

379w46



*Ville de Lille*

RECUEIL DES  
ACTES  
ADMINISTRATIFS

(DELIBERATIONS)

Séance du 14 décembre 2001

N° D 01/07

AD2/243

Séance du 14 décembre 2001

SOMMAIRE

**RECUEIL DES  
ACTES  
ADMINISTRATIFS  
(DELIBERATIONS)**

	Pages
- Comité de présidence .....	2
- Ordre du jour de la séance .....	3 à 16
- Délib. ....	17 à 441



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 7 décembre 2001

Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 décembre 2001

sous la Présidence de Madame Martine AUBRY, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 61

Etaient présents : Mmes AUBRY, BAERT, M. BERNARD, Mmes BOCQUET, BOUCHART, M. CACHEUX, Mmes CAPON, CARLIER, M. CHARLES, Mme COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes CULLEN, DA SILVA, DAVAL, MM. DECOQC, DEGREVE, Mme DEMESSINE, M. de SAINTIGNON, Mme DESWARTE, M. DURAND, Mmes ESCANDE, FILLEUL, FOLENS, M. FREMAUX, Mmes GEORGET, GLEIZER, M. HANNA, Mme HENAUT, M. KANNER, Mme KECHEMIR, MM. LABBEE, LENGLET, LESERRE, Mmes MAHIEU, MALLEVILLE, MM. MARCHAND, MAUROY, Mme MERLIN, MM. MOREAU, MUTEZ, ORIOL, PARGNEAUX, PECHARMAN, Mme PHEULPIN-COQUEL, M. PLANCKE, Mme POLIAUTRE, M. QUIQUET, Mme REDLICH, MM. RICHIR, ROMAN, Mmes ROUGERIE, ROUGERIE-GIRARDIN, MM. SANTRÉ, SAVOYE, Mme STANIEC, MM. SULMAN, TOSTAIN, Mme VERBRUGGHE, M. VICOT.

Etaient excusés : MM. FALISE, SINAGRA (pouvoir).

## ORDRE DU JOUR

	<b>Pages</b>
01/894 – Adhésion de la Ville de Lille au Syndicat Mixte, Gens du Voyage Lille Métropole – Désignation des représentants.	17
01/895 – Stade Grimonprez-Jooris – Travaux de nettoyage – Appel d'offres.	19
01/896 - Conseil de Quartier – Vacance de siège – Désignation de membre.	20
01/1084 – Subvention à l'Association LOSC Lille Métropole.	21
01/1088 – Extension du Stade Grimonprez-Jooris – Choix du maître d'œuvre.	23

### COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMES

01/897 – Commune Associée d'Hellemmes – Ravalement de façades – Attribution de primes.	24
01/898 – Commune Associée d'Hellemmes – Association Boldoduc – Versement d'une subvention.	26
01/899 – Commune Associée d'Hellemmes – Festivités du 14 juillet 2001 – Versement de subventions à diverses associations – Modification.	27
01/900 – Commune Associée d'Hellemmes – Service Extérieur des Pompes Funèbres – Travaux d'inhumations et d'exhumations – Budget Primitif 2002 – Tarification au 1 <sup>er</sup> janvier 2002.	28
01/901 – Commune Associée d'Hellemmes – Association Espace Jeunes Hellemmes – Versement d'une subvention	31
01/902 – Commune Associée d'Hellemmes – Assainissement des courées – Prime à l'amélioration de l'habitat.	32

### COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

01/903 – Commune Associée de Lomme – Modification du Plan d'Occupation des Sols.	34
01/904 – Commune Associée de Lomme – Révision du Plan d'Occupation des Sols	36
01/905 – Commune Associée de Lomme – Subvention exceptionnelle à l'association « Foyer socio éducatif du Lycée Sonia Delaunay ».	40

.../...

01/906 – Commune Associée de Lomme – Billetterie pour les Fêtes et Animations Culturelles – Passage à l'Euro.	41
01/907 – Commune Associée de Lomme – Aménagement décentralisé des cantines scolaires des écoles maternelles Defrenne et Paul Bert – Subvention de l'Etat.	42
01/908 – Commune Associée de Lomme – Enquête publique sur la demande présentée par la S.C.I. MULTILOM en vue de poursuivre l'exploitation d'un entrepôt de stockage de matières combustibles et d'un dépôt de bois, papier, carton à Lomme.	43
01/909 – Commune Associée de Lomme – Enquête publique sur la demande présentée par la Société LILLE ACIERS en vue d'augmenter la capacité de production d'une installation de mise en peinture par pulvérisation à Lomme.	44
01/910 – Commune Associée de Lomme – Contrat de Ville - Programme 2002.	45
01/911 – Commune Associée de Lomme – Subvention aux Associations Commerciales de Lomme.	47
01/912 – Commune Associée de Lomme – Avenant n° 1 au marché de services – Séjours en classes de neige.	49

### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

01/913 – Subvention à l'Association Objectif Sud, association des chefs d'entreprise de la Zone Franche.	50
01/914 – Renouvellement de la cotisation de la Ville à l'association "Lille Place Financière".	51
01/915 – Requalification de la rue du Faubourg des Postes – Volet accompagnement – Mise en œuvre de prêts bonifiés à la modernisation du commerce et de l'artisanat – Convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille Métropole (CCILM).	52
01/916 – Aide Lilloise à l'implantation des Etablissements Industriels.	54

### **POLITIQUE DE LA VILLE**

01/917 – Politique de la Ville – Lien social Médiation – Programme adultes-relais – ITINERAIRES – Subvention complémentaire.	56
01/918 – Contrat de Ville – Programmation 2001 – Fonds d'Initiatives Habitants – Subventions.	58
01/919 – Politique de la Ville – Programme 2001 – Actions nouvelles.	60

## **EMPLOI**

- 01/920 – Continuité des actions assurées par certaines associations – Premier versement de subventions à Réussir – Mission Locale de Lille et au Comité de Bassin d'Emploi (C.B.E.). 62

## **MAISONS DE QUARTIERS ET CENTRES SOCIAUX**

- 01/921 – Associations partenaires du quartier du Faubourg de Béthune – Attributions de subventions. 63
- 01/922 – Equipements de proximité – Maisons de quartier – Versement de provisions sur les subventions globales de fonctionnement à intervenir au titre de l'exercice 2002. 64
- 01/923 – Equipements de proximité – Maisons de Quartier – Versement d'une subvention complémentaire au Centre Social du Parc des Expositions – Saint-Sauveur. 66
- 01/924 – Aide à l'accompagnement de la démarche de contractualisation avec les équipements de proximité lillois – Subvention à la Fédération des Centres Sociaux – Versement d'un acompte. 67

## **COMMERCE**

- 01/925 – Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce à Lille, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales – Projet Euro – Subvention à l'Association Quartier Esquermoise, l'Association des Commerçants de la rue d'Isly (ACRI), l'association des commerçants et artisans rue Wazemmes Artois, des Unions Commerciales de Lille Flandre, Lille-Sud, Gambetta, des Arts et à l'Union des Commerçants et Artisans de Fives (UCAF). 68
- 01/926 – Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce à Lille, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales – Subvention au Comité d'Animation du Vieux-Lille. 72
- 01/927 – Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce à Lille, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales – Subvention au Comité d'animation de Saint-Maurice Pellevoisin. 74
- 01/928 – Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce à Lille, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales – Subvention à La Masurel Association. 75

01/929 – Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce à Lille,  
Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux  
en valorisant les opérations commerciales – Subvention à l'Union  
Commerciale des Arts. 76

01/930 – Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce à Lille,  
Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux  
en valorisant les opérations commerciales – Subvention à l'Association  
des commerçants de la rue de la Monnaie. 77

### **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

01/931 – Relèvement des tarifs de voirie 2002. 78

### **MARCHES DE PLEIN AIR**

01/932 – Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce à Lille,  
Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux  
en valorisant les opérations commerciales – Subvention au Comité  
de Défense et d'Entraide des Commerçants Non Sédentaires (CDE-CNS). 82

01/933 – Réglementation – Révision des droits de place des marchés lillois –  
Conversion des tarifs en monnaie européenne. 84

### **INSERTION – LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS – R.M.I.**

01/934 – Subventions destinées aux organismes à caractère social – Action Sociale –  
Lutte contre les exclusions. 86

01/935 – Programme Insertion – Centre d'Insertion des Bois-Blancs. 88

### **FINANCES**

01/936 – Dotations complémentaires et nouvelles – Exercice 2001 – Décision  
Modificative n° 4. 89

01/937 – Exercice 2001 - Transferts de crédits. 100

01/938 – Budget Primitif 2002 – Programmes d'équipement de la section  
d'investissement – Autorisations de programme et crédits de paiement. 123

01/939 – Budget Primitif 2002. 169

01/940 – Gestion de la dette – Recours aux instruments de couverture de  
risque de taux en 2002. 175

01/941 – Gestion de la trésorerie – Constitution d'une ligne de trésorerie pour l'année 2002.	178
01/942 – Institut des Relations Internationales et Stratégiques (I.R.I.S.) – Organisation de la 4 <sup>ème</sup> Edition des Journées Européennes de Lille Nord/Pas-de-Calais à Lille le 28 février 2002 – Subvention exceptionnelle.	180
01/943 – Collège Verlaine – Organisation d'un séjour linguistique à Leeds en Angleterre du 10 au 14 décembre 2001 – Subvention exceptionnelle.	181
01/944 – Comité des Fêtes et d'Entraide aux Aînés Long Pot, Fives Lille – Subvention de fonctionnement.	182
01/945 – Union Nationale des Syndicats de l'Education Nationale C.G.T. Educ'Action – Organisation d'un congrès national à Lille du 28 janvier au 1 <sup>er</sup> février 2002 – Subvention exceptionnelle.	183
01/946 – Fédération Nationale des Mères pour la Paix – Organisation d'un congrès à Lille du 2 au 4 novembre 2001 – Subvention exceptionnelle.	184
01/1087 – Faculté des Sciences du Sport et de l'Education Physique de Lille 2 – Organisation d'un colloque les 15 et 16 novembre 2001 – Subvention exceptionnelle.	185
01/947 – Taxe sur les spectacles, jeux et divertissements.	186
01/948 – Droits de licences sur les débits de boissons.	187
01/949 – Projets de proximité dans les quartiers – Subventions exceptionnelles.	188
01/950 – Acquisition de véhicules de transport à destination de clubs sportifs – Lancement de l'appel d'offres – Financement.	190

### **DECENTRALISATION**

01/1082 – Crédits décentralisés – Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.	191
01/1083 – Crédits décentralisés – Fonds d'Initiatives Habitants en faveur d'actions dans les quartiers.	199

### **PERSONNEL**

01/951 – Régime indemnitaire des conservateurs territoriaux du patrimoine.	203
01/952 – Durée et aménagement du temps de travail.	204
01/953 – Personnel – Fixation en euros de rémunérations, primes, indemnités et allocations exprimées en francs.	205

- 01/954 – Modification du prix du repas servi aux usagers du Restaurant Municipal. 208
- 01/955 – Attribution d'une subvention au Comité des Œuvres Sociales. 210
- 01/957 – Indemnité accordée à Madame Murielle BAR, Contrôleur des Contributions Directes. 211
- 01/958 – Indemnité accordée à Madame Françoise DEGRELLE, Contrôleur des Contributions Directes. 212
- 01/959 – Indemnité accordée à Madame Carole DRZEWIECKI, Contrôleur des Contributions Directes. 213
- 01/960 – Indemnité accordée à Madame Nathalie QUERSIN, Contrôleur des Contributions Directes. 214
- 01/961 – Indemnité accordée à Monsieur Serge MARISSAL, Inspecteur Divisionnaire. 215

### **PROPRETE**

- 01/962 – Tarif des sanisettes – Passage à l'euro. 216
- 01/1085 – Règlement municipal de propreté – Tarification des prestations de nettoyage et d'enlèvement des dépôts sauvages. 217

### **ETAT CIVIL - CIMETIERES**

- 01/963 – Service Extérieur des Pompes Funèbres – Travaux d'inhumations et d'exhumations – Adoption du Budget Primitif 2002 – Tarification au 1<sup>er</sup> janvier 2002. 226

### **SPORT**

- 01/964 – Subventions aux clubs de haut niveau : Lille Hockey Club, A.S.P.T.T., Tennis Club Lillois, Lille Université Club – Troisième répartition. 234
- 01/965 – Piscines municipales – Tarifs – Passage à l'Euro. 235
- 01/966 – Diverses associations sportives – Attribution de subventions exceptionnelles et d'organisation. 241
- 01/967 – Aide aux clubs conventionnés et autres clubs – Subventions de fonctionnement – Première répartition – Année sportive 2001/2002. 244

### **TOURISME**

- 01/968 – Beffroi – Mise en valeur touristique – Avenants aux lots n° 1 et 3. 250

- 01/969 – Jalonnement piéton de l'Office du Tourisme de Lille – Respect de la Norme AFNOR. 252

### **RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES**

- 01/970 – Appui à la mise en place d'une structure de Formation Professionnelle Continue destinée au Personnel Territorial de Karkhov (Ukraine) – Passation d'une convention avec la Fondation de Lille. 253

### **ENVIRONNEMENT – ESPACES VERTS**

- 01/971 – Parc de Loisirs de la Citadelle – Parcours de santé – Appel d'offres ouvert. 254
- 01/972 – Maison de la Nature et de l'Environnement – Convention et 1<sup>er</sup> versement de subvention de fonctionnement au titre de 2002. 255
- 01/973 – Nouvelle convention avec le Département de Botanique de la Faculté des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques de Lille pour la mise en valeur du carré botanique du Jardin des Plantes. 256
- 01/974 – Convention Cadre entre l'Etat, le Conseil Régional et la Ville de Lille, visant à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à l'Environnement et à l'Amélioration du cadre de vie dans les quartiers, dans le cadre de la Politique de la Ville – Signature de l'avenant n° 2. 258

### **AMENAGEMENT DES TEMPS**

- 01/975 – Aménagement des temps – Partenariat avec l'A.F.E.T. (Association Française de l'Excellence Territoriale). 259

### **MEDIATION**

- 01/976 – "Maison de la Médiation et du Citoyen" – Association "Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir-Région Lille" – Demande de subvention. 261
- 01/977 – "Maison de la Médiation et du Citoyen" – Association "Les Enfants du Dimanche – SOS Enfants du Divorce 59" – Demande de subvention. 262
- 01/978 – "Maison de la Médiation et du Citoyen" – Association "Ecole des Grands Parents Européens" – Demande de subvention. 263

### **DROITS DES FEMMES**

- 01/979 – Comité de Lille de l'Union des Femmes Françaises (U.F.F. Femmes Solidaires) – Versement d'une subvention exceptionnelle. 264

## URBANISME

- 01/980 – Association des Paralysés de France – Service Accessibilité – Demande de subvention. 265
- 01/981 – Opération Souham – Traité de concession à la SAEM Euralille – Approbation du compte-rendu d'activité au concédant pour l'année 2000. 266
- 01/982 – Opération Maracci - Traité de concession à la SORELI - Approbation du bilan de clôture. 268
- 01/983 – Modification du P.O.S. – Inscription de deux emplacements. 269
- 01/984 – Opération "Lille Maisons en ville" – Approbation de la charte partenariale. 270
- 01/985 – Programme 2002 "maintien des courées" – Conventions entre la Ville et le CAL-PACT sur le monitorat social et technique. 272
- 01/1086 – Projets Lille 2004 à Lille-Sud – Aménagement du Parc des Nouveaux Sports et du site des barnums – Convention de mandat à la SORELI. 273

## ACTION FONCIERE

- 01/986 – Immeuble sis à Lille, 82 Quai de l'Ouest – 11 Cité Henninot – Achat par la Ville de Lille aux consorts MASSENHOVE. 276
- 01/987 – Immeubles communaux 20 et 22 Cité Palin, 56 rue de la Justice à Lille – Bail emphytéotique au profit de la SA UES HABITAT PACT. 277
- 01/988 – Terrain sis à Lille, boulevard de la Moselle et rue Henri Barbusse – Achat par la Ville de Lille à l'Etat. 278
- 01/989 – Terrain sis à Lille, 36 rue de Maubeuge – Vente par la Ville de Lille à l'OPAC du Nord. 279
- 01/990 – Immeuble sis à Lille, 20 rue Diderot – Achat par la Ville à l'Etat. 280

## QUALITE DE VIE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- 01/992 – Campagne Eau – Subvention à l'association Le Pas de Côté. 281
- 01/993 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement. 283
- 01/994 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. 284
- 01/995 – Agenda 21 – Lille, Ville pilote pour le diagnostic de la qualité de l'air intérieur. 285

**SOLIDARITE INTERNATIONALE – DROITS DE L'HOMME**

- 01/996 – Groupement des Etudiants pour le Développement Agricole dans le Monde (GEDAM) – Mise en place de jardins potagers autour d'écoles pour enfants touaregs – Demande de subvention. 286
- 01/997 – Association le Huit Renversé – Demande de subvention pour l'organisation du festival "Vents d'Est – Vents d'Ouest". 287
- 01/998 – Association Médicale Franco Palestinienne – Appareillage d'enfants handicapés de Naplouse – Demande de subvention. 288
- 01/999 – Droits de l'Homme – Subventions de la Ville à diverses associations. 289

**SOLIDARITE –PROJET EDUCATIF**

- 01/1000 – Mise à disposition de locaux par la Ville de Lille au profit du Centre Communal d'Action Sociale – Passation d'une convention. 291
- 01/1001 – Services périscolaires – Barèmes des ressources – Restaurants d'enfants – Centres d'Animation de la Petite Enfance – Espaces Educatifs – Centres de Loisirs sans Hébergement – Auberge de la Forêt de Phalempin – Grille des participations familiales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002. 292
- 01/1002 – Actions liées à l'Enfance – Centres de Loisirs Sans Hébergement 6-12 ans. 299
- 01/1003 – Contrat Temps Libres – Subventions. 300

**SANTE**

- 01/1004 – Subventions destinées aux organismes à caractère social – Santé. 302

**RETRAITES – PERSONNES AGEES**

- 01/1005 – Subventions destinées aux organismes à caractère social – Personnes Agées. 303
- 01/1006 – Concours photo 2001 – Attribution de prix aux lauréats. 304

**ACTION SOCIALE LIEE AU LOGEMENT**

- 01/1007 – Subventions destinées aux organismes à caractère social – Action Sociale – Logement. 305

**LILLE GRAND PALAIS**

- 01/1008 – Lille Grand Palais – Exercice 2000/2001 – Comptes-rendus – 306  
Exercice 2001/2002 – Budget prévisionnel et nouveaux tarifs.

**PRETS DE SALLES ET DE MATERIEL**

- 01/1009 – Prêts de salles et de matériel – Politique tarifaire – Passage à l'Euro. 307

**ACHATS ET MARCHES PUBLICS**

- 01/1010 – Marché impression du Journal de Lille et de ses éditions locales – 312  
Prolongation de 6 mois – Avenant.
- 01/1011 – Marché distribution du Journal de Lille et de ses éditions locales – 313  
Prolongation de 6 mois – Avenant.

**CULTURE**

- 01/1012 – Subventions aux associations culturelles. 314
- 01/1013 – Convention de développement des échanges artistiques internationaux 317  
entre l'AFAA et la Ville de Lille – Avenant.
- 01/1014 – Palais des Beaux-Arts – Convention liant la Ville de Lille et France 318  
Telecom relative à l'organisation d'un colloque.
- 01/1015 – Palais des Beaux-Arts – Travaux de climatisation de la salle d'exposition 319  
temporaire – Demande de subvention.
- 01/1016 – Palais des Beaux-Arts – Convention liant la Ville de Lille et la Banque 320  
Populaire du Nord relative à la participation financière d'opération de  
restauration ou d'acquisition.
- 01/1017 – Palais des Beaux-Arts – Reproduction de documents – Création de tarifs. 321
- 01/1018 – Palais des Beaux-Arts – Convention liant la Ville de Lille et la Caisse 322  
d'Épargne et de Prévoyance de Flandre dans le cadre d'un partenariat  
visant à soutenir une action en faveur des enfants.
- 01/1019 – Palais des Beaux-Arts – Réactualisation des tarifs et passage à l'Euro. 323
- 01/1020 – Musées de Lille – Convention liant la Ville de Lille et l'Association 332  
des conservateurs des musées du Nord/Pas-de-Calais relative à la  
diffusion sur les autoroutes de l'information d'images numériques.

01/1021 – Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie – Passage à l'euro – Vente de catalogues et objets divers liés à l'activité du musée – Proposition de tarifs.	333
01/1022 – Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie – Passage à l'euro – Tarification des droits d'entrée et des prestations.	338
01/1023 – Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie – Bilan 2001 des acquisitions destinées à l'enrichissement des collections – Information.	340
01/1024 – Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie – Passage à l'euro – Tarifs de location des expositions Déchets corrects exigés et Quelle eau fera-t-il demain ?	342
01/1025 – Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie – Coproduction d'une pièce de théâtre dans le cadre du centenaire du Musée Gosselet – Convention d'octroi de subvention – Contrat de cession du droit de représentation du spectacle.	344
01/1026 – Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie – Projet d'atelier thérapeutique – Convention avec l'Etablissement de Santé Mentale de Lille Métropole.	345
01/1027 – Théâtre "Le Prato" – Travaux d'extension – Mission de maîtrise d'œuvre – Attribution.	346
01/1028 – Conservatoire National de Région – Tarifications – Transcription en Euro.	347
01/1029 – Musée de l'Hospice Comtesse – Modalités d'annulation des réservations.	360
01/1030 – Musée de l'Hospice Comtesse – Modalités de vente et de prêt de documents photographiques – Conversion en euros.	361
01/1031 – Musée de l'Hospice Comtesse – Commercialisation d'articles – Conversion des tarifs en euros.	363
01/1032 – Musée de l'Hospice Comtesse – Régime du droit d'entrée – Modifications – Conversion des tarifs en euros.	365
01/1033 – Harmonie Municipale – Rajustement des indemnités et jetons de présence et conversion en Euros.	368
01/1081 – Commission d'ouverture des plis pour la délégation de service public du Théâtre Sébastopol – Désignation des membres.	370

#### **COLLEGES, LYCEES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

01/1034 – Implantation de l'Institut d'Administration des Entreprises dans le Bâtiment de l'Hospice Général – Reddition des Comptes – Achèvement de la mission.	371
---	-----

**PETITE ENFANCE – P.M.I. – POUPONNIERE ET CRECHES**

- 01/1035 – Association Familiale et Interprofessionnelle pour l'Intégration de l'Enfant Handicapé A.F.I.I.E.H. – Versement d'une subvention. 372
- 01/1036 – Centres de la Petite Enfance – Versement d'une subvention exceptionnelle. 373
- 01/1037 – Crèche Crépin Roland – Travaux – Participation de la Caisse d'Allocations Familiales. 374
- 01/1038 – Contrat Enfance – Subventions 2001 destinées à des structures diverses, associatives ou publiques oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnière municipales. 376
- 01/1039 – Contrat Enfance – Subventions 2002 destinées à des structures diverses, associatives ou publiques oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnière municipales – Paiements partiels. 378
- 01/1040 – Haltes garderies sises 2 rue de la Loire et rue Jean Jaurès – Conversion de la tarification en euros – Suppression du droit d'inscription pour la halte garderie rue de la Loire. 381

**ECOLES**

- 01/1041 – Mesures de carte scolaire dans les écoles lilloises du 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement public pour la rentrée scolaire 2001/2002. 382
- 01/1042 – Transports d'enfants et de personnes organisés dans le cadre des activités de la Direction Education – Enseignement – Autorisation de lancer un appel d'offre ouvert. 383
- 01/1043 – Aménagement de locaux associatifs et d'une école de musique dans l'aile MALOT (école MALOT-PAINLEVE) rue de l'Escaut à Lille – Avenant au lot n° 9 – Peinture Entreprise VANDENDRIESSCHE. 384
- 01/1044 – Classes civiques – Convention avec l'association du Denier des Ecoles Laïques. 385
- 01/1045 – Intégration d'enfants handicapés de l'Association des Paralysés de France dans un centre de loisirs sans hébergement de la Ville de Lille. 386
- 01/1046 – Ensemble immobilier "Madame de Staël" – Bâtiment rue d'Isly – Rénovation – Lancement d'appel d'offres. 387
- 01/1047 – Maison Régionale X 2000 – Subventionnement. 388
- 01/1048 – Classes d'environnement – Personnel enseignant – Indemnités – Application des nouveaux taux – Délibération modificative. 389

**RESTAURATION SCOLAIRE**

- 01/1049 – Mise à disposition des restaurants scolaires de la Ville de Lille – Modalités – Tarifs pour l'année 2002. 390
- 01/1050 – Mobilier de restaurants scolaires – Appel d'offres. 394
- 01/1051 – Transports d'élèves demi-pensionnaires dans le cadre de la restauration scolaire. 395

**FETES**

- 01/1052 – Fêtes de Lille – Fixation de date. 396
- 01/1053 – Foires et Kermesses – Politique tarifaire – Passage à l'Euro. 397
- 01/1054 – Fêtes de fin d'année 2001 – Convention avec la Fédération Lilloise du Commerce et conventions avec les Industriels Forains. 399

**JEUNESSE - ANIMATION**

- 01/1055 – Jeunesse – Fête Civique du 22 décembre 2001 – Subventions de la Ville à diverses associations. 401
- 01/1056 – Fédération Unies des Auberges de Jeunesse – Attribution de subvention. 404
- 01/1057 – Avances sur subventions consenties aux Associations de Jeunesse au titre de l'année 2002. 405
- 01/1058 – Projets Jeunesse et Animation – Subventions de la Ville à diverses associations. 406
- 01/1059 – Premier versement sur subvention au titre de 2002 – Association La Deûle. 412
- 01/1060 – Subventions à diverses Associations de Jeunesse. 413
- 01/1061 – Tribunes Jeunes – Avenant à la convention Ville de Lille – LOSC Lille Métropole. 417
- 01/1062 – Avenant à la convention du 12 novembre 2001 relative au pôle d'accueil et projets du Comité Lillois d'Aide aux Projets Réussir – Mission Locale. 418

**INTEGRATION**

- 01/1063 – Intégration – Programmation 2001 – Subventions de la Ville – Dernière répartition. 419

**POLICE**

- 01/1064 – Fourrière Municipale – Tarifs – Passage à l'euro. 425
- 01/1065 – Fourrière Municipale – Enlèvement de véhicules automobiles –  
Demande de remboursement des frais aux propriétaires. 426
- 01/1066 – Police Municipale – Réglementation : caution pour obtention du  
bip d'accès à la borne de la zone de taxi – Place des Buisses. 427
- 01/1067 – Police Municipale – Réglementation : caution pour obtention  
d'une plaque de taxi – Revalorisation du tarif – Passage à l'euro. 428
- 01/1068 – Police Municipale – Réglementation : droits de stationnement  
dus par les taxis – Actualisation des tarifs – Passage à l'euro. 429
- 01/1069 – Mise à l'euro du tarif de la carte PIAF offerte à l'occasion de la  
vente d'un PIAF. 430
- 01/1070 – Mise à l'euro des régies d'avances et de recettes des ventes de  
cartes de stationnement. 431

**STATIONNEMENT**

- 01/1071 – Parking des Tanneurs – Approbation des comptes rendus technique  
et financier – Année 2000. 432
- 01/1072 – Parking du Nouveau Siècle – Approbation des comptes rendus  
technique et financier – Année 2000. 433
- 01/1073 – Stationnement sur voirie – Approbation des comptes rendus  
technique et financier – Année 2000. 434
- 01/1074 – Les Parcs GTM – Rapport d'activités 2000. 435
- 01/1075 – SOGEPARC – CGSt – Rapport d'activités 2000. 436
- 01/1076 – SOGEPARC – Rapport d'activités 2000. 437

**C.C.P.D.**

- 01/1077 – Prévention de la Délinquance – Convention avec l'Institut  
Universitaire de Technologie de Lille III – Avenant. 438
- 01/1078 – Contrat de Ville – XIIème Plan – Plan d'Actions de Prévention de  
la Délinquance et de Lutte contre la Toxicomanie – Programme 2001 –  
Subvention de la Ville – 3<sup>ème</sup> répartition. 439
- 01/1079 – Association Nationale des Visiteurs de Prison – Organisation d'un  
colloque – Subvention exceptionnelle. 441

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/894

OBJET

**Adhésion de la Ville de Lille au  
Syndicat Mixte, Gens du Voyage  
Lille-Métropole – Désignation  
des représentants**

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

En 1986, la Ville de Lille avait pris l'initiative de constituer un Syndicat Intercommunal – le S.I.T.A.N.- chargé de la réalisation et de la gestion de terrains d'accueil pour les gens du voyage, dans l'agglomération qui regroupe actuellement 23 communes.

Dans le cadre de la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (Loi Chevènement), la Communauté Urbaine de Lille a notamment décidé, par délibération n° 4C du 20 novembre 2000 :

- «de prendre la compétence création et gestion des terrains d'accueil des gens du voyage,
- de déclarer que cette prise de compétence sera effective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002 et que les actions menées ne pourront en aucun cas faire obstacle aux pouvoirs de police (circulation, stationnement) et aux compétences en matière d'urbanisme des Maires, telles que dévolues par la Loi ».

Cette délibération a ensuite été ratifiée par notre Conseil Municipal, le 18 décembre 2000.

En application de ce dispositif, la réalisation et la gestion de terrains d'accueil s'appuieront sur deux structures :

- la Communauté Urbaine qui réalisera les terrains et en confiera la gestion au Syndicat Mixte,
- le futur Syndicat Mixte dont l'objet serait la gestion administrative, technique et financière des aires d'accueil ainsi que l'animation, l'accompagnement (social, scolaire et péri-scolaire, sportif, culturel) et l'insertion professionnelle au bénéfice des nomades.

Dans un premier temps, ce Syndicat Mixte serait composé de la Communauté Urbaine et des Communes actuellement membres du SITAN qui désireront y adhérer au titre de leurs propres compétences. Ultérieurement, toute collectivité qui le souhaitera (autres Communes, Département, Région) pourra y adhérer.

.../...

Par lettre du 14 novembre dernier, Monsieur Paul LAUERIERE, Président du S.I.T.A.N., nous informe que le Comité Syndical, réuni le 13 novembre 2001, a décidé, à l'unanimité, la transformation du S.I.T.A.N. en Syndicat Mixte, dénommé «Gens du Voyage Lille-Métropole», à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, et adopté ses statuts.

Il propose que la Ville de Lille adhère à cette nouvelle structure et désigne ses deux représentants (un titulaire et un suppléant).

Nous vous proposons de répondre favorablement à cette initiative, afin de poursuivre, dans un cadre intercommunal, les actions engagées en matière de gestion des aires d'accueil et d'accompagnement des familles.

En outre, nous vous demandons de vouloir bien déléguer au Syndicat Mixte, nos deux collègues suivants :

- titulaire : Monsieur Roger VICOT
- suppléant : Monsieur Walid HANNA

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001  
N° 01/895  
OBJET

Stade Grimonprez-Jooris  
Travaux de nettoyage  
Appel d'offres.

Rapport de Madame le Maire  
Mesdames, Messieurs,

Afin d'offrir de très bonnes conditions d'accueil à l'ensemble des spectateurs du stade Grimonprez-Jooris, il est prévu de faire appel à une société de nettoyage.

Le Service des Sports a établi un dossier en vue d'attribuer ce marché par voie d'appel d'offres.

Il se décompose en deux tranches :

● tranche ferme :

- le nettoyage des sièges, la veille et le jour des matches,
- le nettoyage complet du stade dès le lendemain du match,

● tranche conditionnelle :

- le nettoyage des voiries, parkings et abords.

L'estimation globale, pour une saison de 17 matches à guichet fermé, est de 600 000,00 F soit 91 469,41 euros.

Ce marché sera conclu pour l'année 2002, avec possibilité de tacite reconduction pour les années 2003 et 2004.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir :

- autoriser la passation d'un marché par voie d'appel d'offres et autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer ledit marché,
- imputer la dépense correspondante à ce marché à la section fonctionnement intitulée : « Stade – Nettoyage tribunes L.O.S.C. » chap. 011 – enveloppe 3537 – nature 6283 – fonction 412.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du **14 décembre 2001**

N° **01/896**

OBJET

Conseils de Quartier - Vacance de  
sièges - Désignation de membres

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Au cours de ses séances des 15 juin et 9 juillet 2001, le Conseil Municipal a procédé au renouvellement des Conseils de Quartier, ainsi qu'à l'élection de leurs membres et adopté le règlement intérieur des Conseils de Quartier.

Il convient, conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement intérieur, de combler les sièges devenus vacants par suite du départ ou du décès de leurs titulaires.

Nous vous proposons à cet effet les candidatures suivantes :

**Conseil de Quartier de Moulins**

- pour remplacer Madame Laëtitia RINGARD

Mademoiselle Valentine CATRYSSSE, domiciliée 12, rue des Coulmiers à Lille

**Conseil de Quartier de Wazemmes**

- pour remplacer Madame Sandrine DE POILLY

Madame Amélie VIDGRAIN, domiciliée 1, rue de Lens à Lille

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1084

OBJET

Subvention à l'Association

LOSC Lille Métropole

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Le décret du 4 septembre 2001 pris pour l'application de la loi du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives a sensiblement modifié les conditions de financement public des clubs sportifs ayant constitué une société pour gérer leur activité professionnelle.

Ne peuvent recevoir une subvention que les associations ou sociétés accomplissant des missions d'intérêt général telles que décrites, ci-dessous:

- La formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans les centres de formation agréés.
- La participation de l'association ou de la société à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale.
- La mise en œuvre d'actions visant à l'amélioration de la sécurité du public et à la prévention de la violence dans les enceintes sportives.

Toutefois, cette subvention ne peut dépasser 2,3 millions d'Euros par saison sportive pour l'ensemble des financeurs publics et ne peut concerner le financement des salaires des joueurs sous contrat.

C'est aujourd'hui l'association L.O.S.C. Lille Métropole qui assure la responsabilité du centre de formation agréé du club et qui mène une politique originale d'animation sociale autour des sections amateurs et du groupe professionnel. C'est à ce titre que la Ville de Lille a financé l'association pour la saison 2000/2001 à côté du Conseil Régional.

Pour la saison 2001/2002 l'association accueille 302 jeunes dans le centre de formation et a engagé 19 équipes dans divers championnats. Elle sollicite aujourd'hui le versement d'un premier acompte de 700.000 Euros pour les missions d'intérêt général qu'elle remplit.

Sont annexés à la présente délibération :

- Les bilans et comptes de résultat des 2 derniers exercices clos.
- Le budget prévisionnel de la saison 2001/2002.
- Le compte rendu d'utilisation des subventions pour la saison passée et un projet d'activité pour la saison en cours.

Nous vous demandons :

- d'autoriser le versement de la subvention de 700.000 Euros à l'association LOSC Lille Métropole.
- d'inscrire la dépense correspondante sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2002.
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention jointe.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1088

OBJET**Extension du Stade****Grimonprez-Jooris****Choix du Maître d'œuvre****Rapport de Madame le Maire****Mesdames, Messieurs**

Par délibération 01/549 du 9 juillet 2001, vous avez décidé d'engager les études permettant l'extension du Stade Grimonprez-Jooris. Un concours européen de maîtrise d'œuvre a donc été organisé pour un coût d'opération estimé à 38,112 M€ (250 MF T.T.C.) (hors requalification des abords).

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 9 Août 2001 en application de l'article 314 ter du Code des Marchés Publics. Vingt sept candidatures ont été enregistrées.

Une première réunion du jury de concours réunie le 26 septembre 2001 a retenu trois candidats admis à concourir (par ordre alphabétique)

- Atelier de la Rize
- Atelier Jean NOUVEL
- Dominique PERRAULT

Un dossier programme a été remis à chaque candidat, lequel devait sous un délai de 2 mois fixé dans le règlement de concours, remettre son projet sous forme d'esquisse.

Un groupe de travail a analysé chaque projet conformément aux critères de sélection repris dans le règlement de concours, selon la règle de l'anonymat. Sur la base de cette analyse, le jury de concours réuni le 14 décembre 2001 a pris connaissance de ces projets numérotés afin de préserver l'anonymat.

Le jury, au terme de ses délibérations a proposé de retenir l'équipe n° 1.

Après levée de l'anonymat, il a été indiqué au jury que l'équipe n°1 était l'Atelier de la Rize.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir désigner le candidat l'Atelier de la Rize comme maître d'œuvre pour l'agrandissement du Stade Grimonprez-Jooris.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/897

OBJET

**COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMES**  
**RAVALEMENT DE FACADES**  
**ATTRIBUTION DE PRIMES**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

Par délibérations n° 97/65 du 24 mars 1997 et 00/751 du 9 octobre 2000, il a été décidé l'institution d'une aide à la restauration de façade sur l'ensemble du territoire de la commune d'HELLEMES suivant critères repris ci-après :

<u>Nature des travaux</u>	<u>Subventions au m<sup>2</sup></u>
Nettoyage simple (haute pression, sablage chimique etc...)	30,00 Frs
Nettoyage + rejointoiement normal	60,00 Frs
Nettoyage + rejointoiement, joint de remplissage, joint retiré blanc	90,00 Frs
Peinture monochrome	15,00 Frs
Peinture polychrome	20,00 Frs
Recréation des enduits anciens :	
- partielle	60,00 Frs
- en totalité	90,00 Frs
 <u>Bonification de prime</u>	
Recréation d'un élément (modénatures en briques, en pierres ou briques vernissées)	de 500 Frs à 2 000 Frs par élément et selon l'élément
Rétablissement des percements dans le respect de l'architecture	
Maison d'angle	1 000,00 Frs

La subvention est limitée à 6000 francs pour les travaux de ravalement, à 3000 francs pour les prestations de peinture seule.

La subvention est plafonnée à 25 % du montant des travaux T.T.C.

.../

Les demandes formulées par Mademoiselle Nathalie WOZNIAK 14 rue Jeanne d'Arc, Jean-Marie STAUDRE 12 rue Vanderstraeten entrent dans le cadre de ces dispositions.

En accord avec le Conseil Consultatif de la commune associée d'HELLEMES, réuni le jeudi 13 décembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir accorder à :

Mademoiselle Nathalie WOZNIAK une prime municipale de 2754 francs  
(nettoyage + rejointoiement, joint de remplissage, joint retiré blanc)  
30,60 m<sup>2</sup> à 90 francs.

Monsieur Jean-Marie STAUDRE une prime municipale de 2358 francs  
(nettoyage + rejointoiement, joint de remplissage, joint retiré blanc)  
26,20 m<sup>2</sup> à 90 francs.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/898

OBJET

Commune Associée d'Hellemmes

ASSOCIATION BOLDODUC  
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

Rapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs

L'Association MAISON BOLDODUC a organisé des animations de Quartier le 22 Septembre 2001.

Ce type d'animation contribue à dynamiser les Quartiers et par la même la Commune .

Afin d'encourager les Associations partenaires de la Commune à la mise en œuvre de telle manifestation , nous vous demandons, en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'Hellemmes réuni le 13 Décembre 2001, de nous autoriser à octroyer une subvention de 6.000 francs à l'Association Maison Boldoduc.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 024.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001  
N° 01/899

OBJET  
Commune Associée d'Hellemmes

**Festivités du 14 Juillet 2001**  
**Versement de subventions**  
**à diverses Associations**  
**Modification**

Rapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

En accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'Hellemmes, réuni le 9 Novembre dernier, vous avez autorisé le versement des subventions aux diverses associations ayant assuré l'animation des festivités du 14 Juillet 2001 dans la Commune d'Hellemmes (délibération 01/795 du 12/11/01).

Il s'avère cependant nécessaire de modifier aujourd'hui l'intitulé d'une Association et en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'Hellemmes qui s'est réuni le 13 Décembre 2001, nous vous proposons de remplacer l'Amicale des Donneurs de Sang par « l'Amicale des Volontaires du Sang ».

Les autres dispositions restant inchangées.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au Chapitre 65, Article 6574, Fonction 024.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/900

OBJET

Service Extérieur de Pompes Funèbres  
Travaux d'inhumations et d'exhumations  
Budget Primitif 2002  
Tarification au 1<sup>er</sup> janvier 2002

Rapport de Madame le Maire  
Mesdames, Messieurs

Le nouveau régime juridique du domaine funéraire résulte de la loi 93-23 du 8 janvier 1993 relative à la législation dans le domaine funéraire.

Le Service Extérieur des Pompes Funèbres est une mission de service public, défini à l'article L 2223-19 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il comprend notamment les travaux de creusement et de comblement des fosses, d'ouverture et de fermeture de caveaux (ou travaux de fossoyage).

Les activités du Service Extérieur des Pompes Funèbres s'exercent dans le cadre concurrentiel. Elles peuvent être exécutées non seulement par le personnel communal, mais aussi par celui des entreprises, établissements et associations qui sont habilités à cet effet par la Préfecture.

Le service communal exerce l'activité de travaux de fossoyage et revêt le caractère de service public industriel et commercial.

Cette qualification a pour conséquence l'application d'un régime financier à budget individualisé retraçant les différentes opérations afin de déterminer le coût du service et de vérifier l'équilibre des recettes et des dépenses.

Les ressources sont constituées par les prix acquittés par les familles en paiement des prestations assurées.

Les dépenses de fonctionnement comprennent l'achat de fournitures, matières ainsi que les services nécessaires aux travaux de fossoyage. Par ailleurs, la Ville mettant à disposition le personnel de fossoyage (agent de salubrité), les charges correspondantes lui sont remboursées.

Les conditions de fonctionnement ne devant connaître aucune évolution significative pour l'exercice 2002, il est envisagé de confirmer les grandes lignes du budget 2001, sans augmentation des tarifs hors taxes.

En accord avec le Conseil Consultatif de la commune associée d'Hellemmes qui s'est réuni le 13 décembre 2001, il vous est demandé de bien vouloir adopter le budget primitif 2002, ainsi que la nouvelle tarification.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## S.E.P.F T A R I F S 2002 (EUROS)

NATURE DES TRAVAUX	H.T..	T.V.A	TOTAL
Fosse pour adulte à 1,50 m de profondeur	91.70	17.97	109.67
Supplément par approfondissement de 0.50	38.94	7.63	46.57
Fosse pour enfant à 1,50 m de profondeur	65.32	12.80	78.12
Supplément par approfondissement de 0.50	30.15	5.90	36.05
Exhumation à 1.50 m de profondeur d'un corps adulte avec ou sans réinhumation	144.46	28.31	172.77
Supplément pour la même opération effectuée à une plus grande profondeur par 0.50 m	38.94	7.63	46.57
Exhumation à 1.50 m de profondeur d'un corps d'enfant avec ou sans réinhumation	109.29	21.42	130.70
Supplément pour la même opération effectuée à une plus grande profondeur par 0.50 m	21.35	4.19	25.54
Transport d'un corps à l'intérieur du cimetière	17.59	3.44	21.03
Inhumation d'un corps dans un caveau ou sarcophage à ouverture supérieure	75.37	14.77	90.14
Terrassement / inhumation d'un corps dans caveau ou sarcophage à ouverture latérale et remblaiement	189.68	37.18	226.86
Inhumation dans un nouveau sarcophage	31.40	6.16	37.56
Sortie d'urne par le concessionnaire	13.18	2.59	15.77
Mise d'un corps dans un caveau d'attente	17.59	3.44	21.03
Retrait d'un corps du caveau d'attente	17.59	3.44	21.03

**BUDGET**  
**DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES (Hors taxes)**

DEPENSES	RECETTES
<b><u>Dépenses de fonctionnement</u></b>	
<b><u>60 – Achats et variation de stocks</u></b>	<b><u>70- Vente de produits fabriqués</u></b>
6063 – Fournitures d'entretien et de petit équipement :	Prestations de service etc..
▪ Produits d'entretien <b>1448,30€</b>	<b>706 Prestations de service <b>14 482,70€</b></b>
▪ Autres fournitures	
▪ Autres fournitures pour les opérations de fossage	
▪ Vêtements de travail	
6064 – Fournitures administratives <b>76,20€</b>	
<b><u>61 - Services extérieurs</u></b>	
618 divers	
<b><u>62 – Autre service extérieur</u></b>	
6218 autre personnel extérieur au service (remboursement à la Ville d'une partie des salaires) <b>12 958,20€</b>	
004 Dépenses imprévues	
<b>TOTAL : <b>14 482,70€</b></b>	<b>TOTAL : <b>14 482,70€</b></b>

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/901

OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

ASSOCIATION ESPACE JEUNES HELLEMMES  
VERSEMENT D'UNE SUBVENTIONRapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

L'association Espace Jeunes Hellemmes organise une soirée musicale le 22 décembre 2001, dans le cadre des festivités de fin d'année mises en place par la commune et ses partenaires locaux.

Cette animation contribue à dynamiser les actions envers la jeunesse, et par là tout le territoire hellemmois.

Nous vous demandons, en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'Hellemmes réuni le 13 décembre 2001, de nous autoriser à octroyer une subvention de 26 000 francs à l'association Espace Jeunes Hellemmes.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au Chapitre 011 - Article 6288 - Fonction 422.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/902

OBJET**COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES**  
**ASSAINISSEMENT DES COUREES**  
**PRIME A L'AMELIORATION DE L'HABITAT**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 97/66 du 24 mars 1997, il a été décidé d'accompagner les subventions dispensées par l'Etat, d'une prime communale s'appliquant sur sept ouvrages prioritaires, étudiée en fonction de l'habitat ciblé et du dispositif communautaire, à savoir :

- 1) Installation d'un WC intérieur au logement + raccordement conforme au réseau d'assainissement.
- 2) Réfection ou amélioration de la couverture, pose de sous-toiture en isolation.
- 3) Installation d'équipements sanitaires, douches, salles de bains.
- 4) Remplacement des menuiseries extérieures : portes, fenêtres.
- 5) Réfection de l'installation électrique.
- 6) Isolation thermique.
- 7) Installation de chauffage central.

Le montant de la prime est fixé à 25 % du montant des travaux, plafonné à 25 000 francs, soit une prime de 6250 francs par logement concerné.

Les bénéficiaires en sont :

- les propriétaires occupants dont les ressources sont inférieures au plafond P.A.P.
- les propriétaires bailleurs :
  - . dont le loyer est encore régi par la loi de 1948 ou dont le loyer est conventionné après travaux.
  - . ou dont le locataire, maintenu dans les lieux, est entré depuis plus de 3 ans.

La prime ne peut être accordée si l'évolution ultérieure du loyer, après travaux, met en difficulté le maintien du locataire en place.

.../...

La demande formulée par Madame Solange DYLEWSKI 13 rue Faidherbe – 4 cour Capart concerne l'installation d'un chauffage central pour un montant de 26 129 F 19 correspondant aux critères ci-dessus énoncés.

En accord, avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'HELLEMMES, qui s'est réuni le jeudi 13 décembre 2001 nous vous demandons de bien vouloir accorder une prime municipale d'amélioration de l'habitat à :

- Madame Solange DYLEWSKI d'un montant de 25 000F x 25 % = 6250 F

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/903

OBJETCommune Associée de  
LOMMEMODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION  
DES SOLS

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

**Ajustement de zonage - Reclassement en zone UG d'une partie de zone UG r**  
**de la Zone d'Activités du Grand But à Lomme**

Par délibération du 26 mars 1999, le Conseil de Communauté a prescrit l'organisation de la 4<sup>ème</sup> révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S).

Par délibérations du Conseil Communal en date du 28 juin 2001 et du Conseil Municipal de Lille du 9 juillet 2001, la Commune de Lomme a fait des propositions de remaniement du Plan d'Occupation des Sols en quatre points.

Pour l'un d'entre d'eux, il convient de rappeler que depuis mars 2000, la Ville de Lomme a mené une concertation avec Lille Métropole Communauté Urbaine, la Direction Départementale de l'Équipement et toutes les enseignes commerciales implantées dans la Zone d'Activités du Grand But notamment, sur son accessibilité à partir de la Rocade Nord-Ouest et de la rue du Grand But.

Ce partenariat a abouti à un accord et a permis de dégager un programme d'investissements à réaliser dès l'année 2002 dans le respect des engagements pris par les financeurs privés et publics et ce, en fonction de leurs responsabilités domaniales respectives.

Un nouveau plan de circulation pourra donc être mis en place sur la zone avec la réorganisation des dessertes intérieures et des aires de stationnement et une utilisation mieux sécurisée des cheminements piétonniers.

.../...

A cette occasion, se pose la question du déplacement du centre-auto dépendant de l'hypermarché en vue de sa réimplantation à proximité de la station-service située à la sortie du centre commercial.

La partie de terrain située en UG r à reclasser en zone d'activités UG représente une surface de 0,9 hectare.

Cette réimplantation ne peut être réalisée que si elle est subordonnée à une modification partielle du P. O. S.

Aussi, il est proposé au Conseil de donner un avis favorable à cette modification qui devra faire l'objet d'une décision du Conseil de Communauté.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/904

OBJET

Commune Associée de  
LOMME

REVISION DU PLAN D'OCCUPATION  
DES SOLS

Rapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 26 mars 1999, le Conseil de Communauté a prescrit l'organisation de la 4<sup>ème</sup> révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S).

Par délibération du 9 décembre 1999, la Ville de Lomme a fait des propositions de remaniement du Plan d'Occupation des Sols.

Depuis lors, la Municipalité a poursuivi sa réflexion et un travail de coordination des demandes de la Ville s'est établi à différentes reprises avec Lille Métropole Communauté Urbaine.

Les points suivants sont proposés à la prochaine révision du P.O.S :

1. demande d'une réserve pour « Services Publics - Equipement public multiusage » au 780 Avenue de Dunkerque - voir plan 1
2. demande de suppression de la réserve « superstructures » N° 3 pour agrandissement du Centre Sportif de la Mitterie en vue de la création d'une voie de désenclavement des collectifs situés allée des Acacias et rue des Hortensias - voir plan 2
3. demande d'une réserve pour espaces verts et parkings sentier du Ballot et rue Eugène Dereuse - voir plan 3
4. à la demande de Lille Métropole Communauté Urbaine : élargissement du périmètre de la réserve pour réaménagement urbain du secteur de la rue de la Gare/avenue de Dunkerque dans le cadre du « pôle d'échange train-métro du Pont-Supérieur » au profit de Lille Métropole Communauté Urbaine - voir plan 4

.../...

5. reclassement de la zone UF (zone industrielle) située rues Jules Guesde et Albert Thomas en UG (zone d'activités) - voir plan 5
6. réserve superstructure n° 24 pour « Services publics Avenue de Dunkerque » au profit de la Commune à modifier pour création d'une voirie reliant l'avenue de Dunkerque à la rue Colette (tour Saelen) + parkings et espaces verts au profit de Lille Métropole Communauté Urbaine - voir plan 6
7. la zone NA c de la rue du Grand But sera reclassée en zone AUDa1 « zone naturelle à urbaniser différée » n° 1 - voir plan 7
8. partie de la zone NA b de la Mitterrie, située rues Eugène Descamps, du Chemin Noir et de la Mitterrie à reclasser en zone UP « zone de parc urbain » - voir plan 8
9. demande de Lille Métropole Communauté Urbaine : prévoir une sortie sur la rue du Grand But (après l'hôpital Saint-Philibert) pour desservir la future zone à urbaniser de Capinghem - tracé non figé - voir plan 9
10. zone NA a - rue du Grand But - suppression de la réserve en partie et reclassement en AUD a2 - « zone naturelle à urbaniser différée » n° 2 & partie réserve 43 contre la rue du Grand But entre les maisons à reclasser en UCb 0,40 - voir plan 10
11. reclassement de la zone NDb « Hôpital Saint-Philibert » en zone UG (zone d'activité diversifiée -bureaux-commerces-services) - voir plan 11
12. ajustement de zonage rues Louise Labé, de la Pléiade et Clément Marot - ZAC Les « Jardins de la Pléiade » achevée le 18.05.2001 - reclassement en UCb 0,40 - voir plan 12
13. terrains UDd 0,05 en limite Nord de la Z.A.C. des « Jardins de la Pléiade » à reclasser en zone UCb 0,40 - voir plan 13
14. création d'une réserve « superstructures » rue du Grand But - Métro Saint-Philibert - pour extension du parc d'échanges (stationnement) - bénéficiaire Lille Métropole Communauté Urbaine - voir plan 14
15. réserve pour « Infrastructure » pour la création de 2 giratoires et fenêtres d'accès sur la rue du Grand But au bénéfice de Lille Métropole Communauté Urbaine - voir plan 15

.../...

16. création d'une réserve « infrastructures » rues Saint-Vincent de Paul/Reublin pour extension du parking - bénéficiaire Lille Métropole Communauté Urbaine - voir plan 16
17. reclassement de la zone NDb du « Parc de Lomme » en zone NP « zone naturelle pouvant accueillir des constructions respectant la préservation des sites et des paysages » - voir plan 17
18. fenêtre d'accès à la voie intercommunale nord-ouest à prévoir dans la zone non aedificandi du cimetière du Marais - voir plan 18
19. création d'une réserve « Infrastructure » pour aménagement de la rue de Lompret (nouveau Stade) - emprise de 15 m - voir plan 19
20. angle rues Imbert de la Phalecque & Albert Thomas - ajustement de zonage UE b devient UG - voir plan 20
21. Rue Imbert de la Phalecque - création d'une réserve « Infrastructure » pour franchissement de la voie ferrée à l'extrémité de la rue Imbert de la Phalecque RD 208 - voir plan 21

Enfin pour harmoniser le POS de Lomme avec celui de Lille, il est proposé le maintien de l'ensemble des Coefficients d'Occupation du Sol.

Le passage du P.O.S. au P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) appelle une modification de la signification des zonages, ainsi :

- la zone NA g (zone naturelle non équipée ou insuffisamment équipée réservée à l'extension future de l'agglomération) de la rue du Grand But (Lomme/Captinghem) sera reclassé en UG (zone d'activités à vocation industrielle et artisanale à maintenir, privilégier et renforcer)
- reclassement de la zone NC (zone à vocation agricole protégée) rue du Grand But au-delà du T.G.V. en zone A (zone agricole)
- reclassement de la zone UG du centre commercial en zone UX (zone à dominante commerciale)

.../...

- les espaces boisés de la cité de Délivrance et du jardin public de la piscine classés en TC a (espaces classés à conserver) à reclasser en EBC (espaces boisés classés)
- reclassement de la zone UGr du Grand But (zone d'activités à caractère récréatif et de loisirs) en UX r (zone dominante commerciale récréative et de loisirs)
- ZAC de la plateforme multimodale à reclasser en UEBz (zone d'activités)
- zone NAg rue Eugène-Imbert de la Phalecque - ajustement de zonage avec Englos et Ennetières - à reclasser en AUC a et AUD (zones naturelles à urbaniser constructible et différée)
- reclasser UEB de la rue de la ZAMIN en UX
- MIN - ZAMIN : harmonisation du zonage UE a en UE b
- cité des Cheminots à la Délivrance : transfert des immeubles - discipline architecturale (symbolique de la légende)
- avenue de Dunkerque : centralité et linéaires commerciaux (thématique développement commercial)
- cité de la Délivrance - espaces ferroviaires classés en NA a - ajustements de zonage - à reclasser en UF - UCc 0,30 - UCb 0,40 - UBa 0,80 - UGz

Par conséquent, il est proposé au Conseil :

- d'adresser à Lille Métropole Communauté Urbaine l'ensemble de ces éléments à intégrer à la révision du P.O.S,
- d'accepter le maintien de l'ensemble des Coefficients d'Occupation du Sol,
- de modifier les significations de zonage telles que proposées.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/905

OBJETCommune Associée deLOMMESUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
A L'ASSOCIATION « FOYER SOCIO  
EDUCATIF DU LYCEE SONIA DELAUNAY

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La classe de Terminale BEP Vente Action Marchande du Lycée Sonia Delaunay à Lomme organisera en mars 2002 une visite du Parlement Européen et du Conseil de l'Europe. Le coût total de ce déplacement par élève est évalué à 480 F soit 73,18 €. De fait, l'association « Foyer socio éducatif du lycée Sonia Delaunay » sollicite l'aide de la commune.

Afin de réduire conséquemment la participation de chaque lycéen lommois, il est proposé au Conseil d'apporter une aide au déplacement à hauteur de 200 F soit 30,49 € par élève et donc de verser une subvention exceptionnelle de 2 200 F soit 335,40 € pour les 11 élèves lommois concernés par ce voyage.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/906

OBJET

Commune Associée de  
LOMME

BILLETTERIE POUR LES FETES ET  
ANIMATIONS CULTURELLES - PASSAGE  
A L'EURO

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Au 1<sup>er</sup> septembre 1997, la Commune associée de Lomme s'est dotée d'une billetterie dite « informatisée » pour les Fêtes et Animations Culturelles.

Afin de pallier une panne éventuelle du système informatique, et à la demande de la Trésorerie Municipale, une billetterie ticket manuelle a été mise en place le 26 mai 2000.

Pour le prochain exercice 2002, il doit être procédé à une conversion de la monnaie « Franc » en la nouvelle monnaie européenne « l'Euro ».

Considérant que la conversion à l'Euro occasionne pour quelques tarifs une légère majoration en raison d'une conversion arrondie, il est proposé de ne pas ajouter à cette légère majoration une augmentation des tarifs, et de modifier les tarifs d'entrée pour les Fêtes et Animations Culturelles comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002 :

	tarif en F	tarif en €
	2001	2002
-Tarif n°1 : (Mauve)	80 F	12,20 €
-Tarif n°2 : (Rose)	40 F	6 €
-Tarif n°3 : (Bleu)	20 F	3 €

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/907

OBJETCommune Associée de  
LOMMEAMENAGEMENT DECENTRALISE DES  
CANTINES SCOLAIRES DES ECOLES  
MATERNELLES DEFRENNE ET PAUL BERT  
- SUBVENTION DE L'ETAT

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Préfet, en date du 5 octobre 2000, nous a informés que le Ministère de l'Education Nationale a décidé d'affecter des crédits réservés à l'aménagement des locaux scolaires classés en REP pour un meilleur accueil des enfants des écoles maternelles et élémentaires.

Le projet d'aménagement décentralisé des cantines scolaires des écoles maternelles Defrenne et Paul Bert à Lomme entre dans le cadre de cette mesure et pourrait être subventionné à hauteur de 250 000 Francs.

Pour cette raison, il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Préfet l'obtention d'une subvention s'élevant à la somme de 250 000 francs et d'approuver le plan de financement se rapportant à cette opération.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/908

OBJET

Commune Associée de  
LOMME

ENQUETE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE  
PRESENTEE PAR LA S.C.I. MULTILOM EN  
VUE DE POURSUIVRE L'EXPLOITATION  
D'UN ENTREPOT DE STOCKAGE DE  
MATIERES COMBUSTIBLES ET D'UN DEPOT  
DE BOIS, PAPIER, CARTON A LOMME

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Une enquête publique est prévue du 5 décembre 2001 au 5 janvier 2002 sur la demande présentée par la S.C.I. MULTILOM en vue de poursuivre l'exploitation d'un stockage de matières combustibles et d'un dépôt de bois, papier, carton à Lomme, 37 rue Jules Guesde.

Il est proposé au Conseil d'émettre un avis favorable sous réserve que les dépassements constatés en matière d'émergence sonore soient pris en compte par le report, la nuit, de l'entrée principale vers la rue Albert Thomas et que tous les travaux soient réalisés pour que ces dépassements soient sous les seuils légaux.

Il est demandé que la D.R.I.R.E fixe un délai de réalisation des travaux.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE      EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001  
N° 01/909  
OBJET

Commune Associée de  
LOMME

ENQUETE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE  
PRESENTEE PAR LA SOCIETE LILLE ACIERS  
EN VUE D'AUGMENTER LA CAPACITE DE  
PRODUCTION D'UNE INSTALLATION DE MISE  
EN PEINTURE PAR PULVERISATION A LOMME

Rapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Une enquête publique est prévue du 21 novembre au 21 décembre 2001 sur la demande présentée par la Société LILLE ACIERS en vue d'augmenter la capacité de production d'une installation de mise en peinture par pulvérisation à Lomme, 5 rue Jean Baptiste Dumas.

Il est proposé au Conseil d'émettre un avis défavorable compte tenu des conclusions du rapport établi par le CETE APAVE Nord Ouest, concernant le dépassement des normes en matière :

- d'impact sonore ; en effet, les valeurs admissibles sont dépassées, de jour comme de nuit, notamment en limite de propriété face aux habitations de la rue Jean Baptiste Dumas.
- de pollution atmosphérique liée à l'application des peintures et au séchage.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/910

OBJETCommune Associée de  
LOMMECONTRAT DE VILLE - PROGRAMME 2002Rapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

La Convention Cadre du Contrat de Ville de Lille-Métropole 2000/2006, adoptée par le Conseil de Communauté du 23 juin 2000, situe la Ville de Lomme, commune associée de Lille, dans le second cercle de la géographie prioritaire d'intervention du Contrat de Ville, et identifie deux thématiques prioritaires :

**L'habitat, et la sortie des actions de Prévention de la Délinquance**

Pour l'année 2002, la Ville de Lomme a l'intention de présenter 6 projets d'action s'inscrivant dans l'une ou l'autre de ces thématiques, certaines s'inscrivant conjointement dans les deux thématiques.

- 1) Education, rôle parental, prévention des dépendances, et de la récidive
- 2) Pratique associative et sportive des jeunes, vecteur de l'action éducative auprès de leur famille
- 3) Amélioration de l'environnement des logements sociaux dans les quartiers du Marais, de la Mitterie et de Délivrance
- 4) Mise en place d'un réseau de parents autour du Collège Jean Jaurès (2<sup>ème</sup> phase)
- 5) Action Intercommunale : la prévention des déviances et des dépendances par l'apprentissage de la maîtrise de soi et de la discipline collective
- 6) Chantier-école de Requalification des entrées des immeubles Camus et Thénard

.../...

Par ailleurs, la Ville de Lomme joint à sa programmation un projet déposé par l'association « Les Arts » dans le cadre de la Prévention de la Délinquance, et s'intitulant :

« La valorisation par l'approche culturelle et artistique au service de la responsabilisation des adolescents et de l'amélioration des rapports familiaux ».

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **14 décembre 2001**

N° **01/911**

OBJET

Commune Associée de  
LOMME

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS  
COMMERCIALES DE LOMME

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lomme mène une opération « L'EURO, C'EST FACILE A LOMME » du 20 octobre au 22 décembre 2001, afin de faciliter le passage à l'EURO au 1<sup>er</sup> janvier 2002 pour tous les Lommois.

En ce qui concerne les Commerçants, la Chambre de Commerce a mené une opération « Mallettes EURO » destinées aux commerçants.

Chaque mallette comprend :

- un ramasse-monnaie convertisseur calculant le rendu de monnaie
- une pochette euros bienvenus
- de la documentation pour les consommateurs
- de la documentation professionnelle pour le commerçant
- une affiche euroboutique
- une affiche reprenant le visuel des pièces et des billets en euro avec les signes de sécurité
- une guirlande de décoration de 4 m « billets euro »
- 200 étiquettes de doubles affichage

Devant l'intérêt représenté par cette opération, la Ville de Lomme a contacté les quatre Associations Commerciales afin de regrouper les achats.

Ainsi, 60 mallettes sont réservées par l'Association Commerciale de Lomme-Bourg-Délivrance, 25 mallettes par le Groupement Commercial de Lomme-Mitterie et 17 mallettes par le Groupement Commercial de Lomme-République-Marais.

.../...

Chaque mallette est tarifée au prix de 150 Francs soit 22,87 €, aussi il vous est proposé d'apporter une participation de 50 Francs soit 7,62 € par mallette ce qui engendre le versement d'une subvention exceptionnelle de :

- 3 000 Francs soit 457,35 € pour l'Association Commerciale de Lomme-Bourg-Délivrance
- 1 250 Francs soit 190,56 € pour le Groupement Commercial de Lomme-Mitterie
- 850 Francs soit 129,58 € pour le Groupement Commercial de Lomme-Républicain Marais

Les crédits y afférant 5 100 Francs soit 777,49 € seront prélevés sur l'article 62.

Foires-expositions.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/912

OBJET

Commune Associée de  
LOMME

AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE  
SERVICES - SEJOURS EN CLASSE  
DE NEIGE

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le 11 juillet 2000, le marché « Séjours en classes de neige » avait été notifié auprès de l'ARTES (Association Régionale pour le Tourisme Educatif et Social). Ces séjours concernaient les enfants de CM2 des écoles lommoises, durant l'année scolaire 2000/2001.

La dépense minimum avait été estimée à 375 000 Francs (57 168,38 Euros) TTC, le maximum à 1 500 000 Francs (228 673,53 Euros) TTC, pour l'ensemble des trois séjours de l'année scolaire.

Or, les effectifs des classes de CM2 ont été supérieurs à l'estimation.

Cette situation a entraîné la rédaction d'un avenant qui majorait le montant maximum indiqué ci-dessus. Par courriers en dates des 15 juin et 10 juillet 2001, Monsieur le Préfet a demandé le retrait de cet avenant en tant qu'il ne respectait pas le droit applicable aux marchés fractionnés (décret 99-331 du 29 avril 1999 ayant modifié l'article 273 du Code des marchés publics).

Aussi, conformément aux instructions de Monsieur le Préfet du Nord en date du 8 août 2001 et afin de permettre le règlement des prestations achevées, il convient de rédiger un nouvel avenant majorant à la fois le montant minimum et le montant maximum.

Le montant minimum du marché est donc porté à la somme de 397 903,25 Francs TTC (soit 60 659,96 Euros TTC), le maximum à la somme de 1 591 613,00 Francs TTC (soit 242 639,84 Euros TTC).

Dans ces conditions, et vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 24 octobre 2001, il est proposée au Conseil :

- d'autoriser, conformément au Code des Marchés Publics, Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, tout Adjoint au Maire ou Conseiller Municipal Délégué, à signer cet avenant.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/913

OBJET**Subvention à l'Association Objectif Sud,  
association des chefs d'entreprise  
de la Zone Franche**Rapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Afin de répondre aux attentes des entreprises présentes sur le territoire de la zone franche de Lille et de ses habitants, une quinzaine de chefs d'entreprises se sont regroupés et ont créé l'association « Objectif Sud », en Novembre 1999. Aujourd'hui, l'association compte une cinquantaine de chefs d'entreprise adhérents. Les motifs de regroupement des entrepreneurs adhérents à cette association ne sont donc pas liés à une approche sectorielle ou de branche professionnelle mais à une approche territoriale.

Les objectifs qui en découlent sont les suivants :

- participer au développement et à la vie de quartier de la zone franche urbaine,
- prendre conscience des engagements de l'entreprise vis à vis de la zone franche urbaine notamment en matière d'emploi
- inciter les personnes physiques et morales à s'implanter sur la zone franche urbaine pour y travailler et pour y vivre.
- construire l'avenir « post ZFU »
  - en évaluant l'impact actuel des mesures,
  - en accompagnant les entreprises à sortir du dispositif de la zone franche urbaine,

Une synthèse des actions correspondant à ces objectifs est présentée en annexe.

En outre, l'Association Objectif Sud emploie un « emploi-jeune », chargé notamment de réaliser la communication de l'association avec les entreprises et les acteurs sociaux.

L'association Objectif Sud sollicite l'appui de la ville à hauteur de 70 000 F (en 2000 l'association a bénéficié d'une subvention de la ville de 60 000 F) afin de pouvoir continuer les actions mises en œuvre pour la réalisation de ses objectifs.

Cela nécessite, entre autres, la réalisation d'une plaquette de communication, l'élaboration et la diffusion de mailing, l'édition d'un bulletin de liaison, l'organisation de rencontres avec les jeunes et les habitants des quartiers zone franche ainsi que l'organisation de réunions thématiques sur des problématiques liées au dispositif ZFU et sur l'entreprise en général. Le coût global de ces opérations est évalué à 171 200 F.

En conséquence, nous vous demandons, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 28 novembre 2001, de bien vouloir autoriser :

- le versement d'une subvention à hauteur de 70 000 F à l'Association Objectif Sud,
- l'imputation de la dépense correspondante sur la ligne 16833 intitulée « Subvention à l'Association Objectif Sud » - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 90 de nos documents budgétaires.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/914

OBJET**Renouvellement de la  
Ville à l'association « Lille Place Financière »**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'association « Lille Place Financière » rassemble les principaux acteurs de la communauté financière lilloise afin de valoriser leurs compétences auprès des entreprises régionales et de promouvoir Lille et la Métropole auprès des investisseurs extérieurs.

Après avoir été l'une des pionnières à se mobiliser dans le mouvement tendant à l'affichage et à la reconnaissance européenne et internationale de Lille et de la Métropole, son rôle s'est recentré sur sa vocation financière, ce qui l'amène à éditer un guide des services financiers dont l'édition 2001 a été réalisée en 5 000 exemplaires, mais également à organiser des conférences (la loi de finance 2000, les centres d'appel, vos placements à l'heure de la mondialisation, le passage à l'euro...) ou à produire des articles de presse notamment en partenariat avec la Gazette Nord Pas de Calais.

Lille Place financière a également mis en œuvre un site Internet ([www.lilleplacefinanciere.com](http://www.lilleplacefinanciere.com)).

Aussi, nous vous proposons de bien vouloir soutenir l'association « Lille Place Financière » à hauteur de 5 000 F, au titre de la cotisation annuelle de la ville à cet organisme.

En conséquence, nous vous demandons, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 28 novembre 2001, de bien vouloir autoriser :

- le versement de la somme de 5 000 F à l'association « Lille Place Financière » Palais de la Bourse, place du théâtre 59800 Lille, en règlement de la cotisation de la Ville de Lille au titre de l'année 2001,
- l'imputation de la dépense correspondante à nos documents budgétaires sur la ligne intitulée « Association Lille Place Financière - Cotisation » (Enveloppe 7712 - Chapitre 011 - Article 6281 - Fonction 020).

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/915

OBJET

**Requalification de la rue du Faubourg  
des Postes. Volet accompagnement –  
Mise en œuvre de prêts bonifiés à la  
modernisation du commerce et de l'artisanat –  
Convention avec la Chambre de Commerce  
et d'Industrie de Lille Métropole (CCILM)**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La rue du Faubourg des Postes irrigue, dans une position nord-sud, une partie du quartier de Lille-Sud. Elle se situe à proximité du CHR de Lille et représente un important axe d'entrée dans la ville. C'est aussi le principal linéaire commercial du quartier de Lille-Sud, qui compte plus de 25 000 habitants.

Constituée de commerces anciens, touchant à la fois une clientèle de proximité et de passage, cette rue a connu une disparition de 14% des effectifs commerciaux de Lille –Sud entre 1981 et 1987. Cette chute du nombre de commerces s'est poursuivie au cours des dernières années. 30% des commerces du quartier ont ainsi disparu. Les secteurs les plus touchés ont été le commerce de détail alimentaire et le secteur des loisirs et de la culture.

Depuis quelques temps, en liaison avec l'union commerciale, la ville travaille au développement d'un projet de requalification urbaine et commerciale de la rue. L'objectif est d'enrayer la dévitalisation commerciale, d'améliorer la qualité urbaine des façades et de la rue ainsi qu' de conserver un commerce de quartier de qualité. Des études sur le bâti et le commerce ont, d'ores et déjà été réalisées sur la rue. Aujourd'hui, un projet de restructuration urbaine et commerciale est à l'étude sur le tronçon couvrant les numéros 42 à 62 de la rue.

En complément, la Ville souhaite apporter son soutien à court terme aux commerces existants. C'est pourquoi, il vous est proposé de mettre en place une opération de prêts bonifiés aux commerçants et artisans de la rue. Le but est d'alléger le coût des crédits aux commerçants et artisans qui décident de moderniser et de rendre plus attrayante leur vitrine, leur point de vente et leurs façades. Ce dispositif est proposé par la CCILM aux villes. La CCILM est le gestionnaire du dispositif, en collaboration avec la Ville de Lille, la Chambre de métiers, l'union commerciale et les banques.

Les prêts bénéficient d'un taux inférieur à celui habituellement pratiqué, à savoir une bonification du taux de 3 points permise par l'effort financier de la Ville, ainsi qu'une « bonification supplémentaire » de 1 point accordée par la CCILM (qui concerne uniquement les commerçants, ceci dans la limite de l'enveloppe globale annuelle disponible). Un comité de prêt, présidé par le président du conseil de quartier, réunissant les différents partenaires sera mis en place et décidera de l'attribution des bonifications.

Dans un premier temps, un appel d'offres auprès des banques est passé pour connaître celles qui souhaitent participer à l'opération. Elles doivent se conformer au cahier des charges établi conjointement par la Ville et la CCILM (en annexe).

.../...

Une convention sera signée entre l'ensemble des partenaires de l'opération et les banques qui y participent (un projet de cette convention est joint en annexe, pour information, en effet, les banques partenaires seront désignées à l'issue de l'appel d'offres).

En conséquence, nous vous demandons, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 28 novembre 2001, de bien vouloir autoriser :

- la participation de la Ville de Lille à hauteur de 50 000 F (7 622,45 €) au titre de l'année 2001 à la CCILM pour alimenter ces bonifications d'emprunt. Cette aide pourrait être renouvelée après avis du Comité de Pilotage,
- les prélèvements des dépenses correspondantes de :
  - \* 25 000 F (3 811,23 €) à prélever sur les crédits « Développement Economique - Autres prestations de services » - Enveloppe 1132 - Chapitre 011 - Article 6288 - Fonction 90,
  - \* 25 000 F (3 811,23 €) à prélever sur la ligne « Développement, Promotion et Animation du commerce - Subventions » - Enveloppe 4846 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 94,
- l'imputation de la somme de 50 000 F (7 622,45 €) à l'article 6718 « Prêts bonifiés - participation de la Ville »,
- Madame le Maire à solliciter la CCILM pour réaliser l'appel d'offres auprès des banques,
- Madame le Maire à signer une convention avec la CCILM, la Chambre de Métiers, l'Union Commerciale et les banques.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/916

OBJETAide Lilloise à l'implantation des  
Etablissements Industriels

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En séance du Conseil Municipal du 15 juin 2001, la Ville de Lille a adopté par délibération n° 01/205 le principe d'un soutien financier (plafond à 15 244,90 € soit 100 000 F) à l'implantation des établissements Industriels, ceci sur les territoires ZRU et ZFU, en vue d'y consolider les activités économiques et d'y développer l'emploi. La société Crédit Mutuel-Crédit Industriel et Commercial Lease, crédit bailleur, organisme relais, pour la construction d'un bâtiment industriel pour le compte de la société E DEVOS, a sollicité la Ville pour bénéficier de cette disposition.

La société E DEVOS, S.A est située à Lille Sud en Zone Franche Urbaine au 17, rue de l'Asie.

Son activité est la tôlerie industrielle.

En effectif consolidé, le nombre de ses salariés est de 20 en 2001. La Société E DEVOS, S.A procédera à 11 nouveaux recrutements avant fin 2004 et respectera les règles d'embauche liées au dispositif Zone Franche (obligations d'embauche de 20 % de résidents).

En outre, le projet de bonne qualité architecturale participe à la transformation du quartier de Lille sud, il offre également les garanties requises en matière environnementale.

Le coût du bâtiment s'élève à 361 200 € (2 369 316,68 F). Le montant de l'aide de la Ville au crédit bailleur sera plafonné à 15.244,90 € (100 000 F) et versé à l'organisme relais désigné par la Société E DEVOS, S.A. en accord avec la Ville de Lille, il s'agit du Crédit Mutuel-Crédit Industriel et Commercial Lease.

Considérant que ce projet industriel réunit tous les critères d'éligibilité mentionnés dans la délibération n° 01/205 adoptée par le Conseil Municipal du 15 juin 2001, la Société E DEVOS, S.A. peut prétendre à l'Aide Lilloise à l'Implantation des Etablissements Industriels.

Rappel des critères d'éligibilité adoptés à partir de la délibération cadre du 15 juin 2001 :

- P.M.E./P.M.I. de moins de cent salariés (effectif consolidé si holding),
- implantation sur le territoire de la Zone Franche de Lille et des Zones de Redynamisation Urbaine de Lille,
- exercice d'une activité de production industrielle,
- création de 10 emplois, au moins, en CDI, à temps plein sous trois ans en respectant les règles d'embauche liées au dispositif Zone Franche ( 20% minimum de résidents des quartiers concernés par les dispositifs ZFU ou ZRU),
- projet présentant une qualité architecturale et des garanties en matière environnementale.

Les éléments de dossier annexés à cette délibération présentent l'entreprise et son projet, ainsi que le projet de convention avec le crédit bailleur.

En conséquence, nous vous proposons, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 28 novembre 2001, de bien vouloir autoriser :

- le versement de la participation financière de la Ville d'un montant de 15 244,90 € (100 000 F) à la société Crédit Mutuel-Crédit Industriel et Commercial Lease,
- le Maire de Lille à signer la convention avec cet organisme,
- l'imputation de la somme correspondante à nos documents budgétaires sur la ligne « Développement Economique - Subventions exceptionnelles » (Chapitre 67 - Article 6745 - Fonction 90).

**ADOPTÉE à l'unanimité**

ADOPTÉE à l'unanimité  
Optique & Ecole Familiale

Le Conseil Municipal de la Ville de Lille, réuni en séance publique le 28 novembre 2001, a délibéré et a adopté à l'unanimité la présente délibération.

La présente délibération sera publiée.

Le Maire de Lille, M. Jean-Louis BOUTIER, a été chargé de la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire de Lille, M. Jean-Louis BOUTIER, a été chargé de la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire de Lille, M. Jean-Louis BOUTIER, a été chargé de la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire de Lille, M. Jean-Louis BOUTIER, a été chargé de la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire de Lille, M. Jean-Louis BOUTIER, a été chargé de la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire de Lille, M. Jean-Louis BOUTIER, a été chargé de la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire de Lille, M. Jean-Louis BOUTIER, a été chargé de la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire de Lille, M. Jean-Louis BOUTIER, a été chargé de la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire de Lille, M. Jean-Louis BOUTIER, a été chargé de la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire de Lille, M. Jean-Louis BOUTIER, a été chargé de la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire de Lille, M. Jean-Louis BOUTIER, a été chargé de la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire de Lille, M. Jean-Louis BOUTIER, a été chargé de la mise en œuvre de la présente délibération.

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/917

OBJET

**Politique de la Ville - Lien social Médiation -**  
**Programme adultes-relais - ITINERAIRES**  
**Subvention complémentaire**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 00/613 approuvée par le Conseil Municipal du 10 juillet 2000, la Ville de Lille s'est engagée à accompagner financièrement les associations lilloises dans le développement du dispositif Adultes Relais institué par la circulaire interministérielle DIV/DPT/IEDE/2000/231 du 26 avril 2000 dès lors que les postes créés correspondent aux objectifs que s'est fixée la Ville.

Par délibération n° 01/148 du 11 avril 2001, la Ville a souhaité renouveler son soutien aux associations initiant des projets répondant aux objectifs dans des conditions identiques.

**Objectif 3** : Ecole Famille

Le Club de Prévention Itinéraires de Moulins, dans le cadre d'un développement et d'une consolidation des liens entre les écoles, les familles et le quartier, souhaite créer un poste d'adultes relais.

La personne recrutée aura pour mission :

- d'organiser une information/formation des parents d'élèves et rassembler une documentation dans un souci d'optimiser l'information ;
- informer « en direct » les parents des événements organisés par l'école (en renfort de l'écrit) voire à créer avec les parents eux mêmes ;
- informer le personnel de l'école des événements et de la vie associative du quartier pouvant les concerner ;
- faciliter la mise en œuvre des prescriptions de l'institution scolaire par un accompagnement de l'enfant et de ses parents chaque fois que cela est nécessaire :
- en relançant les parents par l'inscription préalable,
- en appuyant des actions pour faciliter le passage maternelle/primaire, CM2/6<sup>ème</sup>,
- accompagner les familles dans des activités périscolaires (ex. : loisirs, accompagnement scolaire...),
- être un relais de formation pour les parents d'élèves, en organisant au moment de la rentrée scolaire, les élections des délégués de parents d'élèves et peut être à terme à la création d'une amicale de parents d'élèves,
- être en interface avec les associations du quartier (périscolaire, santé, loisirs...).

Les termes de la délibération n° 01/593 adoptée par le Conseil Municipal du 21 septembre 2001 prévoient notamment l'apport, par la Ville de Lille, d'une aide financière annuelle de 40.000 Francs à l'association ITINERAIRES.

Toutefois, le recrutement correspondant, opéré par ITINERAIRES, soumet de fait l'adulte-Relais concerné aux dispositions définies par la convention collective en application au sein de la structure précitée.



Séance du 14 décembre 2001

N° 01/918

OBJET**Contrat de Ville - Programmation 2001 -  
Fonds d'Initiatives Habitants - Subventions**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Parmi les opérations retenues dans le cadre de la Programmation 2001 du Contrat de Ville figure notamment un Fonds de Participation des Habitants, également dénommé Fonds d'Initiatives Habitants, doté d'une enveloppe budgétaire spécifique d'un montant maximum de 150 000 F par quartier, financé à 70% par l'Etat et la Région et destiné à permettre la mise en oeuvre rapide des initiatives des habitants ou des associations des quartiers prioritaires (Bois-Blancs, Faubourg de Béthune, Fives, Lille-Sud, Moulins et Wazemmes)

Les objectifs du Fonds sont de :

- Favoriser les prises d'initiatives de groupes d'habitants par une aide financière souple et rapide.
- Promouvoir les capacités individuelles et collectives à s'organiser, monter des projets, argumenter,
- Renforcer les échanges entre associations et habitants,

Afin de permettre la mise en oeuvre rapide des opérations retenues au titre du Fonds de Participation des Habitants par les Comités de Gestion créés à cet effet dans chaque quartier, il est proposé, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 28 novembre 2001, de bien vouloir allouer de la manière suivante les subventions de la Ville aux organismes supports d'opérations concernés pour les actions désignées dans le tableau ci-joint.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65 - article 6574 - fonction 824 - enveloppe 12723 sur la ligne intitulée « Fonds d'Initiatives Habitants - subventions » du budget Communal.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## Fonds d'Initiatives Habitants

Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage	Quartier	Subvention sollicitée
Des habitants s'organisent.	ZEM Théâtre	Wazemmes	5 000,00 F
La fête rue des Postes.	A.J.A.F.	Wazemmes	4 000,00 F
Vent d'Est - Vent d'Ouest.	Huit renversé	Wazemmes	5 000,00 F
L'arbre de Noël de mon "entreprise".	Régie de Quartier de Lille Sud	Wazemmes	2 000,00 F
Aménagement de l'espace.	Régie de Quartier de Lille Sud	Wazemmes	4 500,00 F
Se bouger aux petites vacances.	Animation MAGENTA	Wazemmes	5 000,00 F
Fête (faites) de l'Euro.	Union Commerciale Wazemmes Artois	Wazemmes	5 000,00 F
Aide à l'organisation des activités.	Club des ambassadeurs	Wazemmes	2 400,00 F
Lutte contre la toxicomanie et insertion de jeunes en difficulté par le sport.	Association Sportive Croisette Lille	Lille Sud	5 000,00 F
Aide au démarrage de l'association D.D.L.	Ass. des Droits et Devoirs des Locataires de Lille Sud	Lille Sud	4 500,00 F
Lancement de l'association P.A.L.M.E.	Association Point Ados Louise Michel Ecoute	Lille Sud	5 000,00 F
Dialogues interculturels.	Ass. des usagers du Centre Social du site Lazare Garreau	Lille Sud	5 000,00 F
Favoriser les rencontres intergénérationnelles.	Ass. des usagers du Centre Social du site Lazare Garreau	Lille Sud	5 000,00 F
Les rencontres du R.E.P. Verlaine.	Réseau d'Education Prioritaire Collège Verlaine	Lille Sud	5 000,00 F
Avant-première folie des fêtes n°3 : cultures urbaines au sens large.	Ass. des usagers du Centre Social du site Lazare Garreau	Lille Sud	5 000,00 F
Soirée annuelle de la S.F.A.N.	Solidarité des Femmes Africaines du Nord	Lille Sud	5 000,00 F
Découverte de l'univers du théâtre.	Ass. Tous en scène.	Moulins	3 000,00 F
Animons ensemble le Ramadan.	Centre Social Marcel Bertrand	Moulins	4 500,00 F
Rencontre des parents, grands-parents et enfants autour de la marionnette.	Ass. pour la gestion de l'équipement de quartier sur Moulins Est	Moulins	5 000,00 F
Soirées Ramadan.	Ass. pour la gestion de l'équipement de quartier sur Moulins Est	Moulins	5 000,00 F
Sortie scolaire de fin d'année.	FSE L.P. Ferrer	Fives	5 000,00 F
Projets d'arts plastiques.	OCCE Ecole Descartes Montesquieu	Fives	4 848,00 F

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/919

OBJET

**Politique de la Ville - Programme 2001 -  
Actions nouvelles**Rapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal, par délibération n° 00/1038 du 18 décembre 2000 a adopté la Convention Territoriale relative au Contrat de Ville et au Grand Projet de Ville.

Conformément aux orientations définies par le document précité et à la procédure établie, les différents projets d'action ont été décrits sous la forme de dossiers-type arrêtant le coût total des actions et l'engagement financier de la Ville action par action.

La phase d'instruction administrative desdits dossiers a été poursuivie et afin de permettre d'engager d'ores et déjà le processus de mise en oeuvre des opérations retenues et présentées dans les tableaux récapitulatifs joints en annexe, il convient maintenant de prendre les mesures nécessaires.

Il est proposé, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 28 novembre 2001, de prendre les dispositions suivantes :

- adopter le programme d'actions nouvelles présenté en annexe,
- allouer à chaque association ou structure maître d'ouvrage support de l'action concernée la subvention correspondant à la participation de la Ville conformément à la répartition figurant sur les tableaux joints en annexe,
- imputer la dépense correspondante à la participation de la Ville sur la ligne intitulée « Politique de la Ville - Subventions à divers organismes » - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 824.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Quartier	Intitulé	Maître d'ouvrage	Objectifs de l'action	Coût de l'opération	Ville de Lille
----------	----------	------------------	-----------------------	---------------------	----------------

**Seconde partie d'un programme d'actions nouvelles réalisé grâce à la dotation complémentaire adoptée par le Conseil Municipal,  
au profit des 6 quartiers en Contrat de Ville, lors de sa séance du 15 juin 2001 (délibération 01/238)**

Lille Sud	Réalisation d'un forum sur le Fonds d'Initiatives Habitants à Lille	Association de Gestion du Local Associatif (A.G.L.A.)	Associer les habitants du quartier à la réalisation d'un forum ayant pour thème le Fonds d'Initiatives Habitants à Lille Sud. Promouvoir la réussite et l'importance du F.I.H. dans la vie du quartier. Réunion des habitants et des structures associatives dont les projets ont été financés au moyen de cet outil. Favoriser la démarche participative et les échanges au sein du quartier de Lille Sud. Sensibiliser et mobiliser les habitants et associations non encore bénéficiaires du dispositif.	43 000,00 F	43 000,00 F
Moulins	Démarrage de la banque et ateliers collectifs autour du logement.	Ass. pour la Gestion de l'équipement de quartier sur Moulins-Est	favoriser l'appropriation du logement et permettre aux habitants du secteur de mieux vivre dans leur logement en leur apportant l'aide technique et matérielle nécessaire.	81 960,00 F	30 000,00 F
Inter-Quartiers	"Autocar'toons"	IMAX	Il s'agit de permettre, à l'occasion de spectacles et concerts identifiés, le transport Aller / Retour en Bus et l'accompagnement du public métropolitain vers les scènes lilloises dans une ambiance festive.	106 700,00 F	10 000,00 F

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/920

OBJET

**Continuité des actions assurées par  
certaines associations - Premier versement  
de subventions à Réussir - Mission  
Locale de Lille et au Comité de Bassin  
d'Emploi (C.B.E.)**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Vu l'adoption du Budget Primitif 2002 de la Ville de Lille, lors de la réunion du Conseil Municipal du 14 décembre 2001 et afin de garantir la bonne continuité des actions contractuelles assurées par les associations suivantes :

- Réussir - Mission Locale de Lille,
- Comité de Bassin d'Emploi,

nous vous demandons, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 28 novembre 2001, de bien vouloir autoriser un premier versement des subventions accordées à ces mêmes associations à hauteur de 3/12<sup>èmes</sup> de celles-ci, rappelées dans les conventions annexées établies dans l'attente de la signature des conventions d'objectifs au titre de l'année 2002, soit :

- 661 750 F (100 883,14 €) pour le pôle emploi Réussir - Mission Locale de Lille - Enveloppe 10521 - Article 6574,
- 1 089 500 F (166 093,20 €) pour le pôle accueil Réussir - Mission Locale de Lille - Enveloppe 10519 - Article 6574,
- 67 500 F (10 290,31 €) pour le Comité de Bassin d'Emploi - Enveloppe 10518 - Article 6574.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/921

OBJET

**ASSOCIATIONS PARTENAIRES DU QUARTIER DU  
FAUBOURG DE BETHUNE  
ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS**

**Rapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Afin de permettre la réalisation d'activités sociales prises en charge par des associations du quartier du Faubourg de Béthune, il vous est proposé d'autoriser, en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le Mardi 27 novembre 2001, le versement des subventions suivantes, au titre de l'exercice budgétaire 2001 :

<b>QUARTIER DU FAUBOURG DE BETHUNE ASSOCIATIONS PARTENAIRES</b>	<b>OBJET DE L'ACTION</b>	<b>PARTICIPATION PROPOSEE</b>
Perspectives 28/5 Rue Léon Blum 59000 Lille	Accompagnement scolaire des niveaux de primaire (CM1 et CM2) chaque mardi et jeudi à raison d'une heure et demie par séance.	6 291 F
Itinéraires 8, Rue du Bas Jardin B.P 471 59000 Lille	Activités de loisirs dans le cadre d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement avec un fonctionnement quotidien du type « foyer » pour les adolescents âgés de 13 à 18 ans.	32 778 F
Maison de Quartier des Bois-Blancs 60, Rue du Général Anne de la Bourdonnaye 59000 Lille	Activités de loisirs chaque mercredi et durant les vacances scolaires dans le cadre d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement pour les enfants âgés de 3 à 6 ans. Organisation d'activités collectives du lundi au vendredi en direction des familles.	70 733 F

Les dépenses correspondantes sont à imputer sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2001 intitulé « Animation – Subventions aux Équipements de Proximité Maisons de Quartiers » Chapitre 65, Article 6 574, Fonction 422, Enveloppe 13 638.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/922

OBJET

**EQUIPEMENTS DE PROXIMITE – MAISONS DE  
QUARTIER  
VERSEMENT DE PROVISIONS SUR LES SUBVENTIONS  
GLOBALES DE FONCTIONNEMENT A INTERVENIR SUR  
L'EXERCICE 2002**

Rapport de Madame le Maire  
Mesdames, Messieurs,

En application de la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatifs aux relations entre les collectivités locales et les associations, il est fait obligation à la Ville de Lille de conclure une convention avec toute association à laquelle elle attribue, tous crédits confondus, une ou plusieurs subventions d'un montant total supérieur à 23 000 €. Il en est tout particulièrement ainsi des Équipements de proximité-Maisons de Quartier.

Les comptes financiers des associations au titre de l'exercice n'ayant pas encore été établis et leurs budgets prévisionnels de 2002 n'étant pas, pour ce motif, disponibles, il convient d'établir des conventions à titre transitoire pour permettre le versement de provisions sur les subventions susceptibles d'être attribuées au titre de l'exercice 2002 et dont les montants définitifs seront fixés, après validation par le Conseil municipal, par conventions à venir avant la fin du premier trimestre 2002 et, ainsi, de garantir la continuité des actions menées par lesdits Équipements.

Les provisions proposées ont été calculées en fonction des subventions attribuées, au titre de l'exercice 2001, sur les crédits inscrits au Budget primitif 2001 "Animation – Subventions aux Équipements de proximité – Maisons de Quartier" Chapitre 65, Article 6 574, Fonction 422, Enveloppe 13 638. Leurs montants respectifs sont les suivants :

	<b>Provision</b>
<b>ÉQUIPEMENT</b>	
Centre social Arbrisseau	6 600 €
Centre social Parc des Expositions-Saint Sauveur	16 000 €
Association des usagers du Centre social du Site Lazare-Garreau	43 400 €
Centre social Marcel Bertrand	16 000 €
Association usagers Centre social Mosaïque	16 000 €
Association Centre social – Maison de Quartier du Faubourg de Béthune	47 200 €
Association pour la gestion de l'Équipement de Quartier de Moulins-Est	41 100 €
Association Maison de Quartier du Vieux Lille	31 000 €
Maison de Quartier de Fives	44 800 €
Association Maison de Quartier de Vauban-Esquermes	27 400 €
Association pour la Gestion de la Maison de Quartier de Wazemmes	33 300 €
Maison de Quartier des Bois Blancs – Centre Social Rosette de Mey	50 300 €
Gestion Maison de Quartier Saint-Maurice-Pellevoisin	16 000 €

Nous vous demandons, en conséquence, d'autoriser :

- l'octroi de ces provisions aux Associations figurant sur le tableau ci-dessus ;
- la signature par Madame le Maire des conventions ci-jointes.

Les dépenses correspondantes sont à imputer sur les crédits à inscrire au Budget Primitif 2002 intitulé « Animation – Subventions aux Équipements de Proximité Maisons de Quartiers » Chapitre 65, Article 6 574, Fonction 422, Enveloppe 13 638.

Par ailleurs, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 1999 ayant approuvé la conclusion d'un second Contrat Enfance pour la période 1999 – 2003, des provisions sur les subventions à intervenir pour l'exercice 2002 au titre du contrat précité seront versées pour des montants fixés par délibération spécifique du Conseil Municipal du 14 Décembre 2001. Elles seront imputées sur des crédits à inscrire au Budget Primitif 2002 sous l'intitulé « Contrat Enfance – subventions », Chapitre 65, Article 6574, Fonction 64, Enveloppe 9984.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/923

OBJET

**EQUIPEMENTS DE PROXIMITE – MAISONS DE  
QUARTIER  
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE  
AU CENTRE SOCIAL DU PARC DES EXPOSITIONS –  
SAINT-SAUVEUR**

**Rapport de Madame le Maire  
Mesdames, Messieurs,**

Le Centre social du Parc des Expositions – Saint Sauveur a développé, au titre de l'année 2001, un programme d'action articulé autour :

- de la prévention de l'échec scolaire
- du suivi de jeunes en difficulté d'insertion sociale et socioprofessionnelle
- du renforcement du Réseau d'Échanges et de Savoirs Réciproques

Ce programme a connu un vif succès puisqu'il a suscité un volume global de demande supérieur aux prévisions, ce qui a contraint le Centre Social précité à engager des dépenses supplémentaires pour un montant de 160 000 F.

Il importe donc que la Ville de Lille attribue audit Centre un financement complémentaire de même montant, soit 160 000 F.

En conformité à la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatifs aux relations entre les collectivités locales et les associations, le versement de cette subvention interviendra dans le cadre d'une convention conclue à cet effet entre la Ville de Lille et le Centre social du Parc des Expositions – Saint Sauveur.

Nous vous demandons, en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le Mardi 27 Novembre 2001, d'autoriser :

- l'attribution de cette subvention d'un montant de 160.000 Frs au Centre Social Parc des Expositions Saint-Sauveur ;
- la signature par Madame le Maire de la convention ci-jointe.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au Budget primitif 2001 intitulé "Animation – Subventions aux Équipements de Proximité – Maisons de Quartier", chapitre 65, article 6574, Fonction 422, Enveloppe 13638.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/924

OBJET

AIDE A L'ACCOMPAGNEMENT DE LA DEMARCHE DE Rapport de Madame le Maire,  
CONTRACTUALISATION AVEC LES EQUIPEMENTS DE Mesdames, Messieurs,  
PROXIMITE LILLOIS  
SUBVENTION A LA FEDERATION DES CENTRES  
SOCIAUX - VERSEMENT D'UN ACOMPTE

Par délibération n° 00/653 du 10 juillet 2000, le Conseil municipal a approuvé le contrat d'objectifs passé avec la Fédération des Centres Sociaux au terme duquel ladite Fédération a été chargée d'accompagner, au plan méthodologique, la démarche de contractualisation que la Ville de Lille a engagée avec les Équipements de proximité.

Par cette même délibération, le budget de la mission confiée à la Fédération des Centres Sociaux, calculé sur la base de coûts de fonctionnement annuel, a été fixé à 200 000 F et une subvention de 100 000 F a été accordée à la Fédération des Centres Sociaux pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2000.

Par délibération n° 00/1209 du 18 décembre 2000, le Conseil municipal a prorogé la mission confiée à la Fédération des Centres Sociaux pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2001 et, à ce titre, a attribué à ladite Fédération une avance de 30% sur la subvention de 200 000 F à valoir pour cette période, soit 60 000F.

La Fédération des Centres Sociaux a d'ores et déjà remis à la Ville un rapport intermédiaire d'exécution de mission. Dans l'attente de la production par ses soins du rapport définitif et du bilan financier de la mission, il est proposé de lui verser un acompte de 50% sur la subvention attribuée au titre de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2001, soit 100 000 F, et de verser le solde, soit 40 000F, sur production du rapport définitif et du bilan financier.

Nous vous demandons, en conséquence, en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le Mardi 27 Novembre 2001, d'autoriser le versement de cet acompte de 100.000 Frs à la Fédération des Centres Sociaux.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au Budget primitif 2001 intitulé "Animation - Subventions aux Équipements de proximité - Maisons de Quartier", Chapitre 65, Article 6 574, Fonction 422, Enveloppe 13 638.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/925

OBJET

**Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce à Lille, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales – Projet Euro - Subvention à l'Association Quartier Esquermoise, l'Association des commerçants de la rue d'Isly (ACRI) l'Association des commerçants et artisans rue Wazemmes Artois, des Unions Commerciales de Lille Flandre, Lille-Sud, Gambetta, des Arts et à l'Union des Commerçants et Artisans de Fives (UCAF)**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Préalablement au passage à l'euro le 1<sup>er</sup> janvier 2002, la Ville a initié un partenariat avec la Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat, et des Services (FLCAS), et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille Métropole (CCILM) afin non seulement de renforcer la sensibilisation des commerçants, mais aussi de leur apporter des outils didactiques concrets et efficaces. L'opération a été adoptée par le Conseil Municipal le 12 novembre 2001 suivant délibération n° 01/823. Elle prévoyait que pour chacune des animations commerciales, conditionnée par l'installation de l'euroboutique dans le quartier, la présence d'un animateur compétent et le double affichage des prix franc / euro chez les commerçants, la Ville de Lille participerait financièrement à hauteur de 3 700 F.

C'est ainsi que, suite à ce partenariat, de nombreuses animations commerciales sur le thème de l'euro, se poursuivent. Le programme de chacune de ces animations, montées par diverses unions commerciales avec l'aide des agents de développement de la FLCAS, est le suivant :

- Du 25 au 31 octobre 2001, l'Association Lille Flandre a organisé la manifestation « Euro-Ween » : un grand concours de dessin a été organisé pour tous les enfants du quartier, les vitrines ont été décorées sur le thème de l'euro et d'Halloween, le 31 octobre l'euroboutique a été installée rue de Tournai et les commerçants ont pu venir manipuler des euros factices, et enfin, deux animateurs déguisés en fantôme ont distribué des chocolats euro aux chalands du quartier.

Le coût global de l'opération s'est élevé à 7 650 F.

La Ville de Lille est sollicitée à hauteur de 5650 F dont 3 700 F prévus dans le cadre de la délibération n° 01/823 et la différence constituant une subvention liée à l'organisation d'animations complémentaires et valorisation la présence de l'euroboutique.

- Le vendredi 16 novembre, l'union commerciale des Arts a organisé une animation autour de la présence de l'euroboutique installée Place Léon Trulin. Les commerçants ont décorés leurs vitrines et ont pratiqué le double affichage des prix.

.../...

Le coût global de l'opération s'est élevé à 4 450 F.

La Ville de Lille est sollicitée à hauteur de 3 750 F dont 3 700 F prévus dans le cadre de la délibération n° 01/823 et la différence constituant une subvention liée à l'organisation d'animations complémentaires et valorisation la présence de l'euroboutique

- Le mercredi 5 décembre 2001, l'association Quartier Esquermoise a organisé une animation autour de l'euroboutique au moyen de trois ateliers de maquillage placés chez les commerçants, d'une troupe d'amuseurs de rue et d'un automate déguisé déambulant dans les rues du quartier.

Le coût global de l'opération s'est élevé à 31 151 F.

La Ville de Lille est sollicitée à hauteur de 5 000 F dont 3 700 F prévus dans le cadre de la délibération n° 01/823 et la différence constituant une subvention liée à l'organisation d'animations complémentaires et valorisation la présence de l'euroboutique.

- Les 5 et 6 décembre 2001, l'Association des commerçants et artisans rue Wazemmes Artois a organisé une animation de rue ayant prévu, dans le cadre de la Saint Nicolas, la présence de 2 animateurs costumés en Père Fouettard et en Saint Nicolas, distribuant des confiseries aux enfants, d'un âne et d'un photographe. Le 6 décembre, l'euroboutique a été installée à l'angle de la rue des Meuniers et de la rue de Wazemmes.

Le coût global de l'opération s'est élevé à 18 000 F.

La Ville de Lille est sollicitée à hauteur de 8 000 F dont 3 700 F prévus dans le cadre de la délibération n° 01/823 et la différence constituant une subvention liée à l'organisation d'animations complémentaires et valorisation la présence de l'euroboutique.

- En décembre 2001, l'union commerciale de Lille-Sud montera deux opérations d'envergure sur le thème de l'euro prévoyant l'installation de l'euroboutique Place martin Luther King les 18 et 19 décembre. La première consiste en l'installation d'un chalet banque euro (qui aura une fonction de banque de change) au sein des chalets du Marché de la Saint Nicolas du 5 au 9 décembre. La seconde s'intitule « Euro Noël et Bonne Année » : les commerces seront pavoisés aux couleurs de l'euro et les clients du quartier recevront des convertisseurs euro.

Le coût global des opérations s'élève à 77 900 F. L'union commerciale a déjà perçu une subvention de 20 000 F de la Ville pour l'organisation d'animations dans le cadre des fêtes de fin d'année.

La Ville de Lille est sollicitée à hauteur de 30 000 F dont 3 700 F prévus dans le cadre de la délibération n° 01/823 et la différence constituant une subvention liée à l'organisation d'animations complémentaires et valorisation la présence de l'euroboutique.

.../...

- Le 20 décembre, l'Association des Commerçants de la rue d'Isly (ACRI) organisera une animation autour de la présence de l'euroboutique installée Place Cormontaigne. Les commerçants décoreront leurs vitrines aux couleurs de l'euro, pratiqueront le double affichage des prix, un chocolat chaud et une brioche seront distribués à tous les visiteurs, et enfin, un jeu concours chez les commerçants sera mis en place.

Le coût global de l'opération s'élève à 12 000 F.

La Ville de Lille est sollicitée à hauteur de 8 000 F dont 3 700 F prévus dans le cadre de la délibération n° 01/823 et la différence constituant une subvention liée à l'organisation d'animations complémentaires et valorisation la présence de l'euroboutique.

- Sur 5 jours, à une période qui reste encore à être déterminée, l'Union des Commerçants et Artisans de Fives (UCAF) organisera un jeu concours autour de l'euro proposée aux adhérents commerçants ou artisans de l'association en direction de leur clientèle. Il s'agira pour celle-ci de convertir correctement les prix en euro et de gagner, éventuellement, un voyage à Eurodisney. Une calèche invitera le public à participer au jeu.

Le coût global de l'opération s'élèvera à 20 000 F.

La Ville est sollicitée à hauteur de 8 000 F dont 3 700 F prévus dans le cadre de la délibération n° 01/823 et la différence constituant une subvention liée à l'organisation d'animations complémentaires et valorisation la présence de l'euroboutique.

- Le 21 décembre 2001, l'union commerciale Gambetta organisera une animation autour de la présence de l'euroboutique. Les commerçants décoreront leurs vitrines aux couleurs de l'euro, ils pratiqueront le double affichage des prix, et enfin, un jeu concours sera organisé chez les commerçants de la rue Gambetta.

Le coût global de l'opération s'élève à 23 200 F. Or, l'union commerciale a déjà reçu une subvention de la Ville de 9 750 f dans le cadre des animations de fin d'année.

La Ville de Lille est sollicitée, en complément, à hauteur de 2 650 F.

En récapitulatif,

<b>OPERATION EURO</b>	<b>Budget total</b>	<b>Subvention sollicitée</b>
Ass. Lille-Flandre	7 650 F	5 650 F
UC des Arts	4 450 F	3 750 F
Ass. Quartier Esquermoise	31 151 F	5 000 F
Ass. commerçants et artisans rue Wazemmes Artois	18 000 F	8 000 F
UC Lille-Sud	77 900 F	30 000 F
ACRI	12 000 F	8 000 F
UCAF	20 000 F	8 000 F
UC Gambetta	23 200 F	2 650 F
<b>Total</b>	<b>194 351 F</b>	<b>71 050 F</b>

La subvention totale sollicitée est donc de 71 050 F, dont 29 600 F prévus dans le cadre de la délibération n° 01/823 pour la présence de l'euroboutique dans les 8 quartiers différents précités.

En conséquence, nous vous demandons, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 28 novembre 2001, de bien vouloir autoriser :

- le versement d'une subvention d'un montant de 5 650 F à l'Union commerciale de Lille Flandre,
- le versement d'une subvention d'un montant de 3 750 F à l'Union commerciale des Arts,
- le versement d'une subvention d'un montant de 5 000 F à l'association Quartier Esquermoise,
- le versement d'une subvention d'un montant de 8 000 F à l'Association des commerçants et artisans rue Wazemmes Artois,
- le versement d'une subvention d'un montant de 30 000 F à l'Union commerciale de Lille-Sud,
- le versement d'une subvention d'un montant de 8 000 F à l'ACRI,
- le versement d'une subvention d'un montant de 8 000 F à l'UCAF,
- le versement d'une subvention d'un montant de 2 650 F à l'Union commerciale de Gambetta,
- l'imputation de 71 050 F à nos documents budgétaires sur la ligne « Développement, Promotion et Animation du Commerce - Subventions » (Enveloppe 4846 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 94).

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/926

OBJET

**Plan Local d'Action pour le Développement  
du Commerce à Lille, Axe 3.2 :**  
**Professionnaliser la gestion des linéaires  
commerciaux en valorisant les opérations  
commerciales – Subvention au Comité  
d'Animation du Vieux-Lille**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le programme des animations commerciales du Comité d'Animation du Vieux Lille participe, depuis plusieurs années, à la dynamisation de la Place du Concert, du secteur de la Treille, des rues de Gand, de Saint André et de la Monnaie. Ces animations entrent dans le cadre de la professionnalisation des linéaires commerciaux, explicitée en axe 3 du PLA voté en Conseil Municipal le 14 décembre 98. Ainsi, les opérations suivantes ont ou vont avoir lieu en 2001 :

- Depuis 1997, la Ville participe chaque année à l'opération nationale « Semaine du Goût » initiée par la Collective du Sucre et relayée en matière de communication par l'Agence Vitesse. Cette année, du 15 au 21 octobre 2001, s'est déroulée la 12ème édition de l'opération. A cette occasion, le Comité d'Animation du Vieux-Lille a organisé différentes animations sur le marché de la Place du Concert, sur la Place aux Oignons et dans les environs du quartier : nombreuses dégustations offertes par les commerçants non sédentaires du marché de la Place du Concert et les commerçants de la rue au Pétérynck, des dégustations de produits italiens, du Languedoc-Roussillon... ; présence de groupes musicaux variés (Jazz, accordéon...) mais aussi celle de grands restaurateurs de la métropole des restaurants L'huîtrière, le Sébastopol, l'Auberge de Marcq et l'Auberge de la Garenne.

Le coût global de l'opération s'est élevé à 8 000 F.

La Ville de Lille est sollicitée à hauteur de 8 000 F.

- Le 17 décembre 2001, un animateur en costume de Père Noël fera la descente en rappel du Palais de Justice puis il distribuera sur la Place du Concert des friandises aux chaland.

Le coût global de l'opération s'élève à 10 000 F.

La Ville de Lille est sollicitée à hauteur de 5 000 F.

- Durant les fêtes de Noël, à une date qui n'est pas encore déterminée, le secteur de la Treille sera animé par la présence d'un orchestre.

Le coût de cet orchestre s'élève à 8 000 F.

La Ville est sollicitée à hauteur de 4 000 F.

- Des animations dans le cadre de l'arrivée de l'Euro sont envisagées rue de la Monnaie pendant les fêtes de Noël (la date reste à être déterminée). Plusieurs orchestres seront présents et déambuleront dans la rue. Celle-ci sera par ailleurs pavoisée aux couleurs de l'euro.

Le coût de l'opération s'élève à 13 000 F. La Mairie de Quartier du Vieux Lille est sollicitée à hauteur de 3 000 F, l'Union Commerciale de la rue de la Monnaie à hauteur de 5 000 F.

La Ville de Lille est sollicitée à hauteur de 5 000 F.

- Les 20 000 exemplaires de l'édition 2002 du célèbre calendrier de la rue de la Monnaie, sur lequel figure 12 commerçants du Vieux Lille en tenue d'Adam, ont été diffusés le 8 décembre 2001 à l'occasion d'une campagne de lancement dont les retombées sont aussi bien nationales qu'internationales. Cette journée a été agrémentée par la présence de six orchestres, de stands d'information ou d'animation divers. Un Point Presse a été monté conviant aussi bien des journalistes nationaux que des télévisions étrangères.

Le coût global de la campagne de lancement du calendrier 2002 s'élève à 30 000 F. La Ville de Lille est sollicitée à hauteur de 20 000 F.

En récapitulatif :

Opérations	Budget total	Subvention Ville de Lille sollicitée
Semaine du Goût	8 000 F	8 000 F
Noël Place du Concert	10 000 F	5 000 F
Noël Secteur de la Treille	8 000 F	4 000 F
Euro rue de la Monnaie	13 000 F	5 000 F
Calendrier 2002	30 000 F	20 000 F
<b>TOTAL</b>	<b>69 000 F</b>	<b>42 000 F</b>

En conséquence, nous vous prions, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 28 novembre 2001, de bien vouloir autoriser :

- le versement d'une subvention d'un montant de 42 000 F au Comité d'Animation du Vieux Lille,
- l'imputation de la dépense correspondante à nos documents budgétaires sur la ligne « Développement, Promotion et Animation du Commerce - Subventions » (Enveloppe 4846 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 94).

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/927

OBJET

**Plan Local d'Action pour le Développement  
du Commerce à Lille, Axe 3.2 : Professionnaliser  
la gestion des linéaires commerciaux en valorisant  
les opérations commerciales - Subvention au  
Comité d'animation de Saint Maurice Pellevoisin**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Cette année 2001, le Comité d'animation de Saint Maurice Pellevoisin a organisé deux animations sur le marché de Pellevoisin qui sollicitent le soutien financier de la Ville.

- Le 30 mai, à l'occasion de la Fête des mères, le Comité d'animation a permis d'offrir à chaque cliente du marché Pellevoisin une rose, à condition qu'elle ait effectué 3 achats chez 3 commerçants non sédentaires différents.

Le coût de l'opération s'est élevé à 3 000 F.

La Ville de Lille est sollicitée à hauteur de 1 500 F.

- Le mercredi 19 décembre, le Comité d'animation animera le quartier par la présence d'un Père Noël qui distribuera des viennoiseries, lots divers, bons d'achats à valoir chez les commerçants du quartier.

Le coût de l'opération s'élèvera à 2 500 F.

La Ville de Lille est sollicitée à hauteur de 1 000 F.

En conséquence, nous vous prions, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 28 novembre 2001, de bien vouloir autoriser :

- le versement d'une subvention d'un montant de 2 500 F au Comité d'Animation de Saint Maurice Pellevoisin,
- l'imputation de la dépense correspondante à nos documents budgétaires sur la ligne « Développement, Promotion et Animation du Commerce - Subventions » (Enveloppe 4846 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 94).

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/928

OBJET

**Plan Local d'Action pour le Développement  
du Commerce à Lille, Axe 3.2 : Professionnaliser  
la gestion des linéaires commerciaux en  
valorisant les opérations commerciales –  
Subvention à La Masurel Association**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Masurel Association sollicite la Ville, pour la première fois cette année, à l'occasion des fêtes de fin d'année et des décorations de rue.

Afin de pavoiser la rue Masurel, La Masurel Association compte faire l'acquisition de :

- 40 sapins naturels d'une hauteur de 2m50 à 100 F pièce,
- 60 mètres de guirlandes en sapin artificiel, à 180 F le mètre,
- location d'un engin de levage pour la pose et dépose des guirlandes, à 3 000 F.

Le coût de l'opération s'élève donc à 17 800 F.

La Ville de Lille est sollicitée à hauteur de 5 000 F.

En conséquence, nous vous prions, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 28 novembre 2001, de bien vouloir autoriser :

- le versement d'une subvention d'un montant de 5 000 F à La Masurel Association,
- l'imputation de la dépense correspondante à nos documents budgétaires sur la ligne « Développement, Promotion et Animation du Commerce - Subventions » (Enveloppe 4846 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 94).

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/929

OBJET

**Plan Local d'Action pour le Développement  
du Commerce à Lille, Axe 3.2 : Professionnaliser  
la gestion des linéaires commerciaux en  
valorisant les opérations commerciales –  
Subvention à l'Union Commerciale des Arts**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'Union Commerciale des Arts organise une grande manifestation durant les fêtes de fin d'année, du 8 au 26 décembre 2001.

A l'entrée du quartier, à hauteur de l'Opéra, une arche signalera la localisation de la manifestation sous le titre « Bienvenue dans le village du Père Noël, Quartier des Arts – Ville de Lille ». Sous cette arche sera installée un manège enfantin et un stand artisanal de « Barbe à papa », croustillons... La Place Léon Trulin sera entièrement décorée d'une forêt de sapins et d'un éclairage approprié. Un Père Noël sera présent les jours d'affluence, dans son traîneau, et les chalands pourront se faire photographier en sa compagnie. Diverses manifestations auront lieu durant la période : Fanfares, Père Noël sur échasse. Par ailleurs, les commerçants du quartier offriront des tickets d'accès au manège enfantin et des bons pour une photographie avec le Père Noël.

Le coût global de l'opération s'élève à 48 000 F.

La Ville de Lille est sollicitée à hauteur de 20 000 F.

En conséquence, nous vous prions, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 28 novembre 2001, de bien vouloir autoriser :

- le versement d'une subvention d'un montant de 20 000 F à l'Union Commerciale des Arts,
- l'imputation de la dépense correspondante à nos documents budgétaires sur la ligne « Développement, Promotion et Animation du Commerce - Subventions » (Enveloppe 4846 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 94).

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/930

OBJET**Plan Local d'Action pour le Développement  
du Commerce à Lille. Axe 3.2 : Professionnaliser  
la gestion des linéaires commerciaux en  
valorisant les opérations commerciales –  
Subvention à l'Association des commerçants  
de la rue de la Monnaie**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'Association des commerçants de la rue de la Monnaie sollicite, pour la première fois de l'année, la participation de la Ville de Lille à l'occasion de l'organisation d'animations commerciales et de l'installation de décorations de Noël dans le quartier, du 1er décembre 2001 au 10 janvier 2002.

Les animations auront lieu rues de la Monnaie, au Péteryneck, des Vieux Murs, du Palais de Justice, des Places Louise de Bettignies, du Concert et aux Oignons, les samedi 22 et dimanche 23 décembre 2001. Elles consisteront en la présence de Pères Noël, d'un renne avec traîneau, d'attractions diverses comme des cracheurs de feu, des jongleurs... Les enfants pourront se faire photographier gratuitement en compagnie du Père Noël et se verront distribuer des boissons désaltérantes.

Les décorations de Noël seront mises en place dès le 1<sup>er</sup> décembre dans les rues de la Monnaie, au Péteryneck, des Vieux Murs, du Palais de Justice et Place aux Oignons : illuminations innovantes consistant en un plafond de lucioles avec vagues de lumière, guirlandes de sapin naturel avec lucioles claires à l'aplomb des trottoirs, et enfin, éclairage d'ambiance réparti dans les rues et connecté à une régie de lumière afin de créer un décor global dynamique.

Le coût global des animations et des décorations s'élève à 245 000 F.

La Ville est sollicitée à hauteur de 35 000 F.

En conséquence, nous vous demandons, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 28 novembre 2001, de bien vouloir autoriser :

- le versement d'une subvention d'un montant de 35 000 F à l'union des commerçants de la rue de la Monnaie,
- l'imputation de la dépense correspondante à nos documents budgétaires sur la ligne « Développement, Promotion et Animation du Commerce - Subventions » (Enveloppe 4846 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 94).

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/931

OBJETRelèvement des tarifs de voirie 2002

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du Conseil Municipal du 12 mars 1996, il a été décidé d'ajuster les tarifs afférents à l'occupation du domaine public afin de les harmoniser avec ceux pratiqués par les villes importantes, de même qu'il a été décidé de réduire au strict minimum les catégories des emprises taxables pour que soient facilitées la gestion et la visibilité du barème de taxation.

En ce qui concerne les droits de voirie pour l'an 2002, nous vous proposons de les réactualiser par une augmentation de 2 %, comme les années précédentes.

Par ailleurs, afin de satisfaire aux demandes des administrés, les lignes de taxe seront supprimées pour :

- la gestion administrative des dossiers d'assurances et arrêtés municipaux,
- les certificats de numérotation.

Le tableau, récapitulatif des taxations qui seront appliquées à compter du 1er janvier 2002 est joint en annexe.

En accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, réunie le 28 novembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir accepter cette proposition qui, conformément à la délibération n°01/105 du 25 mars 2001, constitue la limite dans laquelle seront fixés par arrêté municipal les droits de voirie 2002.

ADOPTÉE à l'unanimité

**VILLE DE LILLE**  
**DIRECTION GENERALE**  
**DES SERVICES TECHNIQUES**

**CONTROLE DE VOIRIE**

**TARIFS 2002**

## TARIF DE VOIRIE - COMMERCE

INTITULE		PR	UN	ZONE A	ZONE
ATTRIBUT - ÉCUSSON ENSEIGNE NON LUMINEUSE	Non lumineux 2 faces coefficient 2	AN	M <sup>2</sup>	13,80 €	8,63 €
LETTRE DETACHEE TEXTE INTERCHANGEABLE					
ATTRIBUT - ÉCUSSON ENSEIGNE LUMINEUSE	Lumineux 2 faces coefficient 2	AN	M <sup>2</sup>	18,97 €	12,08 €
LETTRE DETACHEE TEXTE INTERCHANGEABLE					
MESSAGE ÉLECTRONIQUE	1 dimension supérieure à 1,75 m ou 2 faces coefficient 2	AN	M <sup>2</sup>	25,87 €	
CALICOT PANNEAU SUR FAÇADE		JR	M <sup>2</sup>	2,41 €	1,37 €
FORAIN	En installation particulière Hors foire	JR	M <sup>2</sup>	0,17 €	0,12 €
VÉHICULE VENTES PUBLICITAIRES RECLAME - EXPOSITION / MANIFESTATION ABATTEUR POSTICHEUR DEMONSTRATEUR		JR	M <sup>2</sup>	2,41 €	1,37 €
PODIUM - CHAPITEAU		JR	M <sup>2</sup>	0,85 €	0,60 €
PANNEAU SUR PIED	dimensions maximum : Hauteur 1,20 m Largeur 0,80 m	AN	UN	86,25 €	51,75 €
TERRASSE D'ÉTÉ du 21 Mars au 31 Octobre facturation pour 8 mois minimum de facturation 1/8	-3m <sup>2</sup>  de 3m <sup>2</sup> à 12m <sup>2</sup>  +12m <sup>2</sup>	Saison	M <sup>2</sup>	12,08 € 37,95 € 62,10 €	7,76 € 25,87 € 34,50 €
TERRASSE COUVERTE		AN	M <sup>2</sup>	129,38 €	69,00 €
TERRASSE D'HIVER 1er Novembre au 20 Mars facturation pour 4 mois minimum de facturation ¼	-3m <sup>2</sup>  de 3m <sup>2</sup> à 12m <sup>2</sup>  +12m <sup>2</sup>	Saison	M <sup>2</sup>	6,03 € 18,97 € 31,04 €	3,95 € 12,93 € 17,24 €
VITRINE SUSPENDUE	façade en saillie supérieure à 0,16 m	AN	M <sup>2</sup>	12,07 €	7,76 €
GARDE SOLEIL - BANNE FIXE LAMBREQUIN - AUVENT STORE VERTICAL - MARQUISE		AN	M <sup>2</sup>	5,17 €	3,44 €
DISTRIBUTEUR MOBILE	Boissons - confiseries - Glaces Commerces - accessoires	MS	M <sup>2</sup>	11,92 €	8,59 €
MARCHAND 4 SAISONS POMMES DE TERRE (FRITES) FLEURS - MARRONS		MS	M <sup>2</sup>	12,07 €	8,62 €
DIVERS SAISONNIERS	Chrysanthèmes	JR	M <sup>2</sup>	1,03 €	
EXTENSION DE TERRASSE	les jours de marché	JR	M <sup>2</sup>	0,31 €	
ECRAN PARE-VENT		AN	ML	13,80 €	8,62 €
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ETALAGE (DIVERS)	inférieur (e) à 0,60 m	AN	M <sup>2</sup>	12,42 €	8,62 €
DEPOT D'OBJETS DÉCORATIFS ZONE MOTOS, VEHICULES SANS PERMIS ENGIN DE LIVRAISON DE PLATS PREPARES	supérieur (e) à 0,60 m	AN	M <sup>2</sup>	77,63 €	51,75 €

## TARIF DE VOIRIE - TRAVAUX

INTITULE		PR	UN	ZONE A	ZONE B
BARAQUE DE CHANTIER BENNE AMOVIBLE CAMION-ATELIER, DE DEMENAGEMENTS REMORQUE, CAMION-NACELLE MONTE-MEUBLES, MATERIAUX MONTE-CHARGE	longueur inférieure à 4 m capacité inférieure à 6m <sup>3</sup> tonnage inférieur à 5 tonnes	JR	UN	9,54 €	5,19 €
BARAQUE DE CHANTIER BENNE AMOVIBLE CAMION-ATELIER, DE DEMENAGEMENTS REMORQUE, CAMION-NACELLE TOUPIE A BETON - GRUE MOBILE	longueur supérieure à 4 m capacité supérieure à 6m <sup>3</sup> tonnage supérieur à 5 tonnes	JR	UN	17,25 €	10,38 €
DÉPÔT SUR LA VOIE PUBLIQUE		JR	M <sup>2</sup>	0,68 €	0,35 €
ÉCHAFAUDAGE EMPRISE AU SOL	au-delà d'une année, coefficient multiplicateur égal à l'année en cours	JR	M <sup>2</sup>	0,27 €	0,16 €
CLÔTURE SURFACE DÉVELOPPÉE + EMPRISE AU SOL	au-delà d'une année, coefficient multiplicateur égal à l'année en cours	JR	M <sup>2</sup>	0,26 €	0,16 €
SURFACES DES PANNEAUX PUBLICITAIRES SUR CLÔTURES		JR	M <sup>2</sup>	0,85 €	

## DIVERS

INTITULE	PR	UN	ZONE A	ZONE B
DOSSIER DE REGULARISATION POUR ABSENCE D'AUTORISATION PREALABLE		UN	60,37 €	
MINIMUM DE FACTURATION			9,51 €	

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/932

OBJET

**Plan Local d'Action pour le Développement  
du Commerce à Lille, Axe 3.2 : Professionnaliser  
la gestion des linéaires commerciaux en  
valorisant les opérations commerciales –  
Subvention au Comité de Défense et d'Entraide  
des Commerçants Non Sédentaires (CDE-CNS)**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Comité de Défense et d'Entraide des Commerçants Non Sédentaires organisent 3 opérations d'animation commerciale sur différents marchés de plein air de la Ville.

- Animation Halloween à destination des enfants présents sur les marchés : le 31 octobre de 9h à 13h sur le marché d'Hellemmes et le 2 novembre de 9h à 13h sur le marché Edith Cavell de Lille-Sud. L'animation a consisté en l'installation d'un stand où les enfants pouvaient se faire maquiller gratuitement et dessiner en attendant leurs parents de retour des courses sur le marché. Les commerçants non sédentaires étaient eux-mêmes déguisés.

Le coût de l'opération s'est élevé à 14 350 F, comprenant la prestation de 2 animateurs par marché, l'achat des maquillages, les supports de communication édités pour l'occasion (tracts, affiches...).

La Ville de Lille est sollicitée à hauteur de 7 000 F.

- Animation Euro sur 5 marchés lillois par la présence de l'euroboutique de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille Métropole les :  
Mardi 27 novembre 2001 : marché Kennedy  
Jeudi 29 novembre 2001 : marché de Wazemmes  
Samedi 1<sup>er</sup> décembre 2001 : marché Sébastopol  
Vendredi 7 décembre 2001 : marché de Lille-Sud  
Dimanche 9 décembre 2001 : marché de Fives

Sur chaque marché, un animateur supplémentaire à celui prévu pour l'Euroboutique, a sollicité la participation des commerçants à la visite de l'Euroboutique.

Le coût de l'opération s'est élevé à 10 000 F. La Chambre de Commerce a été sollicitée à hauteur de 4 000 F.

La Ville de Lille est sollicitée à hauteur de 4 000 F.

- Animation Saint Nicolas à destination des enfants présents sur les marchés : le mercredi 5 décembre de 9h à 13h sur le marché d'Hellemmes et le samedi 8 décembre de 9h à 13h sur le marché de Sébastopol. L'animation a consisté en l'organisation d'un jeu de piste sur les marchés pendant lequel les enfants ont eu à retrouver les éléments symbolisant Saint Nicolas (crosse, cape...) disposés sur les étals de 5 commerçants non sédentaires. Deux animateurs déguisés en Saint Nicolas, sur chaque marché, ont guidé les enfants dans leurs recherches et leur ont offert des friandises.

Le coût de l'opération s'est élevé à 12 000 F.

La Ville de Lille est sollicitée à hauteur de 6 000 F.

En récapitulatif,

Opération	Budget total	Subvention sollicitée
Halloween	14 350 F	7 000 F
Euro	10 000 F	4 000 F
Saint Nicolas	12 000 F	6 000 F
<b>TOTAL</b>	<b>36 350 F</b>	<b>17 000 F</b>

En conséquence, nous vous demandons, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 28 novembre 2001, de bien vouloir autoriser :

- le versement d'une subvention d'un montant de 17 000 F au Comité de Défense et d'Entraide des Commerçants Non Sédentaires,
- l'imputation de la dépense correspondante à nos documents budgétaires sur la ligne «Promotion, Marchés - Subventions» (Enveloppe 18258 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 94).

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/933

OBJET

REGLEMENTATION

REVISION DES DROITS DE PLACE DES MARCHES LILLOIS

CONVERSION DES TARIFS EN MONNAIE EUROPEENNE

Rapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Les tarifs des droits de place des marchés lillois ont été revalorisés pour la dernière fois au 1<sup>er</sup> janvier 1999.

Conformément à la politique tarifaire de la Ville de Lille, il a été demandé de les revaloriser en fonction du montant de l'inflation à savoir 2,5 % pour qu'il soient applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2002

Par ailleurs, cette tarification proposée par la Ville de Lille est établie en euros arrondis à la dizaine de centimes d'euro inférieur

Les tarifs sont repris sur la grille tarifaire ci-jointe.

. Pour les commerçants passagers qui ne bénéficient pas d'emplacements réservés, le tarif s'entend par mètre linéaire ;

. Pour les commerçants abonnés qui bénéficient d'un emplacement réservé, le tarif s'entend :

- pour les marchés de plein air : par mètre linéaire pour un marché par semaine, pendant trois mois
- pour le marché couvert : par m<sup>2</sup> et par mois

Les droits de mutation, cartes d'abonnement et redevances de première occupation sont fixés à 18,75 euros.

Nous vous proposons d'adopter ces tarifs convertis en euros, qui sont la limite de ceux qui seront fixés par le Maire conformément à la délibération 01/105 du 25 mars 2001.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

DROITS DE PLACES  
Année 2002

HALLES ET MARCHES EN REGIE MUNICIPALE										
MARCHES		COMMERCANTS PASSAGERS				COMMERCANTS ABONNES				
		TARIFS 2001 (en francs)	TARIFS 2002 (en francs)	TARIFS 2002 (en euros)		TARIFS 2001 (en francs)	TARIFS 2002 (en francs)	TARIFS 2002 (en euros)		
		Un marché par semaine pendant trois mois (1)								
ARTS	1 marché	5,20 F	5,33 F	0,80	le ml		x	x	x	le ml
CONCERT	1 marché	6,00 F	6,15 F	0,95	le ml	(1)	29,00 F	29,73 F	4,55	le ml
CONCORDE	1 marché	4,40 F	4,51 F	0,70	le ml	(1)	25,00 F	25,63 F	3,90	le ml
DELIOT	1 marché	4,40 F	4,51 F	0,70	le ml	(1)	25,00 F	25,63 F	3,90	le ml
FG.POSTES	1 marché	5,20 F	5,33 F	0,80	le ml	(1)	27,00 F	27,64 F	4,20	le ml
FIVES	1 marché	4,40 F	4,51 F	0,70	le ml	(1)	25,00 F	25,63 F	3,90	le ml
HELLEMMES	1 marché	5,20 F	5,33 F	0,80	le ml	(1)	27,00 F	27,64 F	4,20	le ml
LITTRE	1 marché	6,00 F	6,15 F	0,95	le ml		x	x	x	le ml
PELLEVOISIN	1 marché	4,40 F	4,51 F	0,70	le ml	(1)	25,00 F	25,63 F	3,90	le ml
SAINT.SAUVEUR	1 marché	5,20 F	5,33 F	0,80	le ml	(1)	27,00 F	27,64 F	4,20	le ml
SEBASTOPOL	1 marché	4,40 F	4,51 F	0,70	le ml	(1)	25,00 F	25,63 F	3,90	le ml
VAUBAN	1 marché	4,00 F	4,10 F	0,65	le ml	(1)	25,00 F	25,63 F	3,90	le ml
VIEILLE.BOURSE	1 mois	1 650,00 F	912,00 F	139,00	loyer		x	x	x	x
WAZEMMES	1 marché	6,00 F	6,15 F	0,95	le ml	(1)	29,00 F	29,73 F	4,55	le ml
NOUVEAUX MARCHES	1 marché	4,00 F	4,10 F	0,65	le ml	(1)	x	x	x	x
WAZEMMES(HALLE.COUCVERTE)	1 mois	x	x	x	x		56,00 F	57,40 F	8,75	le m <sup>2</sup>

Les droits de mutation, cartes d'abonnement, redevances de première occupation seraient fixés à 18,75

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/934

OBJET

**Subventions destinées aux organismes**  
**à caractère social - Action Sociale -**  
**Lutte contre les exclusions -**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations à caractère social, au titre de l'année 2001.

Dans le tableau ci-après sont reprises différentes demandes présentées par les associations.

Les subventions leur seront attribuées en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités de chaque association et contractualisé avec la Ville par un contrat d'objectifs.

Les dépenses seront imputées de la manière suivante au budget 2001 :

**Sur le chapitre 65 Article 6574 Fonction 524 Enveloppe 13646**

**Aides matérielles diverses**

Croix Rouge Française 30 000 F

Banque Alimentaire 70 000 F

**Coordination**

Coordination Mobile d'Accueil et d'Orientation 34 000 F

Société Saint Vincent de Paul 70 000 F

Sur le chapitre 65 Article 6574 Fonction 523 Enveloppe 2558

Lien Social

Solidarité aux Femmes et Familles d ' ici et d ' ailleurs 25 000 F

Accompagnement

Union Départementale de la Consommation, du Logement  
et du Cadre de Vie 15 000 F

En accord avec votre Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 27 Novembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de ces subventions et d'autoriser Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, Madame la Conseillère déléguée à signer les conventions avec les associations

**ADOPTÉE à l'unanimité**

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/935

OBJET**Programme Insertion –**  
**Centre d'Insertion des Bois Blancs**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Centre d'Insertion des Bois Blancs a mis en place l'an dernier une antenne de la régie technique de proximité sur le Faubourg de Béthune, permettant ainsi :

- à des bénéficiaires habitant le quartier de Faubourg de Béthune d'engager des parcours d'insertion vers l'emploi dans les domaines du second œuvre bâtiment, du nettoyage industriel, de l'entretien du linge et de la restauration,
- d'engager l'ensemble des partenaires du quartier sur la recherche et la mise en service d'activités nouvelles.

En 2001, 26 habitants (11 hommes, 15 femmes) dont 11 âgés de moins de 26 ans ont ainsi intégré le dispositif.

Aux côtés de l'Etat, de L.M.H.-O.P.A.C et du P.L.I.E, la Ville de Lille est sollicitée à hauteur de 125 000 F sur un budget annuel de 846 604 F afin d'assurer la réalisation des parcours d'insertion professionnelle.

En conséquence, vous vous demandons, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 28 novembre 2001, d'autoriser :

- le versement d'une subvention de 125 000 F au Centre d'Insertion des Bois Blancs,
- l'imputation de la dépense correspondante sur la ligne « Mesures pour l'Emploi – Subventions à diverses associations » (Enveloppe 11808 – Chapitre 65 – article 6574 – fonction 90) de nos documents budgétaires.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/936

Dotations complémentaires et nouvelles.  
Exercice 2001. Décision Modificative N°4

Rapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Les décisions modificatives ont pour vocation d'adapter le document budgétaire initial à la vie collective.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 10 décembre, nous vous proposons les inscriptions ci-jointes :

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## DECISION MODIFICATIVE DE DECEMBRE 2001

## INVESTISSEMENT

## DEPENSES

Chap	Art	Fonc	Env	Libellés	AP 2001	CP inscrits	AP nouvelles	CP nouveaux
20	2031	020	8415	Bureaux d'études - Honoraires	100 000,00			91 095,56
20	2031	90	16601	Euratechnologies - Etudes	500 000,00	500 000,00	2 672 240,00	2 672 240,00
21	2128	020	18723	Ancienne école Récamier - Parking - Pose d'une barrière			50 000,00	50 000,00
21	2135	020	4394	Système de télécommunications - Acquisition de matériel	900 000,00	500 000,00		100 000,00
21	2161	312	1181	L'Art dans la Vile - Acquisition d'œuvres	200 000,00	100 500,00		99 500,00
21	2161	312	12952	L'Art dans la Ville - Implantation de sculptures et peintures	200 000,00			200 000,00
21	2181	324	18063	Le Rang du Beaugard	150 000,00			150 000,00
23	2312	213	15552	Ecole maternelle Victor Duruy - Travaux de sécurité			50 000,00	50 000,00
23	2312	412	9268	Stades terrains de proximité - Travaux de grosses réparations	200 000,00	200 000,00		-200 000,00
23	2312	821	15476	Hellemmes - Opération Cœur de Pays		42 298,50		-42 298,50
23	2313	020	18083	Restaurant municipal - Mise aux normes			3 328,91	3 328,91
23	2313	020	17045	Divers bâtiments communaux - Travaux de désamiantage	1 000 000,00			57 678,30
23	2313	020	1217	Mairie de quartier de Wazemmes - Travaux				10 746,06
23	2313	020	7293	Hôtel de Ville - Extension - Travaux d'aménagement	4 450 000,00	4 450 000,00		-400 000,00
23	2313	311	15707	Local Contrat de ville et aménagement de l'école de Musique			79 696,05	79 696,05
23	2313	312	18085	Espace Matisse - Travaux	150 000,00			150 000,00
23	2313	324	12277	Bâtiments culturels - Travaux de sécurité	500 000,00	122 404,97		140 556,36
23	2313	411	13570	Salles de sports J. Bouin	12 000 000,00	369 414,90		94 239,86
23	2313	412	13855	Contrat de ville - Pôle sportif Debecker - Remise en état	950 000,00	950 000,00		-120 000,00
23	2313	412	16555	Stade Jean Bouin - Terrain synthétique - Réparations	300 000,00	300 000,00		-300 000,00
23	2313	413	2395	Piscines - Modernisation	700 000,00	400 000,00		-299 000,00
23	2313	422	13586	Complexe Lazare Garreau - Réinscription de crédits	380 000,00	380 000,00	150 000,00	150 000,00
23	2316	322	17732	Musée des beaux arts - Restauration des plans reliefs	500 000,00			100 000,00
23	2316	324	17175	Restauration de statues			306 927,00	306 927,00
23	2318	823	13562	Fontaine place du Gl de Gaulle - Sinistre - Réemploi indem. d'ass.			65 267,00	65 267,00
23	238	311	17733	Aéronef - Travaux (mandat à la S.A.E.M. Euraille)	8 970 000,00	897 000,00		500 000,00
TOTAUX					32 150 000,00	9 211 618,37	3 377 458,96	3 709 976,60

RECETTES

Chap	Art	Fonc	Env	Libellés	Montant
13	1321	311	16987	Local Contrat de ville et aménagement de l'école de Musique - Participation de l'Etat	52 236,00
13	1322	90	16547	Euratechnologies - Participation du Conseil Régional	500 000,00
13	1327	90	18090	Euratechnologies - Participation du F.E.D.E.R.	1 337 792,00
16	16412	01	1681	Emprunt	353 257,10
<b>TOTAL</b>					<b>2 243 285,10</b>

91



OPERATIONS D'ORDRE

Chap	Art	Fonc	Env	Libellés	Dépenses	Recettes
10	1025	01	18671	Musée de l'Hospice Comtesse - Don de Mme Deryckere - Dalle et bas relief	100 000,00	100 000,00
21	2161	01	18674	Intégration - Délibération 01/67 du 16/02/2001		
10	1025	01	18672	Musée de l'Hospice Comtesse - Don de Mr Bernardin - Documents anciens	1 000,00	1 000,00
21	2161	01	18675	Intégration - Délibération 01/66 du 16/02/2001		
10	1025	01	18673	Musée de l'Hospice Comtesse - Don de Mme Bigo - Photographies	12 000,00	12 000,00
21	2161	01	18676	Intégration - Délibération 01/65 du 16/02/2001		
19	192	01	12992	Différence sur réalisations d'immobilisations	679 308,22	1 343 706,04
19	192	01	12998	Différence sur réalisations d'immobilisations		
21	21318	01	12994	Cessions autres bâtiments publics	243 901,00	102 546,98
21	2182	01	12996	Cessions de matériels de transport		
21	2113	01	17422	Cessions de terrains aménagés	48 780,20	63 336,88
48	4815	01	12474	Subventions pour équipement de tiers		
48	4815	01	12476	Subventions pour équipement de tiers	1 036 209,22	2 502 900,72
TOTAL						

93

DEMOISE

MUNICIPAL



RECETTES

Chap	Art	Fonc	Env	Libellés	Montant	
70	70878	822	18727	Place des Buisses - Borniers - Remboursement taxis	30 000,00	
73	7311	01	1894	Rôles supplémentaires	14 707 163,26	
74	7478	020	18683	Hôtel de Ville - Extension - Participation d'E.D.F.	177 000,00	
74	7478	322	18680	Palais des Beaux Arts - Crédit du Nord - Mécénat	275 000,00	
74	7478	322	18681	Palais des Beaux Arts - Crédit Agricole - "Portraits de villes ..." - Mécénat	50 000,00	
75	757	322	18622	Musée des Beaux Arts - Redevance d'exploitation du Restaurant	49 573,46	
75	758	61	18473	Quartier de Moulins - Animation urbaine - Semaine bleue	2 100,00	
77	775	020	12530	Vente de véhicules	35 465,13	
					TOTAL	15 326 301,85

95

OPERATIONS EQUILIBREES

Chap	Art	Fonc	Env	Libellés	Dépenses	Recettes
75	758	61	18343	Balades de l'été - Quartier du Fg de Béthune		1 130,00
011	6068	422	9434	Réemploi	1 130,00	
75	758	61	18312	Balades de l'été - Quartier de Fives		2 320,00
011	6068	422	8965	Réemploi	2 320,00	
75	758	61	18325	Balades de l'été - Quartier du Sud		2 250,00
011	60623	020	11940	Réemploi	2 250,00	
75	758	61	18324	Balades de l'été - Quartier de Moulins		2 240,00
011	60623	024	8961	Réemploi	2 240,00	
75	758	61	18288	Balades de l'été - Quartier de Vauban		3 020,00
011	6232	024	4616	Réemploi	3 020,00	
75	758	61	18342	Balades de l'été - Quartier de Wazemmes		880,00
011	60623	024	9414	Réemploi	880,00	
70	70881	312	18549	Exposition ZEC - Vente de catalogues		20 220,00
011	6288	312	13700	Réemploi	20 220,00	
74	7478	321	18542	Bibliothèque municipale - Dépôt légal - Bibliothèque Nationale de France		344 083,26
012	64111	321	10997	Réemploi - Délibération 01/521 du 09/07/01	310 000,00	
011	6068	321	57	Réemploi - Délibération 01/521 du 09/07/01	34 083,26	
79	7911	020	13074	Dégradation de la salle des Bois Blancs - Indemnité		1 241,56
011	61522	020	324	Réemploi	1 241,56	
74	7472	90	17199	Formation au BAPAAT - Participation du Conseil Régional (2ème acompte)		87 360,00
011	6184	90	11763	Réemploi	87 360,00	
74	7478	322	18684	Palais des Beaux Arts - Société Générale - Concerts - Mécénat		30 000,00
011	6232	322	12561	Réemploi - Délibération 01/484 du 09/07/2001	30 000,00	
74	74718	824	18699	Contrat de Ville - Quartier de Lille Sud - Exposition historique		15 000,00
011	6288	824	5959	Réemploi - Délibération 01/395 du 09/07/01	15 000,00	

OPERATIONS EQUILIBREES

Chap	Art	Fonc	Env	Libellés	Dépenses	Recettes
74	7472	823	16909	Environnement à tous les âges - Subvention du Conseil Régional		146 500,00
011	6288	823	15821	Réemploi	146 500,00	
TOTAUX					656 244,82	656 244,82

97

OPERATIONS EQUILIBREES

OPERATION D'ORDRE

Chap	Art	Fonc	Env	Libellés	Dépenses	Recettes
67	675	01	12980	Valeurs comptables des immobilisations cédées	997 414,48	
67	676	01	12981	Différences sur réalisations transférées en investissement	1 343 706,04	
68	6812	01	12475	Charges de fonctionnement à répartir	48 780,20	
77	776	01	12983	Différences sur réalisations reprises au compte de résultat		679 308,22
79	7918	01	12472	Autres transferts de charges		243 901,00
TOTAL					2 389 900,72	923 209,22

RECAPITULATIF		
	Dépenses	Recettes
<b>Investissement</b>	4 768 687,82	4 768 687,82
<b>Fonctionnement</b>	16 905 755,89	16 905 755,89
<b>Totaux</b>	<b>21 674 443,71</b>	<b>21 674 443,71</b>



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/937

OBJETExercice 2001.Transferts de crédits.Rapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

En raison de la diversité de leur nature et de leur caractère prévisionnel, les dépenses des sections d'investissement et de fonctionnement de nos documents budgétaires ne peuvent, lors de leur élaboration, faire l'objet d'une répartition précise dans le cadre de la nomenclature du plan comptable. ...

En vue de permettre l'imputation de ces opérations selon leur destination, il est nécessaire de procéder, en cours d'année, à certains transferts ou ventilations des crédits mis à la disposition des services gestionnaires.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 10 décembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir ratifier les propositions soumises en vue d'assurer le règlement de dépenses de travaux ou fournitures relatives à l'aménagement de divers équipements communaux.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

VILLE DE LILLE

EXERCICE 2001

EMETTEUR				IMPUTATION			BENEFICIAIRE	MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
011	60612	024	ENERGIE - ELECTRICITE	65	6574	33	MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	151,78
011	60623	024	ALIMENTATION	65	6574	255	MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	5 240,00
011	60623	61	ALIMENTATION	65	6574	255	MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	5 300,00
011	60632	411	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	21	2184	411	MOBILIER	1 455,01
011	60632	411	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	21	2188	411	AUTRES	1 200,00
011	6068	024	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	65	6574	255	MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	3 000,00
011	6068	322	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	012	64131	322	REMUNERATIONS DU PERSONNEL NON TITULAIRE	27 220,00
011	6068	322	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	21	2161	322	ŒUVRES ET OBJETS D'ART	50 649,00

101

EMETTEUR			BENEFICIAIRE			MONTANT		
IMPUTATION			IMPUTATION					
CHAP	ART	FONCT	LIBELLE	CHAP	ART		FONCT	LIBELLE
011	6068	322	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	21	2188	322	AUTRES	100 000,00
011	6068	33	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	65	6574	255	MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	1 244,00
011	6068	33	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	65	6574	422	MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	2 000,00
011	6068	422	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	65	6574	025	MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	4 000,00
011	6068	61	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	65	6574	422	MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	560,00
011	6132	40	LOCATIONS IMMOBILIERES	012	64131	40	REMUNERATIONS DU PERSONNEL NON TITULAIRE	80 000,00
011	6132	40	LOCATIONS IMMOBILIERES	012	64131	412	REMUNERATIONS DU PERSONNEL NON TITULAIRE	20 544,24
011	61522	020	BATIMENTS	65	6574	255	MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	2 500,00
011	61522	211	BATIMENTS	65	6574	422	MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	15 000,00

102

EMETTEUR			BENEFICIAIRE			MONTANT		
IMPUTATION			IMPUTATION					
CHAP	ART	FONCT	LIBELLE	CHAP	ART		FONCT	LIBELLE
011	61522	212	BATIMENTS	23	2313	211	CONSTRUCTIONS	6 000,00
011	61558	413	AUTRES BIENS MOBILIERES	21	2188	413	AUTRES	20 000,00
011	6232	024	FETES ET CEREMONIES	65	6574	255	MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	3 000,00
011	6232	61	FETES ET CEREMONIES	012	64131	311	REMUNERATIONS DU PERSONNEL NON TITULAIRE	2 500,00
011	6232	61	FETES ET CEREMONIES	65	6574	255	MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	8 000,00
011	6232	61	FETES ET CEREMONIES	65	6574	33	MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	6 339,85
011	6232	61	FETES ET CEREMONIES	65	6574	422	MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	5 000,00
011	6236	023	CATALOGUES ET IMPRIMES	65	6574	025	MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	5 000,00
011	6288	01	AUTRES	67	6745	025	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES MAIRES DES G.V.F. - SINISTRES DE TOULOUSE	20 000,00
011	6288	020	AUTRES	23	2316	323	RESTAURATION DES COLLECTIONS ET ŒUVRES D'ART	23 000,00

103

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
011	6288	422	AUTRES	65	6574	824	SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	262 271,00
011	6288	512	AUTRES	65	6574	512	CONTRAT D' ACTIONS DE PREVENTION. SUBVENTIONS	83 168,00
011	6288	64	AUTRES	21	2183	020	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	39 502,00
011	6288	824	AUTRES	65	65735	824	SUBVENTION AU GIP	497 000,00
011	6288	824	AUTRES	65	6574	824	SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	83 000,00
011	6288	90	AUTRES	65	6574	90	SUBVENTION A L'ASSOCIATION OBJECTIF SUD	70 000,00
011	6288	90	AUTRES	65	6574	94	DEVELOPPEMENT ET PROMOTION DU COMMERCE. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	80 000,00
011	6288	90	AUTRES	67	6718	90	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	25 737,50
011	6288	90	AUTRES	67	6745	90	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	100 000,00

104

EMETTEUR			BENEFICIAIRE			MONTANT		
IMPUTATION			IMPUTATION					
CHAP	ART	FONCT	LIBELLE	CHAP	ART		FONCT	LIBELLE
012	64111	020	REMUNERATION PRINCIPALE DU PERSONNEL TITULAIRE	011	6231	020	ANNONCES ET INSERTIONS	125 000,00
012	64131	020	REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	011	6225	312	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	66 000,00
012	64131	020	REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	65	65736	520	SUBVENTION AU CCAS DE LILLE	121 521,68
014	74879	01	DOTATION VERSEE	011	6064	020	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 874,25
65	6531	021	INDEMNITES	012	64111	020	REMUNERATION PRINCIPALE DU PERSONNEL TITULAIRE	165 000,00
65	6533	021	COTISATIONS DE RETRAITE	012	64111	020	REMUNERATION PRINCIPALE DU PERSONNEL TITULAIRE	29 000,00
65	6535	90	FORMATION	011	6184	824	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	16 560,00
65	6574	025	MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	011	60632	020	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	2 000,00
65	6574	212	CONTRAT D'AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL - C.A.T.E. SUBVENTIONS	21	2188	026	AUTRES	12 500,00

201 105

EMETTEUR			LIBELLE	BENEFICIAIRE			MONTANT	
IMPUTATION				IMPUTATION				
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONC.		
65	6574	255	MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	011	6068	61	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	3 140,00
65	6574	255	SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT. MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	65	6574	422	ASSOCIATIONS SPORTIVES ET D'ANIMATION. MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	5 240,00
65	6574	255	COOPERATIVES SCOLAIRES. MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	65	6574	422	ASSOCIATIONS SPORTIVES ET D'ANIMATION. MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	17 500,00
65	6574	30	MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	011	6068	024	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	2 000,00
65	6574	33	ACTION CULTURELLE. MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	65	6574	025	AIDES AUX ASSOCIATIONS MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	8 000,00
65	6574	30	THEATRES MUNICIPAUX. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	65	6574	30	ACTIVITES CULTURELLES. SUBVENTIONS	22 000,00
65	6574	311	MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	011	6068	020	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 910,00

106

EMETTEUR			BENEFICIAIRE			MONTANT		
IMPUTATION			IMPUTATION					
CHAP	ART	FONCT	LIBELLE	CHAP	ART		FONCT	LIBELLE
65	6574	311	MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	011	6232	61	FETES ET CEREMONIES	7 000,00
65	6574	40	MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	011	6068	823	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	3 130,00
65	6574	40	SERVICES COMMUNS. MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	65	6574	025	AIDES AUX ASSOCIATIONS. MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	10 000,00
65	6574	415	MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	011	637	020	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	900,00
65	6574	415	SPORTS. MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	65	6574	422	AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES. MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	8 000,00
65	6574	422	MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	011	6068	020	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	8 100,00
65	6574	422	MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	011	6068	024	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	5 000,00

107

EMETTEUR			BENEFICIAIRE			MONTANT		
IMPUTATION			IMPUTATION					
CHAP	ART	FONCT	LIBELLE	CHAP	ART		FONCT	LIBELLE
65	6574	422	MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	011	6068	61	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	143,46
65	6574	422	JEUNESSE. MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	65	6574	255	COOPERATIVES SCOLAIRES. MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	500,00
65	6574	422	JEUNESSE. MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	65	6574	33	ACTION CULTURELLE. MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	356,54
65	6574	422	CAMPS AUTONOMES JEUNES. SUBVENTIONS	65	6574	422	PROJETS JEUNESSE ANIMATION. SUBVENTIONS	113 500,00
65	6574	422	COMITE LILLOIS D"AIDE AUX PROJETS. C.L.A.P. SUBVENTIONS	65	6574	422	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE QUARTIERS. SUBVENTIONS	41 000,00
65	6574	422	OPERATION PASS-LOISIRS. SUBVENTIONS	65	6574	422	PROJETS JEUNESSE ANIMATION. SUBVENTIONS	91 300,00
65	6574	422	SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	65	6574	512	C.C.P.D. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	20 000,00
65	6574	512	CONTRAT LOCAL SANTE. SUBVENTIONS	011	6068	512	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	6 638,40
65	6574	521	ACCES A L'AUTONOMIE ET AU CONFORT. VIE QUOTIDIENNE. SUBVENTIONS	65	6574	521	ACCES A LA CULTURE, AUX SPORTS ET AUX LOISIRS. SUBVENTIONS	34 000,00

108

EMETTEUR			BENEFICIAIRE			MONTANT		
IMPUTATION			IMPUTATION					
CHAP	ART	FONCT	LIBELLE	CHAP	ART		FONCT	LIBELLE
65	6574	521	ACCES A L'AUTONOMIE ET AU CONFORT. VIE QUOTIDIENNE. SUBVENTIONS	65	6574	521	ACCES A L'ECOLE ET ACCUEIL PETITE ENFANCE. SUBVENTIONS	5 000,00
65	6574	523	MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	011	6068	020	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	4 500,00
65	6574	523	ACTIONS D'AIDE AU MAINTIEN DANS LE LOGEMENT. SUBVENTIONS	65	6574	523	ACTIONS D'AIDE AU MAINTIEN DANS LE LOGEMENT. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	11 730,00
65	6574	523	ACTIONS DE LIEN SOCIAL ADULTE. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	65	6574	524	CAMPAGNE PAUVRETE PRECARITE. SUBVENTIONS	114 000,00
65	6574	523	HEBERGEMENT HIVERNAL D'URGENCE. SUBVENTIONS	65	6574	524	CAMPAGNE PAUVRETE PRECARITE. SUBVENTIONS	60 000,00
65	6574	524	ACTION HUMANITAIRE. SUBVENTIONS	65	6574	04	COOPERATION DECENTRALISEE. SUBVENTIONS	4 000,00
65	6574	61	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE PERSONNES AGEES	011	6238	023	DIVERS	12 000,00
65	6574	61	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE PERSONNES AGEES	65	6574	422	AIDE A LA VIE ASSOCIATIVE. SUBVENTIONS	13 000,00
65	6574	64	CONTRAT ENFANCE. SUBVENTIONS	65	6574	64	CONTRAT TEMPS LIBRE. SUBVENTIONS	373 000,00

109

EMETTEUR			BENEFICIAIRE			MONTANT
IMPUTATION			IMPUTATION			
CHAP	ART	FONCT	CHAP	ART	FONCT	
65	6574	64	21	2184	64	50 000,00
65	6574	90	65	6574	422	160 000,00
65	6574	90	65	6574	824	40 000,00
65	6574	94	011	6068	024	4 000,00
65	6574	94	011	6238	023	1 500,00
65	6574	94	65	6574	255	3 000,00
65	6574	94	67	6718	90	24 262,50
66	668	01	012	64111	020	11 051,33
67	6714	024	011	60623	020	12 000,00

110

EMETTEUR			LIBELLE	BENEFICIAIRE			MONTANT	
IMPUTATION				IMPUTATION				
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
67	6748	422	AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	65	6574	422	MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	150 000,00
67	678	020	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	011	6225	312	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	27 481,48
67	678	020	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	656	6561	01	FRAIS DE PERSONNEL	246 000,00
67	678	020	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	67	6713	020	SECOURS ET DOTS	3 724,00

1111

EMETTEUR			BENEFICIAIRE			MONTANT		
IMPUTATION			IMPUTATION					
CHAP	ART	FONCT	LIBELLE	CHAP	ART		FONCT	LIBELLE
20	205	020	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	21	2183	020	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	72 000,00
20	205	322	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	21	2183	322	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	30 000,00
21	2188	020	AUTRES	23	2313	212	CONSTRUCTIONS	8 464,18
21	2188	311	AUTRES	20	205	01	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	9 350,40
21	2188	321	AUTRES	20	2031	321	FRAIS D'ETUDES	50 000,00
21	2188	322	AUTRES	23	2316	322	RESTAURATION DES COLLECTIONS ET ŒUVRES D'ART	95 540,96
21	2188	411	AUTRES	20	205	01	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	462,84

112

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
21	2188	413	AUTRES	23	2313	413	CONSTRUCTIONS	107 000,00
21	2188	821	AUTRES	23	2318	821	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	150 309,06
21	2188	823	AUTRES	23	2318	823	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	183 000,00
23	2312	414	TERRAINS	21	2121	414	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	75 000,00
23	2312	823	TERRAINS	20	2031	823	FRAIS D'ETUDES	200,00
23	2312	823	TERRAINS	21	2121	823	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	100 000,00
23	2313	020	CONSTRUCTIONS	21	2135	020	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	17 683,96
23	2313	020	CONSTRUCTIONS	21	2161	520	ŒUVRES ET OBJETS D'ART	17 100,00
23	2313	020	CONSTRUCTIONS	21	2188	020	AUTRES	20 000,00
23	2313	251	CONSTRUCTIONS	21	2188	251	AUTRES	170 000,00
23	2313	33	CONSTRUCTIONS	21	2188	33	AUTRES	200 000,00
23	2313	411	CONSTRUCTIONS	20	2031	411	FRAIS D'ETUDES	55 000,00
23	2313	411	CONSTRUCTIONS	21	2188	251	AUTRES	40 000,00

113

EMETTEUR			BENEFICIAIRE			MONTANT		
IMPUTATION			IMPUTATION					
CHAP	ART	FONCT	LIBELLE	GHAP	ART		FONCT	LIBELLE
23	2313	422	CONSTRUCTIONS	21	2184	020	MOBILIER	16 000,00
23	2313	422	CONSTRUCTIONS	21	2184	211	MOBILIER	9 000,00
23	2313	422	CONSTRUCTIONS	21	2188	422	AUTRES	2 290,36
23	2313	823	CONSTRUCTIONS	21	2135	020	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	34 200,00
23	2313	90	CONSTRUCTIONS	20	2031	01	FRAIS D'ETUDES	11 800,00
23	2315	814	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	21	2188	020	AUTRES	20 000,00

114

**ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES  
HELLEMES**

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
011	6288	90	AUTRES	65	6574	823	SUBVENTION A L'ASSOCIATION "LES HAUTS PERCHES"	4 000,00
011	6232	521	FETES ET CEREMONIES	65	6574	511	SUBVENTION AU COLLEGE SAINT EXUPERY	147,05
65	6574	020	SUBVENTIONS	65	6554	12	CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT	3 800,00
65	6574	422	SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	011	6288	020	AUTRES	191 499,00
67	6714	311	BOURSES ET PRIX	011	6232	33	FETES ET CEREMONIES	6 191,51

115

**ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES  
LOMME**

EMETTEUR			LIBELLE	IMPUTATION			BENEFICIAIRE	MONTANT	
IMPUTATION				LIBELLE	IMPUTATION				LIBELLE
CHAP	ART	FONCT			CHAP	ART	FONCT		
011	6288	810	AUTRES	67	678	020	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	100 000,00	
011	6135	020	LOCATIONS MOBILIERES	67	673	020	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	5 000,00	
011	6135	251	LOCATIONS MOBILIERES	67	6718	251	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	5 000,00	
011	6233	023	FOIRES ET EXPOSITIONS	65	6574	94	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS	5 100,00	
011	6233	023	FOIRES ET EXPOSITIONS	67	6714	023	BOURSES ET PRIX	8 900,00	

116

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES  
RESTAURANT MUNICIPAL

IMPUTATION		EMETTEUR LIBELLE	IMPUTATION		BENEFICIAIRE LIBELLE	MONTANT
CHAP	ART		CHAP	ART		
012	64111	REMUNERATION PRINCIPALE DU PERSONNEL TITULAIRE	011	6288	AUTRES	1 283 000,00
012	6451	COTISATIONS A L'URSAFF	011	6288	AUTRES	207 000,00
012	6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	011	6288	AUTRES	273 000,00

117

MODIFICATIONS APORTEES AU BUDGET D'HELLEMMES

IMPUTATION			LIBELLE	MONTANT	
CHAP	ART	FONCT		REDUCTION	RENFORCEMENT
011	6068	020	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES		24 209,85
011	6068	213	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES		17 705,70
011	6068	20	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	337,50	
011	6068	311	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	2 351,75	
011	6236	411	CATALOGUES ET IMPRIMES	201,00	
011	6247	252	TRANSPORTS COLLECTIFS		80 000,00
011	61522	020	BATIMENTS		10 369,56
011	61522	213	BATIMENTS		37 803,52
011	61558	213	AUTRES BIENS MOBILIERS		2 000,00
011	6156	020	MAINTENANCE		5 166,72
011	6236	020	CATALOGUES ET IMPRIMES		10 000,00
011	6288	024	AUTRES		515 600,00
65	65736	520	SUBVENTION AU CCAS		40 000,00

118

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

VILLE DE LILLE

EXERCICE 2001

EMETTEUR				BENEFICIAIRE			MONTANT	
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION				LIBELLE
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
011	60632	020	Fournitures de petit équipement	20	205	020	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	14 631,38
011	6068	020	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	21	2188	020	AUTRES	30 000,00
011	6238	95	DIVERS	23	2313	020	CONSTRUCTIONS	10 000,00
011	6238	95	DIVERS	23	2315	95	CONSTRUCTIONS	30 010,00
011	6288	311	AUTRES	012	64131	311	REMUNERATIONS DU PERSONNEL NON TITULAIRE	149 572,77
011	6288	833	AUTRES	012	64131	823	REMUNERATIONS DU PERSONNEL NON TITULAIRE	37 000,00
012	64161	90	EMPLOIS-JEUNES	011	6184	020	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	80 000,00
012	64161	90	EMPLOIS-JEUNES	011	6227	020	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	22 929,72
012	64161	90	EMPLOIS-JEUNES	65	6574	020	SUBVENTION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL MUNICIPAL - C.O.S.	95 000,00

119

EMETTEUR			BENEFICIAIRE				MONTANT	
IMPUTATION			IMPUTATION			LIBELLE		
CHAP	ART	FONCT	CHAP	ART	FONCT			
65	6572	824	AIDE AU RAVALEMENT. SUBVENTIONS	65	6572	824	SUBVENTION D'EQUIPEMENT A L'ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	65 000,00
65	6574	212	CONTRAT D'AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL - C.A.T.E. SUBVENTIONS	65	6574	255	C.E.L. ECOLE ET QUARTIER. ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF. SUBVENTIONS	20 500,00
65	6574	255	CONTRAT EDUCATIF LOCAL. ECOLES DU VIEUX LILLE. SUBVENTIONS	65	6574	255	C.E.L. ECOLE ET QUARTIER. ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF. SUBVENTIONS	15 000,00
65	6574	523	ACTIONS LIEES A LA SANTE. SUBVENTIONS	011	6068	512	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	10 000,00
65	6574	823	APPA DECOUVERTE AIR. SUBVENTIONS	011	6288	823	AUTRES	18 650,00
65	6574	94	PROMOTION DES MARCHES. SUBVENTIONS	011	617	94	ETUDES ET RECHERCHES	16 744,00

120

EMETTEUR			BENEFICIAIRE			MONTANT		
IMPUTATION			IMPUTATION					
CHAP	ART	FONCT	LIBELLE	CHAP	ART		FONCT	LIBELLE
23	2312	823	TERRAINS	20	2031	823	FRAIS D'ETUDES	100 000,00
23	2315	821	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	21	2188	024	AUTRES	10 000,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

VILLE DE LILLE

EXERCICE 2001

EMETTEUR			LIBELLE	BENEFICIAIRE			MONTANT	
IMPUTATION				IMPUTATION				
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
011	6288	01	AUTRES	67	6745	415	SASP DU LOSC LILLE METROPOLE- AIDE AU DEPLACEMENT DES SUPPORTERS LORS DES MATCHS DE CHAMPIONS LEAGUE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE. DELIBERATION N° 01/556 DU 21 SEPTEMBRE 2001	123 590,00

122

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/938

Budget Primitif 2002  
Programmes d'équipement de la section  
d'Investissement. Autorisations de  
programme et crédits de paiement

Rapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Cette délibération a pour objet de décrire les crédits de paiement à inscrire au budget primitif 2002 et les opérations précises auxquelles ils se rapportent.

A titre d'information, les subventions d'équipement (imputables en section de fonctionnement) figurent également sur cet état car elles s'inscrivent davantage dans le cadre d'une programmation que dans celui des charges récurrentes de l'exercice.

Une délibération réglementaire reprenant le plan de financement des autorisations de programme ouvertes au-delà des crédits ouverts en 2002 sera présentée ultérieurement.

**ADOPTÉE à la majorité**

## BUDGET PRIMITIF 2002

## INVESTISSEMENT

## RECAPITULATION

		B.P. 2002			
		A.P.		C.P.	
		Euros	Francs	Euros	Francs
Maire	<b>Pôle de Madame le Maire</b>	<b>22 570 076,99</b>	<b>148 050 000,00</b>	<b>5 808 307,55</b>	<b>38 100 000,00</b>
LH002	Commune Associée d'Hellemmes	6 059 363,00	39 746 821,04	3 048 981,00	20 000 010,04
LO003	Commune Associée de Lomme	8 308 471,44	54 500 000,00	4 268 572,51	28 000 000,00
	<b>Pôle de Monsieur DE SAINTIGNON</b>	<b>32 222 709,73</b>	<b>211 367 120,00</b>	<b>2 759 327,22</b>	<b>18 100 000,00</b>
E0001	Monsieur DE SAINTIGNON	31 811 097,38	208 667 120,00	2 606 878,20	17 100 000,00
E0009	Madame DA SILVA	259 163,33	1 700 000,00	152 449,02	1 000 000,00
E00033	Madame CARLIER	152 449,02	1 000 000,00		
	<b>Pôle de Monsieur ROMAN</b>	<b>7 792 431,55</b>	<b>51 115 000,00</b>	<b>3 393 515,13</b>	<b>22 260 000,00</b>
F0002	Monsieur ROMAN	4 673 324,63	30 655 000,00	1 753 163,71	11 500 000,00
F0009	Madame DA SILVA	1 356 796,27	8 900 000,00	762 245,09	5 000 000,00
F0024	Madame ESCANDE	135 679,62	890 000,00	135 679,62	890 000,00
F0015	Monsieur VICOT	879 630,84	5 770 000,00	376 549,07	2 470 000,00
F0022	Monsieur FREMAUX	747 000,19	4 900 000,00	365 877,64	2 400 000,00
	<b>Pôle de Monsieur CACHEUX</b>	<b>3 771 271,29</b>	<b>24 737 918,06</b>	<b>1 697 324,66</b>	<b>11 133 720,06</b>
U0006	Monsieur CACHEUX	3 626 762,12	23 790 000,00	1 552 815,49	10 185 802,00
U0019	Monsieur PARGNEAUX	22 549,96	147 918,06	22 549,96	147 918,06
U0016	Monsieur SANTRE	121 959,21	800 000,00	121 959,21	800 000,00
	<b>Pôle de Madame CULLEN</b>	<b>11 853 368,45</b>	<b>77 753 000,00</b>	<b>3 379 184,91</b>	<b>22 166 000,00</b>
C0010	Madame CULLEN	5 616 526,70	36 842 000,00	1 677 701,43	11 005 000,00
C0023	Monsieur PLANCKE	4 841 933,24	31 761 000,00	1 030 707,81	6 761 000,00
C0036	Madame PHEULPIN-COQUEL	1 394 908,51	9 150 000,00	670 775,67	4 400 000,00

		B.P. 2002			
		A.P.		C.P.	
		Euros	Francs	Euros	Francs
	<b>Pôle de Monsieur KANNER</b>	<b>6 880 024,18</b>	<b>45 130 000,00</b>	<b>2 556 570,04</b>	<b>16 770 000,00</b>
S0008	Monsieur KANNER	76 224,51	500 000,00	76 224,51	500 000,00
S0012	Madame BOCQUET	1 562 602,43	10 250 000,00	419 234,80	2 750 000,00
S0013	Madame CAPON	2 622 123,11	17 200 000,00	1 509 245,28	9 900 000,00
S0025	Monsieur SULMAN	3 048,98	20 000,00	3 048,98	20 000,00
S0011	Monsieur LENGLET	731 755,29	4 800 000,00	45 734,71	300 000,00
S0029	Madame STANIEC	228 673,53	1 500 000,00	45 734,71	300 000,00
S0017	Monsieur CUCHEVAL	152 449,02	1 000 000,00	76 224,51	500 000,00
S0037	Monsieur ORIOL	1 503 147,31	9 860 000,00	381 122,54	2 500 000,00
	<b>Pôle de Madame DEMESSINE</b>	<b>9 596 665,63</b>	<b>62 950 000,00</b>	<b>2 744 082,30</b>	<b>18 000 000,00</b>
J0003	Madame DEMESSINE	8 338 961,24	54 700 000,00	2 477 296,52	16 250 000,00
J0014	Monsieur MARCHAND	1 234 837,04	8 100 000,00	243 918,43	1 600 000,00
J0020	Madame FILLEUL	22 867,35	150 000,00	22 867,35	150 000,00
	<b>Pôle de Madame POLIAUTRE</b>	<b>4 335 345,15</b>	<b>28 438 000,00</b>	<b>2 183 984,61</b>	<b>14 326 000,00</b>
Q0007	Madame POLIAUTRE	1 758 956,75	11 538 000,00	865 300,61	5 676 000,00
Q0019	Monsieur PARGNEAUX	289 653,13	1 900 000,00	289 653,13	1 900 000,00
Q0030	Monsieur TOSTAIN	76 224,51	500 000,00	76 224,51	500 000,00
Q0004	Monsieur QUIQUET	2 210 510,76	14 500 000,00	952 806,36	6 250 000,00
	<b>Opérations décentralisées</b>	<b>1 219 592,14</b>	<b>8 000 000,00</b>	<b>914 694,10</b>	<b>6 000 000,00</b>
	<b>TOTAUX GENERAUX</b>	<b>114 609 319,55</b>	<b>751 787 859,10</b>	<b>32 754 544,03</b>	<b>214 855 730,10</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Madame Martine AUBRY (MAIRE)

BUDGET PRIMITIF 2002

INVESTISSEMENT

Env	Imputation			Libellé	B.P. 2002			
					A.P.		C.P.	
					Euros	Francs	Euros	Francs
5488	21	2158	023	Communication. Installation de matériel audiovisuel	15 244,90	100 000,00	15 244,90	100 000,00
13539	23	2313	311	Opéra. Travaux de sécurité	12 500 819,41	82 000 000,00	4 268 572,48	28 000 000,00
16541	23	2313	313	Théâtre du Prato. Travaux	1 333 928,90	8 750 000,00		
18059	23	2313	33	Usine Leclercq. Maison Folies	6 936 430,28	45 500 000,00	1 524 490,17	10 000 000,00
18060	23	2313	824	Usine Palmala. Maison Folies	1 783 653,50	11 700 000,00		
<b>Total</b>					<b>22 570 076,99</b>	<b>148 050 000,00</b>	<b>5 808 307,55</b>	<b>38 100 000,00</b>

CREDITS DECENTRALISES

Env	Imputation			Libellé	B.P. 2002			
					A.P.		C.P.	
					Euros	Francs	Euros	Francs
18072	20	2031	01	Crédits annuels décentralisés crédit global à ventiler				
18073	21	2188	020	Crédits annuels décentralisés crédit global à ventiler	1 219 592,14	8 000 000,00	914 694,10	6 000 000,00
18074	23	2313	020	Crédits annuels décentralisés crédit global à ventiler				
<b>Total</b>					<b>1 219 592,14</b>	<b>8 000 000,00</b>	<b>914 694,10</b>	<b>6 000 000,00</b>

127

SECTION D'INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP  
Commune associée d'HELLEMMES

BUDGET PRIMITIF 2002
INVESTISSEMENT

Env	Imputation			Libellé	B.P. 2002			
					A.P.		C.P.	
					Euros	Francs	Euros	Francs
12560	13	1325	12	Courées. Travaux. Assainissement et requalification	15 245,00	100 000,00	15 245,00	100 000,00
19702	20	2031	311	Etude extension école	91 472,00	600 000,00	91 472,00	600 000,00
19725	20	2031	321	Etude de réalisation d'une nouvelle médiathèque	7 622,00	50 000,00	7 622,00	50 000,00
19703	20	2031	823	Frais d'études d'aménagements paysages	36 130,00	237 000,00	36 130,00	237 000,00
19715	20	2031	824	Etudes liées à la mémoire de la Commune	9 147,00	60 000,00	9 147,00	60 000,00
16529	21	2111	824	Aménagement de terrain (ex annexe Fénelon)	45 735,00	300 000,00	45 735,00	300 000,00
19706	21	2113	026	Cimetière. Renouvellement réseau d'eau enterré	22 867,00	150 000,00	22 867,00	150 000,00
19708	21	2113	026	Cimetière. Travaux d'aménagement colombarium	22 867,00	150 000,00	22 867,00	150 000,00
12722	21	2121	823	Plantation d'arbres et d'arbustes	15 245,00	100 000,00	15 245,00	100 000,00
15509	21	2128	414	Terrains de proximité. Installation de matériel	8 385,00	55 000,00		
13085	21	2128	821	Installation mobilier urbain dans les espaces verts	10 671,00	70 000,00	10 671,00	70 000,00
18050	21	21318	512	Acquisition foncière. (Centre de soins)	21 190,00	139 000,00	21 190,00	139 000,00
14016	21	2151	822	Travaux de voirie	15 245,00	100 000,00	15 245,00	100 000,00
19724	21	2158	64	Crèche et garderie. Acquisition d'un sèche linge	6 425,00	42 147,04	6 425,00	42 147,04
5472	21	2182	020	Acquisition de véhicules	70 127,00	460 000,00	6 584,00	43 189,00
12772	21	2182	823	Espaces verts. Acquisition de véhicules	30 490,00	200 000,00	30 490,00	200 000,00
11305	21	2183	213	Divers bâtiments scolaires. Acquisition de matériel informatique	10 671,00	70 000,00	10 671,00	70 000,00
11297	21	2184	020	Hôtel de Ville. Acquisition de mobilier	13 111,00	86 000,00	13 111,00	86 000,00
11303	21	2184	213	Classes regroupées. Acquisition de mobilier	10 671,00	70 000,00	10 671,00	70 000,00
11307	21	2184	251	Hébergement et restauration scolaire. Acquisition de mobilier	7 622,00	50 000,00	7 622,00	50 000,00
19709	21	2184	411	Salles de sports polyvalentes. Acquisition de matériel	21 800,00	143 000,00	21 800,00	143 000,00

Env	Imputation	Libellé	B.P. 2002			
			A.P.		C.P.	
			Euros	Francs	Euros	Francs
11369	21 2184 422	Ateliers communaux. Fêtes. Acquisition de mobilier	6 860,00	45 000,00	6 860,00	45 000,00
19711	21 2184 61	Service en faveur des personnes âgées. Achat de matériel	6 723,00	44 100,00	6 723,00	44 100,00
14258	21 2184 64	Centre d'animation de la petite enfance. Acquisition de mobilier	2 287,00	15 000,00	2 287,00	15 000,00
14172	21 2184 64	Crèche. Acquisition de mobilier	1 230,00	8 064,00	1 230,00	8 064,00
1193	21 2188 020	Ateliers Municipaux. Acquisition de matériel	5 031,00	33 000,00	5 031,00	33 000,00
12900	21 2188 020	Hôtel de Ville. Acquisition de matériel	25 459,00	167 000,00	25 459,00	167 000,00
19718	21 2188 020	Administration générale de la collectivité. Acquisition de matériel	24 849,00	163 000,00	24 849,00	163 000,00
11304	21 2188 213	Classes regroupées. Acquisition de matériel	4 573,00	30 000,00	4 573,00	30 000,00
11306	21 2188 251	Restaurants scolaires. Acquisition de matériel	7 622,00	50 000,00	7 622,00	50 000,00
15828	21 2188 255	Maison des A.I.C. Acquisition de matériel	3 049,00	20 000,00	3 049,00	20 000,00
11310	21 2188 311	Ecole de musique. Acquisition de matériel	13 873,00	91 000,00	13 873,00	91 000,00
à créer	21 2188 321	Acquisition d'un système de traçabilité et de sécurité des prêts de livres	7 622,00	50 000,00		
1314	21 2188 411	Diverses salles de sports. Acquisition de matériel	10 671,00	70 000,00	10 671,00	70 000,00
19710	21 2188 412	Terrains de sports. Acquisition de matériel	15 245,00	100 000,00	15 245,00	100 000,00
11343	21 2188 413	Piscine Tournesol. Acquisition de matériel	1 524,00	10 000,00	1 524,00	10 000,00
11309	21 2188 422	C.L.S.H. Acquisition de matériel	67 521,00	442 900,00	67 521,00	442 900,00
1260	21 2188 823	Espaces verts. Acquisition de matériel	38 113,00	250 000,00	38 113,00	250 000,00
3338	21 2188 823	Espaces verts. Acquisition de jeux et bancs	19 818,00	130 000,00	19 818,00	130 000,00
19713	21 2188 61	Foyer Chanzy. Acquisition de matériel	4 421,00	29 000,00	4 421,00	29 000,00
12022	21 2188 64	Crèche. Acquisition de matériel	2 486,00	16 310,00	2 486,00	16 310,00
19731	21 2188 64	C.A.P.E. Acquisition de matériel	762,00	5 000,00	762,00	5 000,00
13650	21 2188 422	Ateliers municipaux. Fêtes. Acquisition de matériel	6 860,00	45 000,00	6 860,00	45 000,00
19722	21 2188 422	Acquisition de matériel. Anti-tags	10 671,00	70 000,00	10 671,00	70 000,00

08 129

Env	Imputation			Libellé	B.P. 2002			
					A.P.		C.P.	
					Euros	Francs	Euros	Francs
16528	23	2312	12	Aménagement Espaces chiens	7 622,00	50 000,00	7 622,00	50 000,00
19719	23	2312	414	Création d'un terrain multisports. Hameau du Corsaire et Trisserands	91 469,00	600 000,00	91 469,00	600 000,00
15476	23	2312	821	Rue Roger Salengro. Aménagement	45 735,00	300 000,00	45 735,00	300 000,00
1273	23	2312	823	Espaces verts. Travaux d'aménagement	91 470,00	600 000,00	91 470,00	600 000,00
1274	23	2312	823	Parc François Mitterrand. Travaux d'aménagement	7 622,00	50 000,00	7 622,00	50 000,00
13887	23	2312	823	Parc Bocquet. Aménagement	30 490,00	200 000,00	30 490,00	200 000,00
7312	23	2312	824	Travaux d'accompagnement de voirie	30 490,00	200 000,00	30 490,00	200 000,00
à créer	23	2312	824	Maison Dewas. Travaux d'aménagement	149 400,00	980 000,00		
19730	23	2313	020	Ancienne mairie. Travaux d'aménagement	12 196,00	80 000,00	12 196,00	80 000,00
5473	23	2313	020	Hôtel de ville. Travaux	64 028,00	420 000,00	64 028,00	420 000,00
19728	23	2313	020	Villa Lisbeth. Travaux	5 031,00	33 000,00	5 031,00	33 000,00
19707	23	2313	024	Espace des Accacias. Travaux	30 490,00	200 000,00	30 490,00	200 000,00
10504	23	2313	211	Ecoles maternelles. Travaux d'aménagement	147 874,00	970 000,00	147 874,00	970 000,00
15482	23	2313	212	Ecoles primaire. Travaux	87 658,00	575 000,00	87 658,00	575 000,00
1326	23	2313	213	Classes regroupées. Travaux de modernisation, de rénovation	21 343,00	140 000,00	21 343,00	140 000,00
8366	23	2313	213	Ecole Herriot. Travaux de réfection	48 021,00	315 000,00	48 021,00	315 000,00
15483	23	2313	251	Restaurants scolaires. Travaux d'aménagement	91 471,00	600 000,00	91 471,00	600 000,00
à créer	23	2313	255	Maison des A.I.C. Travaux d'aménagement	21 343,00	140 000,00		
18048	23	2313	411	Création d'une salle polyvalente Arthur Cornette.	2 805 062,00	18 400 000,00	914 694,00	6 000 000,00
12309	23	2313	411	Salle de Sports Delannoy. Travaux d'aménagement	48 479,00	318 000,00	48 479,00	318 000,00
12310	23	2313	411	Salle de sports Duquesnoy. Travaux d'aménagement	30 490,00	200 000,00	30 490,00	200 000,00
19712	23	2313	412	Terrains de sports synthétiques	213 429,00	1 400 000,00	213 429,00	1 400 000,00
13654	23	2313	412	Complexe sportif Arthur Cornette. Travaux d'aménagement	59 608,00	391 000,00	59 608,00	391 000,00

Env	Imputation			Libellé	B.P. 2002			
					A.P.		C.P.	
					Euros	Francs	Euros	Francs
à créer	23	2313	412	Terrains de sports. Création de cours de tennis	160 071,00	1 050 000,00		
à créer	23	2313	412	Terrain synthétique homologué. Création	237 058,00	1 555 000,00		
4418	23	2313	413	Piscine Tournesol. Travaux	152 449,00	1 000 000,00		
19717	23	2313	414	Salle l'Epine. Travaux d'aménagement	48 784,00	320 000,00	48 784,00	320 000,00
19729	23	2313	421	Centre Engrand. Travaux	6 098,00	40 000,00	6 098,00	40 000,00
13652	23	2313	422	Ex Ecole Fénelon. Travaux d'aménagement	18 751,00	123 000,00	18 751,00	123 000,00
13653	23	2313	422	31, rue J. Guesde. Travaux d'aménagement	23 629,00	155 000,00	23 629,00	155 000,00
15477	23	2313	422	Salle Léo Lagrange. Travaux de rénovation	304 898,00	2 000 000,00		
5479	23	2313	422	Centre aéré Gustave Engrand. Travaux de réfection	9 147,00	60 000,00	9 147,00	60 000,00
12316	23	2313	521	Divers bâtiments. Accessibilité aux handicapés	22 867,00	150 000,00	22 867,00	150 000,00
15486	23	2313	523	Espace solidarité Hellemmes. Travaux d'aménagements	5 793,00	38 000,00	5 793,00	38 000,00
19727	23	2313	61	Foyer Leroy. Travaux d'aménagement	9 147,00	60 000,00	9 147,00	60 000,00
6528	23	2313	61	Foyer Chanzy. Travaux de refection	37 396,00	245 300,00	37 396,00	245 300,00
12313	23	2313	64	Crèche Amicloterie. Travaux d'aménagement. Subvention C.A.F. Réemploi	33 387,00	219 000,00	33 387,00	219 000,00
12633	23	2313	93	Maîtrise de l'énergie en vue de son économie. Travaux	35 063,00	230 000,00	19 818,00	130 000,00
16527	23	2318	821	Mobilier urbain. Acquisition	18 294,00	120 000,00	18 294,00	120 000,00
12312	23	2318	821	Mobilier urbain. Acquisition et installation (FISAC)	8 080,00	53 000,00	8 080,00	53 000,00
16522	45	4541	01	Immeuble menaçant ruine	7 622,00	50 000,00	7 622,00	50 000,00
				<b>Total</b>	<b>6 059 363,00</b>	<b>39 746 821,04</b>	<b>3 048 981,00</b>	<b>20 000 010,04</b>

131

## SECTION D'INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Commune associée de LOMME

BUDGET PRIMITIF 2002

INVESTISSEMENT

Env	Imputation	Libellé	B.P. 2002			
			A.P.		C.P.	
			Euros	Francs	Euros	Francs
19797	20 2031 823	Lomme. Frais d'études	7 622,45	50 000,00	7 622,45	50 000,00
19757	20 205 020	Lomme. Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, etc.	3 048,98	20 000,00	3 048,98	20 000,00
16986	20 205 020	Logiciel CIVITA et numérisation registres	16 769,39	110 000,00		
19690	20 205 510	Lomme. Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, etc.	1 372,04	9 000,00	1 372,04	9 000,00
19769	21 2121 823	Lomme. Plantations d'arbres	65 553,08	430 000,00	65 553,08	430 000,00
19798	21 2121 824	Lomme. Plantations d'arbres	25 916,33	170 000,00	25 916,33	170 000,00
19793	21 21318 824	Lomme. Autres bâtiments publics	990 918,61	6 500 000,00	304 898,03	2 000 000,00
19794	21 21318 824	Lomme. Autres bâtiments publics	121 959,21	800 000,00	121 959,21	800 000,00
19762	21 2135 20	Lomme. Agencements et aménagements des constructions	22 867,35	150 000,00	22 867,35	150 000,00
19846	21 2135 411	Lomme. Installations générales, agencements, aménagements	3 811,23	25 000,00	3 811,23	25 000,00
19746	21 2135 421	Lomme. Agencements des constructions	7 622,45	50 000,00	7 622,45	50 000,00
19799	21 2135 823	Lomme. Installations générales, agencements, aménagements	76 224,51	500 000,00	76 224,51	500 000,00
19800	21 2151 822	Lomme. Réseaux de voirie	25 916,33	170 000,00	25 916,33	170 000,00
19801	21 2151 822	Lomme. Réseaux de voirie	30 489,80	200 000,00	30 489,80	200 000,00
19754	21 2162 020	Lomme. Fonds anciens des bibliothèques et musées	1 829,39	12 000,00	1 829,39	12 000,00
19755	21 2168 020	Lomme. Autres collections et œuvres d'art	5 335,72	35 000,00	5 335,72	35 000,00
19786	21 2182 020	Lomme. Matériel de transport	4 878,37	32 000,00	4 878,37	32 000,00
19802	21 2182 020	Lomme. Matériel de transport	38 112,25	250 000,00	7 622,45	50 000,00
16672	21 2182 823	Autres immobilisations corporelles. Matériel de transports.	157 022,48	1 030 000,00		
19747	21 2183 020	Lomme. Matériel de bureau et informatique	7 622,45	50 000,00	7 622,45	50 000,00
19758	21 2183 020	Lomme. Matériel de bureau et informatique	27 440,82	180 000,00	27 440,82	180 000,00
19787	21 2183 020	Lomme. Matériel de bureau et informatique	304,90	2 000,00	304,90	2 000,00
19763	21 2183 20	Lomme. Matériel de bureau et informatique	30 489,80	200 000,00	30 489,80	200 000,00
19688	21 2183 510	Lomme. Matériel de bureau et informatique	1 829,39	12 000,00	1 829,39	12 000,00

132

Env	Imputation	Libellé	B.P. 2002			
			A.P.		C.P.	
			Euros	Francs	Euros	Francs
19689	21 2183 510	Lomme. Matériel de bureau et informatique	381,12	2 500,00	381,12	2 500,00
19691	21 2183 520	Lomme. Matériel de bureau et informatique	3 048,98	20 000,00	3 048,98	20 000,00
19692	21 2183 520	Lomme. Matériel de bureau et informatique	4 573,47	30 000,00	4 573,47	30 000,00
19751	21 2184 020	Lomme. Mobilier	3 811,23	25 000,00	3 811,23	25 000,00
19752	21 2184 020	Lomme. Mobilier	762,25	5 000,00	762,25	5 000,00
19753	21 2184 020	Lomme. Mobilier	1 143,37	7 500,00	1 143,37	7 500,00
19780	21 2184 020	Lomme. Mobilier	3 048,98	20 000,00	3 048,98	20 000,00
19781	21 2184 020	Lomme. Mobilier	7 622,45	50 000,00	7 622,45	50 000,00
19782	21 2184 020	Lomme. Mobilier	1 524,49	10 000,00	1 524,49	10 000,00
19788	21 2184 020	Lomme. Mobilier	914,69	6 000,00	914,69	6 000,00
19795	21 2184 020	Lomme. Mobilier	1 372,04	9 000,00	1 372,04	9 000,00
19764	21 2184 20	Lomme. Mobilier	60 979,61	400 000,00	60 979,61	400 000,00
19789	21 2184 251	Lomme. Mobilier	1 981,84	13 000,00	1 981,84	13 000,00
16682	21 2184 321	Autres immobilisations corporelles. Mobilier. Médiathèque	377 311,31	2 475 000,00		
19850	21 2184 413	Lomme. Mobilier	4 573,47	30 000,00	4 573,47	30 000,00
19687	21 2184 510	Lomme. Mobilier	304,90	2 000,00	304,90	2 000,00
19693	21 2184 520	Lomme. Mobilier	8 384,70	55 000,00	8 384,70	55 000,00
19694	21 2184 520	Lomme. Mobilier	3 430,10	22 500,00	3 430,10	22 500,00
19748	21 2184 64	Lomme. Mobilier	762,25	5 000,00	762,25	5 000,00
19749	21 2184 64	Lomme. Mobilier	1 524,49	10 000,00	1 524,49	10 000,00
19765	21 2185 20	Lomme. Cheptel	3 048,98	20 000,00	3 048,98	20 000,00
19700	21 2188 020	Lomme. Autres immobilisations corporelles	30 489,80	200 000,00	30 489,80	200 000,00
19716	21 2188 020	Lomme. Autres immobilisations corporelles	2 286,74	15 000,00	2 286,74	15 000,00
19720	21 2188 020	Lomme. Autres immobilisations corporelles	2 286,74	15 000,00	2 286,74	15 000,00
19721	21 2188 020	Lomme. Autres immobilisations corporelles	2 286,74	15 000,00	2 286,74	15 000,00
19738	21 2188 020	Lomme. Autres immobilisations corporelles	3 048,98	20 000,00	3 048,98	20 000,00
19739	21 2188 020	Lomme. Autres immobilisations corporelles	487,84	3 200,00	487,84	3 200,00

Env	Imputation	Libellé	B.P. 2002			
			A.P.		C.P.	
			Euros	Francs	Euros	Francs
19740	21 2188 020	Lomme. Autres immobilisations corporelles	990,92	6 500,00	990,92	6 500,00
19741	21 2188 020	Lomme. Autres immobilisations corporelles	3 048,98	20 000,00	3 048,98	20 000,00
19783	21 2188 020	Lomme. Autres immobilisations corporelles	7 317,55	48 000,00	7 317,55	48 000,00
19784	21 2188 020	Lomme. Autres immobilisations corporelles	2 744,08	18 000,00	2 744,08	18 000,00
19785	21 2188 020	Lomme. Autres immobilisations corporelles	2 286,74	15 000,00	2 286,74	15 000,00
19796	21 2188 020	Lomme. Autres immobilisations corporelles	914,69	6 000,00	914,69	6 000,00
19766	21 2188 20	Lomme. Autres immobilisations corporelles	365,88	2 400,00	365,88	2 400,00
19767	21 2188 20	Lomme. Autres immobilisations corporelles	609,80	4 000,00	609,80	4 000,00
19768	21 2188 20	Lomme. Autres immobilisations corporelles	518,33	3 400,00	518,33	3 400,00
19790	21 2188 251	Lomme. Autres immobilisations corporelles	6 402,86	42 000,00	6 402,86	42 000,00
19791	21 2188 251	Lomme. Autres immobilisations corporelles	2 820,31	18 500,00	2 820,31	18 500,00
19792	21 2188 251	Lomme. Autres immobilisations corporelles	990,92	6 500,00	990,92	6 500,00
19699	21 2188 311	Lomme. Autres immobilisations corporelles	7 012,65	46 000,00	7 012,65	46 000,00
19759	21 2188 311	Lomme. Autres immobilisations corporelles	12 195,92	80 000,00	12 195,92	80 000,00
19760	21 2188 311	Lomme. Autres immobilisations corporelles	3 048,98	20 000,00	3 048,98	20 000,00
19761	21 2188 311	Lomme. Autres immobilisations corporelles	3 048,98	20 000,00	3 048,98	20 000,00
19847	21 2188 411	Lomme. Autres immobilisations corporelles	6 097,96	40 000,00	6 097,96	40 000,00
19848	21 2188 411	Lomme. Autres immobilisations corporelles	15 244,90	100 000,00	15 244,90	100 000,00
19849	21 2188 411	Lomme. Autres immobilisations corporelles	9 146,94	60 000,00	9 146,94	60 000,00
19695	21 2188 520	Lomme. Autres immobilisations corporelles	762,25	5 000,00	762,25	5 000,00
19696	21 2188 520	Lomme. Autres immobilisations corporelles	457,35	3 000,00	457,35	3 000,00
19750	21 2188 64	Lomme. Autres immobilisations corporelles	457,35	3 000,00	457,35	3 000,00
19770	21 2188 823	Lomme. Autres immobilisations corporelles	33 538,78	220 000,00	33 538,78	220 000,00
19771	21 2188 823	Lomme. Autres immobilisations corporelles	6 097,96	40 000,00	6 097,96	40 000,00
19772	21 2188 823	Lomme. Autres immobilisations corporelles	7 622,45	50 000,00	7 622,45	50 000,00
19773	21 2188 823	Lomme. Autres immobilisations corporelles	2 286,74	15 000,00	2 286,74	15 000,00
19774	21 2188 823	Lomme. Autres immobilisations corporelles	1 524,49	10 000,00	1 524,49	10 000,00

Env	Imputation	Libellé	B.P. 2002			
			A.P.		C.P.	
			Euros	Francs	Euros	Francs
19775	21 2188 823	Lomme. Autres immobilisations corporelles	3 048,98	20 000,00	3 048,98	20 000,00
19776	21 2188 823	Lomme. Autres immobilisations corporelles	1 524,49	10 000,00	1 524,49	10 000,00
19777	21 2188 823	Lomme. Autres immobilisations corporelles	6 097,96	40 000,00	6 097,96	40 000,00
19778	21 2188 823	Lomme. Autres immobilisations corporelles	3 811,23	25 000,00	3 811,23	25 000,00
19779	21 2188 823	Lomme. Autres immobilisations corporelles	7 622,45	50 000,00	7 622,45	50 000,00
19803	21 2188 823	Lomme. Autres immobilisations corporelles	13 720,41	90 000,00	13 720,41	90 000,00
19804	21 2188 823	Lomme. Autres immobilisations corporelles	13 720,41	90 000,00	13 720,41	90 000,00
19805	21 2188 823	Lomme. Autres immobilisations corporelles	13 720,41	90 000,00	13 720,41	90 000,00
19806	21 2188 823	Lomme. Autres immobilisations corporelles	3 048,98	20 000,00	3 048,98	20 000,00
19807	21 2188 823	Lomme. Autres immobilisations corporelles	1 524,49	10 000,00	1 524,49	10 000,00
19701	23 2313 020	Lomme. Constructions	30 489,80	200 000,00	30 489,80	200 000,00
19723	23 2313 020	Lomme. Constructions	1 524,49	10 000,00	1 524,49	10 000,00
19734	23 2313 020	Lomme. Constructions	2 286,74	15 000,00	2 286,74	15 000,00
19735	23 2313 020	Lomme. Constructions	762,25	5 000,00	762,25	5 000,00
19742	23 2313 020	Lomme. Constructions	2 820,31	18 500,00	2 820,31	18 500,00
19756	23 2313 020	Lomme. Constructions	15 244,90	100 000,00		
19808	23 2313 020	Lomme. Constructions	15 244,90	100 000,00		
19809	23 2313 020	Lomme. Constructions	111 287,78	730 000,00	111 287,78	730 000,00
19810	23 2313 020	Lomme. Constructions	22 867,35	150 000,00	22 867,35	150 000,00
19811	23 2313 020	Lomme. Constructions	152 449,02	1 000 000,00	91 469,41	600 000,00
19812	23 2313 020	Lomme. Constructions	152 449,02	1 000 000,00	91 469,41	600 000,00
19813	23 2313 020	Lomme. Constructions	15 244,90	100 000,00	15 244,90	100 000,00
19814	23 2313 020	Lomme. Constructions	30 489,80	200 000,00	30 489,80	200 000,00
16675	23 2313 020	Bâtiments. Travaux de réparations ou d'aménagement	194 372,50	1 275 000,00		
19815	23 2313 026	Lomme. Constructions	30 489,80	200 000,00	30 489,80	200 000,00
19816	23 2313 026	Lomme. Constructions	60 979,61	400 000,00	60 979,61	400 000,00
16676	23 2313 026	Cimetières et pompes funèbres. Travaux	30 489,80	200 000,00		

135

Env	Imputation	Libellé	B.P. 2002			
			A.P.		C.P.	
			Euros	Francs	Euros	Francs
19726	23 2313 20	Lomme. Constructions	3 048,98	20 000,00	3 048,98	20 000,00
19732	23 2313 20	Lomme. Constructions	4 573,47	30 000,00	4 573,47	30 000,00
19736	23 2313 20	Lomme. Constructions	3 811,23	25 000,00	3 811,23	25 000,00
19743	23 2313 20	Lomme. Constructions	1 890,37	12 400,00	1 890,37	12 400,00
19817	23 2313 20	Lomme. Constructions	3 811,23	25 000,00	3 811,23	25 000,00
19818	23 2313 20	Lomme. Constructions	11 433,68	75 000,00	11 433,68	75 000,00
19819	23 2313 20	Lomme. Constructions	38 112,25	250 000,00	38 112,25	250 000,00
19820	23 2313 20	Lomme. Constructions	87 658,18	575 000,00	87 658,18	575 000,00
19821	23 2313 20	Lomme. Constructions	18 293,88	120 000,00	18 293,88	120 000,00
19822	23 2313 20	Lomme. Constructions	9 146,94	60 000,00	9 146,94	60 000,00
19823	23 2313 20	Lomme. Constructions	15 244,90	100 000,00	15 244,90	100 000,00
19824	23 2313 20	Lomme. Constructions	76 224,51	500 000,00	76 224,51	500 000,00
19825	23 2313 20	Lomme. Constructions	76 224,51	500 000,00	76 224,51	500 000,00
19826	23 2313 20	Lomme. Constructions	15 244,90	100 000,00	15 244,90	100 000,00
19827	23 2313 20	Lomme. Constructions	18 293,88	120 000,00	18 293,88	120 000,00
19828	23 2313 20	Lomme. Constructions	76 224,51	500 000,00	76 224,51	500 000,00
19829	23 2313 20	Lomme. Constructions	152 449,02	1 000 000,00		
16677	23 2313 20	Immobilisations corporelles. Bâtiments scolaires. Constructions	111 287,78	730 000,00		
19714	23 2313 251	Lomme. Constructions	1 524,49	10 000,00	1 524,49	10 000,00
19733	23 2313 251	Lomme. Constructions	6 097,96	40 000,00	6 097,96	40 000,00
19830	23 2313 251	Lomme. Constructions	533 571,56	3 500 000,00	533 571,56	3 500 000,00
19705	23 2313 33	Lomme. Constructions	3 048,98	20 000,00	3 048,98	20 000,00
19737	23 2313 33	Lomme. Constructions	3 811,23	25 000,00	3 811,23	25 000,00
19744	23 2313 33	Lomme. Constructions	472,59	3 100,00	472,59	3 100,00
19704	23 2313 411	Lomme. Constructions	10 671,43	70 000,00	10 671,43	70 000,00
19831	23 2313 411	Lomme. Constructions	2 012 327,03	13 200 000,00	792 734,89	5 200 000,00
19832	23 2313 411	Lomme. Constructions	60 979,61	400 000,00	60 979,61	400 000,00

136

Env	Imputation	Libellé	B.P. 2002			
			A.P.		C.P.	
			Euros	Francs	Euros	Francs
19833	23 2313 411	Lomme. Constructions	76 224,51	500 000,00	30 489,80	200 000,00
19834	23 2313 411	Lomme. Constructions	30 489,80	200 000,00	30 489,80	200 000,00
19835	23 2313 411	Lomme. Constructions	45 734,71	300 000,00	45 734,71	300 000,00
19836	23 2313 411	Lomme. Constructions	45 734,71	300 000,00	45 734,71	300 000,00
19851	23 2313 411	Lomme. Constructions	7 622,45	50 000,00	7 622,45	50 000,00
19852	23 2313 411	Lomme. Constructions	4 573,47	30 000,00	4 573,47	30 000,00
16684	23 2313 411	Equipements sportifs. Aménagements divers	118 910,23	780 000,00		
19837	23 2313 413	Lomme. Constructions	76 224,51	500 000,00	76 224,51	500 000,00
19853	23 2313 413	Lomme. Constructions	21 342,86	140 000,00	21 342,86	140 000,00
16685	23 2313 413	Constructions. Piscines	30 489,80	200 000,00		
16686	23 2313 64	Crèches et garderies. Travaux d'aménagement	60 979,61	400 000,00		
19697	23 2315 520	Lomme. Installations, matériels et outillages techniques	11 586,13	76 000,00	11 586,13	76 000,00
19698	23 2315 520	Lomme. Installations, matériels et outillages techniques	12 195,92	80 000,00	12 195,92	80 000,00
19838	23 2315 814	Lomme. Installations, matériel et outillage techniques	304 898,03	2 000 000,00	152 449,02	1 000 000,00
19839	23 2315 814	Lomme. Installations, matériel et outillage techniques	86 895,94	570 000,00	33 538,78	220 000,00
19840	23 2315 814	Lomme. Installations, matériel et outillage techniques	22 867,35	150 000,00		
19841	23 2315 814	Lomme. Installations, matériel et outillage techniques	182 938,82	1 200 000,00	182 938,82	1 200 000,00
16687	23 2315 814	Installation. Matériel et outillage	221 051,07	1 450 000,00		
19842	23 2315 823	Lomme. Installations, matériel et outillage techniques	15 244,90	100 000,00	15 244,90	100 000,00
19745	23 2318 20	Lomme. Autres immobilisations corporelles en cours	1 524,49	10 000,00	1 524,49	10 000,00
19843	23 2318 20	Lomme. Autres immobilisations corporelles en cours	22 867,35	150 000,00	22 867,35	150 000,00
19844	23 2318 20	Lomme. Autres immobilisations corporelles en cours	4 573,47	30 000,00	4 573,47	30 000,00
16688	23 2318 822	Autres immobilisations corporelles en cours. Voirie communale	175 316,37	1 150 000,00		
16689	23 2318 823	Autres immobilisations corporelles en cours. Espaces verts	30 489,80	200 000,00		
19845	23 2318 824	Lomme. Autres immobilisations corporelles en cours	60 979,61	400 000,00	60 979,61	400 000,00
<b>Total</b>			<b>8 308 471,44</b>	<b>54 500 000,00</b>	<b>4 268 572,51</b>	<b>28 000 000,00</b>

## SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Monsieur Pierre DE SAINTIGNON (E0001)

Développement économique, emploi, politique de la Ville, affaires militaires, réseau câblé, nouvelles technologies de l'information et de la communication

BUDGET PRIMITIF 2002

INVESTISSEMENT

Env	Imputation			Libellé	B.P. 2002			
					A.P.		C.P.	
					Euros	Francs	Euros	Francs
	20	2031	422	Centre Social Mosaïque. Etudes	45 734,71	300 000,00		
19859	20	2031	90	Revitalisation Commerces (SORELI)	152 449,02	1 000 000,00	30 489,80	200 000,00
11410	21	2188	422	Equipements de proximité. Acquisition de matériel	45 734,71	300 000,00	45 734,71	300 000,00
18058	23	2312	824	Requalification centre de Fives (opération Colmant Cuvelier)	45 734,71	300 000,00		
18061	23	2312	824	Réaménagement des abords de la créperie, rue de Mulhouse à Moulins	33 099,73	217 120,00		
12225	23	2313	422	Maison de l'emploi et de l'insertion. Aménagements et travaux	1 372 041,16	9 000 000,00	304 898,03	2 000 000,00
12278	23	2313	422	Maison de Quartier de Saint Maurice. Construction	876 581,85	5 750 000,00	91 469,41	600 000,00
13558	23	2313	422	Centre social de Lille-Centre	899 449,20	5 900 000,00	91 469,41	600 000,00
13559	23	2313	422	Réaménagement de la Maison de Quartier des Bois-Blancs	381 122,54	2 500 000,00		
13560	23	2313	422	Réaménagement de la Maison de Quartier de Wazemmes. Local jeunes	442 102,15	2 900 000,00	442 102,15	2 900 000,00
3463	23	2313	422	Equipements de proximité. Travaux de grosses réparations	76 224,51	500 000,00	76 224,51	500 000,00
18057	23	2313	824	Rénovation Usine Leblan	18 293 882,07	120 000 000,00	762 245,09	5 000 000,00
17762	23	2313	824	Réaménagement du site Usine Lafont	9 146 941,03	60 000 000,00	762 245,09	5 000 000,00
<b>Total</b>					<b>31 811 097,38</b>	<b>208 667 120,00</b>	<b>2 606 878,20</b>	<b>17 100 000,00</b>

1  
2  
00

SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Madame Dorothee DA SILVA (E0009)

Lille Grand Palais (Achats et marchés publics - gestion technique des bâtiments, prêts de salles et matériel)

BUDGET PRIMITIF 2002

INVESTISSEMENT

Env	Imputation			Libellé	B.P. 2002			
					A.P.		C.P.	
					Euros	Francs	Euros	Francs
13780	23	2313	30	Lille Grand Palais. Travaux divers et maintenance du propriétaire	259 163,33	1 700 000,00	152 449,02	1 000 000,00
<b>Total</b>					<b>259 163,33</b>	<b>1 700 000,00</b>	<b>152 449,02</b>	<b>1 000 000,00</b>

13780	23	2313	30	Lille Grand Palais. Travaux divers et maintenance du propriétaire	259 163,33	1 700 000,00	152 449,02	1 000 000,00
<b>Total</b>					<b>259 163,33</b>	<b>1 700 000,00</b>	<b>152 449,02</b>	<b>1 000 000,00</b>

<b>Total</b>							

Madame Dorothee DA SILVA  
 Madame Dorothee DA SILVA  
 Madame Dorothee DA SILVA

BUDGET PRIMITIF 2002  
 INVESTISSEMENT

DP 139

SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Madame Martine CARLIER (E00033)

Marchés de plein air

BUDGET PRIMITIF 2002  
INVESTISSEMENT

Env	Imputation	Libellé	B.P. 2002			
			A.P.		C.P.	
			Euros	Francs	Euros	Francs
		- Halle et marchés. Mise aux normes. Travaux (dont Sébastopol)	152 449,02	1 000 000,00		0,00
		<b>Total</b>	<b>152 449,02</b>	<b>1 000 000,00</b>		

021140

SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Monsieur Bernard ROMAN (F0002)

Finances, informatique, assurances

BUDGET PRIMITIF 2002
INVESTISSEMENT

Env	Imputation			Libelle	B F 2002			
					A P		C P	
					Euros	Francs	Euros	Francs
19864	20	2031	020	Etudes générales	45 734,71	300 000,00	45 734,71	300 000,00
13860	20	205	020	Informatique Achat de logiciels	716 510,38	4 700 000,00	411 612,35	2 700 000,00
4394	21	2135	020	Systèmes de télécommunications Installation de matériel				
1178	21	2183	020	Informatisation des services. Matériel. Equipement				
15846	21	2183	020	Informatisation des services. Remise à niveau				
13672	21	2111	824	Parc Matisse - Euralille - Acquisition				
19863	21	2135	020	Téléphonie - Passerelle autocommutateur	2 286 735,26	15 000 000,00	762 245,09	5 000 000,00
					30 489,80	200 000,00	30 489,80	200 000,00
18177	21	2183	021	Elus municipaux. Acquisition de matériel informatique	45 734,71	300 000,00	45 734,71	300 000,00
17436	27	2764	01	Surcoût TGV. Remboursement à Euralille	1 548 119,77	10 155 000,00	457 347,05	3 000 000,00
				<b>Total</b>	<b>4 673 324,63</b>	<b>30 655 000,00</b>	<b>1 753 163,71</b>	<b>11 500 000,00</b>

141

## SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Madame Dorothée DA SILVA (F0009)

Achats et Marchés Publics, gestion technique des bâtiments, prêts de salles et matériel (Lille Grand Palais)

BUDGET PRIMITIF 2002

INVESTISSEMENT

Env	Imputation			Libellé	B.P. 2002			
					A.P.		C.P.	
					Euros	Francs	Euros	Francs
8415	20	2031	020	Honoraires maîtrise d'oeuvre Bureaux d'études	7 622,45	50 000,00	7 622,45	50 000,00
1191	21	2182	020	Parc Automobile Acquisition de véhicules	457 347,05	3 000 000,00	152 449,01	1 000 000,00
12968	21	2182	020	Parc automobile. Acquisition de véhicules en énergie non polluante				
11299	21	2184	020	Hôtel de Ville. Mobilier	121 959,21	800 000,00	121 959,21	800 000,00
2289	21	2188	020	Parc automobile. Achat de matériel	15 244,90	100 000,00	15 244,90	100 000,00
11312	21	2188	33	Salles de réunions. Acquisition de matériel	45 734,71	300 000,00	45 734,71	300 000,00
7273	23	2313	020	Bâtiments communaux. Travaux de sécurité	76 224,51	500 000,00	76 224,51	500 000,00
1194	23	2313	020	Hôtel de Ville. Travaux d'aménagement, d'entretien	76 224,51	500 000,00	76 224,51	500 000,00
19865	23	2313	020	Aménagement Service de l'Urbanisme	152 449,02	1 000 000,00	30 489,80	200 000,00
17045	23	2313	020	Travaux de désamiantage. Bât. communaux	152 449,02	1 000 000,00	76 224,51	500 000,00
7272	23	2313	020	Mise en valeur des bâtiments communaux	53 357,16	350 000,00	53 357,16	350 000,00
19866	23	2313	020	Centre Technique Municipal	91 469,41	600 000,00		
5469	23	2313	33	Salles de réunions. Travaux de réfection et aménagements	45 734,71	300 000,00	45 734,71	300 000,00
15575	23	2313	33	Salles de réunions. Sécurité du matériel				
1485	23	2313	824	Ensembles et groupes immobiliers divers. Rénovation	60 979,61	400 000,00	60 979,61	400 000,00
				<b>Total</b>	<b>1 356 796,27</b>	<b>8 900 000,00</b>	<b>762 245,09</b>	<b>5 000 000,00</b>

142

SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP  
 Madame Jeannine ESCANDE (F0024)  
 Etat-Civil, cimetières, secrétariat du Conseil Municipal

BUDGET PRIMITIF 2002
INVESTISSEMENT

Env	Imputation			Libellé	B.P. 2002			
					A.P.		C.P.	
					Euros	Francs	Euros	Francs
2197	21	2188	026	Cimetières. Matériel	38 112,25	250 000,00	38 112,25	250 000,00
1439	23	2313	026	Cimetières. Travaux de modernisation et d'aménagement (allées, éclairage, etc...)	60 979,61	400 000,00	60 979,61	400 000,00
19867	23	2313	026	Cimetières. Construction de deux colombariums	36 587,76	240 000,00	36 587,76	240 000,00
<b>Total</b>					<b>135 679,62</b>	<b>890 000,00</b>	<b>135 679,62</b>	<b>890 000,00</b>

143


## SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Monsieur Roger VICOT (F0015)

Police, stationnement et taxis, CLS et CCPD, gens du voyage et publicité

BUDGET PRIMITIF 2002

INVESTISSEMENT

Env	Imputation			Libellé	B.P. 2002			
					A.P.		C.P.	
					Euros	Francs	Euros	Francs
19869	21	2135	020	Vidéo surveillance Hôtel de Ville	106 714,31	700 000,00		
1185	21	2182	112	Acquisition de scooters	7 622,45	50 000,00	7 622,45	50 000,00
1184	21	2188	112	Police Municipale. Acquisition de matériel	7 622,45	50 000,00	7 622,45	50 000,00
13616	23	2312	822	Aménagement urbain Contrôle des voies piétonnes	228 673,53	1 500 000,00		
17730	23	2313	111	Aménagement bureau de police des Bois Blancs	64 028,59	420 000,00	64 028,59	420 000,00
18284	23	2313	111	Aménagement bureau de police du Sud	76 224,51	500 000,00	76 224,51	500 000,00
18285	23	2313	111	Aménagement bureau de police de Fives	76 224,51	500 000,00	76 224,51	500 000,00
18286	23	2313	111	Aménagement bureau de police d'Euralille	167 693,92	1 100 000,00	121 959,21	800 000,00
15823	23	2313	112	Protection électronique contre le vol. Bâtiments communaux	22 867,35	150 000,00	22 867,35	150 000,00
13566	23	2313	112	Transfert de la fourrière	76 224,51	500 000,00		
19868	23	2313	822	Relocalisation Unité surveillance du stationnement	45 734,71	300 000,00		
				<b>Total</b>	<b>879 630,84</b>	<b>5 770 000,00</b>	<b>376 549,07</b>	<b>2 470 000,00</b>

SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Monsieur Jean-Louis FREMAUX (F0022)

Personnel, relations syndicales, ressources humaines, propreté et hygiène publique, salubrité, bains-douches

BUDGET PRIMITIF 2002

INVESTISSEMENT

Env	Imputation		Libellé	B.P. 2002					
				A.P.		C.P.			
				Euros	Francs	Euros	Francs		
5486	21	21571 813	Nettoyement. Acquisition de matériel de propreté mécanique				152 449,01	1 000 000,00	
17729	21	2182 813	Acquisition d'un véhicule anti-tags		533 571,56	} 3 500 000,00			
3511	21	2188 020	Propreté. Acquisition de matériel divers						
18083	23	2313 020	Restaurant Municipal. Mise aux normes		15 244,90		100 000,00	15 244,90	100 000,00
18051	23	2313 12	Bains douches Dupuytren. Travaux		15 244,90	100 000,00	15 244,90	100 000,00	
14228	23	2313 23	Institut d'orthophonie. Création d'un centre de formation. Travaux d'aménagement		137 204,12	900 000,00	137 204,12	900 000,00	
12272	23	2313 90	Bâtiments communaux. Travaux de sécurité. Bourse du Travail rue B. Delespaul		45 734,71	300 000,00	45 734,71	300 000,00	
			<b>Total</b>		<b>747 000,19</b>	<b>4 900 000,00</b>	<b>365 877,64</b>	<b>2 400 000,00</b>	

145

## SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Monsieur Alain CACHEUX (U0006)

Urbanisme, Habitat, Action Foncière, Gestion du Domaine Privé, Immeuble menaçant ruine

BUDGET PRIMITIF 2002

INVESTISSEMENT

Env	Imputation			Libellé	B.P. 2002			
					A.P.		C.P.	
					Euros	Francs	Euros	Francs
1521	20	2031	824	Opérations et études d'urbanisme	152 449,02	1 000 000,00	76 224,51	500 000,00
19874	21	2118	824	Acquisition Pieds d'immeubles Ilôt Saint Maurice	381 122,54	2 500 000,00		
2236	21	21318	020	Acquisition d'immeubles	762 245,09	5 000 000,00	304 898,03	2 000 000,00
17100	21	2138	90	Souham et ancienne conciergerie	1 248 557,45	8 190 000,00	762 245,08	5 000 000,00
19873	21	2145	12	Amélioration des courées	304 898,03	2 000 000,00	89 304,94	585 802,00
1505	23	2313	824	Remise en état des pignons	15 244,90	100 000,00	15 244,90	100 000,00
1510	23	2313	824	Démolition d'immeubles	76 224,51	500 000,00	76 224,51	500 000,00
15512	45	4541	12	Immeubles Menaçant Ruine. Travaux pour le compte de tiers	76 224,51	500 000,00	76 224,51	500 000,00
13668	65	6572	824	Aide au ravalement des façades. Participation de la Ville	457 347,05	3 000 000,00	152 449,01	1 000 000,00
12491	67	6745	824	SORELI. Opération 84, rue de Trévisé. Participation	152 449,02	1 000 000,00		
				<b>Total</b>	<b>3 626 762,12</b>	<b>23 790 000,00</b>	<b>1 552 815,49</b>	<b>10 185 802,00</b>

SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP  
 Monsieur Gilles PARGNEAUX (U0019)  
 Espaces publics, aménagement des espaces publics

BUDGET PRIMITIF 2002
INVESTISSEMENT

Env	Imputation			Libellé	B.P. 2002			
					A.P.		C.P.	
					Euros	Francs	Euros	Francs
18062	23	2312	823	Aménagement des espaces extérieurs de la Résidence Trévisse à Moulins	22 549,96	147 918,06	22 549,96	147 918,06
				<b>Total</b>	<b>22 549,96</b>	<b>147 918,06</b>	<b>22 549,96</b>	<b>147 918,06</b>

841147

SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Monsieur Marc SANTRE (U0016)

Déplacement, transports, voirie, micros plans de déplacements urbains, micros plans de déplacements entreprises

BUDGET PRIMITIF 2002
INVESTISSEMENT

Env	Imputation			Libellé	B.P. 2002			
					A.P.		C.P.	
					Euros	Francs	Euros	Francs
12281	20	2031	01	Plan de déplacement urbain. Etude	30 489,80	200 000,00	30 489,80	200 000,00
19860	21	2182	020	Acquisition de vélos	15 244,90	100 000,00	15 244,90	100 000,00
12972	21	2188	821	Plaques de rues. Acquisition	} 76 224,51	} 500 000,00	} 76 224,51	} 500 000,00
1294	23	2318	821	Mobilier et aménagements urbains divers				
				<b>Total</b>	<b>121 959,21</b>	<b>800 000,00</b>	<b>121 959,21</b>	<b>800 000,00</b>

## SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Madame Catherine CULLEN (C0010)

Culture, musées, musique et conservatoire, festivals, arts plastiques, écoles de musique et chorales, danse, archéologie

BUDGET PRIMITIF 2002

INVESTISSEMENT

Env	Imputation			Libellé	B.P. 2002			
					A.P.		C.P.	
					Euros	Francs	Euros	Francs
1181	21	2161	312	Art dans la Ville. Acquisition d'oeuvres d'art	30 489,80	200 000,00	30 489,80	200 000,00
12952	21	2161	312	Art dans la Ville. Implantation de sculptures et de peintures	30 489,80	200 000,00		
7261	21	2161	322	Musée d'Histoire Naturelle. Acquisition d'objets et oeuvres d'art	30 489,80	200 000,00	30 489,80	200 000,00
1371	21	2161	322	Musée des Beaux-Arts. Acquisition d'oeuvres d'art	45 734,71	300 000,00	45 734,71	300 000,00
8755	21	2168	322	Musée de Géologie. Acquisition d'oeuvres	7 622,45	50 000,00	7 622,45	50 000,00
12893	21	2168	322	Musée d'Histoire Naturelle. Autres collections	7 622,45	50 000,00	7 622,45	50 000,00
16533	21	2183	312	Espace Matisse. Acquisition de matériel	2 286,74	15 000,00	2 286,74	15 000,00
18064	21	2184	311	Ecole de musique de Lille-Sud. Acquisition de mobilier	15 244,90	100 000,00	15 244,90	100 000,00
18065	21	2184	311	Ecole de musique du Centre. Acquisition de mobilier	15 244,90	100 000,00	15 244,90	100 000,00
16593	21	2184	322	Musée des Beaux-Arts. Acquisition de mobilier muséographique	22 867,35	150 000,00	22 867,35	150 000,00
2224	21	2188	311	Conservatoire. Acquisition de matériel musical	76 224,51	500 000,00	76 224,51	500 000,00
19906	21	2188	311	Harmonie municipale. Acquisition de matériel	3 048,98	20 000,00	3 048,98	20 000,00
8492*	21	2188	311	Ecoles de musique. Acquisition de matériel	27 440,82	180 000,00	27 440,82	180 000,00
1413	21	2188	311	Harmonie municipale. Acquisition de matériel	3 048,98	20 000,00	3 048,98	20 000,00
15274	21	2188	312	A.R.I.A.P. Acquisition de matériel	15 244,90	100 000,00	15 244,90	100 000,00
1317	21	2188	322	Musée Comtesse. Acquisition de matériel	10 671,43	70 000,00	10 671,43	70 000,00
1318	21	2188	322	Musée d'Histoire Naturelle. Acquisition de matériel	7 622,45	50 000,00	7 622,45	50 000,00
1319	21	2188	322	Musée de Géologie et Houiller. Acquisition de matériel	22 867,35	150 000,00	22 867,35	150 000,00
10404	21	2188	322	Musées des Beaux-Arts. Acquisition de matériel	15 244,90	100 000,00	15 244,90	100 000,00
1320	21	2188	322	Musée industriel. Acquisition de matériel	7 622,45	50 000,00	7 622,45	50 000,00
9075	21	2188	324	Archéologie. Acquisition de matériel	15 244,90	100 000,00	15 244,90	100 000,00

149

Env	Imputation	Libellé	B.P. 2002			
			A.P.		C.P.	
			Euros	Francs	Euros	Francs
13575	23 2313 311	Conservatoire National de Région. Travaux de sécurité	76 224,51	500 000,00		
14062	23 2313 311	Danse à Lille. Relogement. Travaux.	2 622 123,10	17 200 000,00		
19907	23 2313 311	Ecole de musique de Lille-Sud. Travaux d'aménagement	15 244,90	100 000,00	15 244,90	100 000,00
19870	23 2313 311	Transfert école de Musique Saint-Maurice	152 449,02	1 000 000,00		
19871	23 2313 311	Ecole de musique Albert Samain. Travaux d'aménagement	45 734,71	300 000,00	45 734,71	300 000,00
16534	23 2313 312	Espace Matisse. Aménagement	45 734,71	300 000,00	45 734,71	300 000,00
18022	23 2313 313	Théâtre de Marionnettes du Jardin Vauban. Travaux	76 224,50	500 000,00		
15272	23 2313 322	Musée d'Histoire Naturelle. Travaux d'aménagement	45 734,71	300 000,00	45 734,71	300 000,00
18219	23 2313 322	Palais des Beaux-Arts. Travaux de climatisation	487 836,86	3 200 000,00	487 836,86	3 200 000,00
12284	23 2313 322	Maintenance du propriétaire : Beaux-Arts	30 489,80	200 000,00		
12277	23 2313 324	Bâtiments culturels. Travaux de sécurité	76 224,51	500 000,00	76 224,51	500 000,00
4416	23 2316 322	Musée des Beaux-Arts. Restauration d'oeuvres d'arts et cadres	45 734,71	300 000,00		
7986	23 2316 322	Musée Comtesse - Restauration d'oeuvres d'art	30 489,80	200 000,00	30 489,80	200 000,00
12789	23 2316 322	Musée industriel. Restauration des collections	30 489,80	200 000,00	30 489,80	200 000,00
17732	23 2316 322	Musée des Beaux-Arts. Restauration des Plans Reliefs	76 224,51	500 000,00	60 979,61	400 000,00
19872	23 2318 322	Musée des Beaux Arts . Sociés	76 224,51	500 000,00		
17733	23 238 311	Aéronef. Travaux (Mandat à la SAEM Eurallie)	1 230 720,92	8 073 000,00	457 347,05	3 000 000,00
16538	65 6572 312	Association La Maiterie. Subvention d'équipement	40 246,54	264 000,00		
		<b>Total</b>	<b>5 616 526,70</b>	<b>36 842 000,00</b>	<b>1 677 701,43</b>	<b>11 005 000,00</b>

## SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Monsieur Dominique PLANCKE (C0023)

Patrimoine

BUDGET PRIMITIF 2002

INVESTISSEMENT

Env	Imputation			Libellé	B.P. 2002			
					A.P.		C.P.	
					Euros	Francs	Euros	Francs
18063	21	2181	324	Rang du Beauregard	51 222,87	336 000,00	51 222,87	336 000,00
11301	23	2313	020	Edifices cultuels. Travaux de grosses réparations	152 449,02	1 000 000,00	152 449,02	1 000 000,00
7478	23	2313	020	Presbytères. Travaux de rénovation	30 489,80	200 000,00	30 489,80	200 000,00
14103	23	2313	020	Edifices cultuels.Travaux de grosses réparations	30 489,80	200 000,00	30 489,80	200 000,00
19861	23	2313	020	Eglise Saint Maurice des Champs. Aménagements intérieurs	34 301,03	225 000,00	34 301,03	225 000,00
8382	23	2313	324	Monuments Historiques. Travaux d'entretien	152 449,02	1 000 000,00	152 449,02	1 000 000,00
3353	23	2313	324	Monuments historiques. Travaux d'entretien	4 268 572,48	28 000 000,00	457 347,05	3 000 000,00
17175	23	2316	324	Restauration de statues	76 224,51	500 000,00	76 224,51	500 000,00
19862	23	2316	324	Restauration d'œuvre d'art	45 734,71	300 000,00	45 734,71	300 000,00
<b>Total</b>					<b>4 841 933,24</b>	<b>31 761 000,00</b>	<b>1 030 707,81</b>	<b>6 761 000,00</b>

52151

SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP  
 Madame Sarah PHEULPIN-COQUEL (C0036)  
 Bibliothèques et lecture publique

BUDGET PRIMITIF 2002
INVESTISSEMENT

Env	Imputation			Libellé	B.P. 2002			
					A.P.		C.P.	
					Euros	Francs	Euros	Francs
1323	21	2162	321	Bibliothèque Municipale. Achat de livres anciens, manuscrits	22 867,35	150 000,00	22 867,35	150 000,00
1322	21	2188	321	Bibliothèque Municipale. Acquisition de matériel	99 091,86	650 000,00	99 091,86	650 000,00
13613	23	2313	321	Bibliothèque du Fbg. de Béthune. Travaux et fonds documentaire	1 120 500,28	7 350 000,00	548 816,46	3 600 000,00
				Bibliobus	152 449,02	1 000 000,00		
<b>Total</b>					<b>1 394 908,51</b>	<b>9 150 000,00</b>	<b>670 775,67</b>	<b>4 400 000,00</b>

SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP  
 Monsieur Patrick KANNER (S0008)  
 Solidarite et projet éducatif, action sociale, C.C.A.S.

BUDGET PRIMITIF 2002
INVESTISSEMENT

Env	Imputation			Libellé	B.P. 2002			
					A.P.		C.P.	
					Euros	Francs	Euros	Francs
19875	23	2313	255	Aménagements péri-scolaires	76 224,51	500 000,00	76 224,51	500 000,00
				<b>Total</b>	<b>76 224,51</b>	<b>500 000,00</b>	<b>76 224,51</b>	<b>500 000,00</b>

## SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Madame Stéphanie BOCQUET (S0012)

Petite Enfance, protection maternelle et infantile, pouponnière, crèches

BUDGET PRIMITIF 2002

INVESTISSEMENT

	Imputation			Libellé	B.P. 2002			
					A.P.		C.P.	
					Euros	Francs	Euros	Francs
19877	21	2183	64	Informatisation des crèches	106 714,31	700 000,00	106 714,31	700 000,00
12741	21	2184	64	Petite enfance. Mobilier	7 622,45	50 000,00	7 622,45	50 000,00
6067	21	2188	64	Pouponnière. Crèches. Halles-garderies. Acquisition de matériel	15 244,90	100 000,00	15 244,90	100 000,00
17105	23	2313	64	Mise en conformité des cuisines	76 224,51	500 000,00	76 224,51	500 000,00
1429	23	2313	64	Crèches. Halles-garderies. Travaux de modernisation	91 469,41	600 000,00	91 469,41	600 000,00
17106	23	2313	64	Restructuration de la Crèche Croisette	609 796,07	4 000 000,00	60 979,61	400 000,00
17104	23	2313	64	Création d'un Centre de la Petite Enfance dans le quartier de Vauban	594 551,17	3 900 000,00		
19876	23	2313	64	Restructuration de la halte garderie du Centre Social Mosaique	60 979,61	400 000,00	60 979,61	400 000,00
				<b>Total</b>	<b>1 562 602,43</b>	<b>10 250 000,00</b>	<b>419 234,80</b>	<b>2 750 000,00</b>

154

## SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Madame Ariane CAPON (S0013)

Ecoles, Caisse des Ecoles (Elections)

BUDGET PRIMITIF 2002

INVESTISSEMENT

Env	Imputation			Libelle	B P 2002			
					A P		C P	
					Euros	Francs	Euros	Francs
19884	21	2182	251	Bus	91 469,41	600 000,00		
15097	21	2183	212	Ecoles primaires. Sites informatiques	45 734,71	300 000,00	45 734,71	300 000,00
1299	21	2184	211	Ecoles maternelles. Acquisition de mobilier	91 469,41	600 000,00	91 469,41	600 000,00
15098	21	2184	212	Ecoles primaires. Acquisition de mobilier	91 469,41	600 000,00	91 469,41	600 000,00
11337	21	2188	211	Ecoles maternelles. Acquisition de matériel	91 469,41	600 000,00	91 469,41	600 000,00
15553	23	2312	213	Remise à niveau des cours d'écoles	228 673,53	1 500 000,00	228 673,53	1 500 000,00
4974	23	2313	20	Bâtiments scolaires. Logements de fonctions. Modernisation. Réparations	76 224,51	500 000,00	76 224,51	500 000,00
18113	23	2313	211	Ecole La Fontaine - Rolland. Travaux	579 306,27	3 800 000,00	152 449,02	1 000 000,00
13565	23	2313	212	Groupe scolaire Malot-Painlevé. Restructuration	76 224,51	500 000,00	76 224,51	500 000,00
19885	23	2313	212	Ecoles primaires. Remise à niveau des toitures	304 898,03	2 000 000,00	152 449,02	1 000 000,00
19883	23	2313	212	Ecole Léon Jouhaux	228 673,53	1 500 000,00	91 469,41	600 000,00
19881	23	2313	213	Travaux divers des écoles	76 224,51	500 000,00	76 224,51	500 000,00
15552	23	2313	213	Ecoles publiques. Remise à niveau	152 449,02	1 000 000,00	76 224,51	500 000,00
19882	23	2313	213	Ecoles publiques. Façades	76 224,51	500 000,00		
15104	23	2313	251	Restructuration Ecole Fulton. Tranfert Littré	381 122,54	2 500 000,00	228 673,52	1 500 000,00
6558	23	2313	255	Centre de loisirs de Phalempin. Travaux d'aménagement	30 489,80	200 000,00	30 489,80	200 000,00
				<b>Total</b>	<b>2 622 123,11</b>	<b>17 200 000,00</b>	<b>1 509 245,28</b>	<b>9 900 000,00</b>

155

SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP  
 Monsieur Pascal LENGLET (S0011)  
 Collèges, lycées et enseignement supérieur, recherche

BUDGET PRIMITIF 2002
INVESTISSEMENT

Env	Imputation			Libelle	B P 2002			
					A P		C P	
					Euros	Francs	Euros	Francs
17731	23	2313	23	Ecole Supérieure de Journalisme - Travaux	533 571,56	3 500 000,00		
19879	23	2313	23	Maintenance bâtiments universitaires	45 734,71	300 000,00	45 734,71	300 000,00
19880	23	2313	23	Extension IAE dans l' Hospice Général	152 449,02	1 000 000,00		
				<b>Total</b>	<b>731 755,29</b>	<b>4 800 000,00</b>	<b>45 734,71</b>	<b>300 000,00</b>

SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP  
 Madame Marie-Christine STANIEC (S0029)  
 Retraités, personnes âgées et action sociale logement

BUDGET PRIMITIF 2002
INVESTISSEMENT

Env	Imputation			Libellé	B.P. 2002			
					A.P.		C.P.	
					Euros	Francs	Euros	Francs
12287	23	2313	61	Aménagement des clubs de personnes âgées	228 673,53	1 500 000,00	45 734,71	300 000,00
				<b>Total</b>	<b>228 673,53</b>	<b>1 500 000,00</b>	<b>45 734,71</b>	<b>300 000,00</b>

157

Env	Imputation	Libellé	A.P. Euros	A.P. Francs	C.P. Euros	C.P. Francs

LE BUDGET PRIMITIF 2002 EST ELABORE EN VERTU DE LA LOI N° 49 DU 17 JANVIER 1959 (ARTICLE 17) ET DE LA LOI N° 72 DU 28 MARS 1972 (ARTICLE 17).

LE BUDGET PRIMITIF 2002 EST ELABORE EN VERTU DE LA LOI N° 49 DU 17 JANVIER 1959 (ARTICLE 17) ET DE LA LOI N° 72 DU 28 MARS 1972 (ARTICLE 17).
---

SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Monsieur Michel CUCHEVAL (S0017)

Handicapés, accessibilité, commission de sécurité et d'accessibilité

BUDGET PRIMITIF 2002
INVESTISSEMENT

Env	Imputation			Libellé	B.P. 2002			
					A.P.		C.P.	
					Euros	Francs	Euros	Francs
5470	23	2313	521	Bâtiments communaux. Travaux de bâtiment. Accessibilité aux handicapés	152 449,02	1 000 000,00	76 224,51	500 000,00
				<b>Total</b>	<b>152 449,02</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>76 224,51</b>	<b>500 000,00</b>


Document communiqué en vertu de la loi n° 625 du 22 mars 2006  
 relative à l'accès à l'information  
 Document communiqué en vertu de la loi n° 625 du 22 mars 2006  
 relative à l'accès à l'information


## SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Monsieur Charles SULMAN (S0025)

Santé, Centre médico-scolaire, CCPD, Lutte contre le sida

Protection sanitaire, Médecine scolaire, vaccinations

BUDGET PRIMITIF 2002

INVESTISSEMENT

Env	Imputation			Libellé	B.P. 2002			
					A.P.		C.P.	
					Euros	Francs	Euros	Francs
19878	21	2188	254	Centre médico-scolaire. Acquisition de matériel	3 048,98	20 000,00	3 048,98	20 000,00
				<b>Total</b>	<b>3 048,98</b>	<b>20 000,00</b>	<b>3 048,98</b>	<b>20 000,00</b>

021  
159

SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Monsieur Guy ORIOL (S0037)

Restauration scolaire

BUDGET PRIMITIF 2002

INVESTISSEMENT

Env	Imputation			Libellé	B.P. 2002			
					A.P.		C.P.	
					Euros	Francs	Euros	Francs
2264	23	2313	251	Restaurants scolaires. Aménagements divers et mise aux normes	152 449,02	1 000 000,00	76 224,51	500 000,00
16560	23	2313	251	Espace Polyvalent Victor Duruy, rue V. Duruy - Restaurant les Moulins. Construction	1 350 698,29	8 860 000,00	304 898,03	2 000 000,00
				<b>Total</b>	<b>1 503 147,31</b>	<b>9 860 000,00</b>	<b>381 122,54</b>	<b>2 500 000,00</b>

160


LE MAIRE

LE VICE-MAIRE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

LE MAIRE

LE VICE-MAIRE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP  
 Madame Michèle DEMESSINE (J0003)  
 Sport

BUDGET PRIMITIF 2002  
 INVESTISSEMENT

Env	Imputation	Libellé	B.P. 2002			
			A.P.		C.P.	
			Euros	Francs	Euros	Francs
1341	21 2158 412	Divers stades. Acquisition de matériel d'entretien	15 244,90	100 000,00	15 244,90	100 000,00
19890	21 2182 40	Minibus pour les clubs sportifs	182 938,82	1 200 000,00	182 938,82	1 200 000,00
19886	21 2188 411	Equipements Judo (Roquette et Marcel Bertrand)	38 112,25	250 000,00	38 112,25	250 000,00
3526	21 2188 411	Salles de sports. Acquisition de matériel	22 867,35	150 000,00	22 867,35	150 000,00
1312	21 2188 412	Divers stades. Acquisition de matériel sportif	15 244,90	100 000,00	15 244,90	100 000,00
18070	21 2188 412	Achat de matériel sportif pour piste de roller	41 161,23	270 000,00		
3636	21 2188 412	Stades. Terrains. Acquisition de matériel	15 244,90	100 000,00	15 244,90	100 000,00
13569	23 2312 412	Stades. Club House des Bois-Blancs	167 693,92	1 100 000,00	76 224,51	500 000,00
9268	23 2312 412	Terrains de sports de proximité. Travaux de grosses réparations	30 489,80	200 000,00	30 489,80	200 000,00
19887	23 2312 412	Terrain synthétique Bois Blancs	686 020,58	4 500 000,00		
19895	23 2312 412	Rénovation de deux terrains de proximité Moulins	91 469,41	600 000,00	91 469,41	600 000,00
13618	23 2313 411	Salles de sports. Transformation	30 489,80	200 000,00	30 489,80	200 000,00
13570	23 2313 411	Salles de sports. Halle de sports Jean Bouin	1 829 388,21	12 000 000,00	609 796,07	4 000 000,00
15560	23 2313 411	Salle de sports Matisse. Travaux	914 694,10	6 000 000,00	304 898,03	2 000 000,00
16550	23 2313 411	Construction d'une nouvelle salle Louise Michel et Wagner en forme	1 783 653,50	11 700 000,00	152 449,02	1 000 000,00
16551	23 2313 411	Construction d'une nouvelle salle Montébello	1 067 143,12	7 000 000,00		
16553	23 2313 411	Création salle de musculation Michelet	160 071,47	1 050 000,00	160 071,47	1 050 000,00
2232	23 2313 412	Divers stades. Travaux de modernisation, grosses réparations et sécurité	152 449,02	1 000 000,00	76 224,51	500 000,00
13857	23 2313 412	Site sportif Jean Bouin. Extension du club house	198 183,72	1 300 000,00	76 224,51	500 000,00
16555	23 2313 412	Stade J. Bouin. Terrain synthétique. Réparations	228 673,53	1 500 000,00	76 224,51	500 000,00
18055	23 2313 412	Terrain avenue Duray. Vestiaires. Travaux	228 673,53	1 500 000,00	228 673,53	1 500 000,00

52706  
161

Env	Imputation	Libellé	B.P. 2002			
			A.P.		C.P.	
			Euros	Francs	Euros	Francs
18071	23 2313 412	Aménagement de pistes de roller au Sud et à Fives	42 685,72	280 000,00		
1386	23 2313 413	Piscine Marx Dormoy. Travaux de modernisation, grosses réparations et sécurité	152 449,02	1 000 000,00	76 224,51	500 000,00
2395	23 2313 413	Piscine. Sud. Modernisation. Grosses réparations et de sécurité	45 734,71	300 000,00	45 734,71	300 000,00
2394	23 2313 413	Piscine. Fives. Modernisation. Grosses réparations et de sécurité	15 244,90	100 000,00	15 244,90	100 000,00
16549	23 2313 414	Remise à niveau des équipements sportifs	76 224,51	500 000,00	76 224,51	500 000,00
18080	23 2313 414	Site SASI	45 734,71	300 000,00		
12845	23 2315 412	Terrains de proximité. Installation de matériel	30 489,80	200 000,00	30 489,80	200 000,00
19888	23 2315 412	Rénovation éclairage terrains de proximité	30 489,80	200 000,00	30 489,80	200 000,00
		<b>Total</b>	<b>8 338 961,24</b>	<b>54 700 000,00</b>	<b>2 477 296,52</b>	<b>16 250 000,00</b>

## SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Monsieur Frédéric MARCHAND (J0014)

Fêtes, animation, jeunesse et intégration (Comité lillois d'aide aux projets. Intégration)

BUDGET PRIMITIF 2002

INVESTISSEMENT

Env	Imputation			Libellé	B.P. 2002			
					A.P.		C.P.	
					Euros	Francs	Euros	Francs
13620	23	2313	33	Salle des fêtes de Fives. Rénovation	1 143 367,63	7 500 000,00	152 449,02	1 000 000,00
5468	23	2315	024	Illuminations de fin d'année. Travaux et installation	76 224,51	500 000,00	76 224,51	500 000,00
19897	23	2315	024	Mise en sécurité du réseau électrique du Champs de Mars	15 244,90	100 000,00	15 244,90	100 000,00
<b>Total</b>					<b>1 234 837,04</b>	<b>8 100 000,00</b>	<b>243 918,43</b>	<b>1 600 000,00</b>

16365

SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Madame Martine FILLEUL (J0020)

Tourisme, relations internationales, jumelages, affaires européennes

BUDGET PRIMITIF 2002

INVESTISSEMENT

Env	Imputation			Libellé	B.P. 2002			
					A.P.		C.P.	
					Euros	Francs	Euros	Francs
16905	23	2313	020	Befroi. Mise en valeur touristique	22 867,35	150 000,00	22 867,35	150 000,00
<b>Total</b>					<b>22 867,35</b>	<b>150 000,00</b>	<b>22 867,35</b>	<b>150 000,00</b>

164

Env	Imputation			Libellé	B.P. 2002			
					A.P.		C.P.	
					Euros	Francs	Euros	Francs
16905	23	2313	020	Befroi. Mise en valeur touristique	22 867,35	150 000,00	22 867,35	150 000,00
<b>Total</b>					<b>22 867,35</b>	<b>150 000,00</b>	<b>22 867,35</b>	<b>150 000,00</b>

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978  
 et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information.

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978  
 et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information.



SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP  
 Monsieur GILLES PARGNEAUX (Q0019)  
 Espaces publics, aménagement des espaces publics

BUDGET PRIMITIF 2002
INVESTISSEMENT

Env	Imputation			Libellé	B.P. 2002			
					A.P.		C.P.	
					Euros	Francs	Euros	Francs
15890	23	2312	821	Places du Théâtre et Sébastopol. Aménagements	213 428,62	1 400 000,00	213 428,62	1 400 000,00
13562	23	2318	823	Remise en état des fontaines	76 224,51	500 000,00	76 224,51	500 000,00
				<b>Total</b>	<b>289 653,13</b>	<b>1 900 000,00</b>	<b>289 653,13</b>	<b>1 900 000,00</b>

166

Env	Imputation	Libellé	A.P. Euros	A.P. Francs	C.P. Euros	C.P. Francs
15890	23 2312 821	Places du Théâtre et Sébastopol. Aménagements	213 428,62	1 400 000,00	213 428,62	1 400 000,00
13562	23 2318 823	Remise en état des fontaines	76 224,51	500 000,00	76 224,51	500 000,00
		<b>Total</b>	<b>289 653,13</b>	<b>1 900 000,00</b>	<b>289 653,13</b>	<b>1 900 000,00</b>

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978  
 sous le n° 166


## SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Monsieur Philippe TOSTAIN (Q0030)

Economies d'énergie

BUDGET PRIMITIF 2002

INVESTISSEMENT

Env	Imputation			Libellé	B.P. 2002			
					A.P.		C.P.	
					Euros	Francs	Euros	Francs
1494	23	2313	020	Divers bâtiments Economie d'énergie Travaux	76 224.51	500 000.00	76 224.51	500 000.00
				<b>Total</b>	<b>76 224.51</b>	<b>500 000.00</b>	<b>76 224.51</b>	<b>500 000.00</b>

## SECTION D' INVESTISSEMENT - SUIVI DES AP/CP

Monsieur Eric QUIQUET (Q0004)

Environnement, espaces verts, Maison de la Nature et de l'Environnement, Aménagement des temps, Commission de Sécurité

BUDGET PRIMITIF 2002

INVESTISSEMENT

Env	Imputation			Libelle	B P 2002			
					A P		C P	
					Euros	Francs	Euros	Francs
19899	20	2031	823	Espaces verts - Etudes	60 979,61	400 000,00	30 489,80	200 000,00
13260	21	2128	414	Aires de jeux - aménagements et acquisition de jeux	91 469,41	600 000,00	91 469,41	600 000,00
3339	21	2188	823	Espaces verts. Acquisition de matériel	152 449,02	1 000 000,00	76 224,51	500 000,00
19901	23	2312	414	Ferme Marcel Dhenin. Abords	30 489,80	200 000,00	30 489,80	200 000,00
1388	23	2312	414	Citadelle - Aménagement - Parcours de santé	76 224,51	500 000,00	76 224,51	500 000,00
13581	23	2312	414	Aménagement du zoo	45 734,71	300 000,00	22 867,35	150 000,00
1276	23	2312	823	Création de nouveaux jardins	350 632,74	2 300 000,00	76 224,51	500 000,00
1277	23	2312	823	Parcs et Jardins. Requalification de l'existant	350 632,74	2 300 000,00	76 224,51	500 000,00
1288	23	2312	823	Politique de l'arbre	152 449,02	1 000 000,00	76 224,51	500 000,00
6499	23	2312	823	Fleurissement de la Ville	121 959,21	800 000,00	76 224,51	500 000,00
9257	23	2312	823	Promenade des remparts. Aménagement	152 449,02	1 000 000,00	152 449,02	1 000 000,00
19900	23	2312	823	Jean-Baptiste Lebas	76 224,51	500 000,00		
19902	23	2312	823	Squares Foch et Dutilleul	304 898,03	2 000 000,00		
19898	23	2313	823	Jardin des plantes et serres	152 449,02	1 000 000,00	76 224,51	500 000,00
9068	65	6572	824	Réfection des remparts. Porte de Gand. Subvention	91 469,41	600 000,00	91 469,41	600 000,00
				<b>Total</b>	<b>2 210 510,75</b>	<b>14 500 000,00</b>	<b>952 806,36</b>	<b>6 250 000,00</b>

168

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/939

OBJETBudget Primitif 2002Rapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Lors de la réunion du 12 novembre 2001, le Conseil Municipal a débattu et défini les orientations budgétaires pour l'exercice 2002.

Quatre axes fondamentaux ont ainsi été déclinés et ont présidé au processus d'élaboration du budget primitif 2002.

- l'environnement
- la culture
- la proximité
- le respect de nos engagements en matière de fiscalité.

Sur ce dernier point, le projet de budget primitif a été élaboré sur la base d'une stabilité voire une légère baisse du taux de taxe d'habitation qui devra être confirmée lors du vote des taux fiscaux en fonction des bases qui seront notifiées au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2002.

Les trois priorités thématiques se déclinent principalement comme suit :

- l'environnement avec deux efforts très significatifs en matière d'espaces verts avec la création de 10 jardins de quartier et la requalification d'espaces verts existants mais aussi, l'augmentation importante des crédits dédiés à la propreté ;
- la culture avec la montée en puissance des opérations liées à LILLE 2004 en investissement (Opéra, Maisons folies) mais, aussi, en fonctionnement sans méconnaître la réalité culturelle de la Ville, notamment par une dotation supplémentaire en faveur du foisonnement associatif et une action nouvelle en direction des « Cultures urbaines ».
- enfin la proximité très marquée notamment autour de la petite enfance, du sport, de l'animation et de la sécurité.

Dans ces conditions, nous vous présentons comme suit le budget primitif 2002.

170

A - Section d'Investissement

**On distingue :**

- les programmes d'équipement
- les opérations pour le compte de tiers
- les opérations financières

➤1 - **Les programmes d'équipement**

Le montant des crédits envisagé à ce titre s'élève à **31.954.187,05 €** (209.605.726,74 F.) répartis comme suit :

- 459.787,54 € (3.016.008,55 F.) pour les immobilisations incorporelles,
- 6.186.472,01 € (40.580.596,20 F.) pour les immobilisations corporelles,
- 25.307.927,50 € (166.009.121,99 F.) pour les immobilisations en cours.

➤2 - **Les opérations pour le compte de tiers** **83.846,51 € (549.997,06 F.)**

➤3 - **Les opérations financières :** **43.710.094,55 € (286.719.424,91 F.)**

**Elles comprennent :**

- 1) l'annuité de dette en capital : 32.936.472,37 € (216.049.096,07 F.)
- 2) Le Crédit Long Terme Renouvelable (équilibré en recettes) 8.689.594,00 € ( 57.000.000,11 F.)
- 3) Autres dépenses financières 472.592,05 € (3.100.000,63 F.)
- 4) les opérations d'ordre, notamment les opérations de charges à répartir et les cessions d'immobilisations 1.611.436,13 € (10.570.328,10 F.)

soit un total pour la section d'investissement de **75.748.128,11 € (496.875.148,71 F.)**

**Le financement de l'ensemble des charges de la section d'Investissement est assuré comme suit :**

- subventions, participations 5.110.071,83 € (33.519.873,87 F.)
- autres recettes financières 182.353,76 € (1.196.162,25 F.)
- I.C.N.E. 837.021,01 € (5.490.497,91 F.)

- F.C.T.V.A	4.116.125,00 € (27.000.010,07 F.)
- charges à répartir	1.026.737,87 € (6.734.958,93 F.)
- amortissement des biens mobiliers	5.236.768,60 € (34.350.950,21 F.)
- provisions réglementées	87.783,80 € (575.823,98 F.)
- diverses écritures d'ordre	609.796,00 € (3.999.999,55 F.)
- opérations pour le compte de tiers	83.846,51 € (549.997,05 F.)
- virement à la section d'investissement	26.810.779,66 € (175.867.185,93 F.)
- Crédit Long Terme Renouvelable (équilibré en dépenses)	8.689.594,00 € (57.000.000,11 F.)
- emprunts	22.957.250,07 € (150.589.688,85 F.)
<b>TOTAL</b>	<b>75.748.128,11 € (496.875.148,71 F.)</b>

**B) Section de Fonctionnement**

Le montant des crédits inscrits à cette section s'élève globalement à **260.370.764,66 €** (1.707.920.256,74 F.). Ils se répartissent comme suit :

- Achats :	11.880.598,00 € (77.931.614,22 F.)
- Services extérieurs :	20.219.069,00 € (132.628.398,44 F.)
- Autres services extérieurs :	15.725.484,91 € (103.152.419,05 F.)

Ces trois premières rubriques forment la rubrique « charges à caractère général » pour un montant global de 47.825.151,91 € (313.712.431,71 F.).

- Impôts, taxes, et versements assimilés	872.399,00 € (5.722.562,31 F.)
- charges de personnel et frais assimilés	128.889.961,00 € (845.462.721,48 F.)
- autres charges de gestion courante comprenant notamment les subventions	24.791.559,36 € (162.621.969,03 F.)
- frais de fonctionnement des groupes d'élus	214.189,00 € (1.404.987,74 F.)

- reversement et restitution sur impôts et taxes	721.140,00 € (4.730.368,31 F.)
- charges financières (principalement les intérêts de la dette)	12.264.617,79 € (80.450.618,92 F.)
- charges exceptionnelles	1.796.715,00 € (11.785.677,81 F.)
- dotation aux amortissements et provisions	6.351.290,27 € (41.661.733,12 F.)
- dotation à la Commune Associée d'Hellemmes	2.622.123,10 € (17.200.000,02 F.)
- dotation à la Commune Associée de Lomme	7.210.838,57 € (47.300.000,36 F.)
- virement à la section d'investissement	26.810.779,66 € (175.867.185,93 F.)

Pour assurer la couverture des dépenses de fonctionnement dont le détail est repris ci-avant, nous disposons de ressources dont le total atteint **260.370.764,66 € (1.707.920.256,74 F.)**

On distingue :

- la dotation de Solidarité Urbaine,
- la dotation globale de fonctionnement,
- la dotation générale de décentralisation,
- les dotations communautaires issues de la Taxe Professionnelle d'Agglomération
- les ressources diverses,
- les transferts de charges
- les dotations de compensation,
- la fiscalité.

### **LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE**

Son montant prévisionnel est fixé à **5.488.164,62 € (36.000.000 F.)**

### **LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT**

Elle peut être fixée pour 2002 à **45.124.910,00 € (296.000.005,89 F.)** à laquelle s'ajoute une provision pour la Dotation Instituteurs de 152.448,12 € (999.994,11 F.), soit au total **45.277.358,12 € (297.000.000 F.)**.

### **LA DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION**

La dotation prévisionnelle se monte à **1.173.857,00 € (7.699.997,17 F.)**

**LES DOTATIONS COMMUNAUTAIRES ISSUES DE LA TAXE  
PROFESSIONNELLE D'AGGLOMERATION**

Elles sont respectivement évaluées à :

- 51.832.665,86 € (340.000.000,00 F.) pour la Dotation de compensation
- 2.286.735,26 € (15.000.000 F.) pour la Dotation de Solidarité Communautaire

soit un total de **54.119.401,12 € (355.000.000 F.)**

**LES RESSOURCES DIVERSES**

Fixées à **48.251.882,02 € (316.511.597,77 F.)**, elles concernent :

- les produits des services du domaine  
et les ventes diverses 10.115.377,17 € (66.352.524,63 F.)
- impôts et taxes (hors fiscalité directe locale) 16.552.727,13 € (108.578.772,30 F.)
- Emplois jeunes. Participation 4.397.392,07 € (28.845.001,10 F.)
- Dotations et participations 11.508.297,63 € (75.489.483,87 F.)
- Autres produits de gestion courante 2.634.769,44 € (17.282.954,59 F.)
- Atténuation de charges 1.983.568,25 € (13.011.354,80 F.)
- Produits financiers 61.162,30 € (401.198,39 F.)
- Produits exceptionnels 848.564,18 € (5.566.216,14 F.)
- Reprises sur amortissements et provisions 150.023,85 € (984.091,95 F.)
- **LES TRANSFERTS DE CHARGES :** 641.606,36 € (4.208.661,83 F.)

**LES DOTATIONS DE COMPENSATION**

Elles s'élèvent à **14.558.881,15 € (95.500.000 F.)**.

Pour la taxe d'habitation, nous devrions percevoir une compensation de 4.573.470,52 € (30.000.000 F.) et 6.631.532,25 € (43.500.000 F.) pour la taxe professionnelle.

Les Fonds de péréquation départemental et national sont estimés à 2.927.021,13 € (19.200.000 F.).

La subvention pour intégration fiscale progressive se monte à 426.857,25 € (2.800.000 F.).

### LA FISCALITE

Dans ces conditions, la masse fiscale nécessaire à l'équilibre du Budget Primitif 2002 est arrêtée à la somme de **90.859.614,27 € (596.000.000 F.)**.

Rappelons enfin, qu'en application de la Loi 82/1169 du 31 décembre 1982, visant notamment le régime financier des Conseils d'Arrondissements et des Communes fusionnées, le Budget Communal reprend sous l'article 74879 de la Section de Fonctionnement, les dotations mises à la disposition des Communes Associées d'Hellemmes et de Lomme pour leur permettre de faire face aux dépenses de fonctionnement qui leur incombent au titre des équipements et services dont elles assurent la gestion. La dotation de la Commune Associée d'Hellemmes s'élève à 2.622.123,10 € (17.200.000,02 F.), celle de la Commune Associée de Lomme à 7.210.838,57 € (47.300.000,35 F.).

La répartition de ces dotations et divers états (dette, subventions et prestations en nature, ensembles immobiliers et mobiliers) sont annexés au budget principal de la Ville.

Eu égard à ce qui précède et en accord avec le Conseil de Municipalité réuni le 7 décembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif de 2002, tel qu'il vient de vous être présenté, par nature et chapitre pour la Section d'Investissement et pour la Section de Fonctionnement,

- arrêter à 90.859,614,27 € (596.000.000 F.) le montant de la fiscalité nécessaire à l'équilibre de ce document,

- voter les allocations, primes, secours, bourses, prix et subventions dont le détail vous sera donné dans le document budgétaire définitif,

- prévoir, conformément aux dispositions du décret n° 87/1004 du 18 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de Cabinet des Autorités Territoriales, les crédits nécessaires au règlement des salaires des collaborateurs du Cabinet du Maire, au chapitre 012 - article 64131 - fonction 020.

- autoriser Madame le Maire :

\* à répartir dans les limites réglementaires et selon les modalités fixées par délibération n° 99/665 du 11 octobre 1999, la prime de service annuelle (1.036,65 € - 6.800 F. dont partie fixe 731,75 € - 4.800 F. et partie mobile 304,90 € - 2.000 F.), ainsi que les différents avantages résultant des régimes indemnitaires,

\* à souscrire en une ou plusieurs fois un emprunt de 22.957.250,07 € (150.589.688,84 F.) nécessaire à l'équilibre de la Section d'Investissement et à passer tous les actes subséquents relatifs à l'adaptation de cet emprunt ou des emprunts précédents,

\* à ratifier l'ensemble des documents qui figurent tant au Budget Principal qu'aux annexes.

**ADOPTÉE à la majorité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/940

OBJETGestion de la dette. Recours aux instruments  
de couverture de risque de taux en 2002.Rapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

La circulaire du 15 septembre 1992 prévoit le recours aux contrats de couverture du risque de taux d'intérêt pour les Collectivités Locales et leurs établissements publics.

Tout choix financier dépend des anticipations sur l'évolution future des taux d'intérêt et induit donc un risque :

- l'endettement à taux fixe vise à se garantir contre une hausse future des taux mais exclut le bénéfice d'une baisse éventuelle.

- l'endettement à taux flottant vise à bénéficier d'une baisse des taux d'intérêt, mais expose la collectivité à une hausse éventuelle.

Il est donc légitime pour la Ville de Lille de développer une politique de gestion de la dette visant, d'une part, à profiter des évolutions qui lui sont favorables et, d'autre part, à prévenir les évolutions de taux qui lui seraient défavorables.

Il s'agit donc avant tout d'une volonté de protection contre le risque lié aux taux d'intérêt. Le recours aux instruments de couverture constitue un complément indispensable aux arbitrages opérés lors de la contractualisation des emprunts ainsi qu'aux opérations de réaménagement visant à optimiser la gestion financière.

La stratégie financière de la Ville de Lille s'inscrit dans une logique d'équilibre de la structure de la dette.

La répartition des taux est la suivante :

2002 Taux fixe : 45,66 % sur une durée résiduelle moyenne de 7 ans 11 mois,  
Taux indexé : 54,34 % sur une durée résiduelle moyenne de 11 ans 3 mois,

2001 Taux fixe : 40,28 % sur une durée résiduelle moyenne de 6 ans 6 mois,  
Taux indexé : 59,72 % sur une durée résiduelle moyenne de 11 ans 8 mois.

Ces contrats de couverture donnent lieu à des produits ou à des charges financières. Néanmoins, cet aspect est secondaire dans la mesure où le risque de taux a été couvert sur une durée pour laquelle le taux de synthèse obtenu a été faible et inférieur à ce qu'aurait proposé un prêteur sur la même période. D'autre part, ce sont les premières années d'amortissement d'un prêt qui sont en général couvertes ainsi, période où la charge en intérêts est la plus conséquente.

Les contrats de couverture permettent pour l'essentiel :

**1) - de modifier un taux :**

Le contrat d'échange de taux d'intérêt (CETI OU SWAP) est un échange notionnel de deux dettes de différentes natures. L'échange peut porter sur le type de taux ou d'indice : échange entre taux fixes et taux flottants ou entre taux flottants tels que le TIBEUR (Taux interbancaire offert européen) ou EURIBOR, le LIBOR, le TAM ou le TEC 10.

Le CETI peut permettre d'échanger des indices de différentes devises (exemple : LIBOR, FLORIN, DEUTSCHMARK ou ECU). Est également autorisé le recours aux CETI à maturité constante (CMS). Le CMS consiste à échanger un taux fixe ou flottant contre le taux de CETI (ou swap) publié quotidiennement. Le CETI à maturité constante permet de bénéficier sur une période donnée de taux plus avantageux car liés à des maturités plus courtes. Les opérations de CETI ne donnent lieu à aucun mouvement de capital ; seule la différence entre les taux fait l'objet d'un flux financier à chaque période d'intérêt.

**2) - de figer un taux :**

● Le contrat d'accord de taux futur est un instrument qui permet de se protéger contre une hausse de taux d'emprunt pour un montant déterminé pendant une période donnée future.

● Le contrat de terme à terme reprend les caractéristiques du contrat précédemment cité pour un prêt futur.

**3) - de garantir un taux :**

● Le contrat de garantie de taux plafond (CAP) fixe un taux d'intérêt maximal moyennant le paiement d'une prime.

● Le contrat de garantie de taux plancher (FLOOR) fixe un taux d'intérêt minimal en contrepartie du paiement d'une prime.

● Le tunnel (ou COLLAR) associe les deux contrats de garantie de taux cités ci-dessus, avec ou sans prime.

Conformément à la circulaire du 15 septembre 1992 et à l'instruction du 27 octobre 1992, il est nécessaire de prendre une délibération autorisant les opérations de couverture à intervenir éventuellement en 2002.

En conséquence, nous vous proposons, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 10 décembre 2001 :

1 - d'autoriser pour l'exercice 2002, le recours aux instruments de couverture de taux agréés par le Ministère du Budget pour un montant maximal égal à l'encours total de dette existante au 1er janvier 2002, majoré des emprunts qui seront inscrits aux documents budgétaires de l'exercice 2002 et effectivement réalisés.

Cette autorisation peut également concerner des prêts pour lesquels des instruments de couverture de risque de taux sont déjà intervenus depuis 1992.

2 - d'autoriser Madame le Maire à procéder à la passation d'opérations aux conditions applicables selon le marché à l'heure de la conclusion des contrats après avoir préalablement mis en concurrence au moins deux établissements bancaires. Ces contrats pourront être conclus pour une durée au plus égale à la durée d'amortissement restante de chaque prêt concerné auprès d'un établissement financier de bonne notoriété et présentant toutes les garanties en matière de solvabilité.

3 - d'autoriser Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint au Maire, Délégué aux Finances, à signer tous les actes nécessaires.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/941

**OBJET** Gestion de la trésorerie.  
Constitution d'une ligne de trésorerie  
pour l'année 2002.

Rapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 01/836 du 12 novembre 2001, le Conseil Municipal a décidé de lancer un appel à la concurrence pour la constitution d'une ligne de trésorerie pour l'année 2002 d'un montant de 30.490.000 €.

Six organismes bancaires ont été contactés et ont répondu. Deux options sont proposées :

- débloqué des fonds par chèque compensable sur place,
- débloqué des fonds par virement.

Eu égard à ce qui précède et après examen de la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 10 décembre 2001, nous vous prions de retenir Natexis Banques Populaires et d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, décide :

**Article 1er** - Afin de financer ses besoins ponctuels de trésorerie, la Ville de Lille décide de contracter auprès de Natexis Banques Populaires une ouverture de crédit d'un montant maximum de 30.490.000 € dans les conditions suivantes :

- \* Versements par chèque et remboursements par virement.
- \* Durée : 365 jours à compter du 1er janvier 2001.
- \* Appel des fonds : formulé par téléphone, confirmé par télécopie, avant 10 heures. Le chèque est mis à la disposition du Comptable dans un délai d'une heure.
- \* Remboursement : formulé par télécopie avant 12 heures.
- \* Indices de référence : T4M, EONIA, EURIBOR 1 mois.
- \* Marge : nulle.
- \* Dates de valeur : sur les appels de fonds : J + 1.  
sur les remboursements : le jour de la constatation n'est pas inclus dans le décompte des intérêts.
- \* Réfaction de marge de 0,10 ou 0,20 % si le cumul des tirages atteint respectivement 7 et 10 fois le montant de la ligne.
- \* Frais, commissions : néant.
- \* Perception des intérêts : annuelle, sans capitalisation ; les intérêts sont payables dans un délai de 20 jours ouvrés à compter de la réception du décompte ; ils sont calculés mensuellement selon le nombre exact de jours rapporté à une année de 405 jours.
- \* Autres prestations :

Relevé de comptes mensuels retraçant les mouvements de la période, les montants des soldes d'encours en début et fin de période, les taux et le montant des intérêts.

**Article 2** - Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint au Maire, Délégué aux Finances, à signer le contrat d'ouverture de crédit avec Natexis Banques Populaires.

**Article 3** - Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint au Maire, Délégué aux Finances, à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de Natexis Banques Populaires.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/942

OBJET

Institut de Relations Internationales  
et Stratégiques (I.R.I.S.)

Organisation de la quatrième édition  
des Journées Européennes de Lille

Nord - Pas-de-Calais à Lille le 28 février 2002

Subvention exceptionnelle

Rapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

L'Institut de Relations Internationales et Stratégiques (I.R.I.S.), dont le siège est à Paris 2bis, rue Mercoeur, organise l'édition des quatrième Journées Européennes de Lille Nord - Pas de Calais à Lille le 28 février 2002.

Le thème choisi est "l'Europe et la mondialisation".

Trois tables rondes sont inscrites au programme :

- L'Union Européenne, vecteur d'une mondialisation régulée ?
- Mondialisation et identité(s) européenne(s)
- Face à la mondialisation, quel projet européen ?

Ces journées réuniront des personnalités françaises et européennes de haut niveau, des responsables politiques locaux, des hauts fonctionnaires, des universitaires, des acteurs économiques et des journalistes.

Monsieur Pascal BONIFACE, Directeur de l'I.R.I.S. sollicite une subvention exceptionnelle de 38.122,25 € à titre de participation financière de la Ville aux frais d'organisation de cette manifestation.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 10 décembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 7.623 € à l'I.R.I.S. qui sera complétée par une subvention équivalente (7.623 €) de la délégation aux Relations Internationales.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 67 - article 6745 - fonctions 025 et 04 de nos documents budgétaires.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/943

OBJET

Collège Verlaine – Organisation  
d'un séjour linguistique à Leeds en  
Angleterre du 10 au 14 décembre 2001 –  
Subvention exceptionnelle

Rapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Le Collège Verlaine est jumelé avec deux établissements scolaires Anglais de Leeds depuis l'année dernière.

Les échanges à différents niveaux des séjours linguistiques de l'année scolaire 2000 - 2001 ont été très fructueux et Madame PINCHON, Professeur d'Anglais au Collège Verlaine, souhaite renouveler l'expérience cette année avec la classe de 3<sup>ème</sup> Section Européenne.

Cette classe va se préparer et passer le test d'entrée en Section Européenne en Lycée, d'où la décision de partir très tôt cette année, sans oublier les traditionnelles fêtes de Noël auxquelles les élèves pourront participer.

Les 2 classes de seconde Section Européenne du Lycée Queneau de Villeneuve d'Ascq s'associeront à ce séjour.

Il est prévu que les élèves rencontrent leurs correspondants anglais, les suivent dans leurs familles, à l'école, fassent des visites, aillent au spectacle, participent aux festivités de Noël et ensuite, les reçoivent au Collège Verlaine.

Madame PINCHON, Professeur d'anglais au Collège Verlaine, sollicite une subvention exceptionnelle de 5.000 F pour ce séjour.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 10 décembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution, à cette occasion, d'une subvention exceptionnelle de 5.000 F à verser sur le compte du FSE Collège, ouvert sous le numéro : 13507 00139 14023091906 10.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 67 – article 6745 – fonction 025 de nos documents budgétaires.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/944

OBJETComité des Fêtes et d'Entraide  
aux Aînés Long Pot Fives Lille  
Subvention de fonctionnementRapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Le Comité des Fêtes des rues du Long-Pot et adjacentes, constitué en association régie par la loi 1901 en juin 1951, a modifié ses statuts en 1989 et 1995. Il a pris pour nom : Comité des Fêtes et d'Entraide aux Aînés Long-Pot Fives Lille et a transféré son siège à la Maison de Quartier de Fives, 2, rue Massenet à Lille. Il a fêté son cinquantième anniversaire cette année.

Cette association a pour but d'organiser, dans la mesure du possible, des festivités dans son quartier, en vue de développer la convivialité et l'amitié entre gens âgés qui ne se connaissent pas et de lutter contre la solitude des personnes des troisième et quatrième âges.

Le Comité propose de nombreuses activités à ses 160 adhérents (100 femmes et 60 hommes) : deux repas annuels, trois après-midi jeux hebdomadaires, un voyage annuel « découverte » (Paris, Canterbury, Parc Paradisio, Dinant, ...), braderie - brocante, une après-midi détente - galette des rois - en janvier, avec les résidents de la Maison de retraite « Les Camanettes », des réunions d'information sur des problèmes juridiques ou d'actualité.

Dans le double cadre du développement de ses activités et de son cinquantième anniversaire, le Comité souhaite bénéficier d'une subvention exceptionnelle de la Ville.

Nous vous demandons, en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 10 décembre 2001, de décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 10.000 F au Comité des Fêtes et d'entraide aux Aînés Long Pot Fives Lille.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 65 - article 6574 - fonction 024 de nos documents budgétaires de l'exercice 2001.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/945

OBJET

Union Nationale des Syndicats de l'Education  
Nationale CGT éduc'action  
Organisation d'un congrès national à Lille  
du 28 janvier au 1<sup>er</sup> février 2002  
Subvention exceptionnelle

Rapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

L'Union Nationale des Syndicats de l'Education Nationale CGT, dont le siège est situé 263, rue de Paris à Montreuil, organise un congrès national à Lille du 28 janvier au 1<sup>er</sup> février 2002.

Cette importante manifestation accueillera plus de 450 délégués et 600 participants qui sont attendus au « Nouveau Siècle » pour la journée du mercredi 30 janvier 2002, Cette journée sera ouverte au public, notamment les personnels de l'Education Nationale, les étudiants, les stagiaires IUFM, etc...

La journée du mardi 29 janvier s'achèvera par une soirée internationale avec les syndicats européens et d'Afrique.

Monsieur Denis BAUDEQUIN, Secrétaire Général de l'UNSEN – CGT, sollicite une subvention exceptionnelle de 13.720 € F à titre de participation financière de la Ville aux frais d'organisation de ce congrès.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 10 décembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 4.475 €.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 67 - article 6745 – fonctions 025 de nos documents budgétaires.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/946

OBJET

Fédération Nationale Mères pour la Paix  
Organisation d'un congrès à Lille  
du 2 au 4 novembre 2001  
Subvention exceptionnelle

Rapport de Madame le Maire,  
 Mesdames, Messieurs,

La Fédération des Mères pour la Paix, association Loi 1901 déclarée le 7 juillet 1994, dont le siège est situé à Villeneuve d'Ascq, a organisé, du 2 au 4 novembre 2001, un congrès sur le thème : « Pour le troisième millénaire, des femmes construisent des ponts de paix ».

L'association Mères pour la Paix est pluraliste et apolitique. Elle condamne néanmoins tout parti politique ou tout mouvement religieux qui propage la haine et la discrimination raciale.

Cette association est également une organisation humanitaire. Elle s'emploie à apporter une aide matérielle d'urgence aux femmes et aux enfants victimes de conflits armés, mais aussi à promouvoir des micro-projets économiques ou culturels, de manière à leur permettre de reconstruire et de retrouver leur autonomie.

De nombreux sujets ont été abordés lors d'ateliers et de débats :

- violences publiques, violence privées, la responsabilité des états – torture, mutilations sexuelles, viol de masse
- les réfugiés – quel retour pour les réfugiés, quels projets, quelle sécurité ?
- le désarmement – Mines anti-personnel
- les disparus – lutte pour obtenir l'information sur le sort de leurs disparus
- justice internationale – Le Tribunal Pénal International
- le combat des femmes pour la Paix – Les femmes dans les instances de décision – L'importance des réseaux
- la Caravane de la Paix – Les droits humains

Madame Nanou ROUSSEAU, Présidente de la Fédération Nationale Mères pour la Paix, sollicite une subvention exceptionnelle à titre de participation financière de la Ville aux frais d'organisation de ce congrès dont l'accueil des participants, la manifestation d'ouverture et le cocktail du vendredi soir ont eu lieu au Nouveau Siècle.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 10 décembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 5.000 F.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 67 - article 6745 – fonctions 025 de nos documents budgétaires sous l'intitulé : "Subventions exceptionnelles à divers organismes".

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1087

OBJET

Faculté des Sciences du Sport et de l'Education  
Physique de Lille 2 – Organisation d'un colloque  
les 15 et 16 novembre 2001. Subvention exceptionnelle

Rapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

La Faculté des Sciences du Sport et de l'Education Physique de Lille 2, dont le siège est à Ronchin, 9 rue de l'Université, a organisé, les 15 et 16 novembre 2001, un colloque intitulé : «Lille, Lutte en Nord» Challenge «VAN ESPEN», en hommage à Monsieur VAN ESPEN, Entraîneur du Club d'Hellemmes, Conseiller Technique Régional du Comité des Flandres et Directeur Technique National.

Ce colloque a eu pour objectifs de promouvoir et de former.

Promouvoir :

\* la pratique de la lutte dans le milieu universitaire qui se veut ouvert sur le monde fédéral. Dans cette perspective, une compétition entre les quatre meilleures équipes universitaires de France et un gala entre lutteurs fédéraux ont été organisés,

\* la réflexion sur les problèmes posés par l'enseignement et l'entraînement de la lutte.

Former :

\* dans la gestion et l'organisation d'un événement par les étudiants eux-mêmes,

\* dans la participation aux échanges d'expériences de ces mêmes étudiants.

Ce colloque s'est adressé aux professionnels oeuvrant dans les milieux scolaires, d'activités physiques adaptées, de performance et de haute performance et de loisirs.

Cette manifestation a accueilli plus de 100 participants sur le complexe sportif Gaston Berger à Lille.

Monsieur Gérard VANESTLANDE, organisateur de cette manifestation, sollicite une subvention exceptionnelle de la Ville à titre de participation financière de la Ville aux frais d'organisation de ce colloque.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 10 décembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution, à cette occasion, d'une subvention exceptionnelle de 5.000 F.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 67 - article 6745 - fonction 025 de nos documents budgétaires, sous l'intitulé : "Subventions exceptionnelles à divers organismes".

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/947

OBJETTaxe sur les spectacles, jeux et divertissements

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération N° 72/3037 du 23 mai 1972 et conformément à l'article 1560 du Code Général des Impôts, la Municipalité a décidé l'application de la taxe sur les spectacles et sur les appareils automatiques.

Cette taxe s'applique aux réunions sportives, aux cercles et maisons de jeux, aux appareils automatiques installés dans les lieux publics.

- La taxe sur les réunions sportives (1<sup>ère</sup> catégorie) est réglementairement fixée à 8 % du montant des recettes de chaque manifestation.

Le Conseil Municipal avait décidé d'augmenter ce taux de 25 %, sachant que l'article 1560 du Code Général des Impôts permet une majoration allant jusqu'à 50%.

Un tiers de cet impôt est reversé annuellement et réglementairement au Centre Communal d'Action Sociale.

- La taxe sur les cercles et maisons de jeux (4<sup>ème</sup> catégorie) ne concerne pas la Ville de Lille au motif qu'aucun établissement de cette catégorie n'est implanté sur le territoire de la commune.

- La taxe sur les appareils automatiques (5<sup>ème</sup> catégorie) est fixée à 1.200 Francs par appareil et par an, soit le taux réglementaire de 600 Francs affecté d'un coefficient 2, alors que le coefficient peut varier de 2 à 4.

Dans le cadre de l'introduction de l'euro, conformément à l'ordonnance N° 2000-916 du 19 septembre 2000 définissant les tarifs en euros applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002 et suite à l'avis favorable de la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales du 10 décembre 2001, nous vous proposons de convertir le montant de la taxe sur les appareils automatiques à 184 euros par appareil et par an.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/948

OBJET

Droits de licences sur les débits de boissonsRapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Par délibération N° 85/312 du 30 septembre 1985, la ville de Lille a proposé de fixer les tarifs annuels de droits de licences sur les débits de boissons, applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1985.

Les titulaires de licences des deux premières catégories (boissons sans alcool et boissons fermentées) sont affranchis de ces droits, conformément à l'article 1571 du Code Général des Impôts.

Les dispositions fixées conformément à la loi N° 83-1179 du 29 décembre 1983, portant loi de finances pour 1984, étaient les suivantes, sachant que le Conseil Municipal avait choisi d'instituer une tarification progressive en fonction de 4 tranches d'imposition :

Valeur locative pour l'établissement de la taxe foncière sur les propriétés bâties	Licence restreinte de 3 <sup>ème</sup> catégorie	Licence de plein exercice de 4 <sup>ème</sup> catégorie
Inférieure à 12.000 F	200,00	400,00
De 12.000 F à 24.000 F	600,00	1.200,00
De 24.000 F à 48.000 F	800,00	1.600,00
Supérieure à 48.000 F	1.000,00	2.000,00

L'ordonnance du 19 septembre 2000 (N° 2000-916) définit les tarifs en euros applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002. Ils se déclinent comme suit :

Catégorie de communes	Minimum Licence restreinte	Maximum Licence restreinte	Minimum Licence plein exercice	Maximum Licence plein exercice
Plus de 50.000 habitants	15,00 €	153 €	30,00 €	306 €

Les nouveaux tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002 sont donc les suivants :

Valeur locative pour l'établissement de la taxe foncière sur les propriétés bâties	Licence restreinte de 3 <sup>ème</sup> catégorie	Licence de plein exercice de 4 <sup>ème</sup> catégorie
Inférieure à 1.830 €	30,00 €	60,00 €
De 1.830 € à 3.650 €	90,00 €	180,00 €
De 3.650 € à 7.320 €	120,00 €	240,00 €
Supérieure à 7.320 €	150,00 €	300,00 €

Ces tarifs reprennent strictement la conversion en euros des montants fixés en 1985, sans augmentation de la taxe, arrondie à la dizaine d'euros la plus proche.

Suite à l'avis favorable de la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 10 décembre 2001, nous vous demandons l'autorisation d'appliquer ces nouveaux tarifs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/949

OBJETProjets de proximité dans les quartiers.  
Subventions exceptionnelles.Rapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville de Lille a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations lilloises, porteuses de projets de proximité.

Nous vous demandons, en accord avec votre commission des Finances, du Personnel et des affaires Générales, réunie le 10 décembre 2001, de bien vouloir accorder les subventions exceptionnelles ci-dessous, à prélever sur les crédits inscrits au chapitre 67 article 6745 fonction 422 du budget 2001.

Descriptif	Association	Montant
<b><u>Quartiers du Vieux-Lille – du Faubourg de Béthune et de Lille Sud</u></b>		
Voyage aux marchés de Noël de Monschau et d'Aix le Chapelle	Association pour le bien être en HLM	30.000 F.
<b><u>Quartier de MOULINS</u></b>		
Faire découvrir le théâtre aux enfants du Quartier	Association Tous en Scène	20.000 F.
<b><u>Tous Quartiers</u></b>		
Fournir des tenues de sport aux enfants licenciés	Association Luc Basket	30.000 F.
Organiser la finale du Championnat du Nord de Boxe	Lille Boxing Club des Flandres	5.000 F
<b><u>Quartiers de Lille-Sud, de Fives et de Wazemmes</u></b>		
Montage d'images filmées dans le cadre des espaces « Rencontre, Ecoute, Echange, Médiation » - Equipement audiovisuel - Développement des liens parents - enfants - écoles	Association A.V.E.N.I.R. Enfance	25.000 F.

**Quartier de Vauban-Esquermes**

Promotion d'activités  
culturelles fédératrices du  
Quartier - 7<sup>ème</sup> édition du  
Festival « Le Père Noël  
est-il un rocker »

AD. LIB

15.000 F.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Le conseil municipal a délibéré sur la proposition de la Commission des Affaires Culturelles et des Activités de Loisirs de la Ville de Lille, tendant à la promotion d'activités culturelles fédératrices du quartier de Vauban-Esquermes, à l'occasion de la 7<sup>ème</sup> édition du Festival « Le Père Noël est-il un rocker ».

Le montant de cette dépense est de 15.000 F. TTC dont le financement sera assuré à concurrence de 50 % par le conseil municipal.

Dans ces conditions, le conseil municipal a adopté à l'unanimité la délibération suivante :

- 1) de lancer le questionnaire nécessaire à cette opération sous la forme d'un questionnaire ouvert ;
- 2) de prévoir l'attribution des crédits correspondants à son budget ;
- 3) d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative au transfert de propriété des objets mobiliers.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/950

OBJETAcquisition de véhicules de transportsA destination de clubs sportifs.Lancement de l'appel d'offres.Financement.Rapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des opérations de proximité qui sont l'un des axes majeurs du Budget Primitif 2002, il est envisagé de procéder à l'acquisition de 8 mini-bus 9 places et 1 mini-bus 16 places destinés à être mis à disposition de clubs sportifs lillois dont l'une des difficultés principales est d'assurer les déplacements extérieurs.

Ces véhicules seraient destinés pour les véhicules 9 places aux clubs de :

- l'O.S. Fives (2)
- le R.C. Bois-Blancs
- Lille Moulins Carrel
- l'E.S. La Louvière Pellevoisin
- le F.C. Lille Sud
- l'Etoile de Lille Sud
- l'A.J.S. de Wazemmes

le véhicule 16 places à l'A.S. Faubourg de Béthune

Le montant estimé de cette dépense est fixé à 1.200.000 F. TTC dont le financement pourrait être assuré à concurrence de 50 % du montant hors taxes par les réserves parlementaires de MM. ROMAN et CACHEUX.

Dans ces conditions et en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 10 décembre 2001, nous vous demandons :

- 1) de lancer la consultation nécessaire à cette acquisition sous la forme d'un appel d'offres ouvert ;
- 2) de prévoir l'inscription des crédits correspondants à nos documents budgétaire sous le chapitre 21 article 2182 fonction 40 en ce qui concerne la dépense et au chapitre 13 article 1311 fonction 40, en ce qui concerne la recette ;
- 3) d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention relative au transfert de propriété aux clubs susvisés des véhicules.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/ 1082

OBJETCrédits décentralisés - aides financières  
en faveur d'actions dans les quartiers.

Rapport à Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Les Présidents de Quartier, après délibération des Conseils de Quartier, disposent de crédits leur permettant de favoriser la vie associative de leur quartier

Certains de ces Conseils de Quartier se sont réunis récemment et ont adopté les rapports dont vous trouverez le récapitulatif joint en annexe.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel, et des Affaires Générales, qui s'est réunie le 10 décembre 2001, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adoption de ces dépenses avant le vote du budget.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

## AIDES FINANCIERES

QUARTIER	OBJET	BENEFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
SAINT MAURICE PELLEVOISIN	- Animations musicales	Ensemble Vocal de LILLE	1.500 F	Chap 4 - Art 6574 - Fonc 33
	- Développement de la culture	Bibliothèque pour tous de Pellevoisin	1.500 F	Chap 4 - Art 6574 - Fonc 33
	- Classes de découverte	Association des parents d'élèves de l'école Ste Anne-St Joachin	5.000 F	Chap 5 - Art 6574 - Fonc 422
	- Atelier d'insertion	Les équipes St Vincent	5.000 F	Chap 6 - Art 6574 - Fonc 025
	- Atelier théâtre Initiation au conte	Coopérative scolaire de l'école Maurice Bouchor	5.000 F	Chap 6 - Art 6574 - Fonc 422
	- Atelier percussion	Coopérative scolaire de l'école des Dondaines	5.000 F	Chap 6 - Art 6574 - Fonc 422
	- Arts plastiques	Coopérative scolaire de l'école Jules Simon	3.000 F	Chap 6 - Art 6574 - Fonc 422
	- Actions citoyenneté	Coopérative scolaire de l'école la Fontaine	5.000 F	Chap 6 - Art 6574 - Fonc 422
	- Activités musicales	Coopérative scolaire de l'école Arthur Comette	5.000 F	Chap 6 - Art 6574 - Fonc 422
	- Réalisation d'une fresque	Coopérative scolaire de l'école Anatole France	5.000 F	Chap 6 - Art 6574 - Fonc 422
	- Communication autour du travail sur les textes	Coopérative scolaire de l'école Madame Roland	5.000 F	Chap 6 - Art 6574 - Fonc 422
	- Expression corporelle	Coopérative scolaire de l'école Brunshvicg-Rousseau	5.000 F	Chap 6 - Art 6574 - Fonc 422
	- Animations de fin d'année	Union commerciale de Pellevoisin	3.000 F	Chap 6 - Art 6574 - Fonc 025
	- Animations de fin d'année	Union commerciale de Saint Maurice	3.000 F	Chap 6 - Art 6574 - Fonc 025
	- Valorisation des vitrines	Union commerciale de Pellevoisin	5.000 F	Chap 6 - Art 6574 - Fonc 422
	- Valorisation des vitrines	Union commerciale de Saint Maurice	5.000 F	Chap 6 - Art 6574 - Fonc 422
- Fête de St Nicolas	Maison de Quartier	5.000 F	Chap 6 - Art 6574 - Fonc 422	

	- FHH Découverte culturelle de l'architecture à partir de la photographie	C P E DIDEROT	3.000 F	Chap 67 - Art 6748 - Fonc 422
	- FHH concours de façade de Noël dans le quartier	CENTRE SOCIAL MAISON DE QUARTIER DU VIEUX-LILLE	4.000 F	Chap 67 - Art 6748 - Fonc 422
	- FHH St-Nicolas des enfants de la résidence LMH Wiston Churchill	ASS TOUS POUR CHURCHILL	2.000 F	Chap 67 - Art 6748 - Fonc 422
	- FHH Equipements pour les enfants pratiquent le football	ASS SPORT. DU VIEUX-LILLE	2.800 F	Chap 67 - Art 6748 - Fonc 422
	- FHH Journée à Armentières et Ypres pour 33 personnes âgées	ASS ST VINCENT DE PAUL. POUR LES CENTRES DE SOINS INFIRMIERS	4.490 F	Chap 67 - Art 6748 - Fonc 422
	- FHH Achat de livres pour la bibliothèque de prêt access ? tous	GAY KITSCH CAMP GKC	5.000 F	Chap 67 - Art 6748 - Fonc 422
	- FHH Achat de livres et diapos pour heure du Comte parents JJ Rousseau	OCCE COOP SCOL. JJ ROUSSE	5.000 F	Chap 67 - Art 6748 - Fonc 422
VIEUX LILLE	- FHH Création « Coin écoute sans fil » et achat tapis de sole école Jenner	OCCE COOP SCOL ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE JENNER	4.996 F	Chap 67 - Art 6748 - Fonc 422
	- FHH Achats livres K7 audio et vidéo bibliothèque école Gutenberg	ECOLE MATERNELLE GUTEMBERG	5.000 F	Chap 67 - Art 6748 - Fonc 422
	- FHH Achat caméscope réalisation de films sur vie activités école Branly	OCCE 1581 ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE EDOUARD BRANLY	5.000 F	Chap 67 - Art 6748 - Fonc 422
	- FHH Achat appareil photo numérique projet culturel image patrimoine VL	C P E DIDEROT	5.000 F	Chap 67 - Art 6748 - Fonc 422
	- FHH Achat divers matériaux pour projet carnaval 2002	OCCE COOP SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE A COMTE	4.933 F	Chap 67 - Art 6748 - Fonc 422
	- FHH Achat de matériel audio lecteurs CD pour projet école danse	OCCE COOP SCOL ECOLE LAMARTINE	4.996 F	Chap 67 - Art 6748 - Fonc 422

VIEUX LILLE (SUITE)	- Subvention pour décoration de rues et div animations Noël rue de la Monnaie	A.R.A.A.C.	15.000 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 422
	- Subvention animation pose de bacs à fleurs rue Lepelletier	ASSOCIATION QUARTIER ESQUERMOISE	11.000 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 422
	- Subvention au Comité d'animation pour la St Nicolas des enfants du V.L le 5 Décembre 2001	COMITE D'ANIMATION DU VIEUX LILLE	11.270 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 422
MOULINS	- Aide au mariage	ASSOKA	1.500 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 311
	- Séjour en Espagne 2001	Lycée Fénelon et Jean Macé	3.600 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 422
	- Séjour en Espagne 2002	FSE Collège Verlaine	2.200 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 422
	- Animation théâtrale 2001/2002	FSE Collège Verlaine	2.000 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 311
	- Sorties à la ferme	OCCE Coopérative Scolaire Ecoles les Moulins	3.750 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 422
	- Atelier théâtre 2001/2002	ASS TOUS EN SCENE	5.000 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 311
	- Goûter de fin d'année	Centre amélioration du logement	5.000 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 422
	- Jardins pédagogiques 2001/2002	OCCE Coopérative Scolaire Ecole maternelle Publique Pauline Kergomard	1.000 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 422
	- Visites au musée des Beaux Arts	OCCE Coopérative Scolaire Ecole maternelle Publique Pauline Kergomard	1.300 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 311
	- Amélioration du cadre de vie	OCCE 2750 Ecole Primaire Publique François Launay	3.000 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 422
	- Aide à la poursuite d'activités	La Belle Equipe	5.000 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 311
CENTRE	- Aide à l'activité musicale	OCCE Ecole maternelle publique du Bellay	3.500 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 255
	- Enrichissement des ouvrages de la BCD	OCCE Les P'tits Pouchins	4.144 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 255
	- Acquisition de matériel ludique	OCCE Coopérative scolaire école maternelle publique Wicar	1.500 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 255

CENTRE (suite)	Bibliothèque-Centre de documentation	OCCCE Coopérative scolaire Sophie Germain	2.500 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 255
	- Acquisition matériel "soft ware"	OCCCE Ecole maternelle Mozart	1.000 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 255
	- Participation à la décoration du secteur	- Association des commerçants place Rihour rues des Fossés Vielle Comédie	1.000 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 422
	- Aide à l'organisation du "Parcours d'expositions"	Association Art Mateur	1.000 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 422
	- Ouvrage "Saint Sauveur en Lille" participation du SCIM	Fondation de Lille	5.000 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 025
VAUBAN- ESQUERMES	- Préparation du Carnaval 2002	Ecole Famille Saint Pierre, Saint Nicolas	3.420 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 422
	- Préparation du Carnaval 2002	O.C.C.E. Ecole maternelle publique Léon Jouhaux	1.410 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 422
	- Préparation du Carnaval 2002	Coopérative scolaire école primaire publique Léon Jouhaux	1.800 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 422
	- Préparation du Carnaval 2002	O.C.C.E. Ecole maternelle Chateaubriand	825 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 422
	- Préparation du Carnaval 2002	O.C.C.E. Ecole maternelle Bichat	1.770 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 422
	- Préparation du Carnaval 2002	O.C.C.E. Ecole primaire Littré	1.800 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 422
	- Préparation du Carnaval 2002	Coopérative scolaire de l'école primaire Mme de Maintenon	1.470 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 422
	- Préparation du Carnaval 2002	Ass Gest Thérèse d'Avila	5.000 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 422
	- Préparation du Carnaval 2002	"Maison de Quartier de Vauban-Esquermes"	5.000 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 422
	- Acquisition d'un combiné "Télé Vidéo"	O.C.C.E. Ecole primaire Littré	2.500 F	Chap 65 - Art 65748 - Fonc 255
	- Atelier d'éveil musical (percussion + impression d'un C.D.) pour enfants de 6 à 12 ans	Association Maison de Quartier de Vauban-Esquermes	5.000 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 422
	- Atelier de sensibilisation à l'environnement pour enfants de 6 à 12 ans	Association Maison de Quartier Vauban-Esquermes	5.000 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 422
	- Animation + spectacles (novembre 2001) pour familles du quartier	Association Maison de Quartier Vauban-Esquermes	5.000 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 422

VAUBAN-  
ESQUERMES  
(SUITE)

- Animation + spectacles Saint Nicolas pour familles du quartier	Association Maison de Quartier Vauban-Esquermes	5.000 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 422
- Animations + spectacles (19 décembre 2001) pour familles du quartier	Association Maison de Quartier Vauban-Esquermes	5.000 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 422
- Animations adolescents Sortie en bateau (début de l'action en 2001)	Association Maison de Quartier Vauban-Esquermes	5.000 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 422
- Expositions tous publics	Association Maison de Quartier Vauban-Esquermes	5.000 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 422
- Favoriser la création musicale à travers des ateliers pour enfants et adolescents	Association Maison de Quartier Vauban-Esquermes	5.000 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 422
- Aide au démarrage d'un point lecture pour enfants	Association Maison de Quartier Vauban-Esquermes	5.000 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 422
- Goûter de fin d'année pour les aînés	Association Maison de Quartier Vauban-Esquermes	4.000 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 422
- Aide aux devoirs par l'outil informatique pour les enfants et jeunes	Association Maison de Quartier Vauban-Esquermes	5.000 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 422
- Aide au démarrage d'un atelier d'éveil musical	Association Maison de Quartier Vauban-Esquermes	5.000 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 422
- Atelier d'arts plastiques tous publics	Association Maison de Quartier Vauban-Esquermes	5.000 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 422
- Aide au démarrage d'une action de soutien scolaire et d'alphabétisation pour enfants, jeunes et adultes	Association Maison de Quartier Vauban-Esquermes	5.000 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 422
- Commission Mémoire - préparation d'une exposition historique	Association Maison de Quartier Vauban-Esquermes	2.000 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 422
- Le Père Noël est-il un rocker" distribution de jouets aux enfants du quartier	Association VIVE LES VACANCES	5.000 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 422
- Activités jeu de société pour tous publics	Association EDHEC et MAT	5.000 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 422
- Préparation d'une comédie musicale pour enfants	Association MUSIC'ALL	5.000 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 422

VAUBAN- ESQUERMES (SUITE)	- Préparation de la manifestation "Les 24 heures du Roller"	Association DESTINATION GLISSE	5.000 F	Chap 65 – Art 6574 – Fonc 422
	- Atelier d'écriture HIP HCP	Association AD LIB	5.000 F	Chap 65 – Art 6574 – Fonc 422
	- Marché de Noël	Association des Amis de l'Orgue Saint Martin d'Esquermes	2.000 F	chap 65 – Art 6574 – Fonc 422
WAZEMMES	- Subvention coopérative scolaire	COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE AMPERE	2.000 F	Chap 65 – Art 6574 – Fonc 255
	- Subvention coopérative scolaire	OCCE COOP SCOL BOUCHER DE PERTHES	2.000 F	Chap 65 – Art 6574 – Fonc 255
	- Subvention coopérative scolaire	ECOLE PUBLIQUE LAVOISIER OCCE	2.000 F	Chap 65 – Art 6574 – Fonc 255
	- Subvention coopérative scolaire	COOP SCOL ECOLE PRIMAIRE PUB VIALA	2.000 F	Chap 65 – Art 6574 – Fonc 255
	- Subvention coopérative scolaire	OCCE COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE GOUNOD	2.000 F	Chap 65 – Art 6574 – Fonc 255
	- Subvention coopérative scolaire	ASS COOP SCOL ROLLIN QUINET MADAME LA DIRECTRICE	2.000 F	Chap 65 – Art 6574 – Fonc 255
	- Subvention coopérative scolaire	OCCE COOP SCOLAIRE DE L'ECOLE MATERNELLE C. DESMOULI	2.000 F	Chap 65 – Art 6574 – Fonc 255
	- Subvention coopérative scolaire	OCCE 1579 ECOLE PUBLIQUE ANDRE	2.000 F	Chap 65 – Art 6574 – Fonc 255
	- Subvention coopérative scolaire	COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE DECROLY	2.000 F	Chap 65 – Art 6574 – Fonc 255
	- Subvention pour l'achat de livres	ASS LILLE AUX LIVRES	3.000 F	Chap 65 – Art 6574 – Fonc 30
	- Participation des élèves à un spectacle de cirque organisé le 23/10/01	OCCE 1579 ECOLE PUBLIQUE ANDRE	2.100 F	Chap 65 – Art 6574 – Fonc 255
	- Organisation d'un festival du 11 au 15/12/01	ASSOCIATION LE HUIT RENVERSE	7.000 F	Chap 65 – Art 6574 – Fonc 33

WAZEMMES (SUIITE)	- Subvention pour l'occupation de la salle de la Solidarité - 2 <sup>ème</sup> versement	CEUVRES BELGES	10.000 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 025
	- ACTION "Sécurité aux abords des écoles"	REGIE TECHNIQUE LILLE SUD	15.000 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 422
FAUBOURG DE BETHUNE	- Subvention du Conseil de Quartier pour animation Noël intergénérationnelle à la R.R. 2	ISLA LILLE	5.000 F	Chap 11 - Art 6574 - Fonc 422
LILLE-SUD	- Subvention de fonctionnement	Association Sportive Louis Brodel	2.000 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 415
	- Création d'un point Ados	Association PALME	4.000 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 255
	- Projet de correspondance scolaire	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE JEAN BART E RENAN	2.410 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 255
	- Séjour linguistique à Leeds	Foyer Socio Educatif collège Yeraline	1.000 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 255
	- Opération de lutte contre la pédiculose	Association du centre de soins du Faubourg d'Arras	1.200 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 422
	- Sortie pédagogique	OCCE 1776 EC MAT La Bruyère	1.700 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 255
	- Projet pluridisciplinaire	Sonia Delaunay Voyage	1.440 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 255
	- Ateliers d'immersion	Partenariat St Louis	2.000 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 025
	- Sorite à Eurodisney	Lille Sud Insertion	10.000 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 422
	- Thé dansant	Association Fibertjoie	800 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 61
	- Grand goûter de Noël	Grandir	12.000 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 422
	- Initiation à la boxe anglaise	ASCL CROISSETTE	3.000 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 415
- Organisation de tournois	Football Club Lille-Sud F.C.L.S.	4.000 F	Chap 65 - Art 6574 - Fonc 415	

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1083

OBJETCrédits décentralisés – Fonds d'Initiatives Habitants  
en faveur d'actions dans les quartiers

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Certains Présidents de Conseil de Quartier, disposent de crédits destinés à permettre la mise en œuvre rapide des initiatives des habitants ou des associations des quartiers, au titre du Fond d'Initiatives Habitants.

Les objectifs de ce fond sont de:

- Favoriser les prises d'initiatives de groupes d'habitants pour une aide financière simple et rapide.
- Promouvoir les capacités individuelles et collectives à s'organiser et à monter des projets.
- Renforcer les échanges entre les associations et les habitants.

Après décision du Comité F.I.H. du quartier de Lille-Centre et information du Conseil de Quartier, vous trouverez le récapitulatif joint en annexe.

En accord avec la Commission des Finances du Personnel, et des Affaires Générales, qui s'est réunie le 10 décembre 2001, il est nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur le mandatement de ces subventions avant le vote du budget.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### FONDS INITIATIVES HABITANTS

QUARTIER	PROJET	MAITRE D'OUVRAGE	DESRIPTIF	MONTANT	IMPUTATION
CENTRE	- Goûter "Euro" pour les Aînés	Loisirs Aînés Saint Sauveur	A l'occasion d'un goûter de Noël le 12 décembre, remise d'un convertisseur	5.000 F	Chap 67 - Art 6748 - Fonc 422
	- Fête du Jeu	Association Action catholique pour les enfants	Favoriser la rencontre et les échanges entre les enfants du Quartier autour d'un goûter festif et de jeux	4.000 F	Chap 67 - Art 6748 - Fonc 422
	- Ouvrage "Saint Sauveur en Lille"	La Fondation de Lille	Des habitants du Quartier ont participé à travers des recherches ou des témoignages à la confection d'un ouvrage. Il s'agit de publier et de diffuser le résultat de ce travail auprès de tous les habitants.	5.000 F	Chap 67 - Art 6748 - Fonc 422
	- Ouvrage "Le Quartier Saint Michel et son histoire"	La Fondation de Lille	Un habitant du Quartier a réalisé un ouvrage sur le "Quartier latin" de Lille. Il s'agit de l'aider à la promotion d'une exposition sur ce thème pour tous les habitants du Quartier.	4.000 F	Chap 67 - Art 6748 - Fonc 422
	- Renouvellement du fonds documentaire	Association la Clé	Stimuler l'appétit d'apprendre de jeunes habitants du Quartier dans le cadre d'accompagnement scolaire ou d'apprentissage du français (comme langue étrangère)	5.000 F	Chap 67 - Art 6748 - Fonc 422
	- Préparation à l'Euro	Association la Clé	Familiariser des publics fragilisés à l'Euro	5.000 F	Chap 67 - Art 6748 - Fonc 422

VILLE DE LILLE

M. J. BAUARD  
Président de la Commission

2000

2000

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE LILLE

120

CENTRE (Suite)	Atelier Djembé	Centre Social du Parc des Expositions Saint Sauveur	Par la pratique de cet instrument, permettre aux jeunes d'être acteur de manifestation festive dans le Quartier (Ex. Carnaval)	3.000 F	Chap 67 – Art 6748 – Fonc 422
	Atelier Code de la route	Centre Social du Parc des Expositions Saint Sauveur	Inviter les jeunes et les habitants du Quartier au respect du Code de la route pour leur permettre de circuler en toute sécurité (à vélo/ à moto/à pied)	5.000 F	Chap 67 – Art 6748 – Fonc 422
	Atelier Préparation du Marché de Noël	Centre Social du Parc des Expositions Saint Sauveur	Ouvrir aux habitants le chalet de la solidarité au Marché de Noël où ils peuvent vendre les produits de leur composition et financer ainsi un projet collectif (vacances)	5.000 F	Chap 67 – Art 6748 – Fonc 422
	- L'euro c'est demain	U.F.C.S.	Dispenser auprès des habitants une information de façon ludique sur l'Euro au cours de 3 après-midi au Centre Social et en Mairie de Quartier	5.000 F	Chap 67 – Art 6748 – Fonc 42
	- Ateliers Culturels d'Arts Graphiques pour les moins de 6 ans	Centre Social du Parc des Expositions Saint Sauveur	Ateliers culturels 2 fois par semaine et organisation avec les parents de sorties au Palais des Beaux Arts et en Mairie de Quartier (expo)	5.000 F	Chap 67 – Art 6748 – Fonc 42
	- Ateliers pédagogiques inter structures	Centre Social du Parc des Expositions Saint Sauveur	Création d'une malle pédagogique autour de jeux de coopération et échanges entre les différentes structures	5.000 F	Chap 67 – Art 6748 – Fonc 42
	- Atelier psychomoteur	Centre Social du Parc des Expositions Saint Sauveur	Intervention avec le concours des parents d'un psychomotricien à la Halte Garderie	5.000 F	Chap 67 – Art 6748 – Fonc 42

CENTRE (SUITE)	- Evcil à la musique	Centre Social du Parc des Expositions Saint Sauveur	Apprentissage de la manipulation de petits instruments pour s'ouvrir sur la musique et donner envie d'aller plus loin	5.000 F	Chap 67 – Art 6748 – Fonc 42
	- Site internet	Centre Social du Parc des Expositions Saint Sauveur	6 jeunes souhaitent créer et faire fonctionner un atelier sur les nouvelles technologies d'information et de communication et développer un outil de promotion du Centre Social	5.000 F	Chap 67 – Art 6748 – Fonc 42
	- Groupe HIP HOP	Centre Social du Parc des Expositions Saint Sauveur	Création d'un groupe de danse urbaine pour animer les fêtes et événements du quartier	5.000 F	Chap 67 – Art 6748 – Fonc 42
	- Atelier de réparation vélos	Centre Social du Parc des Expositions Saint Sauveur	Cet atelier facilite les échanges, prépare à un savoir faire et permet l'organisation de randonnées	5.000 F	Chap 67 – Art 6748 – Fonc 42

202

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/951

OBJET

Régime indemnitaire des conservateurs territoriaux  
du patrimoine

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 96/725 du 16 décembre 1996, le Conseil Municipal adoptait le nouveau régime indemnitaire des agents territoriaux de la Ville de Lille, selon les principes définis par le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991. La délibération n° 97/275 du 12 mai 1997 est venue compléter ces dispositions afin de permettre à certains agents non titulaires de pouvoir en bénéficier.

Ces délibérations prévoient notamment les modalités et conditions d'octroi de l'indemnité scientifique au profit des conservateurs territoriaux du patrimoine.

Or, conformément au principe de parité, la réglementation permet également d'attribuer aux agents relevant de ce cadre d'emplois, et qui en exercent les fonctions, une indemnité de sujétions spéciales.

Le taux annuel de cette indemnité est fixé par arrêté ministériel. L'arrêté du 26 décembre 2000 permet d'appliquer les taux suivants :

Conservateur en chef du patrimoine	43 120 F (soit 6 573,60 euros)
Conservateur du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe	28 369 F (soit 4 324,83 euros)
Conservateur du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	22 695 F (soit 3 459,83 euros)

C'est pourquoi, nous vous proposons, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 10 décembre 2001, de compléter la délibération n° 96/725 du 16 décembre 1996, qui reste en vigueur, ainsi que la délibération n° 97/275 du 12 mai 1997 et

- d'adopter le principe de l'attribution de l'indemnité de sujétions spéciales aux conservateurs territoriaux du patrimoine, selon les modalités et conditions d'octroi précitées,
- d'autoriser Monsieur le Maire de Lille à procéder, compte tenu des sujétions professionnelles, mais également de la valeur professionnelle de l'agent et de sa manière de servir, aux attributions individuelles, dans les conditions prévues par les délibérations mentionnées ci-dessus,
- d'autoriser un paiement mensuel de cette indemnité,
- de décider la revalorisation automatique de cette indemnité à chaque parution au Journal Officiel des textes réglementaires modifiant le taux annuel,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 012 articles 64111 et 64131 - Fonction 012 de nos documents budgétaires.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/952

OBJETDurée et aménagement du temps de travail

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Loi du 3 janvier 2001, relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la Fonction Publique Territoriale, dispose que chaque collectivité territoriale détermine la durée du travail de ses agents dans la limite de celle applicable à ceux de l'Etat. Toutefois, celle-ci peut décider de maintenir le régime juridique mis en place avant le 3 janvier 2001.

En application du contrat de solidarité conclu avec l'Etat le 30 novembre 1981, les règles en vigueur pour le personnel de la Ville de Lille sont les suivantes :

Base de référence annuelle (1)	1820 heures
Congés annuels (2)	210 heures
Jours fériés (3)	98 heures
Durée actuelle du travail des personnels de la Ville de Lille (1)-(2+3)	1512 heures

En conséquence, après avis du Comité Technique Paritaire, il vous est proposé de :

- prendre acte des modalités d'application de la Loi du 3 janvier 2001 précitée, fixant notamment la durée plafond du temps de travail à 1600 heures
- valider à 1512 heures minimum le temps de travail négocié avant le 3 janvier 2001.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

205  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/953

OBJET

Personnel - Fixation en euros de rémunérations,  
primes, indemnités et allocations exprimées  
en francs

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Dans la perspective de l'achèvement de la période transitoire et du basculement définitif à l'euro le 1<sup>er</sup> janvier 2002, il convient de fixer, par référence à cette monnaie, et en application des règles particulières de conversion et d'arrondi, le taux de rémunération de certaines vacations, établis en franc par de précédentes délibérations du Conseil Municipal.

En outre, il paraît opportun aujourd'hui de revaloriser ces montants selon des modalités qu'il conviendra de fixer de manière générale pour les revalorisations ultérieures, ces modalités n'ayant pas été systématiquement prévues dans les délibérations mentionnées.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de fixer le taux de rémunération des vacations concernées suivant le tableau ci-dessous :

Numéro de la délibération de référence	Date de la délibération de référence	Catégorie de vacation concernée	Nature prestation	Montant actuel (en francs)	Montant au 1 <sup>er</sup> janvier 2002, compte tenu des revalorisations (en euro)
85/389	08/11/85	Régisseurs des Bibliothèques Populaires	Indemnité mensuelle des régisseurs recevant jusqu'à 200 lecteurs	328,89	50,75
			Indemnité mensuelle des régisseurs recevant plus de 200 lecteurs	388,49	59,94
87/273	10/07/87	Musiciens participant à l'Orchestre de chambre du Conservatoire National de Région	Service de 2 heures (en brut)	275,20	42,46
			Service de 3 heures (en brut)	411,99	63,56
88/37	11/03/88	Indemnité annuelle versée pour les missions exercées pour l'Harmonie Municipale	Directeur	22 631,00	3 491,58
			Sous directeur	6 293,00	970,71
			Professeur	2 640,00	407,31
			Tambour-Major	2 579,00	397,90
			Secrétaire	2 135,00	329,39
			Secrétaire adjoint archiviste	1 963,00	302,86
			Trésorier	1 772,00	273,39
			Garçon de Salle	1 608,00	248,09
91/363	08/07/91	Vacations des pianistes accompagnateurs intervenant au Conservatoire National de Région	Service de 3 heures (en brut)	334,61	51,63
			Service de 2 heures (en brut)	223,06	34,42

Numéro de la délibération de référence	Date de la délibération de référence	Catégorie de vacation concernée	Nature prestation	Montant actuel (en francs)	Montant au 1 <sup>er</sup> janvier 2002, compte tenu des revalorisations (en euro)
00/699	10/07/00	Montant des vacations des membres des jurys d'examens et concours du Conservatoire National de Région	Examens et contrôles de fin de cycles, cycle DEM, perfectionnement et concours d'admission	500,00	77,14
			Examens et contrôles des degrés inter-cycles	400,00	61,72
00/702	10/07/00	Vacations d'enseignement à l'année scolaire des intervenants aux Ateliers d'images et d'arts plastiques	Taux horaire brut	151,51	23,26
00/1083	18/12/00	Intervenants au Musée des Beaux-Arts (Musiciens, comédiens, conférenciers)	Niveau I (en net)	1 000,00	154,29
			Niveau II (en net)	2 000,00	308,57
			Niveau III (en net)	5 000,00	771,42 à 1 851,40
			Niveau IV (en net)	12 000,00	925,70 à 3 085,66
			Conférence (en net)	1 500,00	231,43
00/1084	18/12/00	Intervenants au Musée des Beaux-Arts (Guides conférenciers, animateurs d'atelier, intervenants en imagerie numérique, responsable accueil)	Vacation d'une heure pendant les heures d'ouverture en semaine (et le mardi pour les guides conférenciers) (en brut)	178,00	27,47
			Vacation d'une heure pour le Responsable accueil (en brut)		
			Vacation d'une heure en dehors des heures d'ouverture et les dimanches et jours fériés (sauf responsable accueil) (en brut)	230,00	35,49
00/1085	18/12/00	Interprètes dans le cadre des jumelages et Relations internationales	Rémunération par journée (en net)	500,00	77,14
00/1087	18/12/00	Certains vacataires de la Direction Générale de la Culture et du Service des Sports	Vacation horaire des intervenants pour les formations spécifiques aux Ateliers d'Images et d'Arts Plastiques (en brut)	170,00	26,23
			Vacation horaire des artistes et professionnels de l'Art et de la Culture intervenant dans certains cours ou ateliers (en brut)	250,00	38,58
			Vacation horaire des modèles vivants (en brut)	80,00	12,35
			Vacation des responsables de l'animation d'un centre municipal d'initiative sportive (en net)	1 000,00	154,29

Ces taux seront révisés au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, selon l'évolution des traitements dans la fonction publique.

Par ailleurs, par délibération N° 00/295 en date du 15 mai 2000, le Conseil Municipal a fixé le montant des indemnités versées pour une participation aux travaux des jurys de concours ou d'examens (Catégorie C). Ces indemnités ne peuvent excéder un taux unitaire établi par rapport au 1/10 000<sup>ème</sup> du traitement brut afférent à l'indice brut 585, conformément à la réglementation en vigueur. Il est proposé de fixer le montant de ces indemnités ainsi qu'il suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002 :

Fonctions	Montant de l'indemnité	Montant correspondant, calculé à titre indicatif selon la valeur actuelle du traitement afférent à l'indice 100 (en euro)
<u>Surveillance des épreuves</u> - Responsable salle - Surveillant	6,67 euros / heure	-
<u>Correction des copies</u> - Epreuves facultatives - Epreuves principales	4,5% du taux prévu au titre des épreuves orales correspondantes / copie Majoration de 25% pour les épreuves principales. / copie	0,92 1,15
<u>Examen oral</u> : Vacation d'au moins quatre heures (explication / interrogation)	8/10 000ème du traitement brut afférent à l'indice brut 585 / heure	20,44
<u>Epreuves sportives</u> - Educateurs des A.P.S. - Professeur d'université	6,67 euros / heure 8/10 000ème du traitement brut afférent à l'indice brut 585 / heure	20,44
<u>Membres du Jury</u> : - Choix des sujets - Délibération liste d'admissibilité - Délibération liste d'admission	8/10 000ème du traitement brut afférent à l'indice brut 585 / heure	20,44

Enfin, par délibération N° 01/112 du 11 avril 2001 relative au fonctionnement des groupes d'élus, le Conseil Municipal avait décidé la prise en charge des frais de documentation et des frais de télécommunication, dans la limite de certains montants.

Il est proposé de fixer ces montants ainsi qu'il suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002 :

Montant limite de prise en charge des frais de documentation	18,30 euros par élu et par mois
Montant de base permettant de prendre en charge des frais de télécommunication	38,12 euros

En conséquence, nous vous demandons, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 10 décembre 2001, de bien vouloir adopter ces dispositions.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/954

OBJET

Modification du prix du repas servi  
aux usagers du Restaurant Municipal

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

La dernière modification du tarif des prestations fournies par le Restaurant Municipal date de décembre 1996.

De plus, depuis le 1<sup>er</sup> Août 2001, en application d'un décret ministériel du 20 Mars 2001, le Restaurant Municipal est assujéti au taux réduit de T.V.A. de 5.5 % sur les recettes provenant de la fourniture des repas dans les cantines d'entreprises.

Il convient de répercuter ce prélèvement obligatoire sur le prix des repas proposés (ce prélèvement supplémentaire est supporté par la Ville de Lille au titre de l'année 2001), et d'augmenter de 2,5 % correspondant à l'estimation de la hausse des prix pour 2001.

Nous vous proposons les modifications suivantes applicables au 1<sup>er</sup> Janvier 2002:

Désignation	Prix actuel (T.T.C.)	Prix applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2002 (Prix T.T.C.)	Montant en euro au 1 <sup>er</sup> janvier 2002 (Prix T.T.C.)
Entrée 1	1,65 F	1,78 F	0,27 €
Entrée 2	3,30 F	3,56 F	0,54 €
Entrée 3	4,95 F	5,35 F	0,81 €
Entrée 4	8,25 F	8,91 F	1,35 €
Entrée 5	16,50 F	17,82 F	2,71 €
Plat 1	9,90 F	10,69 F	1,63 €
Plat 2	11,55 F	12,47 F	1,90 €
Plat 3	13,20 F	14,26 F	2,17 €
Plat 4	16,50 F	17,82 F	2,71 €
Fromage 1	1,65 F	1,78 F	0,27 €
Fromage 2	3,30 F	3,56 F	0,54 €
Dessert 1	1,65 F	1,78 F	0,27 €
Dessert 2	3,30 F	3,56 F	0,54 €
Dessert 3	4,95 F	5,35 F	0,81 €
Dessert 4	8,25 F	8,91 F	1,35 €
Eau plate 33 cl	2,50 F	2,70 F	0,41 €
Eau plate 50 cl, eau gazeuse, aromatisés, bière sans alcool	3,00 F	3,24 F	0,49 €
Pichet de vin	3,10 F	3,35 F	0,51 €
Côtes du Rhône	4,30 F	4,64 F	0,70 €
Bière	4,65 F	5,02 F	0,76 €
Bouteille de Bordeaux	5,15 F	5,56 F	0,84 €
Pain	0,78 F	0,84 F	0,12 €
Beurre 10g	0,80 F	0,86 F	0,13 €

Les prestations assurées à la demande de divers services municipaux seraient facturées selon le barème suivant

Plateau froid : 10 € T.T.C
Part de buffet simple : 12.5 € T.T.C
Part de buffet amélioré : 15 € T.T.C
Part de buffet gastronomique : 20 € T.T.C
Repas chaud simple : 12 € T.T.C
Repas chaud amélioré : 17 € T.T.C
Repas chaud exceptionnel : 22 T.T.C
Sandwiches livrés : 2.00 € T.T.C
Part amuse-bouche : 2.00 € T.T.C
Part amuse-bouche amélioré : 3.00 € T.T.C
Sachet repas sans boisson : 3.00 € T.T.C
Sachet repas amélioré sans boisson : 4.00 € T.T.C

Enfin, concomitamment au passage à l'euro, la valeur faciale des cartes de consommation est modifiée ainsi qu'il suit :

	Prix actuel	Montant en euro au 1 <sup>er</sup> janvier 2002	Contrevaleur en franc au 1 <sup>er</sup> janvier 2002
Carte bleue (agents et retraités)	100 F	20 €	131,19 F
Carte verte (élus)	150 F	30 €	196,79 F
Carte jaune (enfants, conjoints, extérieurs autorisés)	175 F	35 €	229,58 F
Ticket commensal exceptionnel	50 ou 60 F	10 €	65,60 F

Nous vous demandons, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 10 décembre 2001, de bien vouloir adopter ces dispositions.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001  
N° 01/955  
OBJET

Attribution d'une subvention au  
Comité des Œuvres Sociales

Rapport de Madame le Maire  
Mesdames, Messieurs

Le bénéfice de certaines prestations d'action sociale a été étendu aux agents recrutés dans le cadre du dispositif emploi-insertion (CES, CEC, emplois-jeunes..).

Ainsi, chaque enfant se voit attribuer un chèque cadeau d'une valeur de 370 francs.

Afin de faire face à cette dépense, il convient d'attribuer au Comité des Œuvres Sociales une subvention complémentaire de 95 000 francs.

Les crédits nécessaires à cette dépense figurent au chapitre 65 article 6574 de nos documents budgétaires.

Nous vous proposons, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 10 décembre 2001, d'autoriser l'attribution de cette subvention complémentaire.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Chapitre	Article	Montant	Observations
65	6574	95 000	Subvention complémentaire
65	6575		
65	6576		
65	6577		
65	6578		
65	6579		
65	6580		
65	6581		
65	6582		
65	6583		
65	6584		
65	6585		
65	6586		
65	6587		
65	6588		
65	6589		
65	6590		
65	6591		
65	6592		
65	6593		
65	6594		
65	6595		
65	6596		
65	6597		
65	6598		
65	6599		
65	6600		

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/957

OBJETIndemnité accordée à Madame Murielle BAR  
Contrôleur des Contributions Directes

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

L'article 97, alinéa 2 de la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 modifié, ont précisé les conditions d'indemnités pour les Collectivités Territoriales et leurs Etablissements Publics des services déconcentrés de l'Etat au titre des prestations fournies personnellement par ces agents en dehors de l'exercice de leurs fonctions.

Par le terme **Indemnité**, le décret vise en réalité une rémunération principale pour activité accessoire.

En accord avec Monsieur le Trésorier Payeur Général du Nord, c'est la délibération (une par bénéficiaire et par année) qui se substitue à l'arrêté individuel.

C'est pourquoi, nous vous demandons, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 10 décembre 2001, et au vu de l'autorisation délivrée par la Direction des services fiscaux :

- d'attribuer à Mme Murielle BAR, contrôleur des contributions directes, Relations Publiques, une indemnité de 3 000 frs au titre de l'activité accessoire pour l'année 2001, proratisée en fonction des permanences effectuées,
- de solliciter de Monsieur le Préfet de la Région Nord - Pas de Calais, l'arrêté portant autorisation du versement de cette indemnité.

Le crédit est prévu au budget primitif de l'année 2001, imputation paiement 012 020 6225 - enveloppe 244.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE      EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/958

OBJET

Indemnité accordée à Madame Françoise DEGRELLE  
Contrôleur des Contributions Directes

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

L'article 97, alinéa 2 de la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 modifié, ont précisé les conditions d'indemnités pour les Collectivités Territoriales et leurs Etablissements Publics des services déconcentrés de l'Etat au titre des prestations fournies personnellement par ces agents en dehors de l'exercice de leurs fonctions.

Par le terme **Indemnité**, le décret vise en réalité une rémunération principale pour activité accessoire.

En accord avec Monsieur le Trésorier Payeur Général du Nord, c'est la délibération (une par bénéficiaire et par année) qui se substitue à l'arrêté individuel.

C'est pourquoi, nous vous demandons, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 10 décembre 2001, et au vu de l'autorisation délivrée par la Direction des services fiscaux :

- d'attribuer à Mme Françoise DEGRELLE, contrôleur des contributions directes, Centre des Impôts Lille-Centre, une indemnité de 3 000 frs au titre de l'activité accessoire pour l'année 2001, proratisée en fonction des permanences effectuées,
- de solliciter de Monsieur le Préfet de la Région Nord - Pas de Calais, l'arrêté portant autorisation du versement de cette indemnité.

Le crédit est prévu au budget primitif de l'année 2001, imputation paiement 012 020 6225 - enveloppe 244.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/959

OBJETIndemnité accordée à Madame Carole DRZEWIECKI  
Contrôleur des Contributions Directes

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

L'article 97, alinéa 2 de la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 modifié, ont précisé les conditions d'indemnités pour les Collectivités Territoriales et leurs Etablissements Publics des services déconcentrés de l'Etat au titre des prestations fournies personnellement par ces agents en dehors de l'exercice de leurs fonctions.

Par le terme **Indemnité**, le décret vise en réalité une rémunération principale pour activité accessoire.

En accord avec Monsieur le Trésorier Payeur Général du Nord, c'est la délibération (une par bénéficiaire et par année) qui se substitue à l'arrêté individuel.

C'est pourquoi, nous vous demandons, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 10 décembre 2001, et au vu de l'autorisation délivrée par la Direction des services fiscaux :

- d'attribuer à Mme Carole DRZEWIECKI, contrôleur des contributions directes, Centre des Impôts Lille-Est, une indemnité de 3 000 frs au titre de l'activité accessoire pour l'année 2001, proratisée en fonction des permanences effectuées,
- de solliciter de Monsieur le Préfet de la Région Nord - Pas de Calais, l'arrêté portant autorisation du versement de cette indemnité.

Le crédit est prévu au budget primitif de l'année 2001, imputation paiement 012 020 6225  
- enveloppe 244.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/960

OBJETIndemnité accordée à Madame Nathalie QUERSIN  
Contrôleur des Contributions Directes

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

L'article 97, alinéa 2 de la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 modifié, ont précisé les conditions d'indemnités pour les Collectivités Territoriales et leurs Etablissements Publics des services déconcentrés de l'Etat au titre des prestations fournies personnellement par ces agents en dehors de l'exercice de leurs fonctions.

Par le terme **Indemnité**, le décret vise en réalité une rémunération principale pour activité accessoire.

En accord avec Monsieur le Trésorier Payeur Général du Nord, c'est la délibération (une par bénéficiaire et par année) qui se substitue à l'arrêté individuel.

C'est pourquoi, nous vous demandons, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 10 décembre 2001, et au vu de l'autorisation délivrée par la Direction des services fiscaux :

- d'attribuer à Mme Nathalie QUERSIN, contrôleur des contributions directes, Centre des Impôts Lille-Nord, une indemnité de 3 000 frs au titre de l'activité accessoire pour l'année 2001, proratisée en fonction des permanences effectuées,
- de solliciter de Monsieur le Préfet de la Région Nord - Pas de Calais, l'arrêté portant autorisation du versement de cette indemnité.

Le crédit est prévu au budget primitif de l'année 2001, imputation paiement 012 020 6225 - enveloppe 244.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/961

OBJETIndemnité accordée à Monsieur Serge MARISSAL  
Inspecteur divisionnaire

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

L'article 97, alinéa 2 de la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 modifié, ont précisé les conditions d'indemnités pour les Collectivités Territoriales et leurs Etablissements Publics des services déconcentrés de l'Etat au titre des prestations fournies personnellement par ces agents en dehors de l'exercice de leurs fonctions.

Par le terme **Indemnité**, le décret vise en réalité une rémunération principale pour activité accessoire.

En accord avec Monsieur le Trésorier Payeur Général du Nord, c'est la délibération (une par bénéficiaire et par année) qui se substitue à l'arrêté individuel.

C'est pourquoi, nous vous demandons, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 10 décembre 2001, et au vu de l'autorisation délivrée par la Direction des services fiscaux :

- d'attribuer à M. Serge MARISSAL, inspecteur divisionnaire, Centre des Impôts Lille-Centre, une indemnité de 3 000 frs au titre de l'activité accessoire pour l'année 2001, proratisée en fonction des permanences effectuées,
- de solliciter de Monsieur le Préfet de la Région Nord - Pas de Calais, l'arrêté portant autorisation du versement de cette indemnité.

Le crédit est prévu au budget primitif de l'année 2001, imputation paiement 012 020 6225 - enveloppe 244.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001  
N° 01/962

OBJET

Rapport de Madame le Maire

**Tarif des sanisettes – Passage à l'Euro**

Mesdames, Messieurs,

La Société d'Exploitation du Mobilier à Usage Public S.E.M.U.P. (filiale de J.C. Decaux) gère les toilettes publiques « sanisettes » en vertu du contrat passé le 26 décembre 1985.

Le tarif actuel est de 2 F. Il n'a fait l'objet d'aucune réévaluation depuis l'installation des sanisettes.

Aussi à l'occasion du passage à l'Euro, il apparaît opportun d'appliquer un nouveau tarif. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, celui-ci serait fixé à 0,4 Euro soit 2,62 F.,

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 10 décembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir accepter cette proposition.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1085

OBJET

REGLEMENT MUNICIPAL DE PROPRIETE  
TARIFICATION DES PRESTATIONS  
DE NETTOIEMENT ET D'ENLEVEMENT  
DES DEPOTS SAUVAGES

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération N° 01/666 du 21 septembre 2001, vous avez décidé la renégociation du dispositif propreté, entraînant une nouvelle consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, de façon à réaliser le nettoyage de la voirie et des espaces publics de Lille intra-muros suivant des bases nouvelles.

Le nouveau marché est en voie d'attribution et un nouveau contrat d'objectif vous sera présenté très prochainement pour la partie extra-muros entretenue en régie.

Cet investissement très important de la Ville de LILLE doit nécessairement s'accompagner d'un effort significatif de la part de ses administrés qui, pour certains, font preuve d'une grande indiscipline.

C'est la raison pour laquelle, à la suite de réunions de travail communes avec Lille Metropole Communauté Urbaine, un nouveau règlement municipal a été établi pour fixer les règles minimales qui devront être respectées par les administrés.

Les buts principaux recherchés sont :

- L'interdiction des dépôts en vrac sur la voie publique
- Le conditionnement adapté des ordures ménagères,
- Le respect des horaires de collecte,
- La présentation réglementaire des encombrants,
- L'élimination des dépôts sauvages,
- Le rappel des dispositions relatives à la propreté canine.

Les sanctions correspondantes seront poursuivies selon les règles juridiques en vigueur et accompagnées, s'il y a lieu, de l'émission d'un titre de recette correspondant aux frais d'intervention du service (prestations de nettoyage et enlèvement des dépôts clandestins, etc.) et établi conformément au bordereau de prix joint.

Nous vous demandons de bien vouloir adopter ces dispositions.

En accord avec la commission des finances, du personnel et des affaires générales, réunie le 10 décembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir adopter ces dispositions

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**REGLEMENT MUNICIPAL DE PROPRETE - TARIFICATION DES  
PRESTATIONS DE NETTOIEMENT ET D'ENLEVEMENT DES DEPOTS  
SAUVAGES**

DESIGNATION DES MATERIELS	Coût horaire	Minimum de facturation
	HT en Euros	HT en Euros
Benne a tassement mécanique équipée avec chauffeur	65	½ heure
Benne ordinaire basculante équipée (*)	52	
Balayeuse aspiratrice avec chauffeur	78	
Matériel de lavage mécanique avec chauffeur	52	
Tractopelle équipée	78	
Pelle mécanique équipée	65	
Fourgon avec chauffeur	35	
Agent d'entretien	23	

ARRÊTÉ

VILLE

Règlement de propreté  
des voies et espaces publics  
pris dans le cadre  
des pouvoirs de police  
du Maire

REGLEMENT MUNICIPAL DE PROPRIETE - TARIFICATION DES  
FRANCHISES DE NETTOIEMENT ET D'ENLEVEMENT DES DECHETS  
BASTIENS

N°

Le Maire de la Ville de Lille

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2212-2, L. 2212-5 et L.2224-1 à 2224-16,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1311-1 , L. 1311-2, L. 1312-1 et L. 1312-2,

Vu le code pénal et notamment les articles 131-13, 322-1, R.610-5, R. 632-1, R. 635-8 et R. 644-2,

Vu le décret N° 81-362 du 13 avril 1981 relatif au recouvrement du produit des collectivités et des établissements publics locaux,

Vu la circulaire interministérielle du 14 juin 1989 relative aux règles d'hygiène,

Vu le règlement Sanitaire Départemental du 26 mars 1979, modifié par l'arrêté du 22 décembre 1986 et notamment le titre IV relatif à l'élimination des déchets et mesures de salubrité générales ainsi que les articles 25, 120 128 et 130,

Vu l'arrêté interministériel du 9 mai 1995 réglementant l'hygiène des aliments remis directement aux consommateurs,

Vu l'arrêté municipal N° 23265 du 11 février 1987 portant règlement des marchés de Lille et notamment l'article II-4-3-a

Vu l'Arrêté Municipal N° 31977 du 17 octobre 1994 modifiant les articles 77 et 78 du code des arrêtés municipaux relatifs à la divagation des chiens sur la voie publique

Considérant qu'il appartient au Maire, d'une part, d'assurer concurremment avec les autres autorités compétentes la salubrité et l'hygiène publique en publiant et en appliquant les lois et règlements de la police et en rappelant les concitoyens à leur observation,

Considérant qu'il lui appartient, d'autre part, de prendre dans les domaines de sa compétence les mesures appropriées pour préserver la salubrité et la santé publiques en complétant et précisant sur le plan local les dispositions des lois et règlements en vigueur,

**ARRETE :****TITRE I****OBJET DE L'ARRETE - APPLICATION TERRITORIALE****ARTICLE 1**

Le présent arrêté pris en application des dispositions de l'article L. 1311-2 du Code de la Santé Publique vaut règlement municipal de propreté des voies et espaces publics.

Il complète dans ses dispositions le Règlement Sanitaire Départemental.

Il est applicable sur le territoire de la ville de LILLE et des communes associées d'HELLEMMES-LILLE et de LOMME.

**TITRE II****ORDURES MENAGERES - ENCOMBRANTS****ARTICLE 2 : DEFINITIONS****2.1 - Les déchets**

Est considéré comme déchet "tout résidu d'un processus de réduction, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon".

(Loi 75/633 du 5 juillet 1975)

**2.2 - Les déchets ménagers et assimilés** (Quelques « synonymes » : résidus urbains, ordures ménagères, déchets municipaux...)

Les déchets ménagers et autres déchets assimilés, au sens des articles 10-2 et 12 de la loi du 15 juillet 1975, s'opposent aux déchets industriels en ce sens qu'ils peuvent être, eu égard à leurs caractéristiques, collectés et traités sans sujétions techniques particulières propres aux déchets industriels spéciaux, par les collectivités locales ou leurs groupements (CGCT, art. L. 2224-13, L. 2224-14 et L. 2224-15) (L. no 75-633, 15 juill. 1975 : JO, 16 juill. 1975).

Il y a lieu de distinguer :

- les ordures ménagères, collectées porte à porte ou déposées par les habitants en des lieux de réception désignés à cet effet ;
- les déchets volumineux ou « encombrants » ;
- les déblais et gravats ;
- les déchets d'origine commerciale, artisanale ou industrielle qui peuvent être éliminés avec les ordures ménagères, « déchets assimilés » (Circ. 18 mai 1977 : JO, 9 juill. 1977) ;
- les déchets ménagers « spéciaux » qui ne peuvent pas être éliminés avec les déchets ménagers sans risques, en raison de leur danger (inflammable, toxique, corrosif, explosif).

### ARTICLE 3 : VRAC

3.1 - Le dépôt sur la voie publique de déchets en vrac est interdit, hormis, en situation transitoire, les cartons vides, pliés et rassemblés pour les collectes spécifiques du lundi et jeudi soir destinés aux commerçants.

3.2 - Pour les commerçants ayant souscrit un contrat privé (dépassant la limite hebdomadaire fixée à 1500 litres par la communauté urbaine), ou subventionné (dont la production hebdomadaire est comprise entre 500 et 1500 litres), le dépôt sur la voie publique des déchets, en vrac, est rigoureusement interdit.

3.3 - Les commerçants exerçant leur activité sur les marchés de plein vent doivent rassembler leurs déchets au fur et à mesure de leur production et les déposer dans les conteneurs et les bennes mis à disposition par la Communauté Urbaine et la Mairie, de façon à éviter l'éparpillement des déchets et l'envoi des éléments légers pendant la tenue du marché.

Les déchets alimentaires non susceptibles d'une récupération et les autres déchets non alimentaires ne doivent pas être stockés dans une zone où sont entreposées des denrées alimentaires.

En aucun cas, les déchets produits au cours des opérations sur les aliments ne doivent être jetés à même le sol.

Dès la fin de la tenue des marchés, Lille Métropole Communauté Urbaine rassemble et évacue aussitôt les déchets et nettoie les emplacements par balayage, lavage et emploi, en tant que de besoin, d'une solution désinfectante.

### ARTICLE 4 : SACS

4.1 - Le dépôt sur la voie publique des sacs en papier, les sacs en matière plastique non homologués (par exemple, ceux remis gratuitement par les magasins de grande distribution) est formellement interdit.

4.2 - Pour les commerçants ayant souscrit un contrat privé ou subventionné, le dépôt sur la voie publique des déchets, en sacs même homologués, est rigoureusement interdit.

Seul l'emploi des conteneurs est autorisé.

En cas d'impossibilité technique d'emploi des conteneurs, le commerçant devra souscrire un contrat privé et les déchets devront être sortis au moment même de la collecte.

### ARTICLE 5 : CARACTERISTIQUES DES RECIPIENTS DE COLLECTE

5.1 - Dans les secteurs non couverts par le tri sélectif, les ordures ménagères destinées à l'enlèvement doivent être contenues dans des récipients étanches conformes au modèle défini par la communauté urbaine qui assure le service de collecte.

Les bacs roulants ne doivent présenter aucun danger pour les usagers, ils doivent en particulier être immobilisés par un dispositif approprié.

Lorsque la configuration des logements ne le permet pas, les sacs en matière plastique normalisés seront tolérés. (les sacs en papier, les sacs en matière plastique non homologués, notamment ceux remis gratuitement par les magasins de grande distribution sont formellement interdits).

Dans le cas contraire, les intéressés seront mis en demeure par la ville de solliciter l'attribution des poubelles rondes ou conteneurs réglementaires.

5.2 - Dans les secteurs couverts par l'expérimentation du tri, les récipients réservés au tri sélectif ne doivent contenir que les matériaux recyclables séparés par les habitants et dont la liste est déterminée par la Communauté Urbaine de Lille, à l'exclusion de tout autre déchet.

## ARTICLE 6 – PRODUITS NON ADMIS DANS LES DECHETS MENAGERS

Les déchets ménagers présentés au service de collecte ne doivent contenir aucun produit ou objet susceptible d'exploser, d'enflammer les détritrus ou d'altérer les récipients, de blesser les préposés chargés de l'enlèvement des déchets, de constituer des dangers ou une impossibilité pratique pour leur collecte ou leur traitement. Les détritrus à arêtes coupantes doivent être préalablement enveloppés.

Il est interdit de mélanger aux ordures ménagères, les déchets anatomiques ou infectieux des établissements hospitaliers ou assimilés ainsi que les déchets issus d'abattage professionnel.

## ARTICLE 7 – RESPECT DES JOURS ET HEURES PREVUS POUR L'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Les récipients de collecte doivent être sortis au plus tôt :

- La veille au soir à 20 heures, dans les zones couvertes par la collecte classique bi – hebdomadaire.
- Une heure avant le démarrage de la collecte, dans les zones couvertes par la collecte classique 6 / 7 .
- Une heure avant le démarrage de la collecte, dans les zones couvertes par l'expérimentation du tri sélectif (vieux-lille et centre-ville) .

Les récipients de collecte doivent être rentrés dès la fin de la collecte, au plus tard :

- Le jour même de la collecte avant 18 heures, dans les zones couvertes par la collecte classique bi - hebdomadaire .
- Le lendemain de la collecte avant 9 heures, dans les zones couvertes par la collecte classique 6 / 7 .
- Le lendemain de la collecte avant 9 heures, dans les zones couvertes par l'expérimentation du tri sélectif (vieux-lille et centre-ville) .

## ARTICLE 8 – COLLECTE DES ENCOMBRANTS

8.1 – la collecte des encombrants est un service rendu aux particuliers qui concerne tous les objets qui par leurs dimensions, leur poids, leur nature, ne peuvent être déposés dans les poubelles : lits, matelas, fauteuils, cuisinières, réfrigérateurs, bicyclettes, cartons d'emballage, vieux vêtements, résidus de taille de haies et tontes de pelouses...

Les batteries, les pneus des véhicules légers, les fûts et bidons vides en matière plastique et métallique de 50 litres maximum sont acceptés et collectés séparément par un véhicule spécialisé.

Sont exclus de la collecte :

- Les déblais, gravats, décombres et en général tous les matériaux et débris provenant de travaux publics, de particuliers ou de « bricolage familial ».
- Les résidus de déchets professionnels provenant de l'exploitation d'un commerce, d'une industrie ou d'un artisanat.
- Les bidons non vidés de leur contenu.

8.2 – Les objets destinés au service de ramassage des encombrants doivent être conditionnés correctement de manière à permettre une manipulation et un chargement aisé et sans danger pour le personnel chargé de la collecte.

Les propriétaires de ces objets prendront toutes dispositions pour ne pas entraver la circulation des piétons et pour prévenir tout accident qui pourrait être provoqué par la forme, la nature et la contenu de l'objet.

8.3 – La collecte se fait en porte à porte, à jour fixe, une fois par mois.

Les encombrants ne doivent être sortis au plus tôt que la veille, à 18 heures, du passage des véhicules de collecte.

**TITRE III****ELIMINATION DES DEPOTS SAUVAGES D'ORDURES****ARTICLE 9**

9.1 - Tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritrus de quelque nature que ce soit ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits.

9.2 - Sont considérés comme dépôt sauvage :

- Les ordures ménagères non collectées par LMCU en raison de leur nature, de leur mauvais conditionnement ou d'une présentation en dehors des heures réglementaires.
- Les encombrants exclus de la collecte ou présentés en dehors des jours réglementaires.

9.3 - Le coût d'enlèvement correspondant sera mis à la charge du propriétaire des déchets dans les conditions prévues par le Conseil Municipal.

9.4 - Les infractions seront poursuivies dans les conditions prévues au Code pénal.

**TITRE IV****PRESCRIPTIONS RELATIVES A LA PROPLETE DES VOIES ET ESPACES PUBLICS****ARTICLE 10 - BALAYAGE DES VOIES PUBLIQUES**

Il est rappelé que la propreté des trottoirs relève de la responsabilité des riverains.

En cas de salissure survenant hors des heures de passage des équipes municipales chargées de la propreté, les trottoirs doivent être nettoyés par ceux ci.

**ARTICLE 11 - PROPLETE CANINE**

11.1 - Sur la voie publique, les chiens doivent être tenus en laisse. Ils doivent être pourvus d'un procédé permettant l'identification de leur propriétaire (tatouage, plaque gravée ou tout procédé agréé par le ministère de l'agriculture).

Chaque propriétaire doit veiller à ce que son animal ne souille pas la voie publique ou les espaces verts par ses déjections et utilise les caniveaux.

Il doit se munir de tout moyen à sa convenance (sachet, pince..) pour les ramasser ou les repousser dans le caniveau, le cas échéant.

11.2 - Le coût de nettoyage du trottoir sali sera mis à la charge du contrevenant dans les conditions prévues par le Conseil Municipal.

**ARTICLE 12 - NEIGE ET VERGLAS**

En cas de neige et de gel, les propriétaires riverains sont tenus dans le moindre délai de débayer la neige et le verglas, chacun au droit de sa façade.

Les neiges et les glaces ne doivent pas être poussées à l'égout, les tampons de regard et les bouches d'égout devant demeurer libres.

**ARTICLE 13 - DISTRIBUTION DE JOURNAUX ET PROSPECTUS GRATUITS**

Les « gratuits » et imprimés » devront être exclusivement distribués dans les boîtes aux lettres à l'unité et non dans les boîtes collectives. En aucun cas, il ne devront être passés sous les portes ou stockés aux entrées comme à l'intérieur des immeubles. Les messages ne devront pas dépasser des boîtes.

Les immeubles inoccupés ne devront faire l'objet d'aucune distribution, de même que les habitations dont les riverains ont mis un panneau « pas de prospectus ».

**TITRE V****RENVOI A CERTAINES DISPOSITIONS DU REGLEMENT SANITAIRE DEPARTEMENTAL****ARTICLE 14 – BATTAGE DES TAPIS – POUSSIERES – JETS PAR LES FENETRES**

Il est interdit de battre ou de secouer des tapis, paillassons dans les cours et courettes ou dans les voies ouvertes ou non à la circulation en dehors des heures fixées par l'autorité municipale.  
Aucun objet ou détritux pouvant nuire à l'hygiène et à la sécurité du voisinage ne doit être projeté à l'extérieur des bâtiments.

**ARTICLE 15 – PROJECTION D'EAUX USEES SUR LA VOIE PUBLIQUE**

Toute projection d'eaux usées, ménagères ou autres est interdite sur les voies publiques, notamment au pied des arbres. Il est fait exception toutefois, pour les eaux provenant du lavage des façades des maisons et des devantures des boutiques, la gêne pour les usagers de la voie publique devant être réduite au minimum.

**ARTICLE 16 – JETS DE NOURRITURE AUX ANIMAUX**

Il est interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons ; la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

Toutes mesures doivent être prises si la pullulation de ces animaux est susceptible de causer une nuisance ou un risque de contamination de l'homme par une maladie transmissible.

**TITRE VI****CONSTATATION DES INFRACTIONS – SANCTIONS****ARTICLE 17 – CONSTATATION DES INFRACTIONS – SANCTIONS**

17.1 - Les infractions au présent arrêté seront poursuivies dans les conditions prévues à l'article 610.5 du code pénal sans préjudice d'autres peines prévues par les lois et règlements en vigueur.

17.2 - Une délibération du Conseil Municipal fixera les prestations de nettoyage et les tarifs des travaux d'enlèvement des dépôts clandestins.

**TITRE VII****EXECUTION DE L'ARRETE****ARTICLE 18 – RECOURS**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de LILLE dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

**ARTICLE 19 - EXECUTION**

Le Directeur Général des Services, le Commissaire Divisionnaire, Commissaire Central, le Directeur de la Police Municipale, le Directeur du Service Ecologie Urbaine et Propreté, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le

Le Maire de Lille

Signé : Martine AUBRY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/963

OBJET

Service Extérieur des Pompes Funèbres  
Travaux d'inhumations et d'exhumations  
Adoption du Budget Primitif 2002  
Tarification au 1<sup>er</sup> janvier 2002

Rapport de Madame le Maire  
Mesdames, Messieurs,

Le Service Extérieur des Pompes Funèbres est une Mission de Service Public définie à l'article L 2223-19 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il comprend notamment les travaux de creusement et de remblaiement des fosses, d'ouverture et de fermeture des caveaux et les travaux de fossoyage.

Ces activités s'exercent dans le cadre concurrentiel. Elles peuvent être réalisées par le personnel communal mais aussi par les entreprises, établissements et associations habilitées par la Préfecture.

Le Service Communal exerçant l'activité des travaux de fossoyage pour laquelle l'habilitation préfectorale a été obtenue le 1<sup>er</sup> mars 1996 revêt le caractère de service public industriel et commercial.

Cette qualification a pour conséquence l'application d'un régime financier à budget individualisé retraçant les différentes opérations afin de déterminer le coût du service et vérifier l'équilibre des recettes et des dépenses. A cet égard, les ressources sont constituées par les prix acquittés par les familles en paiement des prestations assurées.

Pour l'exercice budgétaire 2002, les dépenses comprennent :

- les dépenses de fonctionnement évaluées à : 29 058 €.
- le remboursement à la Ville des heures comptabilisées par les conservateurs de chaque cimetière pour les opérations de fossoyage.

Au vu de l'état transmis par la Direction des Ressources Humaines, le coût horaire moyen du personnel concerné par les opérations de fossoyage est évalué à : 18,06 €.

Le coût prend en considération le salaire perçu (charges patronales incluses) une prévision d'augmentation incluant les promotions individuelles et un pourcentage concernant les congés statutaires (réguliers, exceptionnels et formations).

.../

Le nombre d'heures de fossoyage est estimé à 5 800 heures pour 2002 soit 104 748 €.

L'équilibre de ce budget à comptabilité distincte sera assuré en recettes prévisionnelles par le produit des travaux dont la réévaluation moyenne des coûts pour les usagers est de l'ordre de 2,5%.

En accord avec votre commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales de la Décentralisation et des Relations Internationales réunie le 10 décembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir adopter le budget primitif 2002 ainsi que la nouvelle tarification.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

FAMILIARISATION DES TRAVAILLEURS D'IMMIGRATION ET D'EUROPE  
à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002 (en Euro)

LIBELLÉ	COMPTES	2001	2002
1000 - Administration	1000	1000	1000
2000 - Services administratifs	2000	2000	2000
3000 - Services techniques	3000	3000	3000
4000 - Services sociaux	4000	4000	4000
5000 - Services culturels	5000	5000	5000
6000 - Services sportifs	6000	6000	6000
7000 - Services de santé	7000	7000	7000
8000 - Services de formation	8000	8000	8000
9000 - Services de recherche	9000	9000	9000
TOTAL			

**BUDGET**  
**DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES (Hors taxe)**

DEPENSES	RECETTES
<b><u>Dépenses de fonctionnement</u></b>	
<b><u>60 – Achats et variation de stocks</u></b>	<b><u>70 – Vente de produits fabriqués</u></b> Prestations de service etc...
6063 – Fournitures d'entretien et de petit équipement :	706 Prestations de service <b>133 806 €</b>
• Produits d'entretien <b>228 €</b>	
• Autres fournitures <b>2 430 €</b>	
• Autres fournitures pour les opérations de fossage <b>1 830 €</b>	
• Vêtements de travail <b>2 000 €</b>	
6064 – Fournitures administratives <b>90 €</b>	
6068 – Autres matières et fournitures <b>198 €</b> Alimentation	
<b><u>61 Services extérieurs</u></b>	
618 divers <b>9 900 €</b>	
<b><u>62 Autre service extérieur</u></b>	
6218 autre personnel extérieur au service (remboursement à la Ville d'une partie des salaires) <b>104 748 €</b>	
622.8 Rémunération d'intermédiaires et honoraires <b>182 €</b>	
623.8 Mise à disposition de bennes pour transport de terres excédentaires <b>12 200 €</b>	
004 Dépenses imprévues -----	
<b>TOTAL : 133 806 €</b>	<b>TOTAL : 133 806 €</b>

## Annexe 2

**TARIFICATION DES TRAVAUX D'INHUMATION ET D'EXHUMATION**  
**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002 (en Euros)**

<u>INHUMATIONS</u>	<b>COUT H.T.</b>	<b>T.V.A.</b>	<b>T.T.C.</b>
Creusement et remblaiement d'une fosse adulte à 1m50 de profondeur .....	140,48	27,53	168,01
Creusement et remblaiement d'une fosse adulte à 2 m de profondeur .....	181,11	35,50	216,61
Creusement et remblaiement d'une fosse adulte à 2m50 de profondeur .....	221,89	43,49	265,38
Creusement et remblaiement pour superposition adulte à 1m50 de profondeur .....	140,48	27,53	168,01
Creusement et remblaiement pour superposition adulte à 1m50 de profondeur avec exhumation, creusement supplémentaire de 0m50 de profondeur et réinhumation .....	201,42	39,48	240,90
Creusement et remblaiement pour une superposition adulte à 2m de profondeur .....	181,11	35,50	216,61
Creusement et remblaiement pour une superposition adulte à 2m de profondeur avec exhumation, creusement supplémentaire de 0m50 de profondeur et réinhumation .....	242,04	47,44	289,48
Creusement et remblaiement pour une superposition adulte à 2,50 m de profondeur, avec exhumation, creusement supplémentaire de 0,50m de profondeur et réinhumation .....	282,67	55,40	338,07
Creusement et remblaiement pour inhumation enfant à 1,50 m de profondeur .....	99,84	19,57	119,41
Creusement et remblaiement pour inhumation enfant à 2m de profondeur .....	140,48	27,53	168,01
Creusement et remblaiement pour superposition enfant à 1,50m de profondeur avec exhumation, creusement supplémentaire de 0,50m de profondeur et réinhumation .....	150,63	29,52	180,15
Creusement et remblaiement pour une urne cinéraire à 1m de profondeur .....	79,54	15,59	95,13
Creusement et remblaiement pour superposition d'une urne cinéraire à 1m de profondeur .....	79,54	15,59	95,13
			.../...

.../	COUT H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Mise en case d'urne au columbarium ou au caveau d'attente .....	38,91	7,63	46,54
Mise en case d'un corps au caveau d'attente .....	38,91	7,63	46,54
Creusement et remblaiement pour pose de sarcophage adulte à 1,20m de profondeur (1 corps) ....	160,79	31,51	192,30
Creusement et remblaiement pour pose de sarcophage adulte à 1,90m de profondeur (2 corps)...	221,89	43,49	265,38
Creusement et remblaiement pour pose de sarcophage adulte à 2,60m de profondeur (3 corps)...	282,67	55,40	338,07
Creusement et remblaiement pour pose de sarcophage enfant (1 corps) ou sarcophage pour urne cinéraire à 1,10 m de profondeur .....	110,00	21,56	131,56
Creusement et remblaiement pour pose de sarcophage enfant à 1,60m de profondeur (2 corps) ....	160,79	31,51	192,30
Creusement et remblaiement pour pose d'un sarcophage enfant à 2m de profondeur ... ..	181,11	35,50	216,61
Creusement et remblaiement pour inhumation enfant à 2,50m de profondeur ... ..	221,89	43,49	265,38
Creusement en vue d'une ouverture supérieure de sarcophage pour superposition et remblaiement	120,32	23,58	143,90
Creusement en vue d'une ouverture latérale de sarcophage pour superposition et remblaiement ...	262,36	51,42	313,78
Creusement pour caveau en maçonnerie			
► Prix à établir suivant les dimensions proposées par les concessionnaires et calculé d'après la série de prix en vigueur « terrassement et transport de terre »	---	---	---
Ouverture et fermeture supérieure d'un sarcophage simple pour inhumation dans un autre emplacement du cimetière, ou dans le cimetière d'une autre commune, ou en vue crémation .....	38,91	7,63	46,54
Ouverture et fermeture supérieure d'un sarcophage doublé pour inhumation dans un autre emplacement du cimetière, ou dans le cimetière d'une autre commune, ou en vue crémation .....	58,36	11,44	69,80
Ouverture et fermeture supérieure d'un sarcophage triple pour inhumation dans un autre emplacement du cimetière, ou dans le cimetière d'une autre commune, ou en vue crémation .....	58,36	11,44	69,80
Ouverture et fermeture devant, derrière ou latérale de caveaux pour inhumation dans un autre emplacement du cimetière, ou dans le cimetière d'une autre commune ou en vue crémation .....	77,81	15,25	93,06

.../...

	COU.T H.T.	T.V.A.	T.T.C.
.../			
Ouverture de caveaux pour exhumation, transfert et inhumation dans un autre emplacement du cimetière, ou dans le cimetière d'une autre commune ou en vue crémation ... ..	38,91	7,63	46,54
Inhumation en caveau ou chapelle ... ..	38,91	7,63	46,54
Inhumation d'un corps supplémentaire ... ..	38,91	7,63	46,54
Exhumation d'un corps à une profondeur de 1m50 avec ou sans réinhumation ... ..	201,42	39,48	240,90
Exhumation de deux corps à une profondeur de 2m avec ou sans réinhumation ... ..	242,04	47,44	289,48
Exhumation de trois corps à une profondeur de 2m50 avec ou sans réinhumation ... ..	282,67	55,40	338,07
Exhumation d'un corps d'enfant à 1m50 de profondeur avec ou sans réinhumation ... ..	160,79	31,51	192,30
Exhumation de deux corps d'enfant à 2m de profondeur avec ou sans réinhumation ... ..	181,11	35,50	216,61
Exhumation de trois corps d'enfant à 2m50 de profondeur avec ou sans réinhumation ... ..	201,42	39,48	240,90
Exhumation d'un corps d'adulte en sarcophage à 1m50 de profondeur avec ou sans réinhumation ... ..	140,48	27,53	168,01
Exhumation de deux corps d'adultes en sarcophage à 1m90 de profondeur avec ou sans réinhumation ... ..	160,79	31,51	192,30
Exhumation de trois corps d'adultes en sarcophage à 2m50 de profondeur avec ou sans réinhumation ... ..	181,11	35,50	216,61
Exhumation d'un corps d'enfant en sarcophage à 1m10 de profondeur avec ou sans réinhumation ... ..	99,84	19,57	119,41
Exhumation de deux corps d'enfants en sarcophage à 1m60 de profondeur avec ou sans réinhumation ... ..	120,32	23,58	143,90
			.../...





Séance du 14 décembre 2001

N° 01/964

OBJET

Subventions aux clubs de haut niveau :  
Lille Hockey Club, A.S.P.T.T., Tennis Club  
Lillois, Lille Université Club -  
Troisième répartition.

Rapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal a émis la volonté de promouvoir son image de marque au travers d'une politique d'accompagnement du sport lillois de niveau national et international.

Cette aide s'adresse aux associations sportives travaillant sur le long terme et participant au dynamisme et au rayonnement de la Ville de Lille.

Les critères de subventions font référence à la liste officielle établie annuellement par le Ministère Jeunesse et Sports en matière de pratique de Haut Niveau.

Dans le cadre de sa politique sportive de Haut Niveau, la Ville de Lille a décidé l'attribution, au titre de l'année 2001, de subventions aux clubs ci-dessous :

- Lille Métropole Hockey Club	150 000,00 F	soit	22 867,35 euros
- A.S.P.T.T.	150 000,00 F	soit	22 867,35 euros
- Tennis Club Lillois	150 000,00 F	soit	22 867,35 euros
- Lille Université Club	50 000,00 F	soit	7 622,45 euros

Nous vous demandons, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 26 novembre 2001, de bien vouloir adopter les propositions ci-dessus et décider l'imputation de la dépense correspondante sur le crédit inscrit au chapitre 65, article 6574, fonction 415, enveloppe 13711.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/965

OBJET

Piscines municipales – Tarifs –  
Passage à l'Euro

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les tarifs en vigueur dans les piscines municipales n'ont fait l'objet d'aucune augmentation depuis 1999.

Conformément à la politique tarifaire de la Ville de Lille, il a été demandé de les revaloriser en fonction du montant de l'inflation à savoir 2,5 % pour qu'ils soient applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Par ailleurs, cette tarification proposée par la Ville de Lille est établie en euros, arrondis à la dizaine de centimes d'euro inférieur.

C'est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir, conformément à la délibération n° 01/105 du 25 mars 2001 et en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 26 novembre 2001, :

- fixer la limite des tarifs, lesquels seront repris par arrêté du Maire et en accepter la revalorisation,
- acter la conversion de ces tarifs en monnaie européenne.

PISCINE OLYMPIQUE MARX DORMOY

PUBLICS CONCERNES	2001		2002	
	En Francs	en Euros	En Francs	En Euros
<b>Entrée Individuelle</b>				
tarif réduit	17,50	2,67	17,71	2,70
visiteurs	13,00	1,98	13,12	2,00
	3,50	0,53	3,28	0,50
<b>Cartes d'abonnement</b>				
<u>10 entrées</u>				
tarif normal	150,00	22,87	153,49	23,40
tarif réduit	100,00	15,24	102,33	15,60
<u>20 entrées</u>				
Comité d'entreprise / non résidents	280,00	42,69	286,65	43,70
<b>Tarif de groupes organisés(+15 personnes)</b>				
Ville de Lille et communes associées d'Hellemmes et Lomme.	9,50	1,45	9,18	1,40
Autres communes	13,00	1,98	13,12	2,00
Agents Municipaux Lillois, Hellemmois, Lommois.	9,50	1,45	9,18	1,40
Enfants de 4 à 16 ans titulaires de la carte pass'sports	9,50	1,45	9,18	1,40
Familles nombreuses titulaires de la carte pass'sports	9,50	1,45	9,18	1,40
Clubs de retraités lillois	9,50	1,45	9,18	1,40
<b>Tarifs spéciaux</b>				
Journée "portes ouvertes "	9,50	1,45	9,18	1,40
A l'année:Mercredi et samedi 14 h à 16 h	9,50	1,45	9,18	1,40
Pendant les vacances scolaires chaque jour de 14 à 16 H	9,50	1,45	9,18	1,40
<b>Gratuité</b>				
Enfants de moins de 4 ans accompagnés d'un adulte	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ecoles primaires et maternelles publiques de Lille et des communes associées d'Hellemmes et Lomme.	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
C.L.S.H: Lillois, Hellemmois, Lommois (sur réservation).	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Actions sportives de proximité (avec animateur et sur réservation)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit

PUBLICS CONCERNES	2001		2002	
	En Francs	en Euros	En Francs	En Euros
<b>Animations</b>				
Carte de 5 leçons (entrées + 1/2 heure de leçons)	200,00	30,49	204,66	31,20
Tarif normal (validité : 2 mois)	150,00	22,87	153,49	23,40
Titulaires de la carte pass'sports (validité : 2 mois)				
Animation groupe 5 séances(entrées + 45 minutes d'animation )				
épreuves de sauvetage,natation sportive,aqua gym	170,00	25,92	173,83	26,50
Tarif normal (validité : 2 mois)	150,00	22,87	153,49	23,40
Titulaires de la carte pass'sports (validité : 2 mois)				
<b>Location de ceintures de nage</b>	3,50	0,53	3,28	0,50
<b>Mise à disposition de la piscine</b>				
location totale (de l'heure)	3 400,00	518,33	3 484,44	531,20
location partielle ( de l'heure du couloir de nage)	310,00	47,26	317,48	48,40

237

**PISCINE de FIVES, du SUD et  
d'HELLEMES**

PUBLICS CONCERNES	2001		2002	
	En Francs	en Euros	En Francs	En Euros
<b>Entrée individuelle</b>				
tarif normal	13,00	1,98	13,12	2,00
tarif réduit	9,50	1,45	9,18	1,40
Agents Municipaux Lillois, Hellemmois, Lommois.	8,00	1,22	7,87	1,20
Enfants de 4 à 16 ans titulaires de la carte pass'sports	8,00	1,22	7,87	1,20
Familles nombreuses titulaires de la carte pass'sports	8,00	1,22	7,87	1,20
<b>Cartes d'abonnement</b>				
<b>10 entrées</b>				
tarif normal	110,00	16,77	112,17	17,10
tarif réduit	80,00	12,20	81,99	12,50
<b>20 entrées</b>				
Comités d'entreprises	200,00	30,49	204,66	31,20
<b>Tarif de groupes organisés(+10 personnes)</b>				
Ville de Lille et communes associées d'Hellemmes et Lomme.	8,00	1,22	7,87	1,20
Autres communes	9,50	1,45	9,18	1,40
<b>Gratuité</b>				
Enfants de moins de 4 ans accompagnés d'un adulte	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Ecoles primaires et maternelles publiques de Lille et des communes associées d'Hellemmes et Lomme.	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
C.L.S.H: Lillois, Hellemmois, Lommois (sur réservation).	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Actions sportives de proximité (avec animateur et sur réservation)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
<b>Journée "Portes Ouvertes"</b>	Gratuit	Gratuit	Gratuit	

PUBLICS CONCERNES	2001		2002	
	En Francs	en Euros	En Francs	En Euros
<b>Cartes donnant droit aux animations-5 séances</b> (validité : 3 mois) Leçons de natation 1/2 heure ( entrée + leçons) Animations groupes 20 personnes ( 1 heure) , aqua gym, aqua fitness, aqua 3ème âge, formation BNSSA, surveillant de baignade, natation maternité, baby club, natation dorsale natation sportive, animation 4 à 6 ans.				
Tarif normal	170,00	25,92	173,83	26,50
Titulaires de la carte pass'sports	150,00	22,87	153,49	23,40
<b>Location de ceintures de nage</b>	3,50	0,53	3,28	0,50
<b>Tarif préférentiel :</b> en période scolaire, le mercredi et le samedi de 14 à 16 H pendant les vacances scolaires chaque jour de 14 à 16 H	8,00	1,22	7,87	1,20
	8,00	1,22	7,87	1,20
<b>Mise à disposition de la piscine</b> location totale (de l'heure)	880,00	134,16	901,94	137,50
location partielle ( de l'heure du couloir de nage)	160,00	24,39	163,99	25,00

Le tarif réduit est applicable, sur présentation des justificatifs correspondants aux personnes ci-dessous :

- ⇒ Enfants de 4 à 16 ans
- ⇒ Membres de familles nombreuses (à partir de 3 enfants)
- ⇒ Lycéens et étudiants sur présentation de leur carte
- ⇒ Personnes de plus de 60 ans
- ⇒ Titulaires de la carte « Pass'port » résidant à Lille et dans les communes associées d'Hellemmes et de Lomme
- ⇒ Titulaires de la carte « Avantages Jeunes »

Par ailleurs, 50 entrées gratuites à la piscine olympique Marx Dormoy seront accordées aux jeunes, titulaires de la carte Avantages Jeunes, chaque samedi de l'année, de 14 heures à 16 heures, aux conditions ci-dessous :

- ⇒ Inscription téléphonique préalable, avec communication du nom du jeune et du numéro de la carte avantages
- ⇒ Présentation, à l'entrée de la piscine, de ladite carte
- ⇒ Délivrance, par le jeune, du bon donnant droit à la gratuité, détachable du carnet « avantages jeunes »

De plus, en cas de fermeture pour travaux et vidanges de l'une des quatre piscines, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la clientèle abonnée à se rendre dans l'un des équipements ouverts, tout en bénéficiant de conditions financières identiques.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/966

OBJET

Diverses associations sportives  
Attribution de subventions exceptionnelles  
et d'organisation

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville de Lille a été sollicitée sous forme de subventions pour diverses associations sportives lilloises à l'occasion de manifestations.

En accord avec la Commission ad hoc de l'Office Municipal des Sports et la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 26 novembre 2001, , nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions ci-dessous qui seront prélevées sur le crédit ouvert au chapitre 65 - article 6574 - fonction 415 - enveloppe 13643.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

	Estimation du coût de la manifestation	Subvention sollicitée par le club	1998	1999	2000	2001		Notion d'intérêt local et de rayonnement
						Francs	Euros	
<b>Lycée Faidherbe</b> Championnat de France UNSS à Redon (35) les 11, 12, et 13 mai 2001	10 360 F	3 690 F				1 000 F	152,45 €	Renforcement du lien social image de la Ville à l'extérieur
<b>Faculté des Sciences du Sport et de l'Education Physique de l'Université de Lille 2</b> 1er Championnat d'Europe Universitaire de Basket Ball à Alveiro (Portugal) du 27 septembre au 2 octobre 2001	70 005 F	10 000 F				2 000 F	304,9 €	Image de la Ville, rayonnement extérieur.
<b>ASPTT section Athlétisme</b> 17ème Challenge des Lanciers - stade L. Lagrange à Lille le 29 septembre 2001	59 000 F	25 000 F			25 000 F	25 000 F	3811,23 €	Manifestation sur Lille, permet à de jeunes sportifs à se mesurer au haut niveau
<b>ASPTT section Tennis de Table</b> Championnat d'Europe de Tennis de Table à Copenhague - participation de M. WIDAWSKI du 24 au 30 juin 2001	10 000 F	2 000 F				2 000 F	304,9 €	Image de la Ville à l'extérieur, cet athlète de 85 ans montre l'exemple
<b>ASPTT section Cyclotourisme</b> Randonnée de la Braderie - le 2 septembre 2001	5 000 F	2 000 F				2 000 F	304,9 €	Manifestation lilloise liée à la braderie, renforcement du lien social
<b>Lille Université Club section Badminton</b> 3ème journée Championnat Interclub National 2 16 décembre 2001 - salle J. Bouin à Lille	6 000 F	5 000 F		5 000 F	5 000 F	5 000 F	762,25 €	Manifestation de haut niveau dans le quartier de Moulins Image de la Ville

	Estimation du coût de la manifestation	Subvention sollicitée par le club	1998	1999	2000	2001		Notion d'intérêt local et de rayonnement
						Francs	Euros	
<b>Lille Université Club section Boxe Française</b> Coupe de France de canne de combat - les 23 et 24 mars 2002 au Palais des Sports St Sauveur à Lille	34 000 F	3 000 F				3 000 F	457,35 €	Manifestation de haut niveau dans le quartier du Centre Image de la Ville
<b>Canoe Club Lillois</b> Lille Challenge Esquimautes - le 13 janvier 2002	5 000 F	1 000 F			2 000 F	1 000 F	152,45 €	Manifestation qui s'adresse à des pratiquants lillois
<b>Association Sport et Management Lille 2</b> Odysskate 2001 - 4 juillet 2001	10 000 F	3 800 F				3 800 F	579,31 €	Animation locale prisée dans le quartier du Centre
<b>Tennis Club Lillois</b> 4ème Nike Tour Junior du 30 juin au 14 juillet 2001 - salle M. Bernard à Lille	30 000 F	10 000 F				10 000 F	1 524,49 €	Reconduction. Manifestation de bon niveau. Image de la Ville.
<b>Boxing Club des Flandres</b> Finales Championnat des Flandres 2002 le 5 janvier 2002	38 000 F	7 000 F			7 000 F	7 000 F	1 067,14	Manifestation de bon niveau dans le quartier des Bois-Blancs

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/967

OBJETAide aux clubs conventionnés et autres  
clubs - Subventions de fonctionnement -  
Première répartition -  
Année sportive 2001/2002

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille alloue une aide financière, sous forme de subventions, à diverses associations sportives.

En accord avec la commission ad hoc Office Municipal des Sports - service des sports et la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 26 novembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir accorder une première répartition de subventions de fonctionnement.

Les sommes correspondantes seront prélevées sur le crédit ouvert au chapitre 65 - article 6574 - fonction 415 - enveloppe 13643.

Par ailleurs, il vous est demandé de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou en cas d'empêchement, Madame l'Adjointe Déléguée aux Sports, à signer les conventions type avec les clubs sportifs pour lesquels le montant annuel des subventions allouées dépasse la somme de 23.000 euros soit 150.879,11 F conformément à la législation en vigueur.

Clubs de niveau national

ASSOCIATIONS	SOMME 2001		AVANCE 2002	
	FRANCS	EUROS	FRANCS	EUROS
ASPTT section Judo	150.000	22.867,35	75.000	11.433,68
Canoë Club Lillois	150.000	22.867,35	75.000	11.433,68
Lille Université Club section Badminton	100.000	15.244,90	50.000	7.622,45
Académie Escrime Lille Vauban	100.000	15.244,90	50.000	7.622,45
ASPTT Section Haltérophilie	100.000	15.244,90	50.000	7.622,45
Tennis Club Lillois	200.000	30.489,80	100.000	15.244,90
Lille Métropole Hockey Club	550.000	83.846,96	275.000	41.923,48
ASPTT section Athlétisme	350.000	53.357,16	175.000	26.678,58
ASPTT section Tennis de Table	220.000	33.538,78	110.000	16.769,39
Union Nautique de Lille	150.000	22.867,35	75.000	11.433,68
Lille Université Club section Escrime	100.000	15.244,90	50.000	7.622,45
Lille Université Club section Rugby	100.000	15.244,90	50.000	7.622,45

Clubs avec contrat d'objectif

ASSOCIATIONS	SOMME 2001		SOMME 2002	
	FRANCS	EUROS	FRANCS	EUROS
Racing Club des Bois Blancs section football	200.000	30.489,80	100.000	15.244,90
Football Club Lille Sud	120.000	18.293,88	60.000	9.146,94
Union Sportive Lille Moulins Carrel	120.000	18.293,88	60.000	9.146,94
Omni-Sport Fivois - section Football	400.000	60.979,61	200.000	30.489,80
Association Sportive du Faubourg de Béthune - section Football	110.000	16.769,39	55.000	8.384,70
Entente Louvière Pellevoisin	110.000	16.769,39	55.000	8.384,70
Jeunesse Sportive Lille Wazemmes	100.000	15.244,90	50.000	7.622,45
Lille Université Club - section Water-Polo	150.000	22.867,35	75.000	11.433,68
Etoile Lille Sud	30.720	4.683,23	20.000	3.048,98

Pour les autres clubs :

ASSOCIATIONS	SOMME 2001		AVANCE 2002	
	FRANCS	EUROS	FRANCS	EUROS
<b><u>ARTS MARTIAUX</u></b>				
Lille Université Club section Judo	47.100	7.180,35	23.550	3.590,17
Lille Université Club section Karaté	19.020	2.899,58	9.510	1.449,79
ASPTT Section Karaté	13.440	2.048,91	6.720	1.024,46
Faubourg de Béthune Judo Club Lillois	15.360	2.341,62	7.680	1.170,81
Tae Kwon do Club Lille Saint Maurice	15.240	2.323,32	7.620	1.161,66

<b><u>ATHLETISME</u></b>				
Lille Université Club section Athlétisme	15.060	2.295,88	7.530	1.147,94
<b><u>BASKET</u></b>				
Lille Université Club section Basket	43.680	6.658,97	21.840	3.329,49
Basket Club St Maurice Pellevoisin	13.800	2.103,80	6.900	1.051,90
Racing Club des Bois Blancs section Basket	19.200	2.927,02	9.600	1.463,51
A.S. Vieux Lille Basket	16.800	2.561,14	8.400	1.280,57
<b><u>BADMINTON</u></b>				
O.S. Fives Badminton	24.660	3.759,39	12.330	1.879,70
<b><u>BILLARD</u></b>				
Billard Club Fivois	12.000	1.829,39	6.000	914,69
<b><u>BICROSS</u></b>				
Lille Université Club Bicross	32.100	4.893,61	16.050	2.446,81
<b><u>BOULES</u></b>				
ASPPT section Pétanque	9.000	1.372,04	4.500	686,02
La Boule Sportive de Moulins "La Moulinoise"	6.000	914,69	3.000	457,35
Omni Sport Fivois section Pétanque	9.000	1.372,04	4.500	686,02
Pétanque Lilloise Association	12.960	1.975,74	6.480	987,87
<b><u>BOXE</u></b>				
Le Gant d'Argent Lille Sud	47.340	7.216,94	23.670	3.608,47
Boxing Club des Flandres	21.600	3.292,90	10.800	1.646,45
Lille Université Club section boxe Française	24.840	3.786,83	12.420	1.893,42
Boxing club Lille Moulins	23.520	3.585,60	11.760	1.792,80
<b><u>CYCLISME - CYCLOTOURISME</u></b>				
URFA Union des Randonneurs Flandres Artois	5.040	768,34	2.520	384,17
<b><u>ECHECS</u></b>				
Lille Echiquier du Nord	18.600	2.835,55	9.300	1.417,78

<b><u>FOOTBALL</u></b>				
Maison Quartier Fives	11.700	1.783,65	5.850	891,83
LOSC	60.000	9.146,94	30.000	4.573,47
Lille Université Club section Football	47.220	7.198,64	23.610	3.599,32
ASPTT section Football	80.340	12.247,75	40.170	6.123,88
A.S Vieux Lille	15.240	2.323,32	7.620	1.161,66
Football Club du Vieux-Lille	1 000	152,45	8 000	1 219,59
<b><u>GYMNASTIQUE</u></b>				
Club Gymnique de Lille	62.700	9.558,55	31.350	4.779,28
Club GRS Lille	32.220	4.911,91	16.110	2.455,95
Sportive Gymnastique La Saint Maurice Fives	36.060	5.497,31	18.030	2.748,66
Lille Université Club section Gymnastique	54.720	8.342,01	27.360	4.171,01
<b><u>HALTEROPHILIE</u></b>				
Lille Université Club section Haltérophilie	11.880	1811,09	5.940	905,55
<b><u>HANDISPORTS</u></b>				
ASHP LILLE "Les Alouettes"	12.360	1.884,27	6.180	942,13
Stade Olympique des Sourds du Nord	8.460	1.289,72	4.230	644,86
<b><u>HOCKEY</u></b>				
Lille Université Club section Hockey	73.320	11.177,56	36.660	5.588,78
<b><u>LUTTE</u></b>				
Club Lutteurs Lillois	10.860	1.655,60	5.430	827,80
Omni sport Fivois Lutte	55.320	8.433,48	27.660	4.216,74
<b><u>MONTAGNE</u></b>				
Club Alpin Français	6.000	914,69	3.000	457,35

<b><u>NATATION</u></b>				
C.O.S. "Nageurs Lillois"	27.240	4.152,71	13.620	2.076,36
Lille Université Club section Natation sportive	89.760	13.683,82	44.880	6.841,91
Lille Université Club section Natation synchronisée	26.700	4.070,39	13.350	2.035,19
<b><u>PELOTE BASQUE</u></b>				
Lille Pelote Santé	6.000	914,69	3.000	457,35
<b><u>PLONGEE</u></b>				
Club Sous Marin du Nord	30.000	4.573,47	15.000	2.286,74
Lille Université Club section plongée - section subaquatique	9.000	1.372,04	4.500	686,02
<b><u>ROLLER</u></b>				
Lille Roller (accession élite)	6 000	914,69	40 000	6 097,96
<b><u>RUGBY</u></b>				
Iris Club Lille Rugby	56.760	8.653,01	28.380	4.326,50
<b><u>TENNIS</u></b>				
ASPTT section Tennis	96.000	14.635,11	48.000	7.317,55
Lille Euro Tennis	20.700	3.155,69	10.350	1.577,85
Lille Université Club section Tennis	96.900	14.772,31	48.450	7.386,15
<b><u>TENNIS DE TABLE</u></b>				
L.O.S.C. Tennis de Table	11.040	1.683,04	5.520	841,52
Cheminot de Lille - Association Sportive section Tennis de Table	31.680	4.829,58	15.840	2.414,79
<b><u>TIRA L'ARC</u></b>				
Compagnie d'Arc Jeanne Maillotte	17.580	2.680,05	8.790	1.340,03
Ancienne Alliance	19.980	3.045,93	9.990	1.522,97
<b><u>TRIATHLON</u></b>				
Chti Triathlille	36.960	5.634,52	18.480	2.817,26

<u>TWIRLING</u>				
Twirling Club Lillois	15.300	2.332,47	7.650	1.166,23
<u>VOLLEY BALL</u>				
Sport Joie Lille Association Sportive	8.640	1.317,16	4.320	658,58
Lille Université Club section Volley-ball	53.280	8.122,48	26.640	4061,24
ASPTT section Volley Ball	70.080	10.683,63	35.040	5.341,81
<u>USEP</u>				
Ecole Anatole France	6.000	914,69	3.000	457,35
Ecole Lalo	6.000	914,69	3.000	457,35

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/968

OBJET**Beffroi – Mise en valeur touristique –  
Avenants aux lots n° 1, et 3**Rapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 99/628 du 9 juillet 1999, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'appel d'offres ouvert pour la rénovation intérieure et sa mise en tourisme.

La rénovation intérieure est achevée, les travaux de mise en tourisme sont en cours.

Néanmoins, des modifications sont intervenues sur certaines prestations qui impliquent une modification du marché nécessitant le passage d'avenants aux lots n°1 et 3. Ces modifications entraînent une plus value de 6547.98 F HT (998.23 € HT).

**Lot n° 1 : Exécution graphique et réalisation des supports d'information – entreprise CREAVI**

- la suppression du photomontage au niveau belvédère et la modification du traitement de verre ainsi que la nécessité de mettre en place une signalétique fonctionnelle (sens de circulation, interdit de fumer, interdit au public, ...) implique des modifications de prix.

**Avenant n°1**

- 2 970.00 F HT (Suppression de photomontage et traitement du verre)  
+ 6 399.98 F HT (signalétique fonctionnelle)

+ 3 429.98 F HT

Montant du marché	Avenant n°1	Nouveau Montant
40 270 F HT	+ 3 429.98 F HT	43 699.98 F HT
6 139.12 € HT	522.90 € HT	6 662.02 € HT

**Lot n° 3 : Conception et réalisation du mobilier, décor et fourniture d'accessoires –  
Entreprise ARTIS FACTUM**

Le changement de logiciel de billetterie, la fourniture de plaques de verre différentes, la mise en place d'une couche de résine supplémentaire entraîne des modifications.

**Avenant n°2**

- 5 726 F HT (changement de système informatique, plaques de verre différentes, ...)  
+ 8 844 F HT (couche de résine supplémentaire, ...)

+ 3 118 F HT

.../...

Montant du marché	Avenant n°2	Nouveau Montant
212 218.00 F HT	+ 3 118 F HT	215 336 F HT
32 352.43 € HT	475.34 € HT	32 827 € HT

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme et la Commission d'Appel d'Offres réunies respectivement les 26 et 28 novembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir :

- autoriser la passation des avenants aux lots n°1 et 3.
- en imputer la dépense de la ligne budgétaire correspondante (env 16905 – Art 2313).

**ADOPTÉE à l'unanimité**

ADOPTÉE à l'unanimité

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/969

OBJETJalonnement piéton de l'Office du Tourisme  
de Lille – Respect de la Norme AFNOR

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'Office du Tourisme de Lille est en procédure de certification selon les critères de la norme AFNOR NF X50730 (mars 1997), règlement NF 237 (octobre 2000), portant sur l'amélioration de l'accueil des touristes dans la ville. Le classement de celui-ci en catégorie 4\* lui donne obligation de l'obtenir.

Les résultats d'un audit d'évaluation rendu en juillet, fait état de mesures correctives que l'Office doit engager avant le 31 décembre 2001. Parmi celles-ci, il y a la mise en place, sur le territoire de la commune, d'un jalonnement destiné aux piétons, depuis les sites ou équipements majeurs que sont les gares, le Palais des Beaux-Arts, l'Hôtel de Ville, Lille Grand Palais jusqu'à l'Office du Tourisme. En effet, un questionnaire, établi par l'AFNOR, et que les visiteurs étaient invité à remplir, montre que près de 40 % d'entre eux ne trouvent pas aisément l'Office de Tourisme.

La ville est compétente en matière d'accueil, d'information et de promotion touristique. Il lui revient par conséquent de faire effectuer les travaux. Le montant de ceux-ci, qui n'excédera pas 100 000 FF HT (15 244,9 €), sera prélevé sur le produit de la Taxe de Séjour.

Aussi, nous vous demandons, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 26 novembre 2001, de bien vouloir autoriser Madame le Maire :

- à engager la réalisation du jalonnement piétonnier de l'Office de Tourisme de Lille permettant de répondre aux exigences formulées par l'AFNOR.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/970

OBJET

Appui à la mise en place d'une structure  
de Formation Professionnelle Continue  
destinée au Personnel Territorial de Kharkov  
(Ukraine). Passation d'une convention avec  
la Fondation de Lille.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

A la demande de la Municipalité de Kharkov et de l'Académie d'Etat d'Economie Municipale, son partenaire technique, la Ville de Lille poursuit son activité de transfert de savoir-faire dans le domaine de la Formation Professionnelle en recherchant des financements dont elle délègue la gestion à la Fondation de Lille dans le cadre administratif et juridique de la loi du 6 février 1992 - Titre IV - Paragraphe 3 - sur la coopération décentralisée.

En accompagnement de son quatrième programme Tacis City Twinning, dont la gestion a été confiée à la Fondation de Lille par délibération n° 00/836 du 9 Octobre 2000, la Ville de Lille a sollicité au titre de l'année 2001 et obtenu du Ministère des Affaires Etrangères par l'intermédiaire du SGAR, une subvention de 26.983,48 Euro (177.000 Francs) pour la mise en place d'une structure de Formation Professionnelle Continue à Kharkov avec le partenariat technique du CNFPT.

Cette subvention couvre 50% du budget, le solde étant assuré par les collectivités et organismes impliqués dans le projet incluant le coût du personnel chargé de la mise en place et de la réalisation du projet, les apports en locaux et en matériel.

La Ville de Lille, en application de la loi précitée stipulant que « la collectivité peut déléguer la mise en œuvre des actions de coopération au coup par coup sur la base d'un contrat passé avec le Comité ou l'Association sur présentation de projets » délèguera la maîtrise d'œuvre de ce projet à la Fondation de Lille.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme, qui s'est réunie le 26 novembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir :

- confier la maîtrise d'œuvre de ce projet à la Fondation de Lille et entériner le partenariat technique du CNFPT par convention tripartite.

- admettre en recettes la subvention d'un montant de 26.983,48 Euro (177.000 Francs) accordée par le Ministère des Affaires Etrangères par l'intermédiaire du SGAR, en prévoir le réemploi au Chapitre 65, Article 6574, Fonction 04, Enveloppe à créer, et de la reverser à la Fondation de Lille selon la convention.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/971

OBJET

Parc de Loisirs de la Citadelle – Parcours de santé  
Appel d'offres ouvert

Rapport de Madame le Maire  
Mesdames et Messieurs

Le Parc de Loisirs de la Citadelle a bénéficié, dans les années 70, de l'implantation d'un parcours de santé permettant aux nombreux sportifs fréquentant le site de s'adonner aux exercices physiques à l'aide de barres parallèles et barres fixes, de haies et autres poutres d'équilibre.

Après plus de vingt ans d'utilisation, cet équipement s'est dégradé et pouvait devenir dangereux, ce qui a entraîné son enlèvement par les services municipaux.

Toutefois, cette activité est fort appréciée des joggers et autres sportifs ; aussi a-t-il été décidé de procéder à son remplacement.

Le service des Fêtes et Loisirs a établi un cahier des charges en vue de désigner un fournisseur par voie d'appel offres ouvert pour cette fourniture dont la dépense globale du matériel est estimée entre 200 et 300 KF.

Aussi nous vous demandons, en accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable réunie le 27 Novembre 2001 :

- d'adopter le cahier des clauses administratives particulières servant de base à la consultation publique
- autoriser le Maire à signer le marché à passer suite à la décision de la Commission d'appel d'offres ou, en cas d'empêchement, l'Adjointe au Maire Déléguée aux Achats et Marchés Publics.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/972

OBJET

**Maison de la Nature et de l'Environnement  
Convention et 1<sup>er</sup> versement de subvention  
de fonctionnement au titre de 2002**

**Rapport de Madame le Maire****Mesdames, Messieurs**

Comme chaque année, afin d'assurer la continuité des actions de la Maison de la Nature et de l'Environnement, nous vous demandons de bien vouloir approuver le principe d'un premier versement de subvention de fonctionnement 2002 correspondant à 20 % de la subvention annuelle de l'exercice 2001 soit :

subvention de fonctionnement en 2001 : 750 000 F  
1<sup>er</sup> versement 2002 proposé : 150 000 F.

La subvention annuelle globale allouée par la Ville de Lille à la Maison de la Nature et de l'Environnement dépassant 23 000 euros, il est fait obligation à la ville de conclure une convention avec cette association.

Les comptes financiers de la M.N.E. au titre de l'exercice n'ayant pas encore été établis et son budget prévisionnel de 2002, n'étant pas, pour ce motif disponible, il convient d'établir une convention à titre provisoire pour permettre la continuité des actions jusqu'à l'adoption de la convention d'objectifs à venir au début de l'année 2002.

Tel est donc l'objet de la convention provisoire ci-jointe, pour l'attribution d'une provision de 150 000 F à la M.N.E.

En accord avec votre Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 27 novembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir :

- = nous autoriser à signer la convention provisoire entre la Ville de Lille et la M.N.E.,
- = imputer la dépense de 150 000 F sur les crédits du Budget primitif 2002 intitulés «Subvention de fonctionnement de la Maison de la Nature et de l'Environnement», enveloppe 708, chapitre 65, article 6574, fonction 422.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/973

OBJET

**Nouvelle convention avec le Département de Botanique de la Faculté des Sciences Pharmaceutiques et biologiques de l'Université de LILLE 2 pour la mise en valeur du carré botanique du Jardin des Plantes -**

**Rapport de Madame le Maire**

**Mesdames, Messieurs**

Lors du Conseil Municipal du 11 Octobre 1999, la Ville de LILLE avait autorisé la signature d'une première convention de partenariat scientifique avec le Département Botanique de la Faculté de Pharmacie de l'Université Droit et Santé de LILLE, pour améliorer la présentation des collections végétales du Jardin des Plantes.

Déjà labellisé « Naturalille », le Jardin Botanique de la Faculté de Pharmacie vient d'obtenir le label national « Jardin Botanique de France et des Pays francophones ». Ce label est accordé aux établissements s'engageant à respecter un cahier des charges permettant d'assurer la qualité des missions d'un Jardin Botanique :

- une mission culturelle et éducative,
- une mission conservatoire,
- une mission scientifique.

Les jardins agréés font partie d'un réseau national travaillant sur les mêmes bases scientifiques et techniques.

Le conventionnement avec la Faculté de Pharmacie permettrait à la Ville de LILLE de solliciter, pour le Jardin des Plantes, le même label de « Jardin Botanique de France » avec, pour objectif, de réorganiser les collections végétales et d'offrir aux Lillois une présentation plus attractive pour 2004, dans le contexte de LILLE capitale européenne de la culture.

Par cette convention, la Ville s'assurerait le concours d'un Directeur Scientifique qui travaillerait à la réalisation de ce projet avec le souci de faire fonctionner, en synergie, les trois jardins botaniques lillois :

- le Jardin des Plantes et son carré botanique à Moulins,
- le Jardin de la Faculté de Pharmacie au Sud,
- le Jardin de l'Université Catholique à Vauban.

Chaque jardin a choisi une présentation spécialisée ; pour le site de l'Université Catholique, il s'agit d'une présentation végétale liée à l'écologie (écosystème, biotopes, ...). pour le site de la Faculté de Pharmacie de l'Université de LILLE 2, il s'agit d'un jardin systématique.

Concernant la Ville, elle pourrait s'orienter vers une présentation ethnobotanique, à savoir une présentation des végétaux selon leur usage. Par exemple, plantes textiles, messicoles, tinctoriales, à parfum alimentaire, beaucoup plus accessibles au grand public et idéales comme support d'animation pour les scolaires.

Vu l'intérêt de ce projet, nous vous demandons de bien vouloir autoriser M. Eric QUIQUET, Adjoint au Maire Environnement-Espaces Verts-Aménagement des Temps à signer la convention jointe et d'accepter d'indemniser le Directeur Scientifique issu du Département de Botanique de la Faculté de Pharmacie pour le soutien scientifique qu'il est appelé à apporter à la Ville de LILLE.

La dépense serait imputée sur la ligne budgétaire Enveloppe 64 131, rémunération personnel non titulaire, Chapitre 012 - Fonction 823.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/974

OBJET

**Convention cadre entre l'Etat,  
le Conseil Régional et la Ville de Lille,  
visant à la mise en œuvre d'actions de  
sensibilisation à l'Environnement et  
à l'Amélioration du cadre de vie dans les  
quartiers, dans le cadre de la Politique de  
la Ville - Signature de l'avenant n° 2 -**

**Rapport de Madame le Maire****Mesdames, Messieurs**

Dans le cadre de son partenariat avec l'Etat et le Conseil Régional et également du dispositif du contrat ville, la Ville de Lille confie, depuis 1999, un programme d'animations à la Fédération Lilloise des Régies Techniques de Proximité (F.L.R.T.P.) ; ce programme est destiné à proposer dans les quartiers, aux habitants qu'ils soient jeunes ou adultes, des animations en vue de les sensibiliser à leur environnement et à l'amélioration de leur cadre de vie.

Ce partenariat est issu d'une convention-cadre qui ciblait les objectifs de cette opération à réaliser, la Ville de LILLE s'engageant cependant à leur présenter annuellement le bilan des actions de la F.L.R.T.P. ainsi que leur programme en cours.

Au titre de l'année 2001, la Ville de LILLE a donc transmis un dossier à ses partenaires reprenant, à la fois, le bilan 2000 de la F.L.R.T.P. et ses actions en 2001.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 27 novembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir autoriser M. Eric QUIQUET, Adjoint au Maire à l'Environnement, Espaces Verts, Aménagements des Temps, à signer l'avenant n° 2 à la convention-cadre qui précise le programme 2001.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/975

OBJET**Aménagement des temps – Partenariat avec  
l'A.F.E.T. (Association Française de  
l'Excellence Territoriale)**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Depuis janvier 2001, et dans le cadre des groupes prospectifs qu'elle anime, la DATAR a mis en place un groupe de travail « Temps et Territoires » et accompagne les collectivités locales qui souhaitent s'engager dans une démarche de réflexion – action avec les acteurs économiques et sociaux présents sur leur territoire - , sur ce thème.

Il convient dans ce cadre de prendre en compte les conditions de vie actuelle – rythme de travail, croissance des horaires décalés ou irréguliers, évolution de la parentalité, allongement de la vie, développement des technologies de l'information, développement de la mobilité – pour mieux les concilier avec le rythme des territoires et des services qu'ils offrent :

- transport,
- ouverture des services publics,
- commerces,
- services de petite enfance et enfance,
- vie culturelle.

Inspiré des expériences italiennes - plusieurs communes sous l'impulsion des syndicats de salariés et des mouvements de femmes, ont créé des « bureaux des temps » - et allemandes (dans le cadre des demandes de modernisation des services publics), la DATAR, à la demande du Ministère de la Ville et du Secrétariat d'Etat aux Droits de la Femme, a été chargée de coordonner un groupe de collectivités volontaires pour initier une réflexion et organiser sur leur territoire des expériences innovantes qui s'appuient sur l'analyse des attentes des citoyens, permettant de mieux harmoniser les contraintes de la vie des habitants et les disponibilités des services publics et privés des villes.

Les départements de la Gironde et du Territoire de Belfort d'une part, et les villes de ST DENIS, BELFORT, POITIERS, se sont engagés dans une telle démarche. PARIS et LILLE ont exprimé leur volonté de rejoindre ce premier cercle.

Initier une démarche de ce type impose notamment de s'interroger sur les contraintes imposées aux plus démunis, lever les freins à leur insertion dans l'emploi et leur permettre de disposer d'un niveau de services de qualité.

Dans la suite des premières réflexions engagées en 1998, la municipalité a souhaité lancer une démarche d'aménagement des temps portant dans une première phase sur le temps de l'enfant avant de l'étendre aux autres champs qui peuvent être concernés.

Cette démarche suppose de réaliser un diagnostic de la situation qui identifie les lacunes et dysfonctionnements du système de services, et offre aux différents partenaires une base de réflexion susceptible de générer des pistes d'actions qu'il conviendrait de construire en partenariat (Ville, Education Nationale, Caisse d'Allocations Familiales, Associations de parents d'élèves, organisations syndicales).

L' A.F.E.T., responsable des modules de formations et retenue comme tête de réseau des programmes temporels de la DATAR a mis au point une méthodologie d'accompagnement des projets territoriaux fondés sur la mobilisation des acteurs locaux et l'apprentissage collectif. Elle est prête à accompagner la Ville dans cette démarche. Sa mission consisterait en :

- prendre les premiers contacts avec les partenaires qu'il conviendrait d'associer,
- construire et animer un premier séminaire qui pourrait se tenir à LILLE les 17 et 18 janvier 2002.

Le coût de cette mission est de 50 000F H.T., soit 59 800 F T.T.C.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de vie et du Développement Durable réunie le 27 novembre 2001, il conviendrait d'autoriser :

- cette commande auprès de l'A.F.E.T.,
- la poursuite des pourparlers avec la DATAR en vue de conclure une convention permettant à la Ville de bénéficier des crédits du Ministère de l'Aménagement et du Territoire, qui ont été définis au cours de la réunion interministérielle du 22 novembre 2000

Les crédits correspondants seront prélevés sur le chapitre 011 - Article 617 - Fonction 60 « Aménagement des temps - Etudes ».

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/976

OBJET

« Maison de la Médiation et du Citoyen »  
Association « Union Fédérale des  
Consommateurs Que Choisir – Région Lille »  
Demande de subvention.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

« L'U.F.C. Que Choisir – Région Lille » qui a son siège dans les locaux de la Maison de la Nature et de l'Environnement œuvre depuis 1976, dans le domaine des consommateurs en litige. A ce titre 20% du public qu'elle accueille est lillois.

Cette association qui mène des actions d'information sur des thèmes liés à la consommation est notamment représentée au sein du Conseil Communal de Concertation et participe activement aux commissions du développement économique de la vie quotidienne.

Compte tenu de l'intérêt, de ces actions en faveur d'une nouvelle forme de citoyenneté, en accord avec la Commission de la Démocratie Participative, réunie le 28 novembre 2001, nous vous proposons d'accorder une subvention de 3000F.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65- article 6574-fonction 524- enveloppe 10595 sur la ligne intitulée « Actions en faveur de la Citoyenneté » du budget communal.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/977

OBJET

« Maison de la Médiation et du Citoyen »  
Association « Les Enfants du Dimanche -  
S.O.S. Enfants du Divorce 59 »  
Demande de subvention.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'association « les Enfants du Dimanche-S.O.S Enfants du Divorce 59 », mène depuis 1987 à l'intention de parents divorcés ou séparés des actions qui ont pour objectif de préserver les droits de leurs enfants.

Cette association qui a été sollicitée par la ville pour participer à la mise en place de la « Maison de la Médiation et du Citoyen », assure des permanences, auprès de cette dernière, depuis juillet 1998.

En conséquence, compte tenu de cette action en faveur de l'enfant, en accord avec la Commission de la Démocratie Participative, réunie le 28 novembre 2001, nous vous proposons d'accorder une subvention de 7000F.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65- article 6574-fonction 524- enveloppe 10595 sur la ligne intitulée « Actions en faveur de la Citoyenneté » du budget communal.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/978

OBJET

« Maison de la Médiation et du Citoyen »  
Association Ecole des Grands-Parents Européens  
Demande de subvention.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'Ecole des Grands-Parents Européens », association créée en décembre 1997, a pour objet de : favoriser les échanges intergénérationnels et familiaux, tant en France que dans les autres pays de l'Union Européenne ; de promouvoir des réflexions sur la fonction familiale et sociale des grands-parents ; d'organiser des actions de découverte partagées entre grands-parents et petits-enfants ; d'informer les grands-parents sur leurs droits et de les aider à les exercer.

Cette association qui assure des permanences à la Maison de la Médiation et du Citoyen a organisé un colloque les 9 et 10 mars 2001 à Lille Grand-Palais, sur le thème « Grands-Parents/ petits-enfants, le lien et la loi » pour le financement duquel, une subvention est sollicitée.

Compte tenu de l'intérêt, que présentent les actions de cette association visant à favoriser l'exercice des droits des grands-parents, en accord avec la Commission de la Démocratie Participative, réunie le 28 novembre 2001, nous vous proposons d'accorder une subvention de 12750F.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65-article 6574-fonction 524- enveloppe 10595 sur la ligne intitulée « Actions en faveur de la Citoyenneté » du budget communal.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/979

OBJET

Comité de Lille de l'Union des Femmes  
Françaises  
(U.F.F. Femmes Solidaires) –  
Versement d'une subvention exceptionnelle

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

Afin de mieux faire connaître la situation des femmes afghanes, l'Union des Femmes Solidaires, sollicite auprès de la Ville de Lille une subvention exceptionnelle de 1676,94 € (soit 11 000 frs), relative à une rencontre débat sur la situation des femmes afghanes.

Le budget de ce projet représente une dépense totale de 3512,43 € (soit 23 040 frs) dont 1835,49 € (soit 12 040 frs) seront apportés par l'association comme fonds propres. La subvention exceptionnelle sollicitée par l'Union des Femmes Solidaires, auprès de la Ville de Lille correspond à 48 % de son projet.

Avec les événements de ces derniers jours, l'Union des Femmes Solidaires a décidé d'organiser une rencontre débat afin d'informer les Lilloises et les Lillois de la vie des femmes afghanes avec comme support un diaporama d'un médecin qui ouvrira la discussion, également avec le témoignage d'une femme afghane, réfugiée en France qui a été à l'origine de la création des classes clandestines de filles en Afghanistan et le témoignage d'une autre femme revenant de ce pays.

Cette rencontre débat est prévue le vendredi 23 novembre 2001 à Lille

A l'occasion de ce débat seront évoqués :

-La violence quotidienne qui s'exerce contre les femmes d'Afghanistan qui se traduit chez chacune d'elles par un état de détresse profonde.

- Les discriminations de sexe, de race, de religion, d'ethnie, de langue, de localité etc.. qui sont sources de violence (viol, insultes, coups, lapidations etc..)

- La pauvreté et le manque de droit de circulation qui forcent la femme afghane à l'exil, au mariage forcé, à la vente, au trafic des filles etc..

- Le droit fondamental des femmes, comme de tout être humain, est de vivre avec dignité, ce qui implique des droits.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 – article 6574 – enveloppe budgétaire 10464 – fonction 524 sous l'intitulé "Association à vocation féminine – Subvention".

C'est pourquoi, en accord avec la commission de la démocratie participative et de la citoyenneté réunie le 28 novembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de cette subvention.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/980

OBJETAssociation des paralysés de France  
Service Accessibilité  
Demande de SubventionRapport de Madame le Maire  
Mesdames, Messieurs,

Pour mener à bien une politique d'insertion des personnes handicapées moteur, il est nécessaire de rendre accessible tous les sites : les logements, les établissements publics et privés, les moyens de transport, les lieux de travail.

L'Association des Paralysés de France, 231, rue Nationale, par l'intermédiaire de son Service Accessibilité constitué en majeure partie par des bénévoles, mène des actions dans ce sens et notamment à Lille : étude des dossiers de permis de construire et de déclarations de travaux, visites sur place, information et sensibilisation des promoteurs, des architectes, des techniciens ; l'A.P.F. est membre titulaire de la Commission Communale d'Accessibilité, siége à la Commission extra municipale « intégration des personnes handicapées dans la Ville » animée par Monsieur CUCHEVAL, Adjoint délégué aux Handicapés et à l'accessibilité dans la Ville et participe à de nombreuses réunions concernant tous les problèmes d'accessibilité.

Pour poursuivre cette activité, l'A.P.F. sollicite le soutien financier de la Ville. Nous vous proposons de reconduire la subvention pour un montant identique à celui de l'année précédente, soit 65.000 F (9.909,19 euros). La dépense sera imputée sur l'enveloppe 13305 chapitre 65 article 6572 Fonction 824 correspondant à la section de fonctionnement.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public qui s'est réunie le 30 novembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/981

OBJET

Opération Souham – Traité de concession  
à la SAEM Euralille – Approbation du  
compte rendu d'activité au concédant  
pour l'année 2000

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°89/442 du 9 octobre 1989, la Ville de Lille a concédé à la SORELI la réalisation de l'aménagement de l'ancienne caserne Souham.

L'avenant tripartite n°1, daté de novembre 1993 (transmis au représentant de l'Etat le 20 décembre 1993), conclu entre la Ville de Lille, la SORELI et la SAEM Euralille, a eu notamment pour objet de transférer la poursuite de l'opération concédée à la SAEM Euralille qui s'est substituée à la SORELI dans sa qualité d'aménageur.

Conformément à l'article 18 du cahier des charges de la concession, la SAEM Euralille nous a adressé le compte rendu d'activité au concédant pour l'année 2000.

L'aménagement de l'îlot Souham doit permettre une bonne articulation entre des tissus urbains différents. Il est en interface entre le parc Matisse, la place Saint Hubert, la rue des Canonniers et l'avenue Le Corbusier. A ce titre, il constitue un espace fondamental de liaison entre la ville historique et le quartier contemporain d'Euralille.

Le projet d'aménagement a pour vocation principale d'être la vitrine et la tête du réseau de la recherche et du transfert de la technologie de la région et de permettre notamment l'accueil des chercheurs étrangers.

Deux étapes de réalisation ont d'ores et déjà été menées à bien :

- La première (dite « Souham 1 ») fut la réalisation du bâtiment central (la grande caserne). Cette réalisation accueille des structures d'animation et de coordination de la recherche et du développement technologique.
- La deuxième étape (dite « Souham 2 ») a consisté en la réalisation de l'espace d'accueil et de salles de conférence semi-enterrées au sein de la cour centrale de l'îlot Souham. En mémoire de celui qui fut à l'origine du projet, cet espace a été dénommé « Espace Jean Paul BAIETTO ».

D'autre part, un nouveau plan d'ensemble a reçu un début de réalisation au cours de l'année 2000. Il s'articule autour de trois grandes composantes qui restent à édifier :

- Un bâtiment de bureaux (Souham 3) à construire à l'angle de la rue des Canonniers et de la place Saint Hubert : un concours d'architectes a été organisé en 2000 dont le lauréat est l'agence « Chaix et Morel ».

Le bâtiment s'alignera le long de la rue des Canonniers et se retournera sur la rue du Vieux-Faubourg. Il sera fractionné en deux volumes constituant une volumétrie de transition entre les bâtiments de la Caserne Souham (bâtiment R+3) et celui de la Banque Scalbert Dupont (R+4). A vocation de programme de bureaux « haut de gamme » et d'accueil d'activités économiques, il développe une surface de 4 356 m<sup>2</sup> SHON. Un parking, de 70 places, sera réalisé sur deux niveaux, en sous-sol.

La commercialisation de ce programme a été engagée sur ces bases et a abouti à signer un compromis de vente en avril 2001 avec la SCI SOUHAM 3 (Projénor et Palm Promotion). Le permis de construire ayant été obtenu en octobre 2001, l'acte de vente devrait se concrétiser au tout début de l'année 2002.

- Le traitement des abords de l'îlot et des cheminements :

La restructuration complète des sols extérieurs bordant l'îlot Souham (opération dite Souham 0) a été engagée dès la fin 1999. Elle a pour objectif de redonner un aspect de qualité à l'angle situé à l'intersection de la rue des Canonniers et de l'avenue Le Corbusier, ouvert sur la place des Buisses. La première phase de travaux a constitué en la pose d'une clôture le long de la rue des Canonniers et de l'avenue Le Corbusier. Le traitement des abords de l'îlot Souham a été poursuivi au cours du printemps 2000, par la plantation de trois tilleuls sur le trottoir dégagé face à la place des Buisses et au centre commercial.

La deuxième phase de travaux comportera la réalisation de voies de circulation pompiers et voitures et de places de stationnement libérant le parking actuel.

- La reconstitution du volume des anciens remparts et la réalisation à l'intérieur du volume ainsi créé, d'un équipement public (Souham 4).

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public qui s'est réunie le 30 novembre 2001, nous vous proposons donc d'approuver le compte rendu d'activité 2000 présenté par la SAEM Euralille, pour l'opération « Souham ».

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/982

OBJETOpération Maracci – Traité de concession  
à la SORELI – Approbation du bilan de clôture

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 86/50 du 10 février 1986, la Ville a concédé à la SORELI, SAEM, 7 Bd Louis XIV, l'aménagement de l'îlot MARACCI – Avenue du Peuple Belge : l'opération est réalisée selon la procédure de lotissement, aux risques financiers de la Ville et sous son contrôle. Conformément à l'article 18 du cahier des charges, la SORELI nous a adressé le compte rendu d'activité au concédant établi sur la base des comptes définitifs de l'exercice 2000.

Cette opération étant maintenant terminée, nous vous demandons de bien vouloir la clore. Le coût définitif arrêté au 30 septembre 2001 s'élève à 12 565 707, 32 F HT, soit 1 915 629,60 euros. Le bilan fait apparaître un solde créditeur de 34 798,74 F HT, soit 5305,03 euros qui sera reversé par la SORELI au concédant, la ville de Lille.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public qui s'est réunie le 30 novembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir approuver ce bilan de clôture et l'émission d'un titre de recette correspondant au solde créditeur.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/983

OBJET

Modification du POS

Inscription de deux emplacements réservés

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Le programme de « Lille 2004-Capitale européenne de la Culture » prévoit l'implantation d'un « parc des nouveaux sports » à la Porte des Postes.

Le site choisi est situé entre les voies ferrées et le futur Hôtel de Police, avec une façade de plus de 200 mètres sur la rue de Marquillies.

Le terrain, repris au plan d'occupation des sols en zone UG et UIG, réservées aux activités, en particulier l'implantation de bureaux, de commerces et de services, nécessite l'inscription d'un emplacement réservé de superstructure au bénéfice de la Ville pour le parc des sports et d'un emplacement réservé d'infrastructure pour l'aménagement d'une placette au bénéfice de Lille Métropole Communauté Urbaine.

En accord avec votre commission de l'urbanisme, de l'aménagement et du domaine public qui s'est réunie le 30 novembre 2001, nous vous proposons donc d'approuver l'inscription de ces emplacements réservés.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/984

OBJET

Opération « Lille Maisons en ville »  
Approbation de la charte partenariale

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

La politique de la ville renouvelée constitue une priorité pour la Ville de Lille. Elle s'affirme, en particulier, dans la mise en œuvre du Grand Projet de Ville, conforme à la loi SRU et aux orientations du Schéma Directeur de la Communauté Urbaine de Lille.

Cette reconquête urbaine doit s'accompagner d'une implication publique significative permettant ainsi d'octroyer une nouvelle attractivité notamment en direction du marché privé.

Elle doit également, nécessairement, faire une place importante à la maison de ville, forme d'habitat qui correspond à la culture historique de la région et à une large proportion de la demande, mais qui n'a pu, jusqu'à ce jour, attirer les acquéreurs dans les quartiers concernés.

Dans ce contexte, un GIE (Groupement d'Intérêt Economique), « Lille 2004 – Maisons en ville » composé de douze promoteurs membres de la Fédération Nationale des Promoteurs Constructeurs a proposé l'idée d'un concours d'Architectes dont l'objet est d'apporter des réponses appropriées à la problématique sus-évoquée en recherchant des conceptions contemporaines de qualité.

Compte tenu du caractère exemplaire de cette démarche, ont décidé de s'y associer, les villes de Lille, Roubaix et Tourcoing, en proposant chacune un site, ainsi que Lille Métropole Communauté Urbaine. L'Agence d'Urbanisme assure l'interface entre tous les partenaires.

Pour ce qui concerne notre ville, le site retenu est celui de l'ancienne friche industrielle dite « Plaine Méo » bordée par les rues de Wazemmes, de Wattignies, d'Avesnes et Lamartine et propriété de Lille Métropole Communauté Urbaine.

Le programme prévoit une mixité de logements, accession/locatif social.

Ce projet de maisons de ville sera accompagné de la création par la collectivité, d'une place publique qui viendra compléter le maillage de cette partie du quartier (place Vanhoenacker, jardin des Olieux, boulevard Victor Hugo).

Une charte partenariale est proposée afin de fixer les principes d'engagement de chacun et de favoriser la réussite de cette démarche.

A l'issue des rendus de projets par les architectes prévus début 2002, il appartiendra d'apprécier le coût de mise en œuvre de chaque opération (charge foncière, coût de construction, aménagement des espaces publics), qui donnera lieu à une décision explicite de la Communauté Urbaine et de chacune des villes concernées.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public qui s'est réunie le 30 novembre 2001, nous vous demandons :

- d'autoriser Madame le Maire à signer la Charte Partenariale entre Lille Métropole Communauté Urbaine, les villes de Lille, Roubaix et Tourcoing, le GIE « Lille 2004 Maisons en ville » et l'Agence d'Urbanisme.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/985

OBJETProgramme 2002 « maintien des courées »

Rapport de Madame le Maire

Convention entre la Ville et le Cal-Pact

Mesdames, Messieurs,

sur le monitorat social et technique

Par délibération n° 01/696 du 21 septembre 2001, la ville de Lille et les communes associées de Lomme et Hellemmes ont retenu un programme annuel de travaux d'assainissement et de requalification des courées faisant suite aux précédents programmes dont le 1<sup>er</sup> remonte à 1993 dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat, la Région et la Communauté Urbaine de Lille.

Au titre du programme 2002 de « maintien des courées » 15 cours ont été choisies sur les territoires des communes de Lille, Lomme et Hellemmes pour qu'y soit mené le travail d'animation auprès de la population préparant la phase de réalisation des travaux d'assainissement et de requalification. Ce travail, appelé « monitorat social et technique », comprend l'élaboration avec les résidents de chaque courée d'un projet de requalification de leur cour et la définition des travaux à prévoir ainsi que la constitution des dossiers de demande de subvention.

La Ville de Lille assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble du programme, de la phase de monitorat social et technique à celle des travaux.

Dans ce cadre et comme chaque année, la maîtrise d'œuvre sera assurée par le Cal-Pact, avec lequel une convention sera signée, dans laquelle figureront les modalités et conditions de mise en œuvre dudit programme selon les dispositions prévues par le Code des Marchés Publics

Il conviendra par ailleurs, d'imputer au budget de la Ville le montant de 471 000 F T.T.C. (71 803,49 euros) indiqué dans la convention. Il faut préciser à ce propos que les dépenses sont rigoureusement compensées par les recettes provenant des subventions communautaires. L'imputation budgétaire sera la suivante :

En recettes : chapitre 14 – article 7475 – fonction 12 – enveloppe 11801 ;

En dépenses : chapitre 11 – article 6288 – fonction 12.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public qui s'est réunie le 30 novembre 2001, il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, tout Adjoint au Maire ou Conseiller Municipal délégué, à signer la convention à passer avec le Cal-Pact de Lille.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1086

OBJET

PROJETS LILLE 2004  
à LILLE SUD: Aménagement  
du Parc des Nouveaux Sports  
et du site des barnums  
Convention de mandat à la SORELI.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Lille Sud est un quartier prioritaire du volet lillois du Grand Projet de Ville métropolitain.

Parmi les actions structurantes identifiées pour le quartier, l'aménagement de la Porte des Postes et des terrains délaissés situés de part et d'autre du périphérique et des voies ferrées constitue une priorité.

Dans cette perspective, la Ville de Lille a engagé les études globales visant à définir un plan-cadre d'aménagement des portes Nord de Lille Sud, allant de la Porte des Postes à la Porte d'Arras.

Les objectifs essentiels poursuivis sont les suivants:

- Impulser la dynamique de renouvellement du secteur,
- Optimiser les atouts et potentiel du site (construction de l'hôtel de police, projet de pôle d'échanges de transports avec gare de bus, métro et future halte SNCF, future ligne de train - tram), pour diminuer l'effet de coupure généré par les infrastructures routières et ferrées isolant Lille Sud de Lille « intra-muros ».

Dans ce cadre, Lille 2004-Capitale européenne de la culture peut permettre de lancer cette nouvelle dynamique. Le projet de Lille 2004 consiste à implanter Porte des Postes, de part et d'autre des infrastructures et sur une assiette foncière d'environ 8 hectares :

- des barnums situés boulevard de Strasbourg,, véritable centre névralgique de Lille 2004
- un parc et une gare stadium des nouveaux sports, sur les délaissés de la SNCF situés entre les voies ferrées et la rue de Marquillies.

Il est donc proposé de confier par mandat à la SORELI, la réalisation des ouvrages d'infrastructures et de superstructure concernés: aménagement et équipement du site des barnums et du parc des nouveaux sports et construction de la gare stadium.

Afin de parvenir à cet objectif, il convient par ailleurs, de désigner un maître d'œuvre pour la réalisation :

- d'une part, des études et travaux d'aménagement du parc des nouveaux sports et du site des barnums,
- d'autre part, des études et travaux de construction de la " gare stadium " située dans le parc des nouveaux sports.

Les maîtres d'œuvre seront désignés selon les dispositions de l'article 74 du code des marchés publics.

Au stade actuel, il convient de désigner les membres du jury. Celui-ci formulera son avis sur la maîtrise d'œuvre. Un prochain conseil municipal désignera le lauréat et attribuera le marché de maîtrise d'œuvre.

- Pour la réalisation du parc des nouveaux sports et du site des barnums, il est proposé que le jury soit composé :

- . des 6 membres de la Commission d'appel d'offres,
- . d'1 personnalité,
- . de 4 maîtres d'œuvre.

Les personnalités proposées sont :

- . Monsieur Régis Caillau , directeur général des services de la Ville de Lille,

Les maîtres d'œuvre proposés sont :

- . Monsieur François – Régis Cypriani, directeur de l'urbanisme de la ville de Lille
- . Monsieur Nathan Starckmann, directeur général de l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole
- . Monsieur Guillaume Geoffroy Dechaume, paysagiste Atelier ACANTHE
- . Monsieur Philippe Lemaire, directeur de la voirie à L.M.C.U.

- Dans l'éventualité où la désignation de l'architecte maître d'œuvre de la " gare stadium " nécessiterait la réunion d'un jury, il est proposé que le jury soit composé :

- . des 6 membres de la Commission d'appel d'offres,
- . d'1 personnalité,
- . de 4 maîtres d'œuvre.

Les personnalités proposées sont :

- . Monsieur Didier Fusiller, directeur de Lille 2004.

Les maîtres d'œuvre proposés sont :

- . Madame Isabelle Roblin, architecte au service urbanisme de la ville de Lille
- . Monsieur Nathan Starckmann, directeur général de l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole
- . Monsieur Philippe Louguet, architecte
- . Monsieur Jean-Claude Burdèse, architecte.

Il vous est donc proposé :

- De confier la réalisation de ce programme, au nom et pour le compte de la Ville de Lille, à la SORELI, dans le cadre d'une convention de mandat ci-après annexée, conformément aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 (art. 3 et suivants) et des articles L. 1523-2 et 1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- De donner votre accord sur la composition des jurys.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/986

OBJET

Immeuble sis à Lille 82, Quai de l'Ouest  
11, cité Henninot.

Rapport de Madame le Maire,

Achat par la Ville de Lille aux Consorts Massenhove

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre d'une opération visant à résorber l'habitat dégradé, la Ville de Lille a la possibilité de se rendre propriétaire de l'immeuble sis à Lille 82, Quai de l'Ouest, 11, cité Henninot.

Celui-ci est repris au cadastre sous le n° 39 de la section EN pour une contenance de 29 ca avec quote-part indéterminée de la cour cadastrée EN n° 32.

Cette transaction est réalisable au prix de 250 000 F (38 129,69 €) conforme à l'estimation des Services Fiscaux.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public et le Conseil du Quartier des Bois-Blancs, nous vous demandons :

- 1) de décider l'acquisition de cet immeuble au prix de 250 000 F (38 129,69 €),
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur l'Adjoint Délégué à l'Urbanisme et à l'Action Foncière,
- 3) de décider la dépense évaluée approximativement à 270 000 F (41 180,07 €) tous frais se rapportant à l'acquisition inclus et son imputation au chapitre 21, article 21318 enveloppe 2236 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé « Constructions – Autres bâtiments publics ».

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/987

OBJET

Immeubles communaux 20 et 22 cité Palin  
56 rue de la Justice à Lille.  
Bail emphytéotique au profit de la SA UES  
HABITAT PACT.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille est propriétaire de deux immeubles situés 20 et 22 cité Palin, 56 rue de la Justice à Lille, repris respectivement au cadastre section-PS n° 169 pour une superficie de 30 m<sup>2</sup> et section PS n° 167 pour une superficie de 27 m<sup>2</sup>.

Ces immeubles permettraient au CAL PACT de poursuivre son action de relogement des familles les plus défavorisées du Quartier de Wazemmes.

Le CAL PACT procéderait à la réhabilitation des bâtiments.

La Ville de Lille préfère conserver la propriété de ces immeubles, mais accepte de les louer au CAL PACT au moyen d'un bail emphytéotique d'une durée de 28 ans, compte-tenu des emprunts contractés pour cette opération.

La location de ces immeubles prendrait effet le 1<sup>er</sup> février 2002 et serait consentie moyennant un loyer de 30 Francs (4,57 euros) par an et par immeuble, payable en une seule fois à la signature du bail.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public et le Conseil du Quartier de Wazemmes, nous vous demandons de vous prononcer sur le la conclusion de ce bail emphytéotique à intervenir.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/988

OBJETTerrain sis à Lille Bd de la MoselleEt rue Henri Barbusse.Achat par la Ville de Lille à l'Etat

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'Etat est propriétaire d'un terrain à Lille, Bd de la Moselle et rue Henri Barbusse, repris au cadastre à la section EL n°s 211 - 332 et 334 pour une superficie totale de 14433 m<sup>2</sup>.

La Ville de Lille a la possibilité de se rendre propriétaire de ces parcelles, actuellement utilisées comme terrain de sports et d'évolution.

Cette transaction est réalisable au prix de 2 500 000 F (381 296,93 €).

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public et le Conseil de Quartier du Faubourg de Béthune nous vous demandons :

- 1) de décider l'acquisition de ce terrain au prix de 2 500 000 F (381 296,93 €) conforme à l'estimation des Domaines,
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur l'Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Action Foncière,
- 3) de décider la dépense évaluée approximativement à 2 750 000 F (419 426,62 €) tous frais se rapportant à l'acquisition inclus au chapitre 21, article 2118 enveloppe 2057 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé « Autres Terrains ».

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/989

OBJETTerrain sis à Lille, 36, rue de Maubeuge.  
Vente par la Ville à l'OPAC du NORD.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 11 octobre 1999, la Ville avait sollicité de Lille Métropole Communauté Urbaine la préemption, à son profit, du terrain sis à Lille, 36, rue de Maubeuge, sur lequel était érigé un hangar, en vue de sa vente ultérieure à l'OPAC du NORD pour la réalisation d'un programme de construction de cinquante logements collectifs.

La Ville étant maintenant propriétaire de ce terrain, cadastré section LZ n° 127 pour une superficie de 2211 m<sup>2</sup>, il convient désormais d'en décider la vente au prix de 1 250 000 F (190 648,46 €), conforme à l'évaluation domaniale conforme au prix d'acquisition par la Ville.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public et le Conseil de Quartier de Moulins nous vous demandons :

- 1) de décider la vente du terrain en cause au profit de l'OPAC du NORD, au prix de 1 250 000 F (190 648,46 €), conforme à l'avis des Services Fiscaux, correspondant au prix d'achat par la Ville,
- 2) d'autoriser Madame le Maire à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur l'Adjoint Délégué à l'Urbanisme et à l'Action Foncière,
- 3) de décider la recette et son imputation au chapitre 77, article 775 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé « Produits des cessions d'immobilisations ».

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/990

OBJETImmeuble sis à Lille, 20, rue Diderot.  
Achat par la Ville à l'Etat.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la poursuite de la maîtrise foncière communautaire et communale de l'îlot « Jaurès-Diderot-Maubeuge », la Ville a la possibilité d'acquérir l'immeuble sis à Lille 20, Diderot, cadastré section LZ n° 104 pour une superficie au sol de 47 m<sup>2</sup>.

Cet immeuble appartient à l'Etat, nommé curateur de la succession non réclamée de Monsieur et Madame DEWASTE-LEMAIRE, par jugement du Tribunal de Grande Instance de Lille du 26 juillet 2001 ; il a été évalué par les Services Fiscaux à 50 000 F (7 625,94 €).

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public et le Conseil de Quartier de Moulins nous vous demandons :

- 1) de décider l'acquisition de cet immeuble au prix de 50 000 F (7 625,94 €) conforme à l'estimation des Domaines,
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur l'Adjoint Délégué à l'Urbanisme et à l'Action Foncière,
- 3) de décider la dépense évaluée approximativement à 60 000 F (9 151,13 €) tout frais se rapportant à l'acquisition inclus et son imputation au chapitre 21, article 21318 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé « Constructions – Autres bâtiments publics ».

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/992

OBJET**Campagne Eau – Subvention à  
l'association Le Pas de Côté****Rapport de Madame le Maire****Mesdames, Messieurs**

Dans le cadre de la Campagne d'année sur l'Eau lancée au Conseil Municipal du 9 juillet dernier, la Ville de Lille souhaite mobiliser et sensibiliser les enfants de Lille, Hellemmes et Lomme.

Un appel à la création d'œuvres individuelles et collectives sera lancé en novembre vers les enfants de 8 à 12 ans, du CE 2 à la 6<sup>ème</sup>.

Les œuvres les plus originales seront reprises dans un livret pédagogique sur l'eau qui sera remis à tous les enfants dans cette tranche d'âge.

Les Conseils Municipaux d'Enfants de Lille et d'Hellemmes participeront activement à l'élaboration de ce livret : relecture et réécriture, émergence d'idées et de mots clés, choix des illustrations.

Plusieurs séances de travail sont prévues avec les enfants.

La Ville de Lille souhaite que ces séances de travail aient lieu sous le signe de la coopération.

Pour ce faire elle souhaite missionner Le Pas de Côté, association hébergée à la Maison de la Nature et de l'Environnement, 23, rue Gosselet à Lille.

Après avoir constaté que notre société repose sur la concurrence, la compétition et la consommation, cette association propose d'effectuer un «Pas de côté» vers d'autres manières d'être et d'agir ensemble : la coopération.

Le Pas de Côté a 3 objectifs forts :

- ⇒ il développe la pratique de la coopération entre les individus, les générations et les différentes composantes de la société,
- ⇒ il qualifie et enrichit les démarches professionnelles et citoyennes dans les domaines de l'animation socio-culturelle et de l'éducation,
- ⇒ il progresse avec tous ceux qui le souhaitent vers des modes de communication et d'organisation plus favorables à la coopération.

En matière de sensibilisation à la coopération, l'association Le Pas de Côté propose des animations, des formations et des conseils par le biais de ses outils privilégiés que sont les jeux coopératifs.

Ces derniers sont des jeux sans gagnant ni perdant où les joueurs ont à s'entraider pour parvenir à un but commun.

La Ville de Lille souhaite missionner le Pas de Côté pour :

- = 1 journée de sensibilisation et de formation à la coopération des 3 animateurs du Conseil Municipal d'Enfants de Lille,
- = 1 séance de jeux coopératifs avec les 25 enfants des Conseils Municipaux d'Enfants,
- = 1 séance de travail avec les enfants pour l'élaboration du livret.

Cette prestation pédagogique est évaluée à 3 970 F TTC.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 011, article 617, fonction 823, enveloppe 15 603 sur la ligne intitulée «Agenda 21 – frais d'études – prestations intellectuelles» du budget communal.

En accord avec le Conseil Communal d'Hellemmes, réuni le 13 décembre 2001 et en accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 27 novembre dernier, nous vous prions de bien vouloir accepter de confier cette mission à l'association Le Pas de Côté.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/993

OBJET**Rapport annuel sur le prix et la qualité  
du service public de l'assainissement****Rapport de Madame le Maire****Mesdames, Messieurs,**

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement concernant l'exercice 2000 a été adopté par la Communauté Urbaine de Lille.

Conformément aux termes du décret 95 635 du 6 Mai 1995, ce document a ensuite été adressé, à chaque commune concernée, pour présentation au Conseil Municipal.

Une synthèse, dont nous vous communiquons la teneur, a été établie par la direction écologie urbaine de la ville.

En application de la délibération N°01/705 du 21 septembre 2001, le dossier a été soumis au comité d'usagers le 28 novembre 2001.

En accord avec la commission de l'environnement, de la qualité de vie et du développement durable, réunie le 27 novembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir adopter le présent rapport.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/994

OBJET**Rapport annuel sur le prix et la qualité  
du service public de l'eau potable****Rapport de Madame le Maire****Mesdames, Messieurs,**

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable concernant l'exercice 2000 a été adopté par la Communauté Urbaine de Lille.

Conformément aux dispositions de l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce document a ensuite été adressé à chaque commune concernée pour présentation au Conseil Municipal, il sera mis à la disposition du public dans les 15 jours suivant cette présentation ; l'annonce étant faite par affiche apposée en Mairie et aux lieux habituels d'affichage pour une durée minimale d'un mois.

Une synthèse, dont nous vous communiquons la teneur, a été établie par la direction écologie urbaine de la ville.

En application de la délibération N°01/705 du 21 septembre 2001, le dossier a été soumis au comité d'usagers le 28 novembre 2001.

En accord avec la commission de l'environnement, de la qualité de vie et du développement durable, réunie le 27 novembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir adopter le présent rapport.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/995

OBJET**Agenda 21 – Lille, Ville pilote pour le  
diagnostic de la qualité de l'air intérieur****Rapport de Madame le Maire****Mesdames, Messieurs**

La qualité de l'air à l'intérieur des locaux constitue une préoccupation croissante de santé publique résultant de l'augmentation des plaintes liées à une mauvaise qualité de l'air et de l'importance désormais reconnue des facteurs environnementaux dans l'apparition de certaines affections pathologiques (amiante, légionelle, radon ...).

En conséquence, l'Agence de l'Environnement de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et les Ministères du Logement, de la Santé et de la Recherche ont mis en place un Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur, afin de collecter des informations à l'échelon national sur la qualité de l'air dans les différents lieux de vie.

Dans ce contexte, l'Ademe Nord/Pas-de-Calais et le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais ont confié au CETE Nord Picardie une étude visant à mettre au point une méthode de diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les logements et les bâtiments publics.

Cette étude cherche à développer, à partir de 30 sites en zone urbaine, une méthodologie pour la diffuser et former les acteurs.

Débutée en décembre 2001, elle s'achèvera à la fin de l'été 2002.

La Ville de Lille se porte candidate auprès de la délégation régionale de l'Ademe et du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais pour faire partie des villes pilote en matière de qualité de l'air intérieur.

Pour ce faire, elle a proposé des bâtiments municipaux et des logements individuels, connus par le Bureau Municipal d'Hygiène pour présenter des problèmes de ventilation et d'humidité. L'étude de ces bâtiments et logements permettra de bâtir une méthodologie, ensuite facilement transposable à d'autres sites. La Ville de Lille a proposé aux bailleurs sociaux lillois de s'associer à cette démarche.

En accord avec votre Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 27 novembre dernier, nous vous demandons de bien vouloir approuver la candidature de la Ville de Lille auprès de l'Ademe et du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais en matière de diagnostic de la qualité de l'air intérieur.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/996

OBJET

Groupement des Etudiants pour le Développement Agricole dans le Monde (GEDAM).  
Mise en place de jardins potagers autour d'écoles pour enfants touaregs. Demande de subvention.

Rapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Cette association d'étudiants de l'Institut Supérieur d'Agriculture de Lille (son siège social est situé 41 rue du port) conduit des projets de développement agricole au Sénégal, Niger, Liban et Arménie et mène des actions de solidarité en France (conférences de sensibilisation aux problématiques Nord / Sud, partenariat avec des associations françaises).

Au Niger, elle met en place des jardins potagers autour d'écoles d'enfants touaregs, créées par l'association "Aminata développement sans frontières", également tournée vers le développement durable. Ces jardins ont pour but d'améliorer l'équilibre alimentaire des enfants, et à terme d'atteindre l'autonomie (ces écoles de brousse sont aujourd'hui exclusivement dépendantes du Plan Alimentaire Mondial dont l'acheminement est de plus en plus discontinu). Ils seront aussi un outil d'éducation : implication des enfants dans le fonctionnement des cultures.

La mise en place des jardins se fera de façon progressive et dans un premier temps, elle concerne une seule école sur les 9 créées par Aminata. Ce projet s'inscrit donc dans la durée et le dialogue permanent avec la population, à l'origine de la demande. Les responsabilités seront réparties sur des interlocuteurs différents.

Une mission de reconnaissance en été 2001 a permis d'évaluer les besoins et de rencontrer les partenaires locaux (instituteur, directeur d'école, président de la coopérative agricole, conseiller agricole de la Vallée, parents d'élèves, enfants), d'étudier les conditions techniques (fertilité du sol, ressources en eau) et les réponses les plus adaptées. Le jardin sera créé lors de la prochaine mission (janvier 2002) : construction du puits, défrichage, clôtures, labour, lancement des cultures, formation, réflexion avec les partenaires sur la mise en place du suivi. Lors de la mission de suivi (été 2002), les étudiants prendront contact avec un autre village pour construire un second jardin autour de l'école.

A Lille, les étudiants présenteront leur projet au Niger lors d'une conférence - diaporama (printemps 2002). Par ailleurs, ils souhaitent jumeler l'école avec une école lilloise.

Pour mener à bien cette opération, le GEDAM sollicite le soutien financier de la Ville à hauteur de 6.000 fr. sur un budget total de 33.551 fr.. Les partenaires financiers de cette opération sont le Conseil Régional, le Crédit Agricole et des associations d'étudiants.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de vie et du Développement Durable, qui s'est réunie le 27 novembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de cette subvention.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à l'Enveloppe 15617 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 04 du budget primitif 2001 : "Coopération Décentralisée".

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/997

OBJET

Association le Huit Renversé.  
Demande de subvention pour l'organisation du  
festival "Vents d'Est – Vents d'Ouest".

Rapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

La compagnie du Huit Renversé, dont le siège social est situé rue Roger Salengro à Hellemmes a pour objectif de promouvoir la création artistique, l'organisation de débats, de rencontres et d'échanges et le développement d'activités d'enseignement et d'animation.

Elle organise, en partenariat avec le Zem Théâtre et la Maison de quartier de Wazemmes, la seconde édition du festival "Vents d'Est – Vents d'Ouest", du 11 au 15 décembre prochains.

Ce festival a pour objet de faire découvrir les multiples facettes des pays de l'Est.

Les différents partenaires (associations culturelles, de migrants...) proposeront les animations suivantes durant toute la semaine :

- débat – discussion autour de l'histoire de l'Europe de l'Est
- concert de musique traditionnelle avec l'orchestre TEKA de Budapest
- spectacle de contes des pays de l'est pour enfants
- après midi de lecture - poésie
- dégustations culinaires
- "ronde de danse" (apprentissage des danses traditionnelles)

Ces différentes actions permettront de réunir des personnes de culture et d'origine différentes, de sensibiliser et de mobiliser les habitants, parmi lesquels ceux du quartier de Wazemmes, à la culture et à l'histoire des pays de l'Europe de l'Est.

Le festival offrira de multiples témoignages sur le thème de la mémoire des populations immigrées. Ce partage d'expériences conduira à des échanges fructueux.

Afin de mener à bien l'organisation de ce festival, la compagnie du Huit Renversé sollicite l'aide financière de la Ville de Lille.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de vie et du Développement Durable, qui s'est réunie le 27 novembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 10.000 fr. sur un budget total de 65.000 fr. Les autres partenaires financiers sont la délégation "jeunesse, animation, cultures urbaines" et le FIH de Wazemmes au titre de la politique de la Ville. Le reste des recettes est constitué des entrées aux différents spectacles.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à l'Enveloppe 15617 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 04 du budget primitif 2001 : "Coopération Décentralisée".

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/998

OBJET

Association Médicale Franco Palestinienne.  
Appareillage d'enfants handicapés de Naplouse.  
Demande de subvention.

Rapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

L'Association Médicale Franco Palestinienne, dont le siège social se situe à Lille apporte un soutien moral et matériel au peuple palestinien dans le domaine de la santé.

La coopération médicale et scientifique est inscrite dans l'accord de jumelage signé à Lille le 6 juin 1998 et ratifié à Naplouse le 25 mars 2000.  
Il existe des échanges institutionnels entre le CHRU et les hôpitaux de Naplouse.

En partenariat avec la "Bethlehem Arab Society for Rehabilitation", association qui apporte aide et soins aux personnes handicapées, l'Association Médicale Franco Palestinienne participe au financement d'appareillage d'enfants handicapés à Naplouse en Palestine. Plus de 1000 personnes sont aujourd'hui prises en charge. Le contexte actuel aggrave la situation des personnes handicapées à Naplouse et rend davantage nécessaire l'intervention de l'Association Médicale Franco Palestinienne.

Afin de mener à bien cette mission, l'Association Médicale Franco Palestinienne sollicite l'aide financière de la Ville de Lille.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de vie et du Développement Durable, qui s'est réunie le 27 novembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 23.000 fr. sur un budget total de 50.000 fr. Ce financement se fait en partenariat avec la délégation "personnes handicapées" de la Ville de Lille.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à l'Enveloppe 15617 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 04 du budget primitif 2001 : "Coopération Décentralisée".

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/999

OBJET**Droits de l'Homme****Subventions de la Ville à diverses associations**

Rapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subvention par diverses associations ou structures, en fonction d'un projet particulier identifié au sein de leurs activités propres dans le domaine des Droits de l'Homme.

En accord avec votre Commission de l'Environnement réunie le 27 novembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir décider d'allouer les subventions suivantes:

Nom et adresse de l'Association	Activités générales de l'Association	Nature du projet	Budget Prévisionnel	Subvention de la Ville
<b>Ligue des Droits de l'Homme (L.D.H.)</b> <b>Région Nord Pas de Calais</b> M.N.E. 3, rue Gosselet 59000 Lille	Défense des Droits de l'Homme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation d'une réunion débat à la MNE le 6 décembre 2001 sur le thème des « Droits de l'Homme détenu »</li> <li>• Organisation d'une table ronde sur le droit d'Asile salle Courmont le 8 décembre 2001</li> <li>• Exposition « Les Cents mots des sans voix » présentée à la salle Courmont le 8 décembre et à la MNE du 10 au 21 décembre 2001</li> </ul> Présentation d'une exposition sur l'Abolition de l'esclavage au nouveau siège de la LDH rue de Saint Omer à Lille Vauban	<b>50 000 F</b>	<b>20 000 F</b>

Nom et adresse de l'Association	Activités générales de l'Association	Nature du projet	Budget Prévisionnel	Subvention de la Ville
<b>Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP) Fédération Nord</b> 23, rue Gosselet 59000 Lille	Défense des Droits de l'Homme	Le Mouvement contre la Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP) a soutenu le droit à l'expression des migrants dans le cadre de la loi n°98/349 du 11 mars 1998 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France, et au droit d'asile.  L'accueil a été assuré dans les locaux du Pavillon Cordonnier au C.H.R. et le M.R.A. P. a été amené à pré-financer des dépenses de fluides de début 1998 à novembre 1999. Il s'agit de procéder au remboursement de ces dépenses.	<b>16 456 F</b>	<b>16 456 F</b>
<b>Association Gay Kitch Kamp</b> 38, bis rue Royale 59800 Lille	Recherches, développement et promotion d'aspects méconnus de la culture universelle	Organisation d'une soirée Droits de l'Homme « Amour et Souffrance » sur le thème de la représentation cinématographique des homosexuels dans le monde au Cinéma Métropole avec projection de deux films et réalisation d'une exposition	<b>14 000 F</b>	<b>10 000 F</b>

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée « Subventions Droits de l'Homme - Relations Interculturelles - Intégration » chapitre 65, article 6574, fonction 524, enveloppe 6568 du Budget Communal de 2001.

**ADOPTÉE à la majorité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1000

OBJET

**Mise à disposition de locaux  
par la Ville de Lille au profit du  
Centre Communal d'Action sociale -  
Passation d'une convention.**

Rapport de Madame le Maire  
Mesdames, Messieurs,

La délibération n°01/858 du 12 novembre 2001 a autorisé Madame le Maire à passer une convention avec le Centre Communal d'Action sociale (C.C.A.S.) de Lille.

Cette convention formalise la mise à disposition de moyens par la Ville de Lille au profit du C.C.A.S. pour l'accomplissement de ses missions et formalise la répartition des compétences entre la Ville et le C.C.A.S..

Dans ce cadre, la Ville de Lille met gracieusement à disposition du C.C.A.S. six locaux pour les activités d'animation des personnes âgées (clubs).

Conformément à la convention, nous vous demandons, en accord avec votre Commission de la Solidarité et du Projet Éducatif réunie le 27 novembre 2001, de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition jointe.

Cette convention sera présentée dans les mêmes termes au prochain Conseil d'Administration du C.C.A.S.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001  
N° 01/1001  
OBJET

Rapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs

- Services périscolaires
- Barèmes des ressources - Restaurants d'enfants
- Centres d'Animation de la Petite Enfance
- Espaces Educatifs - Centres de Loisirs sans Hébergement
- Auberge de la Forêt de Phalempin
- Grille des participations familiales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Le Conseil Municipal a adopté, le 9 juillet 2001, le retour des compétences assurées par la Caisse des Ecoles vers la Ville de Lille, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Les modifications de tarification des services périscolaires entrent dans ces compétences.

Les grilles de tarifs sont établies à partir du classement des familles dans les différentes catégories en fonction des ressources de la famille (revenus annuels après déduction de l'avis d'imposition le plus récent (*revenu brut global*), non compris les prestations familiales), de la catégorie 1, la plus basse à la catégorie 4, la plus haute pour les Lillois, Hellemmois et Lommois.

La catégorie 8 est attribuée aux usagers extra-muros (hors Lille, Hellemmes et Lomme).

Les catégories 6 et 7, pour la restauration, concernent des adultes commensaux.

La catégorie 5, spécifique pour les centres de loisirs, concerne les usagers ayant un quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales de Lille, égal ou inférieur à 3000, bénéficiaires des bons-loisirs.

Les grilles concernées par des modifications sont :

**Restauration scolaire :**

- ⇒ Enfants usagers (catégories 1, 2, 3, 4 et 8 extra-muros) ;
- ⇒ Adultes enseignants, commensaux (catégories 6 et 7) ;
- ⇒ Enfants et adultes usagers dans le cadre de conventions (associations 85 % de la catégorie 4, organismes à prix de journée : catégorie 6) ;
- ⇒ animateurs vacataires, enseignants, emploi-jeunes, aide-éducateurs (tarifs définis ou rattachés à une catégorie) ;
- ⇒ Enfants non usagers participant aux classes nature à la journée à Phalempin (tarif défini) ;

**Centres de Loisirs sans Hébergement (C.L.S.H.) :**

- ⇒ Catégories 1, 2, 3, 4 et 8 (extra-muros)

**Centres de Loisirs sans Hébergement (C.L.S.H.)**

- ⇒ Catégorie 5 "Bons Loisirs"

**Centres d'Animation de la Petite Enfance et Espaces Educatifs**

- ⇒ Catégories 1, 2, 3, 4 et 8 (extra-muros)

Les différents usagers sont classés dans les catégories (enfants usagers) en fonction d'une grille barème des ressources ;

Les augmentations, réglementées (restauration) ou libres, sont appliquées, chaque année, au 1<sup>er</sup> janvier.

Il convient donc de délibérer sur ces différentes augmentations.

**1° - BAREME DES RESSOURCES :**

Compte tenu du blocage réglementé des tarifs de restauration scolaire collective, il convient de ne pas modifier ce barème au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

**2° - TARIFS DE RESTAURATION COLLECTIVE SCOLAIRE**

L'arrêté du 26 juin 2001 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public pour l'année scolaire 2001-2002 stipule que les tarifs majorés au cours de l'année 2001 (la Caisse des Ecoles a modifié ses tarifs le 1<sup>er</sup> janvier 2001) ne peuvent pas être modifiés avant le 1<sup>er</sup> avril 2002.

De plus, l'introduction de l'euro à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002 ne devra donner lieu, en aucun cas, à une augmentation de tarif pour les usagers de la restauration scolaire (article 1<sup>er</sup> du décret du 19 juillet 2000).

Il est donc proposé de ne pas modifier au 1<sup>er</sup> janvier 2002 tous les tarifs ayant trait à la restauration.

.../...

**3° - TARIFS DES SERVICES D'ANIMATION (C.A.P.E., ESPACES  
EDUCATIFS, C.L.S.H)**

Les tarifs de ces services peuvent être modifiés, comme chaque année, au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Il est proposé de les faire évoluer en prenant en compte les évolutions, sur une année, des indices des prix à la consommation et de salaire horaire de base (indice INSEE) au prorata du détail du coût journalier des services.

Cette évolution est évaluée à 3,96 %.

Les tarifs seront arrondis à la baisse en euros ou fraction (0,5) d'euro.

**4° - TARIF DE LA CATEGORIE N°5 DES CENTRES DE LOISIRS  
(BONS LOISIRS)**

Ce tarif (1,50 F la demi-journée en 2001) est défini par la Caisse d'Allocations Familiales de Lille et permet, par convention avec cet organisme, d'obtenir une contribution financière.

Ce tarif ne peut pas être arrondi lors de la conversion en Euro. La fréquentation est limitée à 45 journées.

Le remboursement ne sera pas autorisé considérant que ces tickets seront achetés selon un quota défini par les bons loisirs (familles avec un QUOTIENT FAMILIAL inférieur ou égal à 3000) et devront être utilisés dans la même année.

Indépendamment de cette actualisation des tarifs, la Ville étudie actuellement une nouvelle grille de tarification basée sur la prise en compte des ressources et de la composition des familles, qui devrait se mettre en place dans le courant de l'année 2002.

En conséquence, nous demandons aux membres du Conseil Municipal :

- ⇒ D'adopter ces différents tarifs et d'inscrire les recettes au budget de la Ville de Lille ;
- ⇒ D'autoriser Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, l'élu ayant reçu délégation, de signer la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Lille, afin de pouvoir bénéficier de la contribution financière pour l'année 2002 et les conventions avec les associations et organismes autorisés à utiliser les services de restauration scolaire de la Ville de Lille ;
- ⇒ D'adopter les cas de dérogations à la tarification des services ;
- ⇒ De fixer les limites maxima et minima de ventes par cartes bancaires et de remboursements de tickets ainsi que les seuils de validité des tickets vendus (*documents en annexe*).

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**BAREME DES RESSOURCES**  
**POUR L'ANNEE 2002**

Enfants usagers des services périscolaires de la Ville de Lille (Restauration, Centres d'Animation de la Petite Enfance, Espaces Educatifs, Centres de Loisirs sans Hébergement)

REVENU ANNUEL Revenu Brut Global*du dernier avis d'imposition	CATEGORIE CORRESPONDANTE
Egal ou inférieur à 7.241 € (47.500 F)	1
Compris entre 7.242 € (47.501 F) et 14.558 € (95.500 F)	2
Compris entre 14.559 € (95.501 F) et 23.904 € (156.800 F)	3
Egal ou supérieur à 23.905 € (156.801 F)	4
EXTRA MUROS	8

Le revenu brut global pourrait être :

- ⇒ Soit minoré du montant des pensions alimentaires versées ;
- ⇒ Soit augmenté du montant du revenu mondial ;

**PARTICIPATION FAMILIALE**

**Grilles de tarification**

**1° RESTAURATION SCOLAIRE**

CATEGORIES	PRIX DE REVIENT REPAS PREVISIONNEL 2002 (base coût 2000)	PARTICIPATION DES FAMILLES		REDUCTION ACCORDEE EN %	PARTICIPATION DE LA VILLE	
		EURO	FRANCS		EURO	FRANCS
1	8,40 € (55,09 F)	0,89 €	5,85 F	89 %	7,51 €	49,24 F
2	8,40 € (55,09 F)	1,92 €	12,60 F	77 %	6,48 €	42,49 F
3	8,40 € (55,09 F)	2,90 €	19,00 F	65 %	5,5 €	36,09 F
4	8,40 € (55,09 F)	3,98 €	26,10 F	53 %	4,42 €	28,99 F
8 (non lillois)	8,40 € (55,09 F)	4,38 €	28,75 F	48 %	4,02 €	24,37 F

**CATEGORIE N° 6 RESTAURANTS SCOLAIRES**

USAGERS : ADULTES	MONTANT DE LA PARTICIPATION	
	EURO	FRANCS
- Enseignants indice supérieur à 465 - Commensaux	5,37 €	35,25 F

**CATEGORIE N° 7 RESTAURANTS SCOLAIRES**

USAGERS : ADULTES	MONTANT DE LA PARTICIPATION	
	EURO	FRANCS
- Enseignants indice inférieur à 465	4,45 €	29,20 F
- Emploi-jeunes Education Nationale		

**AUTRES TARIFS**

- ⇒ **Associations lilloises (par convention)**  
85 % de la catégorie 4, soit **3,38 € (22,20 F)**
- ⇒ **Organismes à prix de journée (par convention)**  
Catégorie 6, soit **5,37 € (35,25 F)**
- ⇒ **Association des Paralysés de France**
  - ⇒ Enfants lillois : grille des tarifs lillois selon ressources ;
  - ⇒ Enfants non lillois : catégorie 8 (non lillois) ;
  - ⇒ Encadrement (adultes) : catégorie 6 commensaux ;
- ⇒ **Animateurs** effectuant l'animation du midi  
(animateur ARVEJ, Espaces Educatifs, aide-éducateurs), **1,39 € (9,15 F)**;
- ⇒ **Animateurs "Vacataires" d'animatin du midi**
  - ⇒ **Non enseignants** : **1,39 € (9,15 F)**
  - ⇒ **Enseignant** : Animateurs : **1,71 € (11,20 F)**  
Animateurs principaux : **1,84 € (12,10 F)**
  - ⇒ **Animateurs "Léo Lagrange" (convention)** : **1,39 € (9,15 F)**
- ⇒ **Aide-éducateurs Education Nationale effectuant 1 heure d'animation** :  
catégorie 3 soit **2,90 € (19,00 F)**
- ⇒ **Auberge de la Forêt Phalempin (Classes transplantées à la journée)** :  
**2,36 € (15,50 F)**

**2° CENTRES D'ANIMATION DE LA PETITE ENFANCE ET ESPACES EDUCATIFS**

CATEGORIES	PARTICIPATION DES FAMILLES	
	EURO	FRANCS
1	1,45 €	9,51 F
2	2,00 €	13,12 F
3	3,05 €	20,01 F
4	4,35 €	28,53 F
8 (non lillois)	4,80 €	31,49 F

**3° CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

CATEGORIES	PARTICIPATION DES FAMILLES	
	EURO	FRANCS
1	1,25 €	8,20 F
2	1,70 €	11,15 F
3	2,60 €	17,05 F
4	3,70 €	24,27 F
8 (non lillois)	4,10 €	26,89 F
5 bons loisirs (C.A.F.)	0,50 €	3,28 F

-0-0-0-0-0-

**4° DEROGATIONS**

⇒ **Projets d'accueil individualisés** dans le cadre de l'intégration en milieu scolaire d'enfants souffrant d'allergies ou intolérances alimentaires :

En cas de nécessité de fourniture de panier-repas par les parents, diminution des tarifs correspondants aux services réellement rendus (tous services) :

Usagers non-lillois : de catégorie 8 à catégorie 4

Usagers lillois : de catégorie 4 à catégorie 3  
de catégorie 3 à catégorie 2  
de catégorie 2 à catégorie 1

⇒ **Assistants maternelles** (sur présentation de justificatifs) validés par le Conseil Général du Nord) - (tous services) :

Usagers non-lillois : de catégorie 8 à catégorie 4

Usagers lillois : de catégorie 4 à catégorie 3  
de catégorie 3 à catégorie 2  
de catégorie 2 à catégorie 1

⇒ **Familles lilloises ayant 3 enfants fréquentant les C.A.P.E. ou Espaces Educatifs** (limité à ces deux services) :

de catégorie 4 à catégorie 3  
de catégorie 3 à catégorie 2  
de catégorie 2 à catégorie 1

⇒ **Familles lilloises ayant 4 enfants ou plus fréquentant la restauration scolaire** (limité au service de restauration) :

de catégorie 4 à catégorie 3  
de catégorie 3 à catégorie 2  
de catégorie 2 à catégorie 1

⇒ Usagers non-lillois fréquentant des classes spécialisées lilloises  
(suivant liste des écoles fixée) :

Application du barème de tarification lilloise;

5° SEUILS

- ⇒ Seuil "minimum" de remboursement de tickets : **7,60 € (49,85 F)**
- ⇒ Seuil "minimum" de vente par carte bancaire : **15,25 € (100,03 F)**

6° VALIDITE DES TITRES DE PAIEMENT

Les tickets achetés au cours de l'année 2001 restent valable pour l'année 2002 jusqu'à l'adoption de la nouvelle tarification.

-0-0-0-0-0-0-

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1002

OBJET

**Actions liées à l'Enfance**  
**Centres de Loisirs Sans Hébergement**  
**6 - 12 ans**

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Pour permettre la mise en œuvre d'une politique d'action sociale en faveur des loisirs des enfants et des adolescents de 6 à 16 ans, la Ville de Lille a confié aux équipements de proximité et à certaines structures associatives le soin d'organiser des lieux d'accueil adaptés et de qualité pour les plus jeunes et des actions collectives de loisirs éducatifs sous des formes diversifiées pendant les temps libres des plus grands.

Afin de répondre à cette demande, les structures ont mis en place des centres de loisirs sans hébergement qui peuvent accueillir les enfants le mercredi et le samedi, pendant les petites et grandes vacances scolaires.

Les centres de loisirs sans hébergement qui sont implantés dans différents quartiers de la ville répondent à la demande des habitants. En fonction de la localisation des activités de la structure, la demande est plus ou moins forte. L'objectif principal de la ville étant de garder un service de qualité, il est proposé d'apporter une aide complémentaire aux associations ayant un taux de fréquentation supérieur à la moyenne constatée sur l'ensemble des structures financées par la Ville.

Il s'agit :

CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND (taux de fréquentation 76 % de la capacité d'accueil)	2 241,00 € (soit 14 700,00 F)
LES FRANCAS ASS DEPT DU NORD (taux de fréquentation 80 % de la capacité d'accueil)	2 347,71 € (soit 15 400,00 F)
MAISON DE QUARTIER DE FIVES (taux de fréquentation 100 % de la capacité d'accueil)	2 774,57 € (soit 18 200,00 F)

Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 - article 6574.

C'est pourquoi, en accord avec la commission de la solidarité et du projet éducatif réunie le 27 novembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de ces subventions.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1003

OBJETContrat Temps Libres  
Subventions

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Dans une perspective de développement d'une politique éducative globale et cohérente sur son territoire, la Ville de Lille a souhaité s'engager dans un processus de contractualisation de sa politique éducative pour les enfants et les jeunes âgés de 6 à 16 ans.

Or, depuis 1998, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales propose aux communes un nouveau dispositif de cofinancement reposant sur des principes analogues à ceux du Contrat Enfance pour cette tranche d'âges. Il s'agit du Contrat Temps Libres.

Le Contrat Temps Libres vise à :

- **contribuer à l'épanouissement de l'enfant et à son intégration** dans la société par des actions éducatives complémentaires de celles des parents et de l'école
- **soutenir la promotion de loisirs de qualité**, d'actions facilitant l'apprentissage de la vie sociale, la responsabilisation pour les plus grands
- favoriser le **développement d'activités attractives et accessibles** contribuant à l'insertion sociale des enfants et des adolescents pendant leurs temps libres et en ouvrir plus largement l'accès à ceux qui pour des raisons socio culturelles ou socio-économiques n'y accèdent pas aujourd'hui
- **impliquer les enfants et les jeunes ainsi que les parents** dans la définition des besoins et la mise en œuvre des actions
- **promouvoir un encadrement de qualité** par des adultes bénévoles ou professionnels accompagnant l'enfant dans ses projets
- **faciliter la conciliation entre la vie professionnelle et familiale des parents**, en offrant à leurs enfants un accueil de qualité, en dehors des temps scolaires
- **rendre universelle la couverture de l'ensemble de la population** concernée en réduisant la charge financière résiduelle sur la famille.

C'est pourquoi, par délibération n°00/1206 du 18 décembre 2000, la Ville de Lille et la Caisse d'Allocations Familiales ont conclu un premier Contrat Temps Libres permettant la réalisation sur les années 2000, 2001 et 2002 des actions de créations de places et de qualifications de places.

L'année 2000 et une partie de l'année 2001 ayant été consacrées à la mise en place de ce dispositif auprès de structures adhérentes, une partie seulement des actions n'ont pu débiter qu'au cours du second semestre 2001.

Il s'agit de :

**Actions qualitatives :**

CENTRE SOCIAL MOSAIQUE <i>(extension d'ouverture du CLSH mercredi et samedi ainsi que l'accueil périscolaire)</i>	1 889,30 € <i>(soit 12 393 F)</i>
GESTION MAIS QUART ST MAURICE PELLEV <i>(extension d'ouverture du CLSH mercredi et samedi petites vacances scolaires et grandes vacances scolaires)</i>	2 633,10 € <i>(soit 17 272 F)</i>
COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMES <i>(extension d'ouverture des CLSH mercredi et petites vacances scolaires) (en accord avec le Conseil Communal d'hellemes)</i>	8 765,82 € <i>(soit 57 500 F)</i>

**Actions quantitatives :**

ASSOCIATION MAISON DE QUARTIER VAUBAN ESQUERMES <i>(création de 40 places de CLSH, mercredi, petites vacances scolaires, grandes vacances scolaires)</i>	7 805,39 € <i>(soit 51 200 F)</i>
ASS POUR LA GESTION DE L'EQUIPEMENT DE QUARTIER SUR MOULINS EST <i>(création de 100 places de CLSH, mercredi samedi, petites vacances scolaires, grandes vacances scolaires)</i>	15 549,80 € <i>(soit 102 000 F)</i>
CAISSE DES ECOLES <i>(création de 6 CLSH - 192 places)</i>	20 123,27 € <i>(soit 132 000 F)</i>

Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 - article 6574 - enveloppe budgétaire 17844 "Contrat Temps Libres - subventions".

C'est pourquoi, en accord avec la commission de la solidarité et du projet éducatif réunie le 27 novembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de ces subventions.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1004

OBJET :

Subventions destinées  
aux organismes à caractère social-  
Santé

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans les tableaux ci-après sont reprises les associations lilloises ayant présenté une demande de subvention.

Ces subventions leur seront attribuées en fonction d'un projet spécifique identifié au sein de chaque association.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie en séance le 27 novembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement des subventions suivantes.

La dépense correspondante sera imputée sur le Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 523 - Enveloppe 16 211.

Association Régionale D'Art Thérapie du Nord/Pas-de-Calais	8 000 F
---	---------

PARI	13 000 F
------	----------

Animation Loisirs à l'Hôpital-Comité du Nord- CHR-U Hôpital SWYNGHEDAUM	7 000 F
--	---------

Médecins Solidarité Lille	10 000 F
---------------------------	----------

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1005

OBJET

Subventions destinées  
aux organismes A caractère Social –  
Personnes Agées.

Rapport de Madame le Maire  
Mesdames, Messieurs,

Eu égard aux activités d'animation pour les personnes âgées exercées par l'association Bibliothèque pour Tous et par l'association maison de quartier du Vieux Lille, nous vous proposons d'émettre un avis concernant les demandes de subventions correspondantes.

Une subvention fait l'objet d'une convention d'objectifs qui est annexée à la présente délibération.

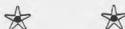
Les dépenses seront imputées et réparties de la manière suivante :

**Sur le chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 43 – Enveloppe 1045, pour :**

- Bibliothèque pour tous	2 500 F
- Ass maison de quartier du Vieux Lille	13 600 F

En conséquence, il vous est demandé :

1. En accord avec votre Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 27 novembre 2001, de bien vouloir autoriser le versement des subventions proposées ci-dessus.
2. D'autoriser Madame Le Maire ou l'élu délégataire à signer la convention correspondante.



**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1006

OBJET

Concours photo 2001  
Attribution de prix aux lauréats

Rapport de Madame le Maire  
Mesdames, Messieurs,

L'instance locale de coordination gérontologique de Lille sous l'égide de la Ville de Lille organise un concours de photographies dans le cadre de la semaine Bleue et ce, depuis 1997.

Le thème pour l'année 2001 est « des passions partagées ». Ce concours est ouvert à tous les résidents Lillois, Hellemmois et Lommois, exception faite des membres du jury et des personnels.

Sur la photo, deux générations au moins doivent apparaître dont un ou une retraité(e) obligatoirement. Chaque participant peut faire parvenir deux photographies différentes au maximum.

Un partenariat est institué avec les conseils de quartier qui sélectionnent les deux meilleurs clichés au niveau du quartier. Un jury est composé au niveau de l'instance et présidé par Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Conseillère Municipale déléguée aux Personnes Agées et Retraités, pour choisir les 3 photos lauréates.

Le 1<sup>er</sup> prix du concours sera un téléviseur couleur, le 2<sup>ème</sup> prix un magnétoscope et le 3<sup>ème</sup> prix un appareil photo.

La dépense sera imputée de la manière suivante:

**Sur le chapitre 011- Article 671.4- Fonction 61 – Enveloppe 17 245, pour :**

Une participation financière de la Ville s'élevant à 4 070F

En conséquence, il vous est demandé :

En accord avec votre Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 27 novembre 2001, de bien vouloir autoriser l'attribution de ces prix.

**ADOPTÉE à l'unanimité**



Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1007

OBJET

Subventions destinées aux organismes  
à caractère social  
Action Sociale-Logement

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations à caractère social, au titre de l'année 2001.

Dans le tableau ci-après sont reprises différentes demandes présentées par les associations.

Les subventions leur seront attribuées en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités de chaque association et contractualisé avec la Ville par un contrat d'objectifs.

Les dépenses seront imputées de la manière suivante au budget 2001 :

**Sur le chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 523 - Enveloppe 18169**

**Actions d'aide au maintien dans le logement**

Association OSLO

- Lutte contre l'insalubrité

150 000 F

Atelier Populaire d'Urbanisme de Moulins

20 000 F

En accord avec votre Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 27 Novembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de ces subventions et d'autoriser Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, Madame la Conseillère déléguée à signer les conventions avec les associations

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1008

OBJET

**Lille Grand Palais - Exercice 2000/2001 -**  
**Comptes-rendus - Exercice 2001/2002 -**  
**Budget prévisionnel et nouveaux tarifs**

Rapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 14 décembre 1998, le Conseil Municipal a décidé de confier à la Société Anonyme d'Economie mixte Lille Grand Palais, à l'issue de la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public prévue par la loi n° 93 - 122 du 29 janvier 1993, l'exploitation de l'équipement Lille Grand Palais, selon la forme juridique de l'affermage.

Les articles 31 - 32 et 33 du contrat d'affermage prévoient la production d'un compte-rendu technique et d'un compte-rendu financier sur la base du dernier exercice clos et d'un budget prévisionnel pour l'exercice en cours.

De même, l'article 24 du contrat d'affermage prévoit que la révision des tarifs soit soumise à l'avis des parties contractantes.

Les tarifs ayant été révisés par la SAEM Lille Grand Palais, nous les présentons en conséquence à l'accord du Conseil Municipal.

Dans ces conditions, et sur la base des documents joints, nous vous demandons :

- de prendre acte des comptes-rendus technique et financier, tels que présentés ci-joints,
- d'approuver le budget prévisionnel 2001/2002, tel qu'annexé,
- de donner votre accord à la modification tarifaire préconisée par la SAEM Lille Grand Palais.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1009

OBJETPrêts de Salles et de Matériel  
Politique Tarifaire  
Passage à l'EuroRapport de Madame le Maire  
Mesdames et Messieurs

Les tarifs de location de salles et de matériel sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2001.

Les grilles tarifaires sont converties en monnaie Européenne, dans le cadre des instructions visant à proposer au 1<sup>er</sup> Janvier 2002 les tarifications municipales en Euros.

**① Tarifs des salles d'intérêt général et de quartier**

Une simple conversion est proposée avec un arrondi au résultat de la conversion.

**② Tarifs du matériel**

Un ajustement des tarifs en francs a du être opéré afin de les adapter à l'application du nouveau logiciel informatique conçu pour calculer avec précision le tarif réduit à - 50 %.

La conversion des tarifs adaptés est proposée avec un arrondi au résultat de la conversion.

Les tarifs présentés dans chaque catégorie incluent les frais de T.V.A. (19,6 %).

Aussi nous vous demandons, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 10 Décembre 2001 d'adopter les nouvelles grilles tarifaires proposées.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## MATERIEL

TARIFS APPLICABLES AU 1er JANVIER 2002

MONTANTS H.T. (T.V.A. 19,6 % à ajouter)

MATERIEL	TARIF NORMAL HT EN FRANCS	TARIF NORMAL HT EN EURO	TARIF REDUIT HT EN FRANCS	TARIF REDUIT HT EN EURO
CHAISES	5,95	0,91	2,98	0,45
TABLE 2M X 0,75	38,47	5,86	19,24	2,93
TABLE 0,75 X 0,75	17,06	2,60	8,53	1,30
TABLE CONGRES	25,67	3,91	12,84	1,96
TABLE RONDE 1,50	51,18	7,80	25,59	3,90
BARRIERE	38,30	5,84	19,15	2,92
STAT INTERDIT + PLOTS	42,73	6,51	21,37	3,26
PODIUM / M <sup>2</sup>	42,73	6,51	21,37	3,26
PODIUM COUVERT 4,5 X 7,5	3416,94	520,91	1708,47	260,45
PODIUM REMORQUE 9 X 6	8542,27	1302,26	4271,14	651,13
PODIUM REMORQUE 6 X 6	5693,98	868,04	2846,99	434,02
PODIUM REMORQUE 4,20 X 2,30	1550,00	236,30	775,00	118,15
PODIUM REMORQUE 6 X 2,40	2247,50	342,63	1123,75	171,31
PODIUM VAINQUEUR	85,46	13,03	42,73	6,51
TRIBUNE / LA PLACE	15,37	2,34	7,69	1,17
PISTE DE DANSE / M	17,06	2,60	8,53	1,30
STAND 2,5 X 2,5	171,77	26,19	85,89	13,09
STAND 5 X 4,5	854,28	130,23	427,14	65,12
TENTE 12 X 5 (TC12)	2562,66	390,67	1281,33	195,34
TENTE 6 X 5 (TC6)	1195,95	182,32	597,98	91,16
PANNEAU EXPO BOIS PEINT	51,18	7,80	25,59	3,90
10 M DE GUIRLANDE ELECTRIQUE	85,46	13,03	42,73	6,51
COFFRET DE COMPTAGE	341,68	52,09	170,84	26,04

000

LISTE DE PRIX - MATERIEL - 2002

COFFRET DE DISTRIBUTION	341,68	52,09	170,84	26,04
URNE	51,18	7,80	25,59	3,90
ISOLOIR	51,18	7,80	25,59	3,90
PANNEAU ELECTORAL	51,18	7,80	25,59	3,90
DRAPEAU 0,80 X 1,20	34,12	5,20	17,06	2,60
DRAPEAU 2 X 3	68,40	10,43	34,20	5,21
MAT	71,44	10,89	35,72	5,45
SOCLE DRAPEAU	51,25	7,81	25,63	3,91
PLOT BETON 250 kg	102,52	15,63	51,26	7,81
SONO	768,82	117,21	384,41	58,60
VESTIAIRE	102,52	15,63	51,26	7,81
PUPITRE	424,93	64,78	212,47	32,39
CALICOT 5 X 1	512,60	78,15	256,30	39,07
<b>FABRICATION : Coût des Matériaux</b>				
LETTRAGE M²	102,52	15,63	51,26	7,81
avec SUPPORT FOREX	223,62	34,09	111,81	17,05
<b>MAIN D'ŒUVRE</b>				
TARIF HORAIRE	128,19	19,54	64,10	9,77
<b>TRANSPORT</b>				
CAMIONNETTE: 3 HOMMES/H	427,13	65,12	213,57	32,56
CAMION: 6 HOMMES/H	854,26	130,23	427,13	65,12
<b>VERRES</b>				
VERRES BALLONS les 100	59,83	9,12	29,92	4,56
FLUTES les 100	93,93	14,32	46,97	7,16
VERRES DROITS les 100	136,65	20,83	68,33	10,42

309

Tarifs Salles à partir du 01/01/2002

**SALLES D'INTERET GENERAL**  
**TARIFS APPLICABLES A PARTIR DU 01/01/2002**  
**MONTANTS H.T. (T.V.A. 19,6 % A AJOUTER)**

SALLES	TARIF NORMAL		TARIF REDUIT		TARIF EXCEPTIONNEL	
	H.T. FRANCS	H.T. EUROS	H.T. FRANCS	H.T. EUROS	H.T. FRANCS	H.T. EUROS
Hospice Comtesse	12 484	1 903,17	3 468,00	528,69	1 607,00	244,99
Palais Rameau	9 473,00	1 444,15	3 299,00	502,93	1 099,00	167,54
Salle de la Maison de Rameau	913,00	139,19	279,00	42,53	136,00	20,73
Halle aux Sucres	5 074,00	773,53	2 537,00	386,76	1 269,00	193,46
Palais Rihour	9 134,00	1 392,47	2 791,00	425,49	1 294,00	197,27
Cave des Célestines	3 654,00	557,05	1 395,00	212,67	693,00	105,65
Salle des Congrès dela M.E.P.	4 990,00	760,72	1 776,00	270,75	803,00	122,42
Salon de la M.E.P.	3 654,00	557,05	1 395,00	212,67	685,00	104,43
Caféteria de la M.E.P.	1 827,00	278,52	837,00	127,60	389,00	59,30
Salle des Commissions de la M.E.P.	372,00	56,71	169,00	25,76		
Salle Alain Colas	6 089,00	928,26	2 791,00	425,49	1 040,00	158,55
Foyer Bar Alain Colas	913,00	139,19	279,00	42,53	136,00	20,73
Restaurant Municipal	3 806,00	580,22	1 438,00	219,22	719,00	109,61
Sous-Sol du Beffroi	1 894,00	288,74	930,00	141,78	356,00	54,27
Salle le Gymnase Amicales (complète)	9 381,00	1 430,12	3 411,00	520,00	853,00	130,04
Salle le Gymnase Amicales (niveau 1)	4 691,00	715,14	1 706,00	260,08	640,00	97,57
Salle le Gymnase Amicales (niveau 2)	4 691,00	715,14	1 706,00	260,08	640,00	97,54

N.B.: A ces frais de location, il faudra ajouter un Forfait Charges pouvant s'élever à 67/212/423/846 Francs (H.T.) - 10,21/32,32/64,49/128,97 Euros (H.T.)

**SALLES POLYVALENTES GERES PAR LES QUARTIERS  
TARIFS APPLICABLES A PARTIR DU 01/01/2002  
MONTANTS H.T. (T.V.A. 19,6 % A AJOUTER)**

SALLES	TARIF NORMAL		TARIF REDUIT		TARIF EXCEPTIONNEL	
	H.T. FRANCS	H.T. EUROS	H.T. FRANCS	H.T. EUROS	H.T. FRANCS	H.T. EUROS
Lille-Sud (Salle polyvalente)	482,00	73,48	237,00	36,13		
Bois-Blancs (Salle de concertation)	482,00	73,48	237,00	36,13	195,00	29,73
Saint-Maurice-Pellevoisin (Salle polyvalente)	567,00	86,44	279,00	42,53		
Fives (Salle du Petit Maroc)	710,00	108,24	355,00	54,12		
Lille-Centre (Salle de réception)	956,00	145,74	482,00	73,48		
Lille-Centre (Salle de Commission)	482,00	73,48	262,00	39,94		
Moulins (Salle Courmont)	3 129,00	477,01	1 302,00	198,49	694,00	105,80
Wazemmes (Salle polyvalente)	1 649,00	251,39	820,00	125,01	364,00	55,49
Vieux-Lille (Salle Mairie de Quartier)	262,00	39,94	131,00	19,97		

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1010

OBJETMarché impression du journal  
De Lille et de ses éditions locales  
Prolongation de 6 mois - avenant

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Les marchés conclus pour les éditions mensuelles du Journal de Lille et de ses éditions locales arrivent à échéance le 31 décembre 2001.

A cette occasion, il avait été prévu un relookage, un changement de format et une augmentation de la pagination pour ses supports à l'occasion du renouvellement de l'appel d'offre.

Les échéances électorales de l'année prochaine, imposent de repousser ce projet et sa mise en œuvre à septembre 2002.

Toutefois, jusqu'à cette date, le service de la communication continuera de sortir 7 numéros et autant pour les quartiers.

Les lots concernés sont les suivants :

## Le Journal de Lille

Lot n°1	Graphisme maquette	Nord Compo
Lot n°2	Photogravure flashage	Nord Compo
Lot n°4	Impression	SCIA

## Journaux de quartier

Lot n°3	Photogravure flashage	Nord Compo
Lot n°5	Impression	Artésienne

Par conséquent, en accord avec la Commission des Finances du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 10 décembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la passation de ces avenants.

ADOPTÉE à l'unanimité

Seance du 14 décembre 2001

N° 01/1011

OBJET**Marché distribution du journal  
De Lille et de ses éditions locales  
Prolongation de 6 mois - avenant**

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Les marchés pour la distribution du Journal de Lille et de ses éditions locales arrivent à échéance le 31 décembre 2001.

A cette occasion, il avait été prévu un relookage, un changement de format et une augmentation de la pagination pour ses supports à l'occasion du renouvellement de l'appel d'offre.

Les échéances électorales de l'année prochaine, imposent de repousser ce projet et sa mise en œuvre à septembre 2002.

Toutefois, jusqu'à cette date, le service de la communication continuera de distribuer 7 numéros et autant pour les quartiers.

Les lots concernés sont les suivants :

Lot n°1	Distribution du journal de Lille	LA POSTE
Lot n°2	distribution des journaux de quartiers	ADREXO

Par conséquent, en accord avec la Commission des Finances du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 10 décembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la passation de ces avenants.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1012

OBJETSubventions aux  
associations culturellesRapport de Madame le Maire  
Mesdames, Messieurs

En complément de la délibération 01/449 du 9 juillet 2001, et en accord avec la commission de la Culture, réunie le 29 novembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir accepter le versement de subventions à plusieurs associations lilloises :

Arts Plastiques

- l'association ArtMateur : projet : Parcours d'exposition MOUVEMENTS .

L'association ArtMateur est une association pour la promotion de la création contemporaine française dans le nord de l'Europe par la production d'expositions .

L'association présente du 1<sup>er</sup> février au 23 mars prochain une exposition intitulée MOUVEMENT(S) , qui proposera des photographies et des vidéos de huit artistes contemporains de renommée internationale, dans des lieux lillois aussi divers que le Palais Rameau, l'Hôpital Militaire, ou le Palais Rihour.

Afin d'assurer l'organisation et le lancement en communication de l'opération, nous vous demandons de bien vouloir accepter le versement d'une subvention de 20 000FF , soit 3048.98€ à l'association .

- l'association Art Connexion :

Association d'art contemporain, Art Connexion a accepté d'être partenaire de la Ville de Lille sur un projet artistique autour de l'Opéra de Lille pendant les travaux de rénovation.

Afin d'engager le travail avec les artistes qui travailleront sur ce projet , nous vous demandons d'accepter le versement d'une subvention de 20 000FF soit 3048.98 €.

Vidéo / cinéma

- l'association Montévidéo

Depuis 1998 l'association développe des activités liées à l'expression des habitants via l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Elle est actuellement impliquée dans un projet d'émissions télévisuelles avec de jeunes acteurs des cultures urbaines de Lille. Ce travail se déroule principalement dans les quartiers de Bois Blancs, Fives, Moulins et Wazemmes, ainsi qu'à Lille Sud

Elle développe également tout un travail au niveau du quartier de Wazemmes en partenariat avec la maison de quartier pour favoriser l'accès des jeunes aux technologies de l'information et de la communication.

Afin de permettre la poursuite de cette action, nous vous demandons d'accepter le versement d'une subvention de 15 000FF, soit 2286.74 €.

- l'association Prix de Court

Chaque année, au printemps, l'association Prix de court propose, à Lille, le festival du Film Court, qui a pour objectif de promouvoir l'essor du court métrage français et étranger. Le festival permet d'aider de jeunes réalisateurs pour qui le court métrage est une étape importante de carrière, et de leur faire rencontrer des professionnels du monde cinématographique. Il permet

aussi de sensibiliser le plus grand nombre au court métrage en particulier, et à l'art cinématographique en général.

Afin de marquer le soutien de la Ville de Lille à ce festival, nous vous demandons d'accepter le versement d'une subvention de 15 000FF, soit 2286.74 € à l'association.

### Danse Contemporaine

#### - Compagnie les Caryatides

La compagnie de Cyril Viallon, les Caryatides, est une compagnie de danse contemporaine, très présente sur Lille depuis quelques années, qui propose des créations destinées au tout public et/ou au jeune public. La compagnie travaille en collaboration avec Danse à Lille, et régulièrement avec des structures culturelles lilloises comme le Grand Bleu ou l'Aéronef.

Afin de soutenir la création 2001 intitulée "(Traces)...enfouies sous le ciel", nous vous demandons d'accepter le versement d'une subvention de 5000 FF soit 762.25 €.

#### - Compagnie Thomas Dûchatelet :

La Compagnie Thomas Dûchatelet est une compagnie de danse contemporaine installée sur Lille, qui travaille en partenariat avec l'association Danse à Lille, et qui propose chaque année une création, au public de Lille et de l'agglomération.. La création en 2001 est intitulée "A perte de mémoire".

En parallèle à la création, la compagnie a engagé un projet de recherche scénographique, en collaboration notamment avec l'école d'architecture de Lille, mêlant la danse à l'architecture, le paysagisme, les arts plastiques et la vidéo.

Afin de soutenir le travail de cette compagnie, nous vous demandons de bien vouloir accepter le versement d'une subvention de 10 000FF, soit 1524.49 €.

#### - Compagnie 1.2.3. Soleil.

La Compagnie est une jeune compagnie de danse contemporaine, qui intervient sur Lille et la métropole, auprès du tout public mais aussi auprès du jeune public, et des publics en difficulté (milieux carcéraux, médicaux ...). En parallèle à la création chorégraphique 2001, Duo d'un Songe, la compagnie travaille sur une vidéo danse qui sera présentée le 1<sup>er</sup> décembre 2001.

Afin de soutenir la réalisation de cette vidéo-danse de la compagnie, nous vous demandons d'accepter le versement d'une subvention de 5000 FF, soit 762.25 €, à l'association;

### Théâtre

#### - L'association Tous en scène :

L'association Tous en scène est une association théâtrale qui propose des actions de sensibilisation à la pratique théâtrale, aux publics jeunes et adultes et qui présente chaque année une création élaborée avec la compagnie du même nom, composée d'enfants-comédiens lillois.

L'association est installée dans le quartier de Moulins, et travaille notamment avec les associations et les habitants du quartier, en collaboration également avec le théâtre du Prato.

Afin de soutenir le travail de création de l'association, nous vous demandons de bien vouloir accepter le versement d'une subvention de 15 000FF, soit 2286.74 €.

Mardi 24 Mars 1987  
17h30  
1987

Divers

- Centre Culturel Britannique

Le Centre Culturel Britannique a pour objet de promouvoir et diffuser la culture britannique, notamment au moyen d'une bibliothèque ouverte à tous, constituée de livres et d'outils informatiques en langues anglaise. Afin de soutenir l'action de l'association et d'enrichir le fonds documentaire de la bibliothèque, également sur support informatique, nous vous demandons d'accepter le versement d'une subvention de 6 000FF, soit 914.69€ .

Ces subventions pourront être imputées sur les enveloppes budgétaires 12412, 843, 701, et 9303.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001  
N° 01/1013  
OBJET

**Convention de développement des échanges  
artistiques internationaux  
entre l'AFAA et la Ville de Lille  
Avenant**

**Rapport de Madame le Maire  
Madame, Monsieur,**

La Ville de Lille a souhaité favoriser en 1999, pour une période de 3 ans, les échanges artistiques internationaux par une convention avec l'AFAA (Association française d'action artistique - Ministère des Affaires étrangères) sur la base d'un cofinancement paritaire. Conformément à l'article 13 de ladite convention et au terme de celle-ci, les sommes non utilisées sont reversées aux deux parties pour moitié.

Un premier bilan financier transmis par l'AFAA laisse apparaître un différentiel de 250 000 F au profit de la Ville de Lille au titre de l'exercice 2001. Le Conseil municipal du 21 septembre 2001 a été sollicité pour procéder à l'émission du titre de recettes et à l'ouverture du crédit d'emploi correspondants.

On constate au vu d'un deuxième bilan produit par l'AFAA qu'un reliquat de 164 484,16 F est disponible au titre des exercices 1999-2001, au profit de la Ville de Lille. Nous vous demandons de bien vouloir, en accord avec la Commission de la Culture du 29 novembre 2001 :

- . autoriser l'émission du titre de recettes correspondant
- . autoriser Madame le Maire à signer l'avenant à la convention, ci-joint, qui met fin à la convention du 31 octobre 2001, constate le solde positif de la convention et autorise le versement de la moitié du solde positif de l'opération soit 414 484,16 F (budget en annexe)

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1014

OBJET

**Palais des Beaux-Arts— Convention liant la  
Ville de Lille et France Telecom relative à  
l'organisation d'un colloque**

**Rapport de Monsieur le Maire****Mesdames, Messieurs**

A l'occasion de la restauration de la pierre tombale de Guillaume Dufay qui se trouve au Palais des Beaux Arts, la Ville de Lille met en valeur un patrimoine musical régional d'envergure internationale dans le cadre des polyphonies franco-flamandes organisées à Lille les 24-25-26 janvier 2002..

A cette occasion, France Telecom souhaite apporter son soutien financier à hauteur de 11 433,68 Euros (75 000 Francs), afin de contribuer à son rayonnement culturel en participant au financement d'un colloque organisé les 25 et 26 janvier 2002 dans l'auditorium du Musée intitulé « Comment penser l'interprétation des musiques médiévales aujourd'hui ».

Ce colloque international posera la question de l'interprétation de la musique du XV<sup>e</sup> siècle au XXI<sup>e</sup> siècle et proposera un équilibre des différents participants entre interprètes, musicologues et historiens :

**Programme**vendredi 25 janvier :

- Ludovic NYS – Roberto FESTA – Agustino MAGRO – Karin PAULSMEYER –  
Bruno BOUCKAERT – Paul VAN NEVEL –

samedi 26 janvier

- Margaret BENT – Isabelle RAGNARD – Pedro MEMELSDORF.

La convention ci-jointe détermine les modalités financières, sa durée ainsi que les contreparties offertes par le Musée au mécène évaluées à 3 425 F (soirée privée).

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 29 novembre nous vous demandons de bien vouloir autoriser Madame le Maire :

- la prise en charge des dépenses liées à l'organisation du colloque (déplacement) - - l'admission en recettes et le réemploi du mécénat sur la ligne budgétaire « Fêtes et cérémonies » chapitre 11 – article 623.2 – fonction 322 – enveloppe 12561. Les dépenses liées au repas seront pris en charge par le service de la Culture : « Culture fêtes et cérémonies » enveloppe 12914 – article 6232 – fonction 33 – chapitre 011.
- la signature de la convention

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1015

OBJET

**Palais des Beaux-Arts-- travaux de  
climatisation de la salle d'exposition  
temporaire. Demande de subvention**

**Rapport de Monsieur le Maire**

**Mesdames, Messieurs**

L'étude sur la climatisation des salles d'exposition du Palais des Beaux-Arts a permis de lancer les appels d'offres relatifs à la réalisation d'une première tranche de travaux concernant la salle d'exposition temporaire.

Le montant de ces travaux s'élève à 2 661 294 francs H.T. (soit 405 711,65 euros) et seraient financés comme suit :

- 60 % par la Ville de Lille, soit 1 596 776 F (243 426,93 euros)
- 40 % subventionné par le Ministère de la Culture, soit 1 064 518 F (162 864,72 euros).

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 29 novembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Madame le Maire à solliciter cette subvention auprès du Ministère de la Culture.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1016

OBJET

**Palais des Beaux-Arts— Convention liant la  
Ville de Lille et la Banque Populaire du  
Nord relative à la participation financière  
d'opération de restauration ou  
d'acquisition**

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Afin de participer au développement du Musée, la Banque Populaire du Nord souhaite à nouveau apporter son soutien financier à hauteur de 19 056,13 Euros (125 000 Francs). afin de contribuer à son rayonnement culturel en participant au financement d'opération de restauration ou d'acquisition en 2001 et 2002 pour le département des sculptures.

La convention ci-jointe détermine les modalités financières, sa durée ainsi que les contreparties offertes par le Musée au mécène évaluées à 4 372 F : soirées privées et visites guidées programmées en 2001 et 2002.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 29 novembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer cette convention et de prévoir le réemploi du mécénat sur les ligne budgétaires : « restauration d'œuvres d'art » - chapitre 23 - Article 2316 - fonction 322 - enveloppe 4416 - « acquisition d'œuvre d'art » - chapitre 21 - Article 2161 - fonction 322 - enveloppe 1371.

ADOPTÉE à l'unanimité

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1017

OBJET**Palais des Beaux-Arts— Reproduction de documents – Création de tarifs.****Rapport de Madame le Maire****Mesdames, Messieurs**

Le Palais des Beaux-Arts dispose d'une bibliothèque ouverte à tous et regroupant 30 000 livres et catalogues d'exposition sur le thème de l'art. En outre, il existe un centre de documentation, s'adressant plus particulièrement aux chercheurs ou étudiants désireux de consulter le fonds documentaire consacré aux collections permanentes du musée. Une partie de ce fonds documentaire devrait être mis en ligne prochainement sur Internet ainsi que des images numériques d'œuvres des collections permanentes du Palais des Beaux-Arts.

Il est prévu de donner au public la possibilité d'obtenir une copie des documents libres de tout droit de reproduction ou un tirage sur papier des consultations sur Internet.

Les tarifs proposés, ci-dessous, constituent des limites et seront repris par arrêté municipal en vertu de la délégation de compétence.

Il est proposé de créer les tarifs suivants :

- copie d'un document : 0,10 . la page
- tirage sur papier de la consultation sur Internet 0,20 . la page

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1018

OBJET

**Palais des Beaux-Arts— Convention liant la Ville de Lille et la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Flandre dans le cadre d'un partenariat visant à soutenir une action en faveur des enfants.**

**Rapport de Madame le Maire**

**Mesdames, Messieurs**

Afin de contribuer au développement culturel du Palais des Beaux Arts dans le cadre du projet « Favoriser l'insertion culturelle et sportive » en faveur des enfants issus de milieux défavorisés de la métropole lilloise et de villes de la région, la Caisse d'Epargne et de Prévoyance souhaite apporter son soutien financier à hauteur de 18 293.88 € (119 999.99 F).

Ce projet intitulé « Je dessine » se déroulera de janvier à juin 2002 sous forme de parcours pédagogiques autour d'ateliers et de visites des collections du Palais des Beaux Arts de Lille.

Un document spécifique sera réalisé à leur intention et une mallette comprenant du matériel de dessin leur sera remis. Une exposition regroupant les œuvres réalisées par les enfants clôturera le projet.

La convention ci-jointe détermine les modalités financières, sa durée ainsi que les contreparties offertes par le Musée au mécène.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 29 novembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Madame le Maire à :

- signer cette convention
- admettre en recettes le montant du mécénat et prévoir le réemploi sur la ligne budgétaire « Fêtes et cérémonies » - chapitre 11 - Article 623.2 - fonction 322 - enveloppe 12561.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1019

OBJET**Palais des Beaux-Arts— Réactualisation  
des tarifs et passage à l'Euro****Rapport de Madame le Maire****Mesdames, Messieurs**

Par délibération 97/100 du 24 mars 97, le Conseil municipal a adopté le principe d'application des tarifs des droits d'entrées et des services pour le Palais des Beaux Arts de Lille. Ceux-ci avaient été, par la suite, actualisés par délibération 98/605 du 28 septembre 1998.

Pour tenir compte de l'évolution des prix et du passage à l'Euro, il est proposé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002 les tarifs détaillés dans le document joint. Ils constituent des limites et seront repris par arrêté municipal en vertu de la délégation de compétence.

Cette tarification comporte des prestations nouvelles :

- visites guidées gratuites les mercredis des vacances scolaires, visites guidées d'une heure pour les groupes (structures sociales et associations lilloises et non lilloises), séances de cinéma, carte pass, ateliers de porcelaine.

Elle prévoit également une modulation des visites privées et la gratuité lors des journées du patrimoine et du printemps des musées.

Cette délibération annule et remplace toutes les dispositions précédentes relatives aux droits d'entrées et des services pour le Palais des Beaux-Arts de Lille, hormis celles spécifiques à l'exposition temporaire Berthe Morisot.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 29 novembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à appliquer cette nouvelle tarification.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## Palais des Beaux Arts tarification

		Tarif en euros à compter du 1er janvier 2002	Ancien tarif	
			Tarif en F.	Tarif en euro
<b>Tarif Plein</b>	Droit d'entrée	4,6	30	4,57
<b>Tarif Réduit</b>	Titulaire d'une carte de réduction pour famille nombreuse 12 - 25 ans groupes à partir de 15 personnes (sur réservation) Adhérents des Sociétés Amis des Musées autres que Lille Titulaire d'un billet à tarif plein du Musée d'Art Moderne de Villeneuve d'Ascq Professionnels du tourisme et comités d'entreprises, sous condition de préachat Pour les expositions temporaires : abonnés, Amis des Musées de Lille Titulaire d'une carte "Lille Métropole City Pass" Titulaire d'une carte CEZAM	3	20	3,05

<b>Gratuités</b>	<p>Mutilés de guerre            Demandeurs d'emploi            Bénéficiaires du RMI            Enfants de moins de 12 ans accompagnés d'un parent            Journalistes et élèves de l'Ecole Supérieure de Journalisme de Lille            Professeurs et étudiants : Histoire de l' Art, Arts Plastiques, Ecoles d'Architecture, adhérents des Ateliers d'Images et d'Arts Plastiques de la Ville de Lille, Membres de l'ICOM et Conservateurs, Adhérents de la Société des Amis des Musées de Lille            - de 25 ans, les mercredis des vacances scolaires            Membres certifiés appartenant au Ministère de la Culture, à la Direction des Musées de France, DRAC du Nord Pas de Calais, abonnés du Musée.            bénéficiaires du dispositif Crédit loisirs            Pour tous : durant le printemps des musées et les journées du patrimoine</p>			
	tarif plein	7,7	50	7,62
	tarif réduit (Amis des Musées de Lille et abonnés)	4,6	30	4,57
<b>Visites Guidées</b>	<p>gratuité les mercredis dans le cadre du programme culturel :            - 6 à 12 ans de 10 h 30 à 11 h 30            - 13 à 25 ans de 14 h 30 à 15 h 30</p>			
	bénéficiaires du dispositif Crédit Loisirs	1,5	10	1,52
<b>Carte pass</b>	<p>préachat : professionnels du tourisme, point de vente (FNAC, Ticket Office,...) Organismes conventionnés            Forfait valable une journée sur les collections permanentes + exposition temporaire</p>	5		

TITRE				
<b>Visite guidées sur réservation</b>	Collections permanentes			
	droit d'entrée par personne	3	20	3,05
	frais de réservation	23,3	150	22,87
	pour 1 heure	54,4	350	53,36
	pour 1 heure 30	81,6	525	80,04
<b>Visites guidées avec guide extérieurs</b>	(Horaires : lundi de 16 à 17h45, mercredi, jeudi, samedi et dimanche de 11 à 13h et de 16 à 17h45 et le vendredi de 11 à 13h et de 16 à 18h45) groupe de 25 personnes maximum			
	droit d'entrée par personne	3	20	3,05
	frais de réservation	23,3	150	22,87
<b>Visites libres sans guide</b>	groupes de 25 personnes maximum			
	droit d'entrée par personne	3	20	3,05
	frais de réservation	23,3	150	22,87
<b>Groupes continus</b>	Groupes constitués collections permanentes (comités d'entreprise - professionnels du tourisme)			
	droit d'entrée par personne	2,3	15	2,29
	frais de réservation	23,3	150	22,87
	Visite guidée pour 1 heure	54,4	350	53,36
	Visite guidée pour 1 heure 30	81,6	525	80,04
<b>Groupes scolaires Lillois et assimilés (CLSH..)</b>	droit d'entrée gratuit dispense des frais de réservation			
	Visite guidée pour 1 heure	54,4	350	53,36
	Visite guidée pour 1 heure 30	81,6	525	80,04

<b>Groupes scolaires non Lillois et assimilés (CLSH..)</b>	dispense des frais de réservation			
	droit d'entrée	1,5	10	1,52
	visite guidée pour 1 heure	54,4	350	53,36
	visite guidée pour 1 heure 30	81,6	525	80,04
<b>Structures sociales et associations lilloises et non lilloises</b>	droit d'entrée non lillois	1,5	10	1,52
	visite guidée 1 heure	54,4	350	53,36
	forfait 3 visites	81,6	525	80,04
	forfait 5 visites	108,8	700	106,71
<b>Ateliers Vacances</b>	la séance	6,9	45	6,86
	Tarif plein			
	la séance	4,6	30	4,57
	Tarif réduit (bénéficiaires du dispositif Crédit Loisirs)			
	le cycle de 3 séances de 2 h	18,6	120	18,29
	Ateliers pour abonnés 3 séances de 2 heures	15,5	100	15,24
<b>Ateliers Porcelaine</b>	la séance (bénéficiaires du dispositif Crédit Loisirs)	4,6	30	4,57
	le cycle de 3 séances de 3 heures	31,1	200	30,49
	le cycle de 3 séances de 3 heures abonnés	24,8	160	24,39
	le cycle de 4 séances de 3 heures	38	245	37,35
	le cycle de 4 séances de 3 heures abonnés	31,1	200	30,49
		147,7	950	144,83
<b>Ateliers à l'année</b>	tarif plein non lillois			
	tarif réduit - lillois ou abonnés	101	650	99,1

028 327

Visite Collection permanente et atelier sur réservation groupe scolaire et assimilés (CLSH..)	droit d'entrée pour les non-lillois	1,5	10	1,52
	pour 2 heures	62,2	400	60,98
	pour 3 heures	77,7	500	76,23
Conférence	Tarif plein	4,6	30	4,57
	Tarif réduit (abonnés)	3	20	3,05
Musée en scène	Musée en scène spectacles enfants le mercredi	4,6	30	4,57
	tarif réduit pour les groupes d'enfants (centres aérés) sur réservation Bénéficiaires du dispositif Crédit Loisirs	2,3	15	2,29
Soirs au musée	Tarif plein	12,4	80	12,20
	Tarif réduit (abonnés)	7,7	50	7,62
Déjeuner d'art	visite + déjeuner d'art	15,5	100	15,24
Visite détente sénior	collections permanentes ou exposition temporaire, visite + collation au salon de thé	6,2	40	6,10
Cinéma	Tarif plein	5,3		
	Tarif réduit	3,8		
Audloguides		4,6	30	4,57

Cartes				
<b>Solo</b>	Cartes visites durée de validité 1 an libre accès aux collections permanentes des 3 musées de la Ville de Lille. Tarif réduit sur le programme des activités figurant dans le programme culturel, lors des expositions temporaires du Palais des Beaux Arts.			
	tarif plein	18,6	120	18,29
	tarif réduit (séniors de + de 60 ans, adhérents FNAC bénéficiaires du RMI, demandeurs d'emploi)	10,8	70	10,67
<b>Duo</b>	le titulaire de la carte peut inviter la personne de son choix qui bénéficie des mêmes avantages - durée de validité 1 an	27,9	180	27,44
<b>Famille</b>	valable pour 2 adultes et leurs enfants de moins de 25 ans durée de validité 1 an	38,8	250	38,11
<b>Jeune public</b>	réservée aux 12-25 ans - durée de validité 1 an	10,8	70	10,67
<b>Carte Multi</b>	public venant visiter le musée en groupe (au moins 10 étudiants, comités d'entreprises ou associations). Chaque membre du groupe est détenteur d'une carte personnelle. Le correspondant bénéficie du tarif réduit ou de la gratuité s'il est responsable d'un groupe. durée de validité 1 an			
	tarif plein	13,9	90	13,72
	tarif réduit (jeunes de 12 à 25 ans)	7,7	50	7,62
<b>Cartes Partenaires</b>	droit d'accès gratuit au musée pour des salariés. Durée de validité 1 an			
	de 20 à 200 salariés	770	5000	762,25
	de 200 à 500 salariés	1525	10000	1524,49
	de 500 à 2000 salariés	3050	20000	3048,98

051 329

<b>Carte Argent</b>	Proposées aux entreprises qui veulent l'offrir à leurs partenaires ou clients. Durée de validité 1 an			
	pour 2 personnes	38,5	250	38 11
	éventuellement facturation si personnalisation des cartes	76	500	76,22
<b>Carte plus</b>	23,3	150	22,87	
	tout public 5 manifestations au choix dans le programme des conférences ou des soirs au Palais des Beaux Arts du programme culturel. Durée illimitée			
<b>Visites privées</b>	comprenant l'accès aux salles en nocturne et la prestation des guides			
	moins de 50 invités	750	5000	762,25
	de 50 à 100 invités	1500	10000	1524,49
	de 100 à 150 invités	2250	15000	2 286,74
	de 150 à 200 invités	3000	20000	3 048,98
	de 200 à 250 invités	3400		
	de 250 à 300 invités	4100		
	de 300 à 350 invités	4500		
	de 350 à 400 invités	4800		
	de 400 à 500 invités	5700		
tarif de mise à disposition du musée au delà de 500 invités	9 900	65000	9 909,19	

Location d'espaces	galerie d'entrée	2 700	18000	2 744,08
	galerie jardin	2 250		
	rotonde "Fremiet" ou Napoléon	1 500		
	Salle d'exposition temporaire	4 500	30000	4 573,47
	Galerie des voûtes	2 700	18000	2 744,08
	mise à disposition du musée	10 000	65000	9 909,19
Auditorium	1/2 journée (4 heures)	1 500	10000	1 524,49
	1 journée	2 250	15000	2 286,74
	installation la veille	450	3000	457,35
Frais Techniques	comprennent : - le personnel de surveillance - le personnel de maintenance - le personnel logistique et technique - l'électricité et le chauffage - les assurances et régies des opérations Appliqués en fonction de la manifestation :	de 200 à 7500	de 1500 à 50000	
	Visite privée 150 personnes maximum	770	5000	762,25
	frais techniques	770	5000	762,25
	Locations d'espaces	1200	8000	1219,59

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1020

OBJET

**Musées de Lille— Convention liant la Ville de Lille et l'Association des conservateurs des musées du Nord Pas de Calais relative à la diffusion sur les autoroutes de l'information d'images numériques.**

**Rapport de Monsieur le Maire****Mesdames, Messieurs**

Dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine culturel régional, l'Association des conservateurs des musées du Nord Pas de Calais engage la mise en route et le développement d'un serveur web consacré aux musées du Nord Pas de Calais et à leurs collections. L'objectif est la diffusion électronique d'images numérisées et bases documentaires, accessibles directement via les autoroutes internationales de l'information (Internet).

Pour atteindre cet objectif, l'Association sollicite la mise à disposition des images numériques ou les photographies provenant de la documentation sur les œuvres appartenant aux musées de la Ville de Lille.

Cette mise à disposition, exclut toute opération commerciale, même indirecte, réalisée à partir des données remises par les musées. La convention, ci-jointe, précise les modalités de cette opération.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 29 novembre 2001 nous vous demandons de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1021

OBJET

Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie-  
Passage à l'euro. vente de catalogues  
et objets divers liés à l'activité du musée  
Proposition de tarifs

Rapport de Madame le Maire  
Mesdames. Messieurs

En raison du passage à l'euro, il est proposé de modifier, à compter du 1er janvier 2002, les tarifs de vente de catalogues et objets divers liés à l'activité du musée comme indiqué dans le document joint.

Cette délibération annule et remplace toutes les dispositions précédentes relatives aux tarifs de ces ventes.

En accord avec la Commission de la Culture et celle des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunies respectivement les 29 novembre et 10 décembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir accepter ces nouveaux tarifs et de prévoir l'admission en recettes et l'ouverture du crédit d'emploi sur l'enveloppe 14253 code service 06010505 pour les moulages et sur les enveloppes 17467 et 13848 pour les catalogues et cartes code service 06010506

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie.  
Vente de catalogues et objets divers liés à l'activité du Musée.

**Catalogues :**

Catalogue de l'exposition : « Ces chers disparus », dont la vente continuera après l'exposition :

Tarif actuel en F.: 10F

Tarif actuel en euro : 1,52 € Tarif proposé en euro : 1,50 €

Livre guide du musée :

Tarif actuel en F.: 30 F.

Tarif actuel en euro : 4,57 € Tarif proposé en euro : 4,60 €

Petit journal de l'exposition « l'Ingénieur et ses modèles » dont la vente continue toujours :

Tarif actuel en F.: 5 F.

Tarif actuel en euro : 0,76 € Tarif proposé en euro : 0,75 €

Cartes postales :

Tarif actuel en F.: 2F

Tarif actuel en euro : 0,30 € Tarif proposé en euro : 0,30 €

Livres BT terril

Tarif actuel en F.: 40F.

Tarif actuel en euro : 6,10 € Tarif proposé en euro : 6,10 €

**Moulages :**

<u>désignation</u>	<u>âge</u>	<u>prix (T.T.C.)</u>	<u>€ (T.T.C.)</u>
<b>ORGANISMES UNICELLULAIRES</b>			
12 Foraminifères (grossissement X200) (en résine uniquement)	divers	20 frs en l'un, 200 frs les 12	3.00 30.0
Coccolithes (algues unicellulaire) + fiche pédagogique	actuel	15 frs	2.25
<b>CNIDAIRES (coraux &amp; méduses)</b>			
<i>Acervularia</i> (corail en récif)	Dévonien	75 frs	11.0
<i>Cyathophyllum</i> (corail en récif)	Dévonien	45 frs	6.75
<i>Cyathophyllum</i> (corail solitaire)	Dévonien	20 frs	3.00
<i>Pleurodictyum problematicum</i>	Dévonien	10 frs	1.50
<i>Calceola sandalina</i>	Dévonien	10 frs	1.50
<i>Aspidiscus cristatus</i>	Cénomaniens	20 frs	3.00
<b>PORIFERES</b>			
<i>Jerea mutabilis</i>	Crétacé	50 frs	7.50
<i>Ventriculites radiatus</i>	Crétacé	45 frs	6.75

## MOLLUSQUES

<u>Bivalves</u>			
<i>Inoceramus</i>	Crétacé	35 frs	5.25
<i>Crassostrea</i>	Crétacé	45 frs	6.75
<u>Pecten</u>			
<i>Carbonicola</i>	Dévonien	10 frs	1.50
	Carbonifère	35 frs	5.25
<u>Céphalopodes</u>			
<i>Gomphoceras</i>	Dévonien	45 frs	6.75
<i>Beloceras</i>	Dévonien	45 frs	6.75
<i>Nautilus</i>	Crétacé	45 frs	6.75
<i>Acanthoceras</i>	Crétacé	45 frs	6.75
<i>Turrilites</i>	Crétacé	25 frs	3.75
<i>Belemnites</i> (rostre de 2 espèces diff.)	Crétacé	10 frs l'unité	1.50
Ammonite de 40 cm de diamètre	Crétacé	600 frs	91.0
<i>Parkinsonia parkinsoni</i> (+ fiche ped.)	Jurassique	15 frs	2.25
Reconstitution d'un Nautilé (ech.1)	actuel	500 frs	76.0

## LOPHOPHORIENS

<u>Brachiopodes</u>			
<i>Cyrtospirifer verneuilli</i> (2 types)	Dévonien	20 et 15 frs	3.00/2.25
<i>Cyclothyris</i> (Rhynchonelle)	Crétacé	10 frs	1.50
Térébratule	Crétacé	10 frs	1.50

Brvozoaires

<i>Fenestella</i>	Dévonien	20 frs	3.00
-------------------	----------	--------	------

## ARTHROPODES

<u>Paléocrustacés et Crustacés</u>			
<i>Arthropleura</i> (1 grand et 3 petits diff.)	Carbonifère	45 et 35 frs	6.75/5.25
Crustacé	Jurassique	50 frs	7.50
<u>Insectes</u>			
Aile de blatte (+ <i>Pecopteris</i> )	Carbonifère	45 frs	6.75
<i>Omoptilus</i> (pronotum de blatte)	Carbonifère	30 frs	4.50
<i>Archimylacride</i> (pronotum de blatte)	Carbonifère	30 frs	4.50
<i>Phylomylacris</i> (aile de blatte)	Carbonifère	30 frs	4.50
<i>Boltonia</i> (libellule)	Carbonifère	30 frs	4.50
<u>Trilobites</u>			
Trilobites pélagiques (2 différents)	Paléozoïque	50 frs l'un	7.50
Trilobites (2 différents)	Paléozoïque	10 frs l'un	1.50
<u>Arachnides</u>			
<i>Maiocercus</i> (abdomen d'araignée)	Carbonifère	30 frs	4.50
Abdomen d'araignée	Carbonifère	30 frs	4.50
<u>Merostomes</u>			
<i>Valloisella</i> (limule d'eau douce)	Carbonifère	30 frs	4.50

## ECHINODERMES

Crinoïdes (2 modèles différents)	Dévonien	120 et 25 frs	18.25/3.75
<i>Micraster</i>	Crétacé	20 frs	3.00

## VERTEBRES

## Poissons

Raie complète de grande taille	Tertiaire	700 frs	106
Raie complète de petite taille	Tertiaire	240 frs	36.5
<i>Ptychodus</i> (mâchoire de Raie)	Crétacé	350 frs	53.25
<i>Ptychodus</i> (dent)	Crétacé	20 frs	3.00
<i>Lamna</i> (dent)	Crétacé	10 frs	1.50
<i>Carcharodon megalodon</i>	Miocène	45 frs	6.75
<i>Coelacanthus</i> (écaille)	Carbonifère	45 frs	6.75
<i>Bothryolepis</i> (2 modèles différents)	Dévonien	100 et 45 frs	15.25/6.75
<i>Ecrinesomus</i> (poisson)	Trias	45 frs	6.75
<i>Eusthenopteron</i> (crâne & nageoire)	Dévonien	50 frs	7.50
<i>Eusthenopteron</i> (corps & nageoire)	Dévonien	50 frs	7.50

## Amphibiens

<i>Ichtyostega</i> (crâne)	Dévoniennd	75 frs	11.5
<i>Ichtyostega</i> (patte)	Dévonien	45 frs	6.75

## Reptiles

Dinosaure (patte)	Secondaire	40 frs	6.00
<i>Protoceratops</i> (sculpture de naissance)	Crétacé	120 frs	18.25
Pliosauure (vertèbre)	Jurassique	50 frs	7.50
<i>Peloneustes</i> (80 os, 6 mètres)	Jurassique	6 000 frs	914.50
<i>Thalassochelys lezennensis</i> (tortue)	Crétacé	50 frs	7.50

## Oiseaux

<i>Archeopteryx</i>	Jurassique	500 frs	76.0
---------------------	------------	---------	------

## Mammifères

Mammouth (dent) 2 modèles diff.	Quaternaire	45 et 150 frs	6.75/22.75
---------------------------------	-------------	---------------	------------

## Primates &amp; Humains

<i>Ouranopithecus</i> (mandibule mâle)	Tertiaire	150 frs	22.75
<i>Ouranopithecus</i> (mandibule femelle)	Tertiaire	150 frs	22.75
<i>Australopithecus africanus</i> (Mrs Ples)	Tertiaire	350 frs	53.25
<i>Australo. africanus</i> (KNMER 1813)	Tertiaire	350 frs	53.25
<i>Australopithecus boisei</i> (OH5)	Tertiaire	350 frs	53.25
<i>Australopithecus boisei</i> (KNMER 406)	Tertiaire	350 frs	53.25
<i>Australopithecus robustus</i>	Tertiaire	350 frs	53.25
<i>Homo habilis</i> (KNMER 1805)	Tertiaire	350 frs	53.25
<i>Homo habilis</i> (KNMER 1470)	Tertiaire	350 frs	53.25
<i>Homo habilis</i> (mandibule)	Tertiaire	150 frs	22.75
<i>Homo erectus</i> (Steinheim)	Quaternaire	350 frs	53.25
<i>Homo erectus</i> (OH9 23)	Tertiaire	350 frs	53.25
<i>Homo erectus</i> (N'Gandong)	Quaternaire	350 frs	53.25
<i>Homo erectus</i> (KNMER 3733)	Tertiaire	350 frs	53.25
<i>Homo erectus</i> (Sangiran)	Quaternaire	350 frs	53.25
<i>Homo sapiens neanderthalensis</i>	Quaternaire	350 frs	53.25
<i>Homo sapiens neanderthalensis</i>	Quaternaire	350 frs	53.25
<i>Homo sapiens neanderthalensis</i>	Quaternaire	500 frs	76.25
<i>Homo sapiens sapiens</i>	Quaternaire	500 frs	76.25

**VEGETAUX DU HOULLER**

<i>Lepidodendron</i> (2 modèles différents)	Carbonifère	40 & 50 frs	6.00/7.50
<i>Sigillaria</i>	Carbonifère	40 frs	6.00
<i>Calamites</i>	Carbonifère	40 frs	6.00
<i>Annularia</i>	Carbonifère	40 frs	6.00
<i>Pecopteris</i> (+ aile de blatte)	Carbonifère	40 frs	6.00
<i>Alethopteris</i>	Carbonifère	40 frs	6.00
<i>Mariopteris</i>	Carbonifère	100 frs	15.25
<i>Trigonocarpus</i> (graine d' <i>Alethopteris</i> )	Carbonifère	40 frs	6.00

**SERIE FOSSILES DECOUVERTE**

12 fossiles différents (térébratule, rhynchonelle, 2 dents de requin, 2 ammonites, trilobite, oursin, radiole d'oursin, rostre de belemnite, 2 gastéropodes)	divers	50 frs	7.50
---	--------	--------	------

**SERIE FOSSILE HOULLER**

Carbonifère	450 frs	68.50
(au lieu de 550)		83.85

(Végétaux : *Lepidodendron*, *Sigillaria*, *Calamites*, *Annularia*, *Pecopteris*, *Alethopteris*, *Trigonocarpus*, *Mariopteris* ; Insectes : *Omoptilus hispidus* (pronotum de blatte), *Archimylacids* (pronotum de blatte), *Phylomylacris villeti* (aile de blatte), *Boltonia robusta* (libellule) ; Arachnides : *Maiocercus orbicularis* ; Merostomata : *Valloisella lievinensi* s (limule).

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1022

OBJET

Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie  
Passage à l'euro. Tarification des droits d'entrée  
et des prestations

Rapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs

Par délibération 97/100 du 24 mars 1997, le Conseil municipal a adopté le principe des tarifs des droits d'entrée et des services pour le Musée d'Histoire Naturelle de Lille.

En raison du passage à l'euro, il est proposé de modifier à compter du 1er janvier 2002 les tarifs comme indiqué dans le document joint.

Les prestations proposées sont :

- soit effectuées au musée : visites guidées
- soit effectuées dans des établissements scolaires : ateliers en classe (les frais de déplacement des animateurs pour ces ateliers font l'objet d'un forfait compris dans les tarifs proposés)

Cette délibération annule et remplace toutes les dispositions précédentes relatives au régime du droit d'entrée et des prestations du Musée d'Histoire Naturelle

En accord avec la Commission de la Culture et celle des Finances, du Personnel, des Affaires Générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunies respectivement les 29 novembre et 10 décembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir adopter ces nouveaux tarifs et de prévoir l'admission en recettes et l'ouverture du crédit d'emploi sur les enveloppes 4753 et 16643 code service 06010506.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie

## Propositions tarifaires

		Tarif actuel en F.	Tarif actuel en euro	Tarif Euro proposé à compter du 01/01/2002
<b>Individuels</b>				
<b>Tarif Plein</b>	Droit d'entrée, <i>le dimanche uniquement.</i>	15	2,29	2,30
<b>Tarif Réduit</b>	Le dimanche uniquement -Etudiants et 12/25 ans -Cartes Wapiti -Adhérents des sociétés des Amis des Musées autres que celle de Lille -Visiteurs présentant un ticket à tarif plein du Musée d'Art Moderne de Villeneuve d'Ascq -Titulaires d'une carte de réduction pour famille nombreuse -Titulaires d'une carte Lille métropole city-pass -Titulaires d'une carte cezam	10	1,52	1,50
<b>Gratuités</b>	-Mutilés de guerre -Demandeurs d'emploi -Bénéficiaires du RMI -Abonnés aux Musées de Lille, titulaires d'une carte "visites" ou d'une carte "partenaire" -Bénéficiaires de chèque crédit loisirs -Enfants de moins de 12 ans accompagnés d'un parent -Journalistes et élèves de l'Ecole Supérieure de Journalisme de Lille -Professeurs et étudiants : SVT -Membres de l'ICOM -Conservateurs, -Adhérents de la société des Amis des Musées de Lille -Membres certifiés appartenant au Ministère de la Culture, à la Direction des Musées de France, DRAC du Nord Pas de Calais -Le ou les jours du printemps des musées -Les journées du patrimoine -La fête de la science			
<b>Groupes</b>				
<b>Groupes scolaires</b>	droit d'entrée gratuit			
	visite guidée pour 1 heure 15	250	38,11	38,5
<b>Groupes adultes</b>	Le dimanche tarif plein, gratuité en semaine.			
	visite guidée pour 1 heure 15	350	53,36	54
<b>Ateliers pédagogiques extérieurs</b>				
	Atelier dans des établissements scolaires de la métropole			77
	Atelier dans des établissements scolaires hors métropole			115

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1023

OBJET

Musée d'Histoire Naturelle.  
et de Géologie

Rapport de Madame le Maire

Bilan 2001 des acquisitions destinées à  
l'enrichissement des collections. Information

Mesdames, Messieurs

Le Musée d'histoire naturelle a enrichi, les collections ethnologiques extra européennes par l'acquisition d'objets d'art océanien et africain à hauteur de 332 600F.(enveloppe 7261 art.2161).

Les collections zoologiques du musée ont été complétées par l'achat de peaux destinées à la naturalisation, d'insectes exotiques et d'un spectaculaire squelette de cachalot pour un montant de 265 000 F. (enveloppe 12893 art.2161)

Le musée de géologie et houiller a acquis plusieurs objets de collection pour un investissement de 70 500 F. (enveloppe 8755 art.2168)

Nous souhaitons vous faire part de cet enrichissement du patrimoine de la Ville à travers la liste ci-jointe.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## MUSEE D'HISTOIRE NATURELLE ET DE GEOLOGIE- ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS

## BILAN 2001 DES ACQUISITIONS

## ETHNOGRAPHIE EXTRA -EUROPEENNE

- 1 herminette de cérémonie (Iles Cook),  
 lot d'objets provenant de tribus indiennes de la partie vénézuélienne de l'Amazonie,  
 8 armes rituelles.  
 5 masques.  
 2 ornements de cou, 2 vêtements, 2 bancs de chaman, éléments d'apparat, 2 ornements d'oreille,  
 2 ornements de bras, 1 ornement de tête, 4 maracas de chaman, maraca, 4 amulettes de chaman  
 1 râpe. 1 mortier et pilon, 1 lot de paniers, 2 carquois, 1 lot de nasses, 1 appeau, 4 inhalateurs, 1  
 plateau, 1 sac.  
 4 cuillères des îles de l'amirauté, 1 lot de 7 ornements (îles Aléoutiennes),  
 8 sarbacanes, carquois et fléchettes, 2 maquettes de pirogue, rames, lot de demi-calebasses, 3  
 carquois et pointes de flèches, 1 bâton de chaman, 2 pagaies, 1 panier à dos, 2 instruments de  
 musique. 10 arcs et flèches, lot de tampons de tatouage,  
 cuillères inuits, nutkas, et des cèlesbes,  
 coupe à médicaments d'Afrique et battoir à tapas.

## COLLECTIONS ZOOLOGIQUES

Peaux destinées à la naturalisation : 2 peaux de glouton,

1 lot d'insectes exotiques

1 squelette de cachalot

1 squelette de chimpanzé

## MUSEE DE GEOLOGIE ET HOULLER

1 sculpture d'Iguanodon avec un moulage de crâne

1 reconstitution d'archéoptérix

5 blocs de récif corallien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1024

OBJET

**Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie**  
**Passage à l'euro. Tarifs de location**  
**des expositions Déchets corrects exigés**  
**et Quelle eau fera-t-il demain ?**

**Rapport de Madame le Maire**  
**Mesdames, Messieurs**

Dans le cadre du passage à l'euro, nous proposons les tarifs de location suivants :

## Tarif plein expositions Déchets et Eau.

Durée	Tarif en francs	Tarifs en Euros	Tarifs proposés en Euros
1 mois	40 000	6 097.96	6 097
2 mois	75 000	11 433.67	11 433
3 mois	105 000	16 007.14	16 007
Semaine supplémentaire	9 000	1 372.04	1 372
Mois supplémentaire	30 000	4 573.47	4 573

## Tarif préférentiel exposition Déchets : villes du Nord Pas-de-Calais.

Durée	Tarif en francs	Tarifs en Euros	Tarifs proposés en Euros
1 mois	30 000	4 573.47	4 573
2 mois	55 000	8 384.69	8 384
3 mois	75 000	11 433.67	11 433
Semaine supplémentaire	6 500	990.91	991
Mois supplémentaire	20 000	3 048.98	3 049

## Tarif préférentiel exposition Eau : villes du Bassin Artois Picardie.

Durée	Tarif en francs	Tarifs en Euros	Tarifs proposés en Euros
1 mois	30 000	4 573.47	4 573
2 mois	55 000	8 384.69	8 384
3 mois	75 000	11 433.67	11 433
Semaine supplémentaire	6 500	990.91	991
Mois supplémentaire	20 000	3 048.98	3 049

Tarif préférentiel exposition Déchets et Eau : villes dépendant de collectivités locales ayant participé financièrement à la réalisation des expositions (Communautés Urbaines de Lille et de Dunkerque, Syndicat mixtes de la Côte d'Opale pour l'exposition sur les déchets, Communauté Urbaine de Lille pour l'exposition sur l'eau).

Durée	Tarif en francs	Tarifs en Euros	Tarifs proposés en Euros
1 mois	25 000	3 811.22	3 811
2 mois	45 000	6 860.20	6 860
3 mois	65 000	9 909.18	9 909
Semaine supplémentaire	5 000	762.24	762
Mois supplémentaire	20 000	3 048.98	3 049

Conformément à la délibération n° 01/105 de la séance du 25 mars 2001 du Conseil Municipal, ces tarifs seront définitivement fixés par un arrêté du Maire.

En raison du faible nombre de demande, nous souhaitons arrêter la vente de produits dérivés de l'exposition Déchets.

En accord avec la Commission de la Culture et celle des finances, du personnel, des Affaires générales, de la Décentralisation et des Relations Internationales réunies respectivement les 29 novembre et 10 décembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir :

- autoriser la diffusion gratuite du stock de produits dérivés de l'exposition déchets,
- adopter ces nouveaux tarifs,
- prévoir l'admission en recettes et l'ouverture du crédit d'emploi sur l'enveloppe 2436 article 6068 service 6155.

Ces nouvelles dispositions annulent et remplacent les délibérations suivantes : 98/882 – 99/345 – 00/122 – 00/681 –

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1025

OBJET

**Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie –  
Coproductio n d'une pièce de théâtre dans  
le cadre du centenaire du Musée Gosselet –  
Convention d'octroi de subvention – Contrat  
de cession du droit de représentation du  
spectacle**

**Rapport de Madame le Maire  
Mesdames, Messieurs**

Les différentes opérations culturelles prévues dans le cadre du centenaire du Musée Gosselet en 2002 ont été définies dans la délibération n° 00/886 du Conseil Municipal (séance du 9 octobre 2000).

L'une de ces opérations : « création et diffusion d'une pièce de théâtre sur la géologie », sera coproduite par l'Association Théâtre Dire d'étoile (Boulogne), le Musée d'histoire naturelle de Lille, et le Muséum national d'histoire naturelle de Paris.

Cette coproduction sera formalisée par la signature d'une convention d'octroi de subvention tripartite (voir document joint).

Les modalités de diffusion au Musée d'histoire naturelle en 2002 seront définies dans un contrat de cession du droit de représentation du spectacle, intitulé « Géologie » (voir document joint).

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 29 novembre, nous vous demandons de bien vouloir :

- accepter ces dispositions,
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à la Culture à signer les contrats de coproduction et de cession du droit de représentation du spectacle.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1026

OBJET

Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie -  
Projet d'atelier thérapeutique -  
Convention avec l'Etablissement de Santé  
Mentale de Lille Métropole

Rapport de Madame le Maire  
Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'une des opérations culturelles prévues pour le centenaire du Musée Gosselet en 2002 (délibération n° 00/886 du Conseil Municipal, séance du 9 octobre 2000 - réalisation de maquettes pédagogiques sur la géologie), il est proposé de confier une partie de la réalisation des moulages de fossiles prévus dans les maquettes à un groupe de patients de l'EPSM de Lille Métropole.

La réalisation de ces moulages serait l'une des activités d'un projet d'atelier thérapeutique plus vaste, sur le thème de la géologie, détaillé dans la convention ci-jointe.

Ce projet s'appuie sur une expérience précédemment menée au Musée (voir délibération n° 99/348 - séance du 10 mai 1999 du Conseil Municipal), dont le bilan a été très positif.

Nous vous demandons de bien vouloir :

- approuver ce projet ;
- et autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à la Culture à signer la convention avec l'EPSM de Lille Métropole (document ci-joint)

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1027

OBJET**Théâtre « Le Prato » - Travaux d'extension  
Mission de Maîtrise d'œuvre - Attribution****Rapport de Madame Le Maire  
Mesdames, Messieurs**

Par délibération n° 01/446 du 9 juillet 2001, la Ville de Lille a prévu des travaux d'agrandissement du Théâtre « Le Prato », situé dans le quartier de Moulins, et a désigné la composition de la Commission chargée du choix du concepteur .

Ce projet est inscrit dans le GPV et entre dans le cadre des projets de restructuration d'équipements culturels intéressant Lille 2004 pour un montant de 11 500 000 F TTC.

La Commission s'est réunie le 10 octobre 2001 et a enregistré 17 candidatures. L'analyse du dossier administratif a fait apparaître qu'un dossier était incomplet. Les 16 autres étaient administrativement recevables et ont pu être analysées par le comité technique composé de :

- Gille Defacque, Directeur du Théâtre «Le Prato»
- David Gadenne, Administrateur du Théâtre «Le Prato»
- Daniel Feugas, Directeur de la Création et du Développement culturels
- Christine Blondel, de la Direction Générale de la Culture
- Patrick Maillot, Architecte au Service de l'Urbanisme
- Vincent Circo, Architecte à la Direction des Etudes et Constructions publiques
- Xavier Deyrieux, Architecte à la Direction des Etudes et Constructions publiques

Cette analyse a été présentée à la Commission chargée du choix du concepteur qui s'est réunie le 14 novembre 2001 et a procédé à un vote à bulletin secret qui a permis de retenir l'Atelier d'Architecture Dupond-Fauvarque.

Nous vous demandons de bien vouloir désigner l'Atelier d'Architecture Dupond-Fauvarque, Maître d'œuvre de l'opération.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1028

OBJETConservatoire National de Région  
Tarifications - Transcription en Euro.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du passage à l'Euro, il est proposé dans les documents ci-annexés la transcription en Euro des différentes tarifications applicables pour l'année scolaire 2001-2002.

Certains tarifs ont déjà été perçus pour la scolarité en cours (mise à disposition d'instruments aux élèves, droits d'inscription pour la scolarité 2001-2002 et droits d'inscription pour certains stages). D'autres tarifs ont été communiqués au public au moment des inscriptions des élèves et font l'objet d'un affichage (ensemble des droits de scolarité à régler par les familles).

Pour les raisons précitées, ces tarifications ne sont pas modifiées. Tous les tarifs ont été transcrits en Euro.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 29 novembre 2001, nous vous demandons d'adopter ces tarifications en Euro.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**CONSERVATOIRE DE LILLE**  
**ETAT DES TARIFS APPLICABLES POUR 2001/2002**  
**TRANSCRIPTION EN €UROS**

**DROITS D'INSCRIPTION POUR LES STAGES - MASTER-CLASS - COURS D'INTERPRÉTATION**  
à destination des élèves du CNR et du public extérieur

- Musique de chambre – Musique ancienne – Musique d'ensemble  
quel que soit le nombre de cours 100 F (15,24 €)
- Instrument seul 125 F (19,06 €)
- Jazz
  - stage de 1 jour 100 F (15,24 €)
  - stage de 2 jours 150 F (22,87 €)
  - stage de 3 jours 200 F (30,49 €)
  - stage de 4 jours 250 F (38,11 €)
  - stage de 5 jours 300 F (45,73 €)
- Danse
  - Elèves du CNR 50 F ( 7,62 €) par cours
  - Autres stagiaires 100 F (15,24 €) par cours
- Tarif complémentaire - repas pris sur place 60 F ( 9,15 €) par repas

**TARIFS DES PRESTATIONS ASSUREES PAR FORMATIONS DU CNR A LA DEMANDE DE TIERS**

Pour chacune de ces formations, le tarif est augmenté de 4 500 F (686,02 €) en cas de prestation avec un accompagnateur et par soliste.

- Orchestre des étudiants 8 000 F (1 219,59 €)
- Orchestre d'harmonie 6 000 F ( 914,69 €)
- Ensemble de cuivres 6 000 F ( 914,69 €)
- Atelier choral sans soliste, ni orchestre 12 000 F (1 829,39 €)
- Chœur de chambre sans soliste, ni orchestre 7 000 F (1 067,14 €)

Ces tarifs peuvent être minorés de 40% lorsqu'il s'agit d'une prestation dont la durée n'excède pas la moitié du concert.

**TARIFS DE MISE A DISPOSITION D'INSTRUMENTS À DES SERVICES PUBLICS, ORGANISMES ...**

- un clavecin HEUGEL 2 000 F (304,90 €) par jour
- une harpe 1 500 F (228,67 €) par jour
- une timbale 150 F ( 22,87 €) par jour
- un xylophone 350 F ( 53,36 €) par jour
- une batterie 200 F ( 30,49 €) par jour
- une caisse claire 70 F ( 10,67 €) par jour
- un gong 100 F ( 15,24 €) par jour
- un gockenspiel 150 F ( 22,87 €) par jour
- une cymbale 45 F ( 6,86 €) par jour
- un jeu de cloches 400 F ( 60,98 €) par jour
- une grosse caisse 100 F ( 15,24 €) par jour
- accessoires de percussion de 20 à 50 F (de 3,05 € à 7,62 €) par jour  
selon accessoires
- une boîte d'instrument de 20 à 300 F ( de 3,05 € à 45,73 €) par jour
- une contrebasse 500 F ( 76,22 €) par jour

.../...

### TARIFS DE MISE A DISPOSITION DES INSTRUMENTS AUX FAMILLES ET AUX ELEVES

- Elèves dont le domicile principal se situe à Lille-Hellemmes-Lomme
  - 1<sup>ère</sup> année 270 F (41,16 €)
  - 2<sup>ème</sup> année 407 F (62,05 €)
  - 3<sup>ème</sup> année 538 F (82,02 €)
  - 4<sup>ème</sup> année 675 F (102,90 €)
- Elèves dont le domicile principal ne se situe pas à Lille - Hellemmes - Lomme
  - 1<sup>ère</sup> année 557 F (84,91 €)
  - 2<sup>ème</sup> année 839 F (127,90 €)
  - 3<sup>ème</sup> année 1 108 F (168,91 €)
  - 4<sup>ème</sup> année 1 339 F (204,13 €)

Pour les instruments à cordes (sauf la contrebasse) dont la valeur est supérieure à 25 000 F (3 811,23 €), le tarif sera basé sur 5% de la valeur de l'instrument.

### DROIT D'ENTREE AUX CONCERTS ORGANISES PAR LE CONSERVATOIRE

- Orchestre des Etudiants, Chœur de Chambre, Ensemble de Cuivres
  - Tarif public 50 F (7,62 €)
  - Tarif réduit 25 F (3,81 €)
- Atelier Choral, Concerts exceptionnels avec solistes invités, concerts d'orchestres professionnels
  - Tarif public 80 F (12,20€)
  - Tarif réduit 40 F (6,1 €)
- Concerts de professeurs, concerts de musique de chambre et contemporaine
  - Tarif public 30 F (4,57 €)
  - Tarif réduit 20 F (3,05 €)

### ABONNEMENT-TARIF BIBLIOTHEQUE MUSICALE

- Abonnement annuel du service de prêt de partitions et de livres 100 F (15,24 €)
- Tarif préférentiel pour les jeunes non lillois de moins de 18 ans fréquentant un établissement scolaire lillois 50 F (7,62 €)

## CONSERVATOIRE - TARIFS APPLICABLES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2001/2002

### DROIT D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription est de 80 F (12,20€). Il n'est pas remboursable.

DROIT DE SCOLARITÉ	LILLE- HELLEMES LOMME	NORD PAS DE CALAIS	AUTRES REGIONS	ETUDIANTS ETRANGERS
ORCHESTRE SEUL	100 F 15,24 €	100 F 15,24 €	Pas d'élève	Pas d'élève
CLASSE D'EVEIL	250 F 38,11 €	600 F 91,47 €	Pas d'élève	Pas d'élève
CLASSE D'INITIATION 1 CLASSE DE DEBUTANT	300 F 45,73 €	700 F 106,71 €	Pas d'élève	Pas d'élève
<b>CURSUS INSTRUMENT</b>				
Cursus un instrument en 1 <sup>er</sup> cycle	400 F 60,98 €	900 F 137,20 €	1 200 F 182,94 €	1 600 F 243,92 €
Cursus un instrument en 2 <sup>ème</sup> cycle	600 F 91,47 €	1 100 F 167,69 €	1 400 F 213,43 €	1 800 F 274,41 €
Cursus un instrument en 3 <sup>ème</sup> Cycle	750 F 114,34 €	1 350 F 205,81 €	1 600 F 243,92 €	2 000 F 304,90 €
Cursus un instrument en DEM	900 F 137,20 €	1 500 F 228,67 €	2 000 F 304,90 €	2 500 F 381,12 €
Cursus un instrument en Perfectionnement	1 200 F 182,94 €	1 800 F 274,41 €	2 300 F 350,63 €	2 800 F 426,86 €
Un instrument hors cursus (après le DFE)	900 F 137,20 €	1 500 F 228,67 €	2 000 F 304,90 €	Pas d'élève

550

DROIT DE SCOLARITÉ	LILLE- HELLEMMES LOMME	NORD PAS DE CALAIS	AUTRES REGIONS	ETUDIANTS ETRANGERS
<b>CURSUS CHANT</b> (pour les élèves qui ne suivent pas un cursus instrument, danse, art dramatique, jazz, direction de chœur, préparation au D.E.				
1 <sup>er</sup> cycle et 2 <sup>ème</sup> cycle 1 <sup>ère</sup> année	600 F 91,47 €	1 100 F 167,69 €	1 400 F 213,43 €	1 800 F 274,41 €
2 <sup>ème</sup> cycle 2 <sup>ème</sup> ou 3 <sup>ème</sup> année et 3 <sup>ème</sup> cycle	750 F 114,34 €	1 350 F 205,81 €	1 600 F 243,92 €	2 000 F 304,90 €
DEM	900 F 137,20 €	1 500 F 228,67 €	2 000 F 304,90 €	2 500 F 381,12 €
Perfectionnement	1 200 F 182,94 €	1 800 F 274,41 €	2 300 F 350,63 €	2 800 F 426,86 €
<b>CURSUS DANSE</b>				
Initiation	300 F (45,73 €)	700 F (106,71 €)	Pas d'élève	Pas d'élève
CO1	400 F (60,98 €)	800 F (121,96 €)	Pas d'élève	Pas d'élève
CO2 - CO3	450 F (68,60 €)	900 F (137,20 €)	Pas d'élève	Pas d'élève
Elémentaire 1, 2, 3 Cursus B (Trad)	600 F (91,47 €)	1 100 F (167,69 €)	1 400 F (213,43 €)	Pas d'élève
Elémentaire 1, 2, 3 Cursus A (HA)	750 F (114,34 €)	1 350 F (205,81 €)	1 600 F (243,92 €)	Pas d'élève
Préparatoire Supérieur cursus B	900 F (137,20 €)	1 500 F (228,67 €)	2 000 F (304,90 €)	Pas d'élève
Préparatoire Supérieur cursus A	1 200 F (182,94 €)	1 800 F (274,41 €)	2 300 F (350,63 €)	Pas d'élève
Hors Cursus	1 200 F (182,94 €)	1 800 F (274,41 €)	2 300 F (350,63 €)	Pas d'élève

DROIT DE SCOLARITÉ	LILLE-HELEMMES LOMME	NORD PAS DE CALAIS	AUTRES REGIONS	ETUDIANTS ETRANGERS
<b>CURSUS JAZZ</b>				
1 <sup>er</sup> Cycle	600 F 91,47 €	1 100 F 167,69 €	1 400 F 213,43 €	1 800 F 274,41 €
2 <sup>ème</sup> cycle (DFE) et cycle DEM	900 F 137,20 €	1 500 F 228,67 €	2 000 F 304,90 €	2 500 F 381,12 €
Atelier Jazz seul (sans cursus jazz)	300 F 45,73 €	600 F 91,47 €	750 F 114,34 €	1 250 F 190,56 €
<b>CURSUS ART DRAMATIQUE</b>				
Technique vocale, respiratoire et corporelle	500 F 76,22 €	900 F 137,20 €	1 200 F 182,94 €	Pas d'élève
1 <sup>ère</sup> Année Art Dramatique	750 F 114,34 €	1 350 F 205,81 €	1 600 F 243,92 €	Pas d'élève
2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> Années Art Dramatique	900 F 137,20 €	1 500 F 228,67 €	2 000 F 304,90 €	Pas d'élève
<b>CURSUS DIRECTION DE CHŒUR</b>				
	900 F 137,20 €	1 500 F 228,67 €	2 000 F 304,90 €	2 500 F 381,12 €
<b>CURSUS PREPARATION AU DIPLOME D'ETAT DE FORMATION MUSICALE</b>				
	900 F 137,20 €	1 500 F 228,67 €	2 000 F 304,90 €	Pas d'élève
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce cursus inclut les cours spécifiques d'analyse, pédagogie, accompagnement et déchiffrage, préparation des textes pédagogiques.</li> <li>• Il n'inclut pas de cours d'instrument, de cours d'écriture, de cours d'histoire de la musique, ni de cours de chant ou technique vocale.</li> </ul>				

DROIT DE SCOLARITÉ	LILLE-HELLEMMES LOMME	NORD PAS DE CALAIS	AUTRES REGIONS	ETUDIANTS ETRANGERS
--------------------	-----------------------	--------------------	----------------	---------------------

<b>DEUXIÈME INSTRUMENT</b> Le deuxième instrument est parmi les deux instruments celui dont le niveau est le moins élevé.  Le deuxième instrument est :				
<ul style="list-style-type: none"> <li>en 1<sup>er</sup> cycle</li> </ul>	250 F 38,11 €	350 F 53,36 €	Pas d'élève	Pas d'élève
<ul style="list-style-type: none"> <li>en 2<sup>ème</sup> cycle</li> </ul>	350 F 53,36 €	450 F 68,60 €	Pas d'élève	Pas d'élève
<ul style="list-style-type: none"> <li>en 3<sup>ème</sup> cycle</li> </ul>	450 F 68,60 €	550 F 83,85 €	800 F 121,96 €	1 000 F 152,45 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>en DEM</li> </ul>	550 F 83,85 €	650 F 99,09 €	1 000 F 152,45 €	1 200 F 182,94 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>en Perfectionnement</li> </ul>	800 F 121,96 €	950 F 144,83 €	1 200 F 182,94 €	1 600 F 243,92 €

553

DROIT DE SCOLARITÉ	LILLE- HELLEMMES LOMME	NORD PAS DE CALAIS	AUTRES REGIONS	ETUDIANTS ETRANGERS
--------------------	------------------------------	-----------------------	----------------	------------------------

<b>ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES</b>				
<b>Enseignements qui ne sont pas inclus dans un cursus)</b>				
Ces tarifs s'appliquent aux élèves suivant un cursus instrument, chant, danse, jazz, direction de chœurs, préparation au D.E., art dramatique et s'ajoutent au tarif du cursus de la dominante.				
• SOLFÈGE SUPÉRIEUR	150 F 22,87 €	250 F 38,11 €	300 F 45,73 €	350 F 53,36 €
• ACCOMPAGNEMENT PIANO les étudiants en cycle de perfectionnement de piano ne sont redevable de ce tarif qu'à compter de la deuxième année du cycle de perfectionnement.	200 F 30,49 €	300 F 45,73 €	400 F 60,98 €	500 F 76,22 €
• PIANO COMPLÉMENTAIRE	200 F 30,49 €	300 F 45,73 €	400 F 60,98 €	500 F 76,22 €
• TECHNIQUE VOCALE Tarif applicable aux étudiants de Direction de chœur	150 F 22,87 €	250 F 38,11 €	300 F 45,73 €	350 F 53,36 €
• CLASSE DE CHANT 1 <sup>er</sup> cycle et 2 <sup>ème</sup> cycle 1 <sup>ère</sup> année 2 <sup>ème</sup> cycle 2 <sup>ème</sup> ou 3 <sup>ème</sup> année et 3 <sup>ème</sup> cycle DEM Perfectionnement	200 F (30,49 €) 300 F (45,73 €) 400 F (60,98 €) 500 F (76,22 €)	300 F (45,73 €) 400 F (60,98 €) 500 F (76,22 €) 600 F (91,47 €)	400 F (60,98 €) 500 F (76,22 €) 600 F (91,47 €) 700 F (106,71 €)	500 F (76,22 €) 600 F (91,47 €) 700 F (106,71 €) 800 F (121,96 €)
• ANALYSE MUSICALE-ÉCRITURE HISTOIRE DE LA MUSIQUE Pour 1 de ces 3 enseignements Pour 2 de ces 3 enseignements Pour 3 de ces 3 enseignements	100 F (15,24 €) 150 F (22,87 €) 200 F (30,49 €)	200 F (30,49 €) 250 F (38,11 €) 300 F (45,73 €)	250 F (38,11 €) 300 F (45,73 €) 350 F (53,36 €)	300 F (45,73 €) 350 F (53,36 €) 400 F (60,98 €)
• ORCHESTRATION	300 F 45,73 €	400 F 60,98 €	500 F 76,22 €	600 F 91,47 €

DROIT DE SCOLARITÉ	LILLE- HELLEMMES LOMME	NORD PAS DE CALAIS	AUTRES REGIONS	ETUDIANTS ETRANGERS
--------------------	------------------------------	-----------------------	----------------	------------------------

### AUTRES ENSEIGNEMENTS :

Ces tarifs s'appliquent aux élèves qui ne suivent pas un cursus d'instrument, de chant, de jazz, de danse, de direction de chœur, de préparation au D.E., la classe d'art dramatique

SOLFÈGE SUPÉRIEUR	400 F 60,98 €	750 F 114,34 €	900 F 137,20 €	1 050 F 160,07 €
ACCOMPAGNEMENT AU PIANO	600 F 91,47 €	900 F 137,20 €	1 200 F 182,94 €	1 600 F 243,92 €
ANALYSE MUSICALE - CULTURE MUSICALE ECRITURE - HISTOIRE DE LA MUSIQUE				
Pour 1 de ces 4 enseignements	250 F (38,11 €)	500 F (76,22 €)	700 F (106,71 €)	900 F (137,20 €)
Pour 2 de ces 4 enseignements	400 F (60,98 €)	650 F (99,09 €)	850 F (129,58 €)	1 050 F (160,07 €)
Pour 3 de ces 4 enseignements	550 F (83,85 €)	800 F (121,96 €)	1 000 F (152,45 €)	1 200 F (182,94 €)
Pour les 4 enseignements	700 F (106,71 €)	950 F (144,83 €)	1 150 F (175,32 €)	1 350 F (205,81 €)
ORCHESTRATION	400 F 60,98 €	750 F 114,34 €	900 F 137,20 €	1 050 F 160,07 €
MUSIQUE DE CHAMBRE OU D'ENSEMBLE OU MUSIQUE ANCIENNE	300 F 45,73 €	600 F 91,47 €	750 F 114,34 €	900 F 137,20 €
PIANO COMPLÉMENTAIRE Ce tarif s'applique aux élèves qui ne sont pas dans un cursus instrument, chant, danse, direction de chœurs, préparation au D.E., et qui suivent la classe d'écriture et/ou la classe de solfège supérieur	400 F 60,98 €	600 F 91,47 €	750 F 114,34 €	900 F 137,20 €
TECHNIQUE VOCALE Membres du chœur de chambre	250 F 38,22 €	500 F 76,22 €	700 F 106,71 €	1 000 F 152,45 €
FORMATION MUSICALE SEULE	350 F 53,36 €	700 F 106,71 €	900 F 137,20 €	Pas d'élève

355

DROIT DE SCOLARITE	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT (Etudiants)
--------------------	--------------	-----------------------------

### AUTRES DISCIPLINES

Les disciplines suivantes sont suivies en dehors des disciplines traditionnelles par une population différente composée d'adultes, d'étudiants, d'enseignants de l'Education Nationale et de salariés.

- ATELIER D'INITIATION A LA DIRECTION CHORALE

Les élèves du Conservatoire de Lille qui acquittent un droit d'inscription et de scolarité peuvent participer sans redevance supplémentaire

300 F  
45,73 €

200 F  
30,49 €

- ATELIER CHORAL

Les élèves du Conservatoire de Lille qui acquittent un droit d'inscription et de scolarité peuvent participer sans redevance supplémentaire

200 F  
30,49 €

100 F  
15,24 €

(+ élèves du CNR)

- VIOLON BAROQUE

Il s'agit de cours très ponctuels, non hebdomadaires et ne relevant pas d'un cursus

300 F  
45,73 €

200 F  
30,49 €

(+ élèves du CNR)

- ATELIER D'INITIATION A LA DIRECTION D'ORCHESTRE

Tarif réduit applicable aux étudiants déjà inscrits au CNR dans un cursus instrumental ou jazz en cycle DEM, ou en classe d'écriture en cycle DEM, ou en cursus de direction de chœurs ou en classe de préparation au Diplôme d'Etat.

2 000 F  
304,90 €

1 500 F  
228,67 €

DROIT DE SCOLARITE	TARIF LILLOIS	TARIF NON LILLOIS
--------------------	---------------	-------------------

CHORALE SEULE	50 F 7,62 €	75 F 11,43 €
---------------	----------------	-----------------

## CONSERVATOIRE

### MODALITÉS D'APPLICATION DES TARIFS ET DES REDUCTIONS ET EXONERATIONS

#### DROITS D'INSCRIPTION

- Le droit d'inscription représente une participation aux frais de constitution du dossier ou de renouvellement de celui-ci (réinscription). Il est payable au moment de l'inscription ou de la réinscription.
- Le droit d'inscription n'est pas remboursable.
- Le droit d'inscription doit être acquitté par tous les élèves inscrits et réinscrits, y compris ceux qui ayant renouvelé leur inscription ne reprennent pas les cours ou démissionnent avant le 15 octobre de l'année scolaire en cours. De même, les élèves qui sollicitent un congé ou une disponibilité pour toute la durée de l'année scolaire doivent acquitter le droit d'inscription.

#### DROIT DE SCOLARITE

- Le droit de scolarité doit être acquitté dans le mois qui suit l'envoi du décompte des droits.
- Si un élève démissionne ou sollicite un congé de scolarité avant le 15 octobre, le droit de scolarité n'est pas réclamé.
- Si un élève démissionne ou sollicite un congé de scolarité entre le 16 octobre et la fin du premier trimestre, il doit acquitter une redevance correspondant au demi-tarif du droit de scolarité, quel que soit le nombre de cours suivis ou non. Toute démission ou tout congé après le 1<sup>er</sup> janvier de l'année scolaire n'entraîne pas de réduction du montant du droit de scolarité.
- Lorsqu'un élève « admis à l'essai » pendant une période ne dépassant pas la durée du premier trimestre de l'année scolaire n'est pas admis définitivement, il doit acquitter une redevance correspondant au demi-tarif du droit de scolarité. Dans le cas où la période d'essai est supérieure à la durée du premier trimestre, l'élève doit acquitter le montant total du droit de scolarité.

- Lorsqu'un élève en scolarité est admis en cours d'année dans une nouvelle discipline (nouvel enseignement), ou un autre cursus, faisant l'objet d'une redevance complémentaire, il doit acquitter le montant total du tarif de cette discipline.
- Lorsqu'un élève change de niveau dans un cursus en cours d'année, le montant de la redevance est calculé sur la base du nouveau tarif. Si cet élève avait déjà acquitté le montant du cursus précédent, il lui est réclamé uniquement la différence.

**JUSTIFICATIF POUR LE TARIF LILLOIS (LILLE -HELLEMMES-LOMME)** : Le domicile considéré est le domicile fiscal de l'élève considéré par l'Etat au titre de l'impôt sur le revenu.

- **Parents ou représentants légaux dont les enfants sont mineurs et élèves majeurs domiciliés chez leurs parents** : pour justifier du domicile de l'élève, il faut fournir deux documents : avis d'imposition sur le revenu, dernière quittance EDF. Les adresses figurant sur ces deux documents doivent correspondre au domicile de l'élève.
- **Elèves qui n'habitent pas chez leurs parents ou représentants légaux** (élèves ayant soit un domicile personnel, ou habitant en résidence universitaire ou logement privatif ou tout autre type de logement) : le domicile fiscal considéré est celui des parents dans la mesure où ils sont encore à la charge fiscale des parents ou représentants légaux au titre de l'impôt sur le revenu (avis d'imposition).

Les élèves indépendants sur le plan fiscal (avec pièces justificatives émanant de l'administration fiscale indiquant qu'ils sont fiscalement indépendants (avis d'imposition) et domiciliés à Lille peuvent prétendre au tarif lillois. Ils doivent alors fournir les pièces fiscales et administratives (avis d'imposition sur le revenu + quittance EDF à leur nom et prénom) avant le 15 octobre de l'année scolaire en cours.

- **Relèvent du tarif « étudiants étrangers »** : les étudiants majeurs dont le domicile fiscal est situé hors de France.

### **REDUCTION – DEMI/TARIF**

- Le demi-tarif est appliqué à compter du 3<sup>ème</sup> enfant, inscrit ou réinscrit, de la même famille : le demi-tarif s'applique au plus jeune des trois enfants et aux suivants.
- Le demi-tarif est appliqué aux étudiants boursiers du Ministère de la Culture.
- Le demi-tarif est appliqué aux élèves appelés du Contingent (service national).
- Le demi-tarif est appliqué aux étudiants du département d'études musicales de l'Université de Lille III qui ne suivent au conservatoire que la seule classe d'écriture.

258

- Lorsqu'un élève de JAZZ pratique, en sus du jazz, l'instrument dans une classe d'instrument « classique », le demi-tarif DEUXIEME INSTRUMENT s'ajoute au tarif JAZZ.
- Lorsqu'un élève en cursus INSTRUMENT pratique la DANSE au conservatoire, le demi-tarif du cursus DANSE s'ajoute au tarif du cursus INSTRUMENT.
- Lorsque, à titre exceptionnel, un élève est autorisé à pratiquer un troisième instrument, il doit acquitter : le tarif cursus instrument + un tarif instrument complémentaire pour le deuxième instrument + un demi-tarif pour le troisième instrument.
- Lorsqu'un élève en cursus Direction de Chœurs pratique en plus un cursus instrument, le demi-tarif du cursus instrument s'ajoute au tarif cursus Direction de Chœurs.
- Lorsqu'un élève en cursus de Préparation au Diplôme d'Etat de Formation Musicale pratique en plus un cursus instrument, le demi-tarif du cursus instrument s'ajoute au tarif cursus Préparation au Diplôme d'Etat de Formation Musicale.

### EXONERATION DU DROIT DE SCOLARITE

- Peuvent être exonérés du droit de scolarité (mais pas du droit d'inscription) : les élèves majeurs (en situation régulière au conservatoire) chômeurs ou bénéficiaires du RMI, les enfants (majeurs ou mineurs) dont les deux parents sont chômeurs ou bénéficiaires du RMI, sur présentation des pièces justificatives émanant des administrations concernées.
- Le droit de scolarité n'est pas réclamé aux anciens et nouveaux élèves qui démissionnent ou sollicitent un congé avant le 15 octobre de l'année scolaire en cours.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1029

OBJETMusée de l'Hospice Comtesse –  
Modalités d'annulation des réservations -Rapport de Madame le Maire  
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 97/770 du 15 décembre 1997, le Conseil Municipal a adopté le principe d'application du régime du droit d'entrée pour le Musée de l'Hospice Comtesse, et notamment un droit de réservation d'un créneau horaire, afin de garantir le bon déroulement des visites guidées.

Afin de préserver le Musée de l'Hospice Comtesse d'annulations de réservations, il est proposé les modalités suivantes :

si l'annulation intervient dans un délai de :

- 1 mois à 15 jours : pas de frais d'annulation ;
- de 14 à 8 jours : la moitié du montant total de la facture est due ;
- de 7 à 0 jours : le montant total de la facture est dû.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 29 novembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à appliquer ces nouvelles modalités.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1030

OBJETMusée de l'Hospice Comtesse -  
Modalités de vente et de prêt de  
documents photographiques - Conversion en Euros

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 96/410 du 24 juin 1996 et n° 01/69 du 16 février 2001, le Conseil Municipal a adopté les conditions et les tarifs de vente et de prêt de documents photographiques du Musée de l'Hospice Comtesse.

Il est proposé de convertir en Euros, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, les tarifs de vente et de prêt de documents photographiques, comme indiqué dans le document joint.

Cette délibération annule et remplace toutes les précédentes relatives à la vente et au prêt de documents photographiques du Musée de l'Hospice Comtesse.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 29 novembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir adopter ces nouvelles modalités.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Musée de l'Hospice Comtesse : nouvelle tarification en Euros  
 Tarifs de vente et conditions de prêt de documents photographiques

<i>Articles commercialisés</i>	Ancien tarif en Francs	Ancien tarif en Euros	Tarif en Euros à compter du 01/01/2002
Tirage photographique N/B - 9X13	10 fr.	1,52 e.	1,50 e.
Tirage photographique N/B - 13X18	15 fr.	2,28 e.	2,30 e.
Tirage photographique N/B - 18X24	30 fr.	4,57 e.	4,60 e.
Tirage photographique N/B - 24X30	60 fr.	9,14 e.	9,10 e.
Tirage photographique N/B - 30X40	90 fr.	13,72 e.	13,70 e.
Diapositive - l'unité	10 fr.	1,52 e.	1,50 e.
Diapositive - par 5	45 fr.	6,86 e.	6,90 e.
Prise de vue par le photographe du musée	50 fr.	7,62 e.	7,60 e.

<i>Produits soumis à des conditions de prêt</i>	Ancien tarif en Francs	Ancien tarif en Euros	Tarif en Euros à compter du 01/01/2002
Prêt d'un négatif	50 fr.	7,62 e.	7,60 e.
Prêt d'une diapositive	100 fr.	15,24 e.	15,2 e.
Prêt d'un ektachrome	500 fr.	76,22 e.	76,2 e.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1031

OBJETMusée de l'Hospice Comtesse -  
Commercialisation d'articles -  
Conversion des tarifs en Euros -Rapport de Madame le Maire  
Mesdames, Messieurs,

Par délibérations, le Musée de l'Hospice Comtesse commercialise des catalogues, des cartes postales et des produits dérivés en rapport avec l'établissement et ses collections.

Il est proposé de convertir les tarifs en Euros, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, comme indiqué dans le document joint.

Cette délibération annule et remplace toutes les précédentes relatives aux tarifs de produits commercialisés au Musée de l'Hospice Comtesse.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 29 novembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir adopter ces nouvelles dispositions.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**Musée de l'Hospice Comtesse : commercialisation d'articles  
nouvelle tarification en euros**

<i>Articles commercialisés au public</i>	Ancien tarif en Francs	Ancien tarif en Euros	Tarif en Euros à compter du 01/01/2002
Livre « Miroir de Lille et des Pays-Bas »	120 fr.	18,29 e.	18 e.
Catalogue d'exposition « Jeanclos »	160 fr.	24,39 e.	24 e.
Catalogue « La collection Hel »	80 fr.	12,19 e.	12 e.
Livret « Regard sur ... la procession de Lille »	20 fr.	3,04 e.	3 e.
Affiche	10 fr.	1,52 e.	1,50 e.
Photographie format carte postale	5 fr.	0,76 e.	0,70 e.
Carte postale couleur	5 fr.	0,76 e.	0,70 e.
Carte de vœux avec enveloppe	10 fr.	1,52 e.	1,50 e.
Planche de vignettes musée	10 fr.	1,52 e.	1,50 e.
Planche de vignettes ville	5 fr.	0,76 e.	0,70 e.
Reproduction encadrée de dessin au fusain	25 fr.	3,81 e.	3,80 e.
Reproduction colorisée de carreaux	8 fr.	1,21 e.	1,20 e.
Tableau de carreaux petit format	120 fr.	18,29 e.	18 e.
Tableau de carreaux moyen format	150 fr.	22,86 e.	22 e.
Jeu de l'Oie	50 fr.	7,62 e.	7,50 e.

<i>Articles commercialisés aux libraires réduction de 30 %</i>	Ancien tarif en Francs	Ancien tarif en Euros	Tarif en Euros à compter du 01/01/2002
Livre « Miroir de Lille et des Pays-Bas »	84 fr.	12,80 e.	12,6 e.
Catalogue d'exposition « Jeanclos »	112 fr.	17,17 e.	16,8 e.
Catalogue « La collection Hel »	56 fr.	8,53 e.	8,40 e.
Livret « Regard sur ... la procession de Lille »	14 fr.	2,13 e.	2,10 e.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1032

OBJETMusée de l'Hospice Comtesse -

Rapport de Madame le Maire

Régime du droit d'entrée -

Mesdames, Messieurs,

Modifications -Conversion des tarifs en Euros -

Par délibération 97/100 du 24 mars 1997, le Conseil Municipal a adopté le principe d'application du régime du droit d'entrée au Musée de l'Hospice Comtesse.

Afin de compléter l'offre des actions proposées aux publics, il est proposé :

1) de nouvelles prestations :

- Visites guidées publiques ;
- Ateliers/visites-conférences Jeunes Publics ;
- Parcours animés.

2) l'exonération de droit d'entrée pour tous, lors des opérations nationales « Journées du Patrimoine » et « Printemps des Musées ».

En raison du passage à l'Euro, il est proposé de convertir les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, comme indiqué dans le document joint.

Cette délibération annule et remplace toutes les précédentes relatives au régime du droit d'entrée au Musée de l'Hospice Comtesse.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 29 novembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir adopter ces nouvelles modalités.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**Musée de l'Hospice Comtesse : nouvelle tarification en Euros  
Prestations pour les visiteurs individuels**

		Modalités	Catégories	Tarif actuel en Francs	Tarif actuel en Euros	Tarif en Euros à compter du 01/01/2002
<b>Droits d'accès aux collections permanentes</b>						
	<b>Tarifs pleins</b>		Durant les heures normales d'ouverture	15 fr.	2,29 e.	2,30 e.
			En dehors des heures normales d'ouverture	30 fr.	4,57 e.	4,60 e.
	<b>Tarif réduit</b>		- Jeunes de 12 à 25 ans - Titulaires d'une carte de réduction pour famille nombreuse - Adhérents des sociétés des « Amis des Musées » autres que Lille - Titulaires d'une carte Cezam - Titulaires d'une carte « Lille Métropole City Pass » - Titulaires d'un billet à tarif plein du Musée d'Art Moderne de Villeneuve d'Ascq	10 fr.	1,52 e.	1,50 e.
	<b>Exonération</b>		- Enfants de moins de 12 ans accompagnés d'un adulte - Titulaires d'une carte Visite(s) - Titulaires d'une carte Partenaire - Conservateurs - Journalistes et étudiants de l'E.S.J. - Enseignants et étudiants en Histoire ou Histoire de l'Art - Membres de l'ICOM (Conseil international des musées) - Adhérents de la société des « Amis des Musées » de Lille - Mutilés de guerre - Demandeurs d'emploi - Bénéficiaires du R.M.I. - Bénéficiaires de chèques Crédits Loisirs			
	<b>Exonération pour tous</b>		- Le premier dimanche de chaque mois - Le ou les jours du « Printemps des Musées » - Les jours des « Journées du Patrimoine »			
<b>Atelier / Visite-conférence Jeune Public</b>						
	<b>Tarif unique</b>		La séance par enfant	Nouvelle prestation	Nouvelle prestation	2 e.
<b>Visite guidée publique</b>						
	<b>Tarif plein</b>			Nouvelle prestation	Nouvelle prestation	4 e.
	<b>Tarif réduit</b>		- Catégories bénéficiant du tarif réduit pour l'accès aux collections permanentes	Nouvelle prestation	Nouvelle prestation	3 e.
	<b>Exonération</b>		- Catégories exonérées de droit d'accès aux collections permanentes	Nouvelle prestation	Nouvelle prestation	
<b>Parcours animé</b>						
	<b>Tarif plein</b>			Nouvelle prestation	Nouvelle prestation	4,50 e.
	<b>Tarif réduit</b>		- Catégories bénéficiant du tarif réduit pour l'accès aux collections permanentes	Nouvelle prestation	Nouvelle prestation	3,20 e.
	<b>Exonération</b>		- Catégories exonérées de droit d'accès aux collections permanentes	Nouvelle prestation	Nouvelle prestation	

**Musée de l'Hospice Comtesse : nouvelle tarification en Euros  
Prestations pour les groupes**

Catégories	Tarif actuel en Francs	Tarif actuel en Euros	Tarif en Euros à compter du 01/01/2002
<b>Visite libre (sans guide) 10 personnes minimum</b>			
Droit d'entrée par personne	10 fr.	1,52 e.	1,50 e.
<b>Visite guidée 30 personnes maximum</b>			
<b>Durant les heures normales d'ouverture</b>			
Droit d'entrée par personne	10 fr.	1,52 e.	1,50 e.
Frais de réservation d'un créneau horaire	100 fr.	15,24 e.	15 e.
Visite d'1 heure	350 fr.	53,35 e.	53 e.
Visite d'1 heure 30	450 fr.	68,6 e.	69 e.
<b>En dehors des heures normales d'ouverture</b>			
Droit d'entrée par personne	30 fr.	4,57 e.	4,60 e.
Frais de réservation d'un créneau horaire	100 fr.	15,24 e.	15 e.
Visite d'1 heure	350 fr.	53,35 e.	53 e.
Visite d'1 heure 30	450 fr.	68,6 e.	69 e.
<b>Visite guidée pour les groupes des établissements scolaires et des centres de loisirs Lillois</b>			
Exonération du droit d'entrée			
Dispense de frais de réservation d'un créneau horaire			
Visite d'1 heure	350 fr.	53,35 e.	53 e.
Visite d'1 heure 30	450 fr.	68,6 e.	69 e.
<b>Visite guidée pour les groupes des établissement scolaires et des centres de loisirs non Lillois</b>			
Droit d'entrée par personne	5 fr.	0,76 e.	0,75 e.
Frais de réservation d'un créneau horaire	100 fr.	15,24 e.	15 e.
Visite d'1 heure	350 fr.	53,35 e.	53 e.
Visite d'1 heure 30	450 fr.	68,6 e.	69 e.
<b>Visite guidée par l'Office de Tourisme de Lille</b>			
Droit d'entrée par personne	10 fr.	1,52 e.	1,50 e.
<b>Visite rapide guidée par l'Office de Tourisme de Lille comprise dans le « circuit Vieux Lille »</b>			
Forfait par groupe de 15 à 30 personnes	150 fr.	22,86 e.	23 e.

- 33 367

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1033

OBJETHarmonie Municipale  
Rajustement des indemnités et jetons de présence  
et conversions en EurosRapport de Madame le Maire  
Mesdames et Messieurs

Pour les missions qu'ils exercent, les musiciens et solistes de l'Harmonie Municipale perçoivent des jetons de présence.

Ces indemnités, versées trimestriellement, varient, en fonction de leur participation aux répétitions hebdomadaires et des services qu'ils assurent à l'occasion des manifestations municipales, et représentent, en moyenne, une dépense annuelle d'environ 30 000 Frs.

Ces rémunérations, fixées par délibération du Conseil Municipal lors de sa séance du 11 Mars 1988 n'ont pas évoluées depuis cette date, alors que le coût de la vie, notamment dans le domaine du transport et du carburant, à lui évolué.

Aussi nous vous demandons, en accord avec la Commission Culture réunie le 29 Novembre 2001 :

- d'autoriser l'augmentation des jetons de présence de 8 %, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2002
- d'acter la conversion des nouveaux taux, repris dans le document joint, en monnaie européenne.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif sous l'intitulé « Harmonie Municipale – Rémunérations diverses – Jetons de présence ».

**ADOPTÉE à l'unanimité**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N°01/1081

OBJET

**Commission d'ouverture des plis**  
**pour la délégation de service public**  
**du théâtre Sébastopol-**  
**Désignation des membres**

**Rapport de Madame le Maire**  
**Mesdames, Messieurs**

Par délibération n° 01/509 du 9 Juillet 2001, la Ville de Lille a décidé de lancer une procédure de délégation de service public pour la gestion du théâtre Sébastopol.

L'article L 1411-5 du CGCT dispose que dans les Communes de 3 500 habitants et plus, la Commission d'ouverture des plis, présidée par le Maire ou son représentant, est composée de cinq membres du Conseil Municipal, ainsi que de cinq suppléants, désignés par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il convient donc de procéder à la désignation des représentants au sein de cette commission d'ouverture des plis dans le cadre de la délégation de service public du théâtre Sébastopol.

Les conditions de désignation des membres de cette commission étant identiques à celles de la commission d'appels d'offres et, en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 10 décembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir désigner les représentants ci-dessous en qualité de membres de la Commission :

Mme DA SILVA, Présidente, représentant Madame le Maire

Titulaires : MM. MARCHAND, CUCHEVAL, Mme FOLENS, MM SANTRE,  
SINAGRA

Suppléants : Mmes CAPON, STANIEC, GLEIZER, BOUCHART, M. DECOCQ

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1034

OBJET

**IMPLANTATION DE L'INSTITUT D'ADMINISTRATION**      **Rapport de Madame le Maire,**  
**DES ENTREPRISES DANS LE BATIMENT DE**                      **Mesdames, Messieurs,**  
**L'HOSPICE GENERAL**  
**REDDITION DES COMPTES**  
**ACHEVEMENT DE LA MISSION**

Par délibération n°93/462 du 11 octobre 1993, le Conseil Municipal a approuvé l'ensemble du dispositif visant à l'implantation de l'Institut d'Administration des Entreprises dans les bâtiments de l'Hospice Général.

Une convention de mandat a donc été passée avec SCIC.AMO pour la réalisation des études détaillées et des travaux de réhabilitation. La mission a été étendue aux travaux de Voirie et Réseaux Divers.

Aujourd'hui, il y a lieu de constater l'achèvement de la mission confiée au mandataire, le dernier litige opposant un titulaire d'un lot de travaux à son sous-traitant ayant été récemment réglé et le dernier appel de fonds correspondant ayant été honoré.

Le montant définitif des travaux à la charge de la Ville est de 49 883 818,42<sup>F</sup> TTC, somme légèrement inférieure à l'enveloppe financière maximale résultant de l'avenant n°3, à savoir 49 993 119,68<sup>F</sup> TTC hors rémunération du mandataire.

Le total des dépenses engagées s'élève donc à 51 681 712,93<sup>F</sup>, rémunération comprise. Les subventions perçues pour cette opération s'établissent comme suit :

1) RESTAURATION EXTERIEURE : 5 307 985<sup>F</sup>

2) TRAVAUX D'AMENAGEMENT :

Etat :	7 000 000 <sup>F</sup>
Région :	8 000 000 <sup>F</sup>
CUDL :	13 000 000 <sup>F</sup>
FEDER :	2 000 000 <sup>F</sup>
	-----
	30 000 000 <sup>F</sup>

Dans ces conditions, nous vous demandons, en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le Mardi 27 Novembre 2001, de bien vouloir nous autoriser à accepter la reddition des comptes et à mettre fin à la convention de mandat.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1035

OBJET

Association Familiale et Interprofessionnelle  
pour l'Intégration de l'Enfant Handicapé  
A.F.I.I.E.H  
Versement d'une subvention

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

L'association A.F.I.I.E.H a pour but de promouvoir et de favoriser toute réflexion et toute action en direction de l'intégration de l'enfant porteur de handicap, avec sa famille, en tous lieux et notamment dans les lieux d'accueil de la Petite Enfance par la mise en place de différentes actions :

- l'organisation d'échanges, d'informations, de réflexions et de formations pour les familles, les professionnels et toute personne concernée par l'accueil du petit enfant.
- la coopération avec toute institution accueillant les petits enfants qui a pour objet d'y intégrer les enfants atteints de déficience légère ou profonde (sensorielle, motrice, mentale, etc....).
- la création d'équipements nouveaux conçus pour accueillir les enfants du quartier et des enfants porteurs de handicap.

Afin de mener à bien ses activités, l'association sollicite auprès de la Ville de Lille, une subvention d'un montant de 10 000 frs.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 - article 6574 - fonction 64.

C'est pourquoi, en accord avec la Commission de la solidarité et du projet éducatif réunie le 27 novembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de cette subvention.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1036

OBJETCentres de la Petite Enfance  
Versement d'une subvention exceptionnelle

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

La Ville de Lille a confié au Centre Social Marcel Bertrand et à la Maison de quartier du Faubourg de Béthune le soin de gérer un centre de la Petite Enfance.

Ces centres permettent de répondre au sein d'un même lieu à des besoins diversifiés de la population en matière de petite enfance.

- modes de garde permanent et temporaire : mini crèches et haltes garderies.
- loisirs destinés aux jeunes enfants : centres de loisirs maternels, ludothèques
- prévention : permanences P.M.I

Le fonctionnement de ces multi-services entraîne de la part des deux services gestionnaires des frais financiers liés à la gestion des parties communes auxquelles ne participent pas ou peu les utilisateurs.

Aussi, afin de soutenir les deux structures gestionnaires dans leur fonctionnement et d'encourager cette dynamique de multi-services dans un même lieu qui répond à une demande réelle de la population.

Il est donc proposé de verser :

- |  |                               |
|--|-------------------------------|
| - CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND                                  | 12 195,92 € (soit 80 000 frs) |
| - ASS DU CENTRE SOCIAL - MAISON<br>DE QUARTIER DU FBG DE BETHUNE | 12 195,92 € (soit 80 000 frs) |

Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 - article 6574 - enveloppe budgétaire 9984 - fonction 64 sous l'intitulé "Contrat Enfance - Subventions ».

C'est pourquoi, en accord avec la commission de la solidarité et du projet éducatif réunie le 27 novembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de cette subvention.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1037

OBJETCrèche Crépin RolandTravauxParticipation de la Caisse d'AllocationsFamiliales

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

Depuis son ouverture en 1975, la crèche Crépin Roland fonctionne dans un ancien bâtiment situé 83, rue Royale dans le quartier du Vieux-Lille.

Dans ce bâtiment très mal insonorisé, un bruit important conduit à un énerverment de plus en plus grand des enfants et de ce fait génère un stress excessif de l'équipe.

Dans le cadre du projet pédagogique 2000, une réflexion avait été menée afin de trouver des solutions rapides permettant de réduire ce problème phonique (exemple : séparer les enfants en cours de journée par tout petits groupes afin de diminuer les sollicitations). Parallèlement la Direction des Ressources Humaines de la Ville a mis en place une mission de prévention des reclassements professionnels en détachant une équipe composée d'une psychologue et d'un médecin du travail pour rechercher sur place avec le personnel les moyens de réduire les risques conducteurs de demandes de reclassements professionnels.

Cette étude a défini clairement que l'isolation phonique et thermique devait être une priorité et qu'il convenait de commencer par la salle de jeux située au rez de chaussée et en façade de rue, ainsi que le couloir y conduisant. Afin de ne pas gêner le fonctionnement de la structure, les travaux seront réalisés pièce par pièce. Néanmoins, pour des raisons de sécurité indispensable, le remplacement de la porte cochère située rue Négrier doit être inclus dans les travaux.

Le coût total des travaux est estimé à 17 075,50 € soit 112 007,94 F)

DEPENSES		RECETTES	
Travaux H T	14 277,16 € soit 93 652,13 F	Participation C.A.F	7 138,58 € soit 46 826,02 F
T.V.A (19,6 %)	2 798,34 € soit 18 355,81F	Participation Ville	9 936,92 € soit 65 181,92 F
<b>TOTAL</b>	<b>17 075,50 € soit 112 007,94 F</b>	<b>TOTAL</b>	<b>17 075,50€ soit 112 007,94 F</b>

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir :

- approuver le lancement de ce projet
- autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions escomptées et les admettre en recettes
- de décider qu'en cas d'obtention partielle de la subvention escomptée, la Ville prendra en charge le montant non couvert
- d'inscrire sur le budget de la Ville les crédits correspondants.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 23 - article 2313.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1038

OBJET

Contrat Enfance - Subventions 2001 destinées  
à des structures diverses, associatives ou  
publiques oeuvrant en faveur de la Petite  
Enfance autres que les crèches ou pouponnières  
municipales

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

En 1993, la Ville de Lille et la Caisse d'Allocations Familiales de Lille ont conclu un premier Contrat Enfance applicable pour une période de 5 années. Prolongé d'une année supplémentaire par avenant, le Contrat Enfance a pris fin le 31 décembre 1998.

Après évaluation du premier dispositif et de son application, la Ville de Lille et la Caisse d'Allocations Familiales de Lille ont souhaité poursuivre leur politique volontariste de développement et d'amélioration du service public en direction des enfants de moins de 6 ans et de leur famille par la conclusion, lors de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 1999 d'un second Contrat Enfance pour la période 1999 - 2003 ainsi que la validation de la liste des projets retenus.

S'inscrivant dans la politique globale municipale de la Petite Enfance, le nouveau Contrat Enfance repose sur cinq objectifs principaux :

- la pérennisation du service existant
- l'amélioration de l'accessibilité
- l'amélioration et la qualification du service public
- le développement des actions de prévention précoce
- le développement de nouveaux services.

Depuis la conclusion de ce second Contrat Enfance, des modifications quant à la prise en charge financière de places supplémentaires ou l'intégration d'actions nouvelles ont été réalisées en 2001.

Face à la demande pressante des familles et afin que les structures puissent fonctionner au maximum de leur capacité d'accueil la Ville a souhaité financer la prise en charge de places supplémentaires en crèches et halte garderie.

La création d'une ludothèque sur le quartier de Moulins existe d'une part, grâce au travail de réflexion sur la situation de la petite enfance sur le quartier par les professionnels, d'autre part de l'étude réalisée en 1997 par un groupe d'étudiants de l'EFAS (Ecole de Formation d'Animateurs Sociaux). Les conclusions de ce travail ont, dans un premier temps débouché sur un système de malles de jeux qui ont circulé dans les structures d'accueil des petits. Dans un second temps en décembre 2000 s'ouvre un espace "la Ludothèque". Cet espace de loisirs qui offre aux enfants et aux parents qui les accompagnent, la possibilité de se retrouver autour d'un jeu ou partager un temps de jeu.

Les jeux et jouets sont essentiels aux développements physique et intellectuel de l'enfant, ils sont également un vecteur dans la relation affective et émotionnelle entre enfants et adultes.

Afin de soutenir dès à présent ces associations, nous souhaitons leur apporter une aide financière selon les modalités de calcul mises en place dans le Contrat Enfance.

Il s'agit de :

BOULES DE GOMMES (prise en charge de 2 places de crèches supplémentaires)	6 048,26 € (soit 39 674,00 F)
ASSOCIATION LES PETITES CANAILLES (prise en charge de 2 places de crèches parentales supplémentaires)	3 365,16 € (soit 22 074,00 F)
CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND (prise en charge de 2 places de halte garderie supplémentaires)	4 284,43 € (soit 28 104,00 F)
ASS POUR LA GESTION DE L'EQUIPEMENT DE QUARTIER SUR MOULINS EST (création d'une ludothèque)	12 349,59 € (soit 81 008,00 F)

Ces actions seront pérennisées par la signature de l'avenant n°2 au Contrat Enfance.

Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 - article 6574 - enveloppe budgétaire 9984 - fonction 64 sous l'intitulé "Contrat Enfance - Subventions ».

C'est pourquoi, en accord avec la commission de la solidarité et du projet éducatif réunie le 27 novembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de ces subventions et la signature de l'avenant n°2.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1039

OBJET

Contrat Enfance - Subventions 2002 destinées à des structures diverses, associatives ou publiques oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnières municipales  
Paiements partiels

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

En 1993, la Ville de Lille et la Caisse d'Allocations Familiales de Lille ont conclu un premier Contrat Enfance applicable pour une période de 5 années. Prolongé d'une année supplémentaire par avenant, le Contrat Enfance a pris fin le 31 décembre 1998.

Après évaluation du premier dispositif et de son application, la Ville de Lille et la Caisse d'Allocations Familiales de Lille ont souhaité poursuivre leur politique volontariste de développement et d'amélioration du service public en direction des enfants de moins de 6 ans et de leur famille par la conclusion, lors de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 1999 d'un second Contrat Enfance pour la période 1999 - 2003 ainsi que la validation de la liste des projets retenus.

S'inscrivant dans la politique globale municipale de la Petite Enfance, le nouveau Contrat Enfance repose sur cinq objectifs principaux :

- la pérennisation du service existant
- l'amélioration de l'accessibilité
- l'amélioration et la qualification du service public
- le développement des actions de prévention précoce
- le développement de nouveaux services.

Dans la liste ci-après, sont reprises différentes associations inscrites dans le schéma de développement du second Contrat Enfance et pour lesquelles, nous vous proposons de verser, selon les termes de la convention qui a contractualisé ce partenariat et qui est applicable sur la durée du second Contrat Enfance, validée par délibération n°00/661 du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2000, un premier versement représentant 30 % de la subvention de l'année 2001

MAISON DE QUARTIER DES BOIS BLANCS	35 803,37 € (soit 234 854,70 F)
LA GAMINERIE	15 829,74 € (soit 103 836,30 F)
HALTE GARDERIE DU FAUBOURG DE BETHUNE	21 207,91 € (soit 139 114,80 F)
SERVICE ACCUEIL	2 627,28 € (soit 17 233,80 F)
A.D.N.S.E.A	4 259,55 € (soit 27 940,80 F)
AUX BABELUTTES	10 097,13 € (soit 66 232,80 F)
CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	15 098,44 € (soit 99 039,30 F)

LES FRANCAS DE LILLE	3 463,27 € (soit 22 717,50 F)
ASSOCIATION FILOFIL	3 028,83 € (soit 19 867,80 F)
HALTE GARDERIE LES ACACIAS (en accord avec le Conseil Communal d'hellemmes)	19 279,92 € (soit 126 468,00 F)
ASS PERISCOPE	1 659,99 € (soit 10 888,80 F)
CENTRE SOCIAL DE L'ARBRISSEAU	16 559,16 € (soit 108 621,00 F)
GESTION MAIS QUART ST MAURICE PELLEV	3 036,88 € (soit 19 920,60 F)
CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND	18 559,06 € (soit 121 739,40 F)
ASSOCIATION LES PETITES CANAILLES	10 097,13 € (soit 66 232,80 F)
A.R.P.E	5 058,67 € (soit 33 182,70 F)
CENTRE SOCIAL PARC DES EXPOSITIONS	19 279,92 € (soit 126 468,00 F)
BOULES DE GOMMES	15 789,31 € (soit 103 571,10 F)
CLUB DES MAMANS	13 457,53 € (soit 88 275,60 F)
ASSOCIATION DE LA PETITE ENFANCE SAINT MAURICE - PELLEVOISIN	37 584,33 € (soit 246 537,00 F)
ASSOCIATION INNOV'ENFANCE	45 687,46 € (soit 299 690,10 F)
MAISON DE QUARTIER DU VIEUX-LILLE	43 793,72 € (soit 287 268,00 F)
ASSOCIATION POUR LA GESTION DE LA MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES	19 561,01 € (soit 128 311,80 F)
POINT RENCONTRE NORD	1 368,70 € (soit 8 978,10 F)
EDOUARD ET CELESTIN VONT EN BATEAU (en accord avec le Conseil Communal d'hellemmes)	2 567,59 € (soit 16 842,30 F)
ASS POUR LA GESTION DE L'EQUIPEMENT DE QUARTIER SUR MOULINS EST	7 179,61 € (soit 47 095,20 F)

Le 12 novembre 2001  
M. le Maire  
Lille

ASSOCIATION PREMIERS PAS (en accord avec le Conseil Communal d'hellemmes)	19 201,26 € (soit 125 952,00 F)
PAIERIE DEPARTEMENTALE DU NORD (E.P.D.S.A.E - Maison de l'Enfance et de la Famille) (en accord avec le Conseil Communal d'hellemmes)	4 911,63 € (soit 32 218,20 F)
ASS DU CENTRE SOCIAL MAISON DE QUARTIER DU FBG DE BETHUNE	13 064,30 € (soit 32 188,20 F)
ASSOCIATION GRANDIR	22 181,42 € (soit 145 500,60 F)

Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 - article 6574 - enveloppe budgétaire 9984 - fonction 64 sous l'intitulé "Contrat Enfance - Subventions ».

C'est pourquoi, en accord avec la commission de la solidarité et du projet éducatif réunie le 27 novembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement de ces subventions.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001  
N° 01/1040  
OBJET

Haltes garderies sises 2 rue de la Loire et rue  
Jean Jaurés  
Conversion de la tarification en euros  
Suppression du droit d'inscription pour la halte  
garderie rue de la Loire

Rapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs

Les délibérations relatives aux tarifs appliqués aux usagers des deux haltes garderies municipales sont affichées dans les structures.

Afin de permettre à la population de se constituer des repères en euros, nous vous demandons de bien vouloir valider la conversion en euros de la tarification actuellement appliquée.

Cette nouvelle grille pourra être ainsi affichée, comme la précédente, à l'attention des usagers.

Quotient familial		Tarif horaire	
En Euros	En francs	En Euros	En francs
0 à 305	0 à 2000	0.30	2
306 à 457	2001 à 3000	0.46	3
458 à 610	3001 à 4000	0.61	4
611 à 762	4001 à 5000	0.76	5
763 à 915	5001 à 6000	0.91	6
916 à 1067	6001 à 7000	1.07	7
1068 à 1220	7001 à 8000	1.22	8

Par ailleurs, seule la halte garderie située 2 rue de la Loire percevait conformément à la délibération n°88/356, un droit d'inscription fixé à 25 frs aux familles nouvellement accueillies.

Dans un souci de traitement égalitaire des usagers et de réglementation commune à deux structures identiques, nous vous demandons de bien vouloir annuler cette disposition particulière.

En accord avec la commission de la solidarité et du projet éducatif réunie le 27 novembre 2001, nous souhaitons votre accord à ces nouvelles dispositions.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1041

OBJET

**Mesures de carte scolaire dans les écoles lilloises  
du 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement public  
pour la rentrée scolaire 2001/2002.**

**Rapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs**

Pour faite suite au rapport présenté en Commission du 1<sup>er</sup> juin 2001, concernant les créations de postes et retraits d'emplois à la rentrée scolaire 2001/2002, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, après comptage des effectifs à la rentrée scolaire, à décidé les mesures suivantes :

**RETRAITS D'EMPLOI - ANNULLATION**

- **VIEUX LILLE** - Abandon de la mesure de retrait décidé le 1<sup>er</sup> juin 2001 :
- Ecole élémentaire LAMARTINE - rue des Célestines à Lille **1 poste**
- **FIVES** - Création d'un poste
- Ecole maternelle BARA - 3, rue Cabanis à Lille **1 poste**

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif du 27 novembre 2001, nous vous demandons donc de bien vouloir prendre acte de cet abandon et cette création.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE      EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1042

OBJET

**Transports d'enfants et de personnes  
organisés dans le cadre des activités  
de la Direction Education - Enseignement  
Autorisation de lancer un appel d'offre  
ouvert.**

**Rapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de ses missions habituelles, et outre l'utilisation continue des trois bus municipaux, la Direction Education - Enseignement organise des transports d'enfants scolarisés dans ses écoles maternelles et élémentaires lilloises : transports scolaires intra-muros d'écoles lilloises participant à des sorties scolaires ou à des classes de découvertes dans la région Nord - Pas-de-Calais et, exceptionnellement dans d'autres régions sur le territoire français, ou des transports vers le centre médico-scolaire, ou pour assurer les activités extérieures du dispositif ARVEJ.

Le Conseil Municipal a adopté le 9 juillet 2001, le retour des compétences assurées par la Caisse des Ecoles vers la Ville de Lille, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Les transports organisés jusqu'à présent par la Caisse des Ecoles (transports dans le cadre de la restauration scolaire du midi, des Centres de Loisirs sans Hébergement, des Centres d'Animation de la Petite Enfance et des Espaces Educatifs) entrent dans ces compétences.

Il convient de regrouper ces différents transports organisés dès l'année 2002, par la Ville de Lille et de lancer une consultation publique par appel d'offre ouvert.

Cet appel d'offre devant être, dans l'avenir, rattaché aux appels d'offres déjà existant à la Ville de Lille (Lille, Hellemmes, Lomme), il nécessitera une publication Européenne.

En conséquence et en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 27 novembre 2001, nous vous demandons :

- ⇒ d'autoriser à lancer cet appel d'offre ;
- ⇒ d'autoriser Madame le Maire ou en cas d'empêchement d'Adjoint au Maire délégué aux écoles à signer les marchés correspondants.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001  
N° 01/1043  
OBJET

**Aménagement de locaux associatifs et  
d'une école de musique dans l'aile MALOT  
(école MALOT-PAINLEVE) rue de l'Escaut à Lille  
Avenant au lot n° 9 - Peinture Entreprise VANDENDRIESSCHE**

**Rapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs**

Par délibération n° 99/637 du 9 juillet 1999, vous avez autorisé le lancement de l'appel d'offres ouvert en vue de l'aménagement de locaux associatifs et école de musique dans l'aile MALOT.

Les travaux sont en cours de réalisation.

Un projet global sur la reprise des bétons et la peinture en façade est envisagé sur l'ensemble des deux bâtiments MALOT et PAINLEVE, de ce fait, les prestations peinture sur l'aile MALOT sont supprimés.

Pour ces raisons, nous vous demandons en accord avec la Commission d'appel d'offres du 24 octobre 2001 et la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 27 novembre 2001, de bien vouloir autoriser la passation de l'avenant suivant :

⇒ **Lot n° 9 : Peinture - Entreprise VANDENDRIESSCHE**

<u>Montant du Marché</u>	<u>Avenant</u>	<u>Nouveau montant</u>	<u>Pourcentage</u>
498.516,01 F	- 59.262,76 F	439.253,25 F TTC	- 11,89 %

⇒ D'autoriser Madame le Maire, ou en cas d'empêchement l'Adjoint au Maire délégué aux écoles, à signer l'avenant au marché.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1044

OBJET

**Classes Civiques**

**Convention avec l'association du  
Denier des Ecoles Laïques**

**Rapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs**

Par délibération n° 93/397 du 28 juin 1993, vous avez autorisé la passation d'une convention quadripartite : Ville de Lille - Caisse des Ecoles - Denier des Ecoles Laïques - Inspection Académique, pour l'organisation de classes civiques urbaines.

Or, par délibération n° 01/532 du 9 juillet 2001, il a été décidé la réintégration, des missions et des moyens rattachés de la Caisse des Ecoles, à la Ville de Lille, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2002.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 27 novembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la signature d'une convention tripartite : Ville de Lille - Denier des Ecoles Laïques - Inspection Académique, pour la poursuite de classes civiques urbaines.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE      EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001  
N° 01/1045  
OBJET

**Rapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs**

**Intégration d'enfants handicapés de l'Association  
des Paralysés de France dans un centre de loisirs  
sans hébergement de la Ville de Lille**

Depuis quelques années, la Caisse des Ecoles accueille un groupe d'enfants handicapés de l'Association des Paralysés de France dans l'un de ses centres de loisirs pendant les vacances scolaires.

Cette action en faveur des enfants handicapés moteurs, qui avait fait l'objet d'une convention, avait remporté un vif succès après des enfants des centres concernés et rentre dans les objectifs d'intégration que la Ville de Lille mène auprès de ce public.

L'Association des Paralysés de France envisage de reconduire cette action en 2002.

Conformément à la délibération relative à la tarification des différents services périscolaires qui sera appliquée progressivement dès janvier 2002. et en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 27 novembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir :

- autoriser l'accueil de ce public
- autoriser l'admission en recettes des participations de l'Association
- autoriser Madame le Maire ou en cas d'empêchement l'élu délégué à signer la convention entre la Ville de Lille et l'Association des Paralysés de France.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1046

OBJET

**Ensemble immobilier « Madame de Staël »**  
**Bâtiment rue d'Isly - Rénovation**  
**Lancement d'appel d'offres**

**Rapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Par délibération n° 00/448 du 15 mai 2000 et n° 01/185 du 16 février 2001, le Conseil Municipal a adopté le projet de rénovation du bâtiment rue d'Isly en vue d'y transférer l'école élémentaire LITTRE pour un coût d'objectif de 2.400.000 F correspondant en fait à une 1<sup>ère</sup> phase de travaux et confiant après appel à candidature l'attribution du marché négocié de maîtrise d'œuvre au Cabinet BOYELDIEU 29, rue Brûle Maison - 59000 LILLE.

Le montant global estimatif des travaux étant évalué à 3.348.000 F HT (soit 4.004.208 F TTC) et nécessitant un phasage sur 2 exercices budgétaires, en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 27 novembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir :

- ⇒ Adopter le dossier devant servir de base à la consultation publique et autoriser l'engagement des procédures d'appel d'offres,
- ⇒ Autoriser Madame le Maire à signer les marchés à passer suite aux décisions de la Commission d'appels d'offres ou en cas d'empêchement tout Adjoint au Maire ou Conseiller Municipal délégué,
- ⇒ Inscrire au budget de la Ville les crédits correspondants au Chapitre 23 - Nature 2313 - Fonction 251 - Enveloppe 15 104.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1047

OBJET

**Maison Régionale X 2000 - Subventionnement**

**Rapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs**

La Maison Régionale X 2000 se place depuis plusieurs années comme le partenaire privilégié de la Ville pour accompagner l'implantation des nouvelles technologies et notamment l'informatique, dans les écoles élémentaires et maternelles lilloises.

Cet accompagnement va bien au delà d'un simple suivi technique puisqu'il intègre une dimension pédagogique et de formation auprès des enfants et des équipes éducatives utilisateurs des matériels.

Dans un esprit de dynamique pédagogique et d'appropriation accrue des matériels par leurs utilisateurs, la Maison X 2000 supporte l'organisation logistique et l'animation d'actions grand public dans lesquelles s'intègrent les scolaires (journées Netdays-definet-Echanges européens scolaires, etc...).

La Ville participe à l'équilibre financier de la Maison X 2000 par le biais d'une subvention de fonctionnement fixée à 290.000 F.

Un premier acompte de 145.000 F a déjà été versé en juillet dernier.

Il y a lieu de verser aujourd'hui le complément de cette subvention, soit 145.000 F.

En conséquence et en accord avec votre Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 12 novembre 2001 nous vous demandons :

- ⇒ De confirmer l'engagement de la Ville auprès de la Maison Régionale X 2000 ;
- ⇒ De valider la subvention totale de 290.000 F, et d'en mandater la seconde moitié ;
- ⇒ Cette dépense s'imputera : Fonction 24 - Chapitre 65 - Article 6574 - Enveloppe 2803 - Libellé : subvention à la Maison X 2000

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1048

OBJET

Classes d'environnement  
Personnel enseignant - indemnités  
Application des nouveaux taux.  
Délibération modificative

Rapport de Madame le Maire  
 Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°01/881 du 12 novembre 2001, le Conseil Municipal a décidé l'application des nouveaux taux de rémunération du personnel enseignant assurant l'encadrement des classes d'environnement.

Par suite d'une erreur matérielle, il convient de lire :

a) - avantages en nature :

19,11 Frs X 2 = 38,22 Frs soit 5,83 €

Nous vous demandons de bien vouloir adopter cette modification.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1049

OBJET**Rapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs****Mise à disposition des restaurants scolaires  
de la Ville de Lille - Modalités  
Tarifs pour l'année 2002.**

Le Conseil Municipal a adopté, le 9 juillet 2001, le retour des compétences assurées par la Caisse des Ecoles vers la Ville de Lille à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Les modifications de tarification des services rendus par la Caisse des Ecoles entrent dans ces compétences.

Il convient de revaloriser, au 1<sup>er</sup> janvier 2002, les tarifs de mise à disposition de certains restaurants scolaires lillois à des associations lilloises reconnues, pour des manifestations à but non lucratif ou à des agents municipaux lillois, pour des manifestations familiales en ligne directe, ainsi que les prestations en personnel et en matériel qui peuvent être attachés à ces mises à disposition.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 27 novembre 2001, nous vous demandons d'appliquer, à ces différents tarifs, une augmentation calculée à partir de la prise en compte de l'évolution, sur une année, des indices des prix à la consommation et du salaire horaire de base, soit + 3,96 % (*voir annexe jointe*) et d'admettre les recettes au budget de la Ville.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## MISE A DISPOSITION DES RESTAURANTS SCOLAIRES DE LA VILLE DE LILLE

### MODALITES

Modalités définies en fonction :

- . de la réglementation Européenne en matière d'hygiène en restauration collective
- . de la conformité des locaux pouvant être mis à disposition
- . de la réglementation en matière de prestations commerciales (assujetties à la Taxe sur la Valeur Ajoutée).

#### ARTICLE 1 - BENEFICIAIRES

- ⇒ Les associations lilloises et hellemmoises pour des manifestations liées directement à leur fonctionnement (réunions, soirées repas d'adhérents, etc...) sans but lucratif
- ⇒ Les agents municipaux de la Ville de Lille et de la Commune Associée d'Hellemmes pour des manifestations privées en ligne directe
- ⇒ Chaque demandeur ne peut effectuer qu'une demande par an
- ⇒ Le motif de la manifestation sera clairement défini (justificatifs si nécessaire) et l'organisation en sera détaillée.

#### ARTICLE 2 - LES RESTAURANTS SCOLAIRES LILLOIS MIS A DISPOSITION

- ⇒ **Restaurant scolaire MARBRERIE**  
Rue de la Marbrene (salle de réfectoire de 265 m2)
- ⇒ **Restaurant scolaire SEVIGNE**  
Rue Jean Perrin à Lille (salle de réfectoire de 135 m2)
- ⇒ **Restaurant scolaire CORDONNIER**  
Boulevard de Strasbourg à Lille (salle de réfectoire de 220 m2)
- ⇒ **Restaurant scolaire PAUL BARDOU**  
2, rue Paul Bardou à Lille (salle de réfectoire de 172 m2)
- ⇒ **Restaurant scolaire FULTON**  
Rue Fulton à Lille (salle de réfectoire de 120 m2)

et exceptionnellement

- ⇒ **Les locaux de la Base de Nature de Phalempin**  
(Auberge de la Forêt et Petite Forestière, route du Plouich à Phalempin) peuvent également être mis à disposition pour des manifestations spéciales (colloques, séminaires, congrès).

**Aucun autre restaurant ne pourra être mis à disposition**

**ARTICLE 3 – MODE DE MISE A DISPOSITION**

392

- ⇒ Chaque restaurant est mis à disposition selon un barème clairement défini
- ⇒ Chaque restaurant mis à disposition devra être assuré par l'utilisateur pour le temps de la manifestation (attestation à fournir)
- ⇒ Les restaurants mis à disposition seront entretenus et remis en état, à l'issue de la manifestation, par une équipe d'entretien compétente gérée par la Caisse des Ecoles. Les frais d'entretien et de remise en état seront à la charge du demandeur sous forme de « forfait »

**ARTICLE 4 – HORAIRES DE MISE A DISPOSITION**

- ⇒ Les restaurants scolaires ne seront mis à disposition que pour une journée (le samedi ou le dimanche) et non pour un week-end
- ⇒ Un même restaurant ne pourra pas être mis à disposition deux fois au cours du même week-end
- ⇒ Les utilisateurs devront libérer les lieux :
  - . à 4 heures du matin (le dimanche) pour une mise à disposition le samedi
  - . à 17 heures le dimanche afin de permettre la remise en état dans des conditions normales

**ARTICLE 5 – POSSIBILITE D'UTILISATION LORS D'UNE MISE A DISPOSITION****A – REFECTOIRE SEUL**

Pas d'utilisation de la cuisine (locaux fermés).

La Caisse des Ecoles se charge de l'ouverture et de la fermeture des portes, du contrôle en cours d'utilisation (conciergerie ou agent logé), de l'entretien et de la remise en état (forfait à charge de l'utilisateur).

**B – REFECTOIRE ET CUISINE**

Présence nécessaire d'un agent de la Direction Education - Enseignement (intervenant en aide dans le déroulement de la manifestation) dont le coût sera à la charge de l'utilisateur (en fonction du temps de déroulement de la manifestation).

Entretien et remise en état effectués par une équipe constituée par la Direction Education - Enseignement (forfait à charge de l'utilisateur).

**ARTICLE 6 – TARIFS DE MISE A DISPOSITION**

Tous les tarifs concernant les mises à disposition sont obligatoirement assujettis à la T.V.A. (comprise)

Restaurants scolaires normaux	Associations lilloises et hellemmoises		Agents municipaux	
	Euros	Francs	Euros	Francs
REFECTOIRE SEUL (cuisine fermée)	220 €	1443,11 F	140 €	918,34 F
REFECTOIRE ET CUISINE	285 €	1869,48 F	190 €	1246,32 F
PHALEMPIN : Petite Forestière	380 €	2498,68 F		
PHALEMPIN : Auberge de la Forêt (sans cuisine)	380 €	2492,64 F		
PHALEMPIN : Auberge de la Forêt (avec cuisine)	430 €	2820,62 F		

**ARTICLE 7 - TARIFS DES PRESTATIONS DE REMISE EN ETAT ET DE PRESENCE ET AIDE**

(Les demandeurs agents de restauration de la Caisse des Ecoles peuvent être dispensés de cette prestation)

1 - REFECTOIRE SEUL (prestation incluant les fluides) : 95 € (soit 623,16 F) T.T.C.

2 - REFECTOIRE ET CUISINE (prestation incluant les fluides et l'utilisation du matériel)

A - Entretien et remise en état : 140 € (soit 918,34 F) T.T.C.

B - Présence obligatoire (et aide) d'un agent de la Caisse des Ecoles :

. le samedi (jusqu'à 24 h) 16 € (soit 104,95 F) T.T.C. par heure

. la nuit (de 0 à 4 h) et le dimanche (jusqu'à 17 h) : 22 € (soit ..144,31 F) T.T.C. par heure.

**ARTICLE 8 - MISE A DISPOSITION DE COUVERTS**

Coût de mise à disposition :

⇒ Prise en charge à l'Intendance

⇒ Retour à l'Intendance propre

⇒ Nettoyage si nécessaire :

MATERIEL MIS A DISPOSITION	FORFAIT POUR 100 PIECES	
	Euros	Francs
Assiettes plates	10,67 €	70,00 Frs TTC
Assiettes creuses	10,67 €	70,00 Frs TTC
Petites assiettes	10,67 €	70,00 Frs TTC
Fourchettes	7,62 €	50,00 Frs TTC
Couteaux	7,62 €	50,00 Frs TTC
Cuillères	7,62 €	50,00 Frs TTC

Pas de petites cuillères, pas de verres ni de plats.

Le matériel cassé ou non rendu sera facturé au prix d'achat TTC actualisé.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1050

OBJET

**Rapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs**

**Mobilier de Restaurants scolaires - Appel d'offres**

Le mobilier des restaurants scolaires nécessite un renouvellement constant dû à la vétusté des équipements mais aussi à l'évolution des effectifs et aux constructions neuves de certaines sites.

Aussi, convient-il d'organiser un appel d'offres pour l'année civile 2002 auquel viendront s'intégrer, les Communes associées d'Hellemmes et de Lomme.

Par conséquent et en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 27 novembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir :

⇒ Autoriser l'organisation de cet appel d'offres en vue des commandes pour l'année civile 2002 ;

⇒ Autoriser Madame le Maire à signer le marché à passer suite à la décision de la Commission d'appel d'offres, ou en cas d'empêchement, le Conseiller Municipal délégué à la Restauration ;

⇒ Décider l'imputation des dépenses correspondantes :

Chapitre 21 - article 2188 - fonction 251 - enveloppe 14500  
pour la Ville de LILLE ;

Chapitre 21 - article 2184 - fonction 251 - enveloppe 11307  
pour la Ville D'HELLEMMES ;

Chapitre 21 - article 2184 - fonction 251 - enveloppe à créer  
pour la Ville de LOMME.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

-0-0-0-0-0-

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1051

OBJET**Transports d'élèves demi-pensionnaires  
dans le cadre de la restauration scolaire****Rapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs**

Dans le cadre de la réorganisation de la restauration scolaire, de la remise à disposition de locaux de restauration aux écoles à des fins pédagogiques, ou de la reconstruction de nouveaux restaurants, la Ville de Lille est amenée à faire appel à des Sociétés de transport pour le déplacement d'élèves demi-pensionnaires vers d'autres restaurations scolaires.

Aussi, dans l'attente du prochain marché pour l'ensemble des transports et en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 27 novembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir :

- ⇒ Autoriser l'organisation de transport des élèves des écoles Les Moulins et Philippe de Comines vers le restaurant Sévigné pour la période du 7 Janvier au 1<sup>er</sup> Février 2002 inclus
- ⇒ Autoriser la signature de la convention à intervenir entre la Ville de Lille et la Société de Transports qui sera retenue
- ⇒ Cette dépense d'un montant de 21.160 F s'imputera : fonction 255 - chapitre 01 - article 6247 - enveloppe à créer.

Cette compétence était jusqu'à présent assurée par la Caisse des Ecoles qui conventionnait cette prestation auprès de sociétés privées de transports ; les autobus municipaux ne pouvant assurer ces rotations.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1052

OBJETFêtes de Lille  
Fixation de dateRapport de Madame le Maire  
Mesdames et Messieurs

Par délibération, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 8 Mars 1999, décidait de fixer, pour une période transitoire de 3 ans, la date des Fêtes de Lille au week-end du 3<sup>ème</sup> Dimanche de Juin.

En effet depuis de nombreuses années et, jusqu'en 1998, les Fêtes de Lille se déroulaient le 3<sup>ème</sup> week-end suivant la Pentecôte et fluctuaient, donc entre le début et la fin du mois de Juin. Cette absence de repères nuisait considérablement à la connaissance et à la notoriété de la manifestation.

Après 3 ans, l'expérience s'avère concluante. Aussi nous vous demandons, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 26 Novembre 2001, d'entériner définitivement, à compter de l'an 2002, cette modification et d'arrêter, au week-end du 3<sup>ème</sup> Dimanche de Juin, les Fêtes de Lille.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1053

OBJETFoires et Kermesses – Politique Tarifaire  
Passage à l'EuroRapport de Madame le Maire  
Mesdames et Messieurs

Pour l'exercice de leur activité sur le territoire lillois, les Industriels Forains, présents sur les Foires aux Manèges de printemps et d'été, sont soumis au paiement des droits de place et de stationnement et participent également aux frais de consommation d'eau.

Les kermesses de quartiers ne sont redevables que des droits de stationnement.

Les droits de place reposent sur l'application d'un tarif dégressif tenant compte de la surface occupée qui ne pénalise pas exagérément les attractions de superficie imposante.

La volonté de la municipalité est de limiter au maximum le nombre de véhicules en tous genres sur le Champ de Foire déjà saturé par les attractions. D'où la nécessité d'appliquer un tarif dissuasif pour limiter au maximum le stationnement des camions.

Parallèlement et afin de rationaliser le stationnement des véhicules d'habitation surdimensionnés, de limiter le nombre de caravanes autorisées par attraction et d'identifier les véhicules techniques s'y rattachant (atelier, réserve,...) une nouvelle tarification par catégorie (véhicules d'habitation extensible, non extensibles) et par tranche de métrage linéaire, a été instaurée. Cette approche tarifaire a l'avantage d'être plus aisément contrôlable et ne concerne pas les kermesses de quartiers dont le barème demeure inchangé.

La participation aux frais de consommation d'eau est forfaitaire. Pour la Foire de printemps, le barème prévoit un tarif unique doublé pour les buvettes qui s'avèrent être de grandes consommatrices d'eau. Pour la Foire aux manèges d'été, 3 tarifs sont appliqués selon les catégories de métiers, correspondant ainsi à la consommation supposée.

Compte-tenu d'une part, du fait que les tarifs des droits de stationnement pour les voitures d'habitation n'ont pas été revalorisés depuis 1996 et que, d'autre part, au 1<sup>er</sup> Janvier 2002 toute tarification proposée par la Ville de Lille devra être établie en euros, nous vous demandons, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 26 Novembre 2001, d'accepter la nouvelle grille de tarification des droits de stationnement pour les véhicules d'habitations et véhicules d'assistance technique et fonctionnelle et d'acter la conversion de ces coûts en monnaie européenne.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## DROITS DE PLACES ET DE STATIONNEMENT

Service des Fêtes Loisirs

### BAREME 2002

DROIT DE STATIONNEMENT ( le M <sup>2</sup> )	FOIRES AUX MANEGES		
	DE PRINTEMPS	D'AOUT/SEPTEMBRE	KERMESSE
Les 50 premiers M <sup>2</sup>	18 F soit 2,74 euros	33,50 F soit 5,11 euros	Il n'est pas perçu de droits de place
200 m <sup>2</sup> suivants	14 F soit 2,13 euros	27,50 F soit 4,19 Euros	
100 m <sup>2</sup> suivants	12 F soit 1,83 Euros	25 F soit 3,81 Euros	
100 m <sup>2</sup> suivants	10 F soit 1,52 Euros	21,50 F soit 3,28 Euros	
100 m <sup>2</sup> suivant et au delà	8 F soit 1,22 Euros	18 F soit 2,74 Euros	
Minimun de perception	420 F soit 64,03 Euros	700 F soit 118,91 Euros	
<b>PARTICIPATION AUX FRAIS DE CONSOMMATION D'EAU</b>			
Forfait	180 F soit 27,44 Euros		Pas de participation aux frais
Tarif Buvette	360 F soit 54,88 Euros		
Boutique type loterie, kermesse, entresorts, etc		200 F soit 30,49 Eros	
Manège enfantin, Boîte à rire, Train Fantôme, etc		280 F soit 42,69 Euros	
Grosses attractions, Auto-skooters, Buvettes, etc		400 F soit 60,98 Euros	
<b>DROIT DE STATIONNEMENT</b>			
<b>A) Camions, Remorques,</b>			
1er véhicule	50 F soit 7,62 Euros	1 000 F soit 152,45 Euros	50 F soit 7,62 Euros
2ème véhicule	150 F soit 22,87 Euros	1 800 F soit 274,41 Euros	150 F soit 22,87 Euros
3ème véhicule	400 F soit 60,98 Euros	3 000 F soit 457,35 Euros	400 F soit 60,98 Euros
4ème véhicule	800 F soit 121,96 Euros	4 800 F soit 731,76 Euros	800 F soit 121,96 Euros
5ème véhicule	1 500 F soit 228,67 Euros	6 000 F soit 914,69 Euros	1500 F soit 228,67 Euros
<b>B) Véhicules d'habitations (flèche comprise) et techniques</b>			
	(Depuis 1996 : 10 F le m <sup>2</sup> )		
Jusqu'à 5 mètres de longueur	11 Euros	22 Euros	
Au delà de 5 m et jusqu'à 11 mètres de longueur	23 Euros	46 Euros	
Au delà de 11 mètres de longueur	30 Euros	60 Euros	
<b>C) Véhicules d'habitations extensibles</b>			
	(Depuis 1996 : 10 F le m <sup>2</sup> )		
Jusqu'à 12 mètres de longueur	45 Euros	90 Euros	50 F soit 7,62 Euros
Au delà de 12 mètres de longueur	51 Euros	102 Euros	

Le terme véhicule technique regroupe les camions ateliers, les réserves de marchandise  
 Tarif net en T.V.A.

398

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1054

OBJET

Fêtes de fin d'année 2001  
Conventions avec la Fédération Lilloise du  
Commerce et Conventions avec les Industriels  
Forains

Rapport de Madame le Maire  
Mesdames et Messieurs

Les fêtes de fin d'année représentent un moment fort de l'animation de la ville et permettent de renforcer son attractivité commerciale et touristique.

Le marché de Noël qui ouvrira ses portes sur la Place Rihour du 1<sup>er</sup> Décembre au 30 Décembre connaît depuis son déplacement sur un site unique au cœur du Centre-Ville une vocation internationale.

Un effort sensible a été réalisé sur le choix des artisans afin d'apporter une plus grande diversité des produits présentés.

Plusieurs temps forts d'animation sont également programmés sur la Place Rihour afin de créer pendant un mois une ambiance festive.

A proximité du marché de Noël, une grande exposition sera organisée sur le thème des jeux traditionnels en partenariat avec l'association WELLOUEJ. La salle du Conclave du Palais Rihour accueillera cette manifestation qui retracera sous forme ludique l'univers des jeux du Nord et d'autrefois. Le public pourra visiter cette exposition gratuitement entre le 1<sup>er</sup> et le 30 Décembre de 10 heures à 19 heures.

De même, pour répondre à l'attente de la population et afin de donner à la Place du Général de Gaulle un aspect féérique, la Grande Roue accueillera des milliers de visiteurs du 24 Novembre 2001 au 13 Janvier 2002.

Aux côtés de ces manifestations exceptionnelles des attractions foraines (manèges et fabrications) seront en accord avec les Conseils de Quartiers concernés installées d'une part en Centre-Ville : Place du Général de Gaulle « l'Idéale Chenille », Place de Béthune (le Carrousel des Enfants), Place Richebé (Fabrication et le Petit Train de Noël), Place des Buissons (Fabrication) et d'autre part, dans le quartier du Vieux-Lille, Place Louise de Bettignies (Fabrication), Place du Marché de Wazemmes, côté Rue Gambetta (Manège enfantin et Fabrication).

Ces attractions seront soumises au paiement d'un droit de place.

Enfin, en collaboration avec la Fédération Lilloise du Commerce, les artères principales de la ville, les monuments, places publiques et les rues commerçantes seront illuminés du Vendredi 23 Novembre 2001 au Dimanche 6 Janvier 2002.

.../...



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1055

OBJET**Jeunesse :****Fête Civique du 22 décembre 2001****Subventions de la Ville à diverses associations**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La loi n° 97-1027 du 10 novembre 1997 prévoit que les jeunes atteignant l'âge de dix-huit ans font l'objet d'une inscription d'office sur les listes électorales et sont ainsi dispensés des formalités liées au dépôt préalable d'une demande d'inscription.

Cette disposition législative vise à favoriser l'accès des jeunes à la première manifestation de la citoyenneté qui leur est ouverte, le vote, et à les faire participer davantage à la vie de la Cité. Dans ce cadre. Il s'avère nécessaire de mettre en place une campagne citoyenne en direction des jeunes Lillois qui visera à renforcer la citoyenneté des jeunes concernés. afin qu'ils participent beaucoup plus largement au débat démocratique.

Cette nouvelle approche renforcera l'efficacité des campagnes précédentes, en particulier en direction des jeunes des quartiers en difficulté et des jeunes français issus de l'immigration remplissant les conditions requises.

**UNE CAMPAGNE MULTI SUPPORTS :**

Cette campagne s'efforcera de toucher les jeunes qui se désintéressent de l'acte citoyen. Elle devra être très attractive afin de couvrir les différents lieux de présences des jeunes dans la ville. Elle sera relayée par les Mairies de quartiers et les associations de jeunes.

**UNE PLAQUETTE**

La plaquette pourra reprendre la présentation des différentes élections.  
Elle comprend :

- L'ensemble des informations pratiques pour vérifier son inscription
- L'ensemble des informations pratiques pour effectuer son inscription
- Des arguments d'incitation au vote

**UNE MOBILISATION DES MAIRIES DE QUARTIER**

Une coordination des mairies de quartier sera mise en place sur cette campagne ( réunions de mise en place, suivi, bilan). Chaque Mairie de Quartier participera à l'opération dans ses champs de compétence les plus larges:

- Un guichet identifié sera mis en place.
- Une recherche à partir des NPAI sera effectué pour retrouver les adresses des jeunes ayant déménagé tout en restant lillois. Dans ce cas une lettre de relance spécifique pourra être envoyée à la nouvelle adresse.
- Un relais avec les associations de quartier ( distribution de la plaquette)

.../...

## **LE BUS CIVIQUE, OUTIL DE PROMOTION DE L'ACTE CITOYEN**

Une tournée du bus civique pourra être organisée dans les zones éloignées des mairies de quartier et sur les lieux de rassemblements des jeunes ( lycées universités, foyers, événements culturels ou sportifs). L'habillage du bus sera réalisé par des graphes Lillois.

## **LE JOURNAL DE LILLE**

L'ensemble des informations sera repris dans le journal de Lille et ses suppléments quartiers à l'occasion de leurs différentes parutions pendant la durée de l'opération.

## **UNE CAMPAGNE D'AFFICHAGE**

Une affiche en 40/60 sera réalisée. Elle sera distribuée dans les Mairies de quartier, les bibliothèques, les lieux de loisirs des jeunes, les maisons de quartier et les associations.

## **LA MOBILISATION DES ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA CITOYENNETE**

Chaque association volontaire œuvrant dans le domaine de la citoyenneté recevra un pack comprenant des affiches et des plaquettes.

## **LES LYCEES ET LES UNIVERSITES**

Ces établissements scolaires sont ceux fréquentés par les jeunes de 18 ans. Après avoir identifié les enseignants relais, il sera de leur envoyer un pack comprenant des affiches et des plaquettes. Des passages du bus civique pourront également être organisés dans ces établissements mais aussi au CROUS et dans les restaurants universitaires.

## **LES LIEUX DE RESIDENCE COLLECTIVE DES JEUNES**

Les lieux de résidence collective des jeunes ( Foyers de jeunes travailleurs., foyers de la D.D.A.S., Foyers d'accueil) seront également ciblés pour cette campagne.

## **LE SITE INTERNET DE LA VILLE**

L'ensemble des informations concernant l'opération sera mis en ligne sur le site de la ville ainsi que les formulaires.

## **LA FETE CIVIQUE :**

Une fête civique se déroulera le 22 décembre 2001 dans le grand hall de l'hôtel de ville. L'ensembles des jeunes nouveaux inscrits y seront invités afin de leur faire découvrir différents aspects de la citoyenneté, dans une ambiance de fête.

Dans ce cadre, l'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subvention par diverses associations ou structures, en fonction d'un projet particulier identifié au sein de leurs activités propres dans le domaine de la citoyenneté.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 26 novembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir autoriser l'octroi des subventions figurant dans le tableau ci-dessous.

Nom et adresse de l'Association ou de l'organisme	Activités générales	Nature du projet	Budget Prévisionnel	Subvention Délégation Jeunesse
Musiques de Traverses 7, rue Saint Jacques 59000 Lille	Promotion et diffusion des musiques actuelles	Organisation de la partie musicale de la fête civique ( artistes et technique )	66 000 F	40 000 F
Montevideo 36, rue d'Eylau 59000 Lille	Faciliter l'accès aux nouveaux moyens de communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Echanges en vidéo conférence depuis la fête civique avec des jeunes Bruxellois sur le thème du droit de vote</li> <li>• réalisation d'une vidéo et transmission en direct sur grand écran vidéo de la fête civique</li> </ul>	15 021 F	10 000 F
Frelon 118 bis, rue Jean Bart 59260 Hellemmes	Promotion des Arts Graphiques et des Cultures Urbaines	Prestations artistiques concernant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La décoration complète du bus civique de la campagne citoyenne</li> <li>• La réalisation d'une performance graphique pendant la fête civique du 22 décembre 2001</li> </ul>	10 000 F	10 000 F

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée « Projets Jeunesse /Animation – Subventions » chapitre 65, article 6574, fonction 422, enveloppe 10584 du Budget Communal de 2001.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1056

OBJETFédération Unie des Auberges  
de Jeunesse - Attribution de Subvention

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville initie depuis plusieurs années un programme nommé « Départs autonomes ».

L'objectif est de favoriser l'accès à l'autonomie au travers de l'organisation de ces départs pour des jeunes lillois âgés de 16 à 23 ans.

Un partenariat a été établi par la mise en place d'une charte réunissant tous les partenaires concernés : les structures associatives, l'association Fédération Unie des Auberges de Jeunesse, la Ville. Pour permettre à ce dispositif de fonctionner, une subvention de 40 000<sup>F</sup> est attribuée à l'association Fédération Unie des Auberges de Jeunesse située 10, rue Malpart à Lille.

Nous vous demandons, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 26 novembre 2001, de vous prononcer sur l'attribution de cette subvention.

La dépense correspondante est à imputer sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2001. Chapitre 65, Article 6574, Fonction 422, Enveloppe 12588 intitulée « Subvention Camps Autonomes ».

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1057

OBJET

**AVANCES SUR SUBVENTIONS CONSENTIES AUX**

Rapport de Madame le Maire,

**ASSOCIATIONS DE JEUNESSE**

Mesdames, Messieurs,

**AU TITRE DE L'ANNEE 2002**

Comme chaque année, afin de permettre aux associations gestionnaires de faire face aux dépenses de fonctionnement qui leur incombent et d'éviter des difficultés de trésorerie, nous vous demandons de vous prononcer sur le principe d'une avance sur subventions de fonctionnement 2002 aux associations selon la répartition ci-après.

Nous vous demandons, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le lundi 26 Novembre 2002, de bien vouloir autoriser :

- l'octroi des subventions figurant dans le tableau ci-dessous

Les dépenses correspondantes sont à imputer sur les crédits à inscrire au Budget Primitif 2002, chapitre 65, article 6574, fonction 422, enveloppe intitulée « Subventions à diverses Associations de Jeunesse » n°764.

ASSOCIATIONS	Nature du Projet	Subventions Accordées en 2001	Avance 2002 proposée
Club Léo Lagrange 37 rue Richard Wagner 59000 Lille	Animation d'un local jeunes : 130 jeunes de 12 à 20 ans Activités culturelles sportives : Accompagnement scolaire Organisation de séjours	150 000 <sup>F</sup>	45 000 <sup>F</sup> 6 860,21€
Tintin et Miloud 90 rue des Meuniers 59000 Lille	Association développant des activités en direction de 150 jeunes de 12 à 25 ans Activités type foyer, sportives, culturelles, danse orientale, initiation à l'informatique	150 000 <sup>F</sup>	45 000 <sup>F</sup> 6 860,21€

- La signature par Madame le Maire des conventions

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1058

OBJETProjets Jeunesse et Animation  
Subventions de la Ville à diverses  
associations

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La jeunesse est un atout pour le dynamisme et l'avenir d'une Ville. Lille est l'une des plus jeunes villes de France et près d'un Lillois sur deux (41 % de la population) a moins de vingt-quatre ans.

C'est fort de cet avantage que le Conseil Municipal par délibération n° 00/61 du 7 février 2000 a adopté un Plan Local d'Action Jeunesse.

De nombreuses rencontres et échanges ont été mis en oeuvre dans le cadre ce dispositif afin d'écouter et de dialoguer tant avec des jeunes qu'avec l'ensemble des acteurs de la Ville qui travaillent en direction de la Jeunesse.

Deux préoccupations ont été à la base de la réflexion menée :

- la politique en direction de la jeunesse doit être en constante évolution et s'adapter aux attentes et aux besoins des jeunes ;
- rien de durable ne peut se faire si les jeunes ne sont pas eux-mêmes des acteurs et des citoyens à part entière.

Dans ce souci, plusieurs principes guideront notre action en faveur de la jeunesse :

- Reconnaître les jeunes dans leur globalité à partir de règles communes et en contractualisant chaque projet ;
- Offrir aux jeunes qui s'engagent et se prennent en main des espaces de citoyenneté, d'expression et de loisirs car chaque être humain se construit à partir d'un emploi mais aussi de valeurs, de modes de vie et de cultures qui lui sont propres ;
- Mener des actions diversifiées répondant aux situations et aux attentes particulières des différentes composantes de la jeunesse lilloise tout en favorisant le brassage et la mixité des publics.

Afin de favoriser cette dynamique participative, quatre objectifs prioritaires ont été dégagés :

- 1 Aider au développement des associations intervenant en direction des jeunes ;
- 2 Développer la citoyenneté et le dialogue avec les jeunes,
- 3 Promouvoir les espaces de créativité et d'expression notamment dans le domaine des Cultures Urbaines
- 4 Accompagner et coordonner le développement de projets favorisant l'insertion et la prise d'initiatives des jeunes.

.../...

Dans le but de poursuivre l'action engagée par la Ville de Lille en direction de la jeunesse et pour permettre la réalisation des projets d'actions retenus au titre des cultures urbaines et dignes d'intérêt parce que jouant un rôle important dans la propagation des différentes formes artistiques sur la ville, il convient maintenant de prendre les dispositions nécessaires.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 26 novembre 2001, il est demandé de bien vouloir:

- adopter le plan d'actions Jeunesse et Animation ,
- allouer à chaque association ou structure maître d'ouvrage, support de l'action concernée la subvention correspondant à la participation de la Ville conformément à la répartition figurant sur le tableau récapitulatif joint en annexe,

Nom et adresse de l'Association	Activités générales de l'Association	Nature du projet	Budget Prévisionnel	Subvention Délégation Jeunesse & Cultures Urbaines proposée
<b>ASSOCIATION ELECTROGEN</b> 39, rue du Docteur Yersin 59000 Lille  Fiche n°: 1 Objectif n°: 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide à la promotion d'artistes, musiciens, décorateurs issus des musiques électroniques</li> <li>• Production d'évènements festifs</li> <li>• Initiation aux techniques de mixage, à la création M.A.O et aux Arts Plastiques</li> </ul> <p><u>Zone Géographique :</u>  <b>Lille Métropole</b>  <u>Type d'action :</u>  <b>Nouvelle</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide au démarrage du projet associatif</li> <li>• Aide à la diffusion, à la promotion d'artistes et musiciens issus des musiques électroniques</li> </ul>	87 000 F	30 000 F
<b>Association PITCH</b> 227, rue des Postes 59000 Lille  Fiche n°: 2 Objectif n°: 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion culturelle, tout public, des arts plastiques et spectacles vivants par les moyens comme la diffusion, la réalisation, l'initiation et la formation aux arts plastiques</li> </ul> <p><u>Zone Géographique :</u>  <b>Lille Métropole</b>  <u>Type d'action :</u>  <b>Nouvelle</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide à la création à la formation et la diffusion des arts plastiques et spectacles vivants (vidéo)</li> </ul>	80 000 F	30 000 F
<b>Association « Magnetic System »</b> 2/4, rue Etienne Dollet 59000 Lille  Fiche n°: 3 Objectif n°: 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion, diffusion et développement des cultures électroniques</li> </ul> <p><u>Zone Géographique :</u>  <b>Lille-Métropole</b>  <u>Type d'action :</u>  <b>Nouvelle</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à des journées d'animation thématique et festives sur le thème de la culture « Free-partie »</li> <li>• Création d'une Cie de spectacle (musique live, danse, vidéo)</li> <li>• Création d'ateliers de musiques électroniques</li> <li>• Réalisation d'un Fanzine trimestriel d'actualités autour des cultures Electroniques</li> </ul>	60 000F	25 000 F

Nom et adresse de l'Association	Activités générales de l'Association	Nature du projet	Budget Prévisionnel	Subvention Délégation Jeunesse et Cultures Urbaines proposée
<p><b>Association GUETAPENS</b> 17, rue d'Inkermann Appt 12 59000 Lille</p> <p><u>Fiche n°: 4</u> <u>Objectif n°: 3</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien à la création et l'accompagnement de projets culturels et artistiques des musiques électroniques</li> <li>• Repérage et recensement des artistes de la Région</li> <li>• Action de tremplin et d'encouragement</li> <li>• Conception d'événements publics concernant cette musique et les arts associées</li> <li>• Création d'un Centre d'information par l'Internet Cultures urbaines</li> <li>• Soirées Osmose</li> <li>•</li> </ul> <p><u>Zone Géographique :</u> <b>Lille Métropole</b> <u>Type d'action :</u> <b>Nouvelle</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien à la création et l'accompagnement de projets culturels et artistiques</li> <li>• Aide à la diffusion de création locale et régionale des musiques électroniques (Soirées Osmose)</li> <li>• Etude de faisabilité pour la création d'un centre d'exposition des cultures urbaines</li> </ul>	100 000 F	70 000 F
<p><b>Association Rock in Faches</b> <u>Siège Social :</u> 170, rue Henri Dillies BP 113 59155 FACHES-THUMESNIL</p> <p><u>Fiche n°: 5</u> <u>Objectif n°: 3</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Structure de médiation et de développement des cultures urbaines</li> <li>• Création du Festival + de Bass</li> <li>• Mise en œuvre d'ateliers de pratiques artistiques dans les équipements de proximité</li> <li>• Formation aux cultures urbaines de personnes relais</li> <li>• Promotion artistique par la création d'environ six évènements culturels sur la ville</li> </ul> <p><u>Zone Géographique :</u> <b>Lille Métropole et Région</b> <u>Type d'action :</u> <b>Reconduite</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à la Fête civique de la Ville le 22 décembre</li> <li>• Organisation d'un Forum Hip-Hop sur la professionnalisation des acteurs le 22 décembre à la Maison de Quartier de Fives.</li> </ul>	100 000 F	30 000 F

Nom et adresse de l'Association	Activités générales de l'Association	Nature du projet	Budget Prévisionnel	Subvention Délégation Jeunesse et Cultures Urbaines proposée
<p><b>Association Frelon</b> 118, bis rue Jean Bart 59260 HELLEMES</p> <p><u>Fiche n°: 6</u> <u>Objectif n°: 3</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promotion des arts graphiques (graff) et des cultures urbaines dans la ville</li> </ul> <p><u>Zone Géographique :</u> <b>Lille Métropole</b> <u>Type d'action :</u> <b>Nouvelle</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'ateliers d'arts plastiques</li> <li>Création d'évènements autour du Graffiti</li> </ul>	80 000 F	50 000 F
<p><b>Association L'Atelier de la Danse</b> <u>Siège social</u> Mairie de quartier du Vieux Lille 17/19, place Louise de Bettignies <u>Adresse postale</u> 13, rue de la Halle 59800 Lille</p> <p><u>Fiche n°: 7</u> <u>Objectif n°: 3</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser le développement de la danse contemporaine en région</li> <li>Proposer à ses membres danseurs (du stade d'initiation ou amateur au statut semi-professionnel ou professionnel) des moyens artistiques et techniques pour présenter leurs recherches et créations collectives</li> <li>Faciliter l'émergence de jeunes compagnies</li> <li>Mettre en place un outil de création, de gestion et de promotion à l'usage des jeunes compagnies</li> </ul> <p><u>Zone Géographique :</u> <b>Lille Métropole</b> <u>Type d'action :</u> <b>Nouvelle</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aide à la création d'un spectacle de danse de rue associant les arts plastiques (graffiti)</li> <li>Aide à la promotion du spectacle</li> </ul>	90 000 F	30 000 F

Nom et adresse de l'Association	Activités générales de l'Association	Nature du projet	Budget Prévisionnel	Subvention Délégation Jeunesse et Cultures Urbaines proposée
<p><b>Association Le petit théâtre Utile</b> 30, rue d'Artois 59000 Lille</p> <p><u>Fiche n°: 8</u> <u>Objectif n°: 3</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de spectacles favorisant l'échange, le débat sur toutes les questions qui touchent la société.</li> </ul> <p><u>Zone Géographique :</u> <b>Lille Métropole et Région</b></p> <p><u>Type d'action :</u> <b>Nouvelle</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide à la création d'un spectacle théâtral intitulée « s'en sortir » en co-production avec l'association « Parcours de Femmes ».</li> <li>• Aide de la Délégation Régionale aux Droits de la Femme et des services de la Politique de la Ville de l'Etat pour la promotion du spectacle créé en Région.</li> </ul>	70 000 F	25 000 F

La dépense correspondante sera imputée au budget communal de 2001 sur le crédit inscrit au chapitre 65, article 6574, fonction 422, enveloppe 10584

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Budget Total de l'opération : ..... 278 000 F  
Subvention accordée par la Délégation : ..... 30 000 F

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1059

OBJETPremier versement sur subvention au  
titre de 2002 - Association la Deûle

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En application de la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatifs aux relations entre les collectivités locales et les associations, il est fait obligation à la Ville de Lille de conclure une convention avec toute associations à laquelle elle attribue, tous crédits confondus, une ou plusieurs subvention d'un montant total supérieur à 23 000 €.

Les comptes financiers de l'association au titre de l'exercice n'ayant pas encore été établis et son budget prévisionnel de 2002 n'étant pas, pour ce motif, disponible, il convient d'établir une convention à titre transitoire pour permettre la continuité des actions jusqu'à l'adoption de la convention d'objectifs à venir au début de l'année 2002.

La provision proposée a été calculée en fonction de la subvention attribuée, au titre de l'exercice 2001, sur les crédits inscrits au Budget primitif « Subvention à la Base Nautique », soit 12 000 €.

Il vous est proposé, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 26 novembre 2001, :

- d'autoriser le versement des provisions au titre de l'exercice budgétaire 2002,
- d'autoriser l'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits à inscrire au Budget Primitif 2002, Chapitre 65, Article 6574, Fonction 422, enveloppe 715
- d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions correspondantes.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1060

OBJET

Subventions à diverses  
Associations de Jeunesse

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La politique d'animation de la Ville appelle aujourd'hui à fédérer toutes les énergies au niveau de chaque quartier pour toutes les catégories de la population dans une démarche citoyenne.

Ces actions d'animation visent prioritairement à resserrer le tissu social, à développer l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports pour tous.

Nous vous demandons, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 26 novembre 2001, de vous prononcer sur les diverses subventions explicitées ci-dessous.

## ❖ « la Compagnie du Huit Renversé »

Cette association va organiser pour la deuxième année un festival « Vents d'Est – Vent d'Ouest ». Il se déroulera du 11 au 15 décembre 2001. Il s'adresse à tous les publics et toutes les générations, ce festival est accompagné d'actions de sensibilisation à la danse traditionnelle de l'Europe de l'Est par le biais d'ateliers et de stages pratiques.

Budget Total de l'Opération :..... 65 000<sup>F</sup>Subvention accordée par la Délégation :..... 5 000<sup>F</sup>

## ❖ « Montévidéo »

Dans le cadre de l'opération « Nos Quartiers d'Eté 2001 » mise en œuvre par le Conseil Régional, l'association est intervenue sur les six quartiers « Politique de la Ville » l'objectif étant de filmer avec des jeunes des moments festifs, de leurs quartiers. Pour finaliser et valoriser les productions réalisées par ces six quartiers Lillois une émission télévisuelle « La Folie des Fêtes » sera présentée dans chaque quartier favorisant ainsi l'ouverture d'un dialogue sur le développement de la citoyenneté et valorisant l'image des quartiers et de leurs habitants.

Budget Total de l'Opération :..... 270 000<sup>F</sup>Subvention accordée par la Délégation :..... 30 000<sup>F</sup>

Budget Total de l'Opération .....  
Subvention accordée par la Délégation :.....

.../...

## ❖ Association Symbole

Cette association a été sollicitée par la Direction Jeunesse, Animation, Cultures Urbaines et Intégration afin de travailler dans le cadre de la mise en place d'un Forum Jeunesse. Le projet d'intervention théâtral envisagé sera moins protocolaire que pour un débat classique et plus accessible aux public pressenti. Les objectifs à atteindre par le biais de l'intervention théâtrale sont à amener les jeunes à la réflexion et à la prise de parole sur :

- Comment les jeunes peuvent prendre part pleinement à la vie de la cité ?
- Quels sont les moyens à imaginer pour les mobiliser et les impliquer davantage ?

Subvention accordée par la Délégation : ..... 7 000<sup>F</sup>

## ❖ Association Kling - Klang

Dans le cadre du thème « l'année de l'Eau », la Direction Jeunesse, Animation, Cultures Urbaines et Intégration souhaiterait mettre en place un projet intitulé « Les Dr'eau'les de Machines » qui consiste à partir de matériaux de récupération essentiellement de construire dans les 10 quartiers Lillois, 10 machines réalisées par 10 collectifs d'enfants aidés de 10 artistes. L'association est chargée d'étudier la faisabilité de ce projet, les diverses mises en réseau sur les quartiers, la recherche d'artistes pouvant s'inscrire dans ce projet.

Subvention accordée par la Délégation : ..... 30 000<sup>F</sup>

## ❖ Association Le Chalet

L'association accueille environ 80 jeunes de 17 à 30 ans. Ces jeunes peuvent y pratiquer différentes activités de type foyer (billard, ping-pong, jeux de société ...) mais aussi participer à des sorties extérieures. Le Local Jeunes ouvre tous les soirs de 17 à 21 heures et le samedi de 18 à 23 heures. Ce lieu est un endroit privilégié de rencontres et d'échanges entre jeunes et moins jeunes du quartier. C'est également un pôle d'informations, de développement de projets et d'initiatives.

Budget Total de l'Opération : ..... 145 050<sup>F</sup>

Subvention accordée par la Délégation : ..... 25 000<sup>F</sup>

## ❖ Association Perspectives

Cette association met en œuvre des activités socio-éducatives en direction des jeunes, elle intervient dans le même secteur d'activités en renforcement sur la Baltique (Faubourg de Béthune) et organise des séjours et mini- séjours. Elle reçoit environ cinquante jeunes âgés de 12 à 16 tout au long de l'année

Budget Total de l'Opération : ..... 98 000<sup>F</sup>

Subvention accordée par la Délégation : ..... 3 000<sup>F</sup>

## ❖ Association Les Francas

Met en place toute l'année deux centres de loisirs, G. Sand et J. Zay, elle organise aussi des mini-séjours et des séjours pour des enfants de 6 à 12 ans et des jeunes de 13 à 16 ans. Une centaine d'enfants et de jeunes participent à ses activités.

Budget Total de l'Opération : ..... 217 443<sup>F</sup>  
 Subvention accordée par la Délégation : ..... 6 000<sup>F</sup>

## ❖ Association Animation Magenta

L'association s'est créée début 2001, elle a ouvert un CLSH sur l'îlot Magenta-Fombelle et 80 enfants âgés de 6 à 15 ans participent aux activités de loisirs, sportives et culturelles. Elle organise également des mini-séjours et des sorties à la journée dans des parcs de loisirs.

Budget Total de l'Opération : ..... 83 000<sup>F</sup>  
 Subvention accordée par la Délégation : ..... 10 000<sup>F</sup>

## ❖ Eclaireurs et Eclaireuses de France

Cette association met en place toute l'année des activités de scoutisme, elle intervient en outre sur le quartier de Vauban. Elle organise de mini-séjours et séjours et propose des fêtes de groupe (kermesse, repas ...).

Budget Total de l'Opération : ..... 156 000<sup>F</sup>  
 Subvention accordée par la Délégation : ..... 7 000<sup>F</sup>

## ❖ Association Scouts Isla-Lille

L'association mène toute l'année des activités d'animation. Elle accueille 90 jeunes Lillois âgés de 12 à 18 ans. Elle réalise un accompagnement scolaire pour 30 jeunes en difficultés scolaires. Elle propose des sorties à la journée, des mini-séjours ainsi que des séjours. Elle développe aussi des activités à caractère sportif.

Budget Total de l'Opération : ..... 255 820<sup>F</sup>  
 Subvention accordée par la Délégation : ..... 15 000<sup>F</sup>

## ❖ Association Service Civil International

Cette association mène des activités d'animations sur le Terrain d'Aventures Espace Cornette . Organise des sorties (piscine, patinoire, musée, cinéma ...) ainsi que des mini-séjours.

Budget Total de l'Opération : ..... 85 420<sup>F</sup>  
 Subvention accordée par la Délégation : ..... 7 000<sup>F</sup>

.../...

❖ Association Le père Noël  
Septième édition du Festival « Le Père Noël est-il un rocker ? » recueil  
puis distribution de jouets aux enfants Lillois .

Budget Total de l'Opération : ..... 180 000<sup>F</sup>  
Subvention accordée par la Délégation : ..... 5 000<sup>F</sup>

❖ Association Maison de Quartier du Vieux- Lille  
Mise en place d'un atelier Cultures Urbaines avec des activités de Danse  
Hip-Hop, Djing , de Graff, .

Budget Total de l'Opération : ..... 85 000<sup>F</sup>  
Subvention accordée par la Délégation : ..... 25 000<sup>F</sup>

Les dépenses correspondantes sont à imputer sur les crédits inscrits au  
Budget Primitif 2001, Chapitre 65, Article 6574, Fonction 422, Enveloppe 764 intitulée  
« Subvention à diverses associations de Jeunesse ».

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1061

OBJETTRIBUNES JEUNES

Rapport de Madame le Maire,

AVENANT A LA CONVENTION VILLE DE LILLE

Mesdames, Messieurs,

LOSC-LILLE METROPOLE

La Ville de Lille a mis en place depuis 1997 une opération intitulée « Tribunes Jeunes » : elle permet à des jeunes Lillois âgés de 16 à 25 ans encadrés par le réseau associatif Lillois, d'assister à chaque match joué à domicile par le L.O.S.C.

Le 9 juillet 2001, en application de la délibération n° 01/537, la Ville de Lille a conclu avec le L.O.S.C. une convention pour favoriser le développement d'une politique d'accès aux sports pour tous dans le cadre d'un dispositif nommé « Tribunes Jeunes ».

L'objectif de ce dispositif est de maintenir l'accueil aux matchs à domicile de ce public jeune et de développer une démarche autonome de création de clubs de supporters dans les quartiers.

La Ville souhaite reconduire cette action et la pérenniser, ce qui implique le renouvellement de la convention précitée par voie d'avenant, étant précisé que le coût occasionné par cet avenant 65 553,08 € (430 000F ) s'inscrit bien en deçà de la limite de 1,6 millions d'Euros définie par le décret 2001-829 du 4 septembre 2001 relatif à l'organisation et à la promotion des activités sportives.

Nous vous demandons, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le lundi 26 Novembre 2001, de bien vouloir autoriser :

- la signature par Madame le Maire de l'avenant à la convention avec le LOSC ;
- l'imputation des dépenses sur les crédits à inscrire au Budget Primitif 2002, chapitre 011, article 6288, fonction 422 ; enveloppe intitulée « Opération Tribunes Jeunes » n°13692

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1062

OBJET

Avenant à la convention du 12 novembre 2001

Relative au pôle d'accueil et projets du

Comité Lillois d'aides aux projets Réussir -

Mission Locale

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La convention prise avec l'association Réussir-Mission Locale de Lille en vertu de la délibération N° 01/ 817 du 12 novembre 2001 fait apparaître dans ses objectifs, sur le volet « Comité Lillois d'Aide aux Projets » une subvention pour l'accompagnement de jeunes Lillois porteurs de projets .

Cette convention a fixé la contribution financière de la Ville de Lille au dit comité à un montant de 159 000 F.

De nouveaux projets ayant été agréés par ce comité , un financement complémentaire de 41 000 F s'avère nécessaire, ce qui implique de modifier en conséquence la convention précitée.

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser :

- la signature par Madame le Maire de l'avenant à la convention avec l'association Réussir- Mission locale de Lille
- La dépense correspondante à imputer sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2001 Chapitre 65 Article 6574, Fonction 422, Enveloppe 764 sur la ligne intitulée « Subventions à diverses Associations de Jeunesse ».

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1063

OBJETIntégrationProgrammation 2001Subventions de la VilleDernière Répartition

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Gouvernement a retenu l'intégration des populations immigrées et la lutte contre les discriminations comme une priorité des contrats de ville du XII<sup>ème</sup> Plan. Dans ce cadre le FAS a souhaité, une nouvelle approche qui, depuis début 2000, se situe désormais dans une démarche transversale inscrite dans le Contrat de Ville.

Dans ce contexte, la Ville de Lille, par délibération du Conseil Municipal du 15 mai 2000 N°00/319 a institué un dispositif de veille : la C.L.A.V.I.D. ( Cellule Locale d'Animation et de Vigilance pour l'Intégration et contre les Discriminations )

Cette cellule a pour but de coordonner et de garantir la mise en œuvre de l'ensemble des objectifs et des actions dans le domaine de l'intégration et de la lutte contre les discriminations. Elle est destinée à se mobiliser dès que la lutte contre les discriminations est insuffisamment prise en compte au regard des enjeux qu'elle implique et de l'importance de la population concernée sur le territoire de la Ville de Lille.

La C.L.A.V.I.D. est constituée :

- d'un dispositif de concertation et de pilotage en liaison avec la Politique de la Ville et les élus thématiques concernés et en partenariat avec l'Etat, le FAS et les différentes institutions concernées,
- de groupes de travail thématiques à vocation transversale,
- des moyens humains et matériels nécessaires ( chef de projet, secrétariat ).

Dans le cadre de ses activités, la C.L.A.V.I.D. a pour objectifs la mise en place des programmes d'actions et des outils nécessaires, et l'accompagnement des associations ainsi que le développement d'actions transversales sur la Ville.

Afin de favoriser cette dynamique, un appel à projets a été lancé par la Délégation à l'Intégration, en coordination avec la Politique de la Ville, auprès des associations et des organismes locaux œuvrant dans le domaine de l'intégration en vue d'élaborer un nouveau programme de projets d'actions sur la base de quatre enjeux :

1. Résoudre les problèmes spécifiques des personnes issues de l'immigration,
2. Rétablir l'égalité de l'accès aux droits et lutter contre les discriminations,
3. Valoriser l'apport des lillois issus de l'immigration pour permettre un mieux vivre ensemble à Lille,
4. Garantir la mobilisation de tous les acteurs, renforcer la vigilance, le suivi et le soutien de ces derniers.

.../...

Les six axes prioritaires d'intervention transversale sont :

- Intégration Economique, Emploi, Formation, Insertion,
- Education,
- Logement – Habitat,
- Action Sociale (prim arrivants, droit des étrangers, soutien d'actions identifiées dans les Centres sociaux, Amélioration de l'accueil du public),
- Migrants Agés,
- Vivre ensemble - Culture d'Intégration.

Le Conseil Municipal, par délibération N°01/366 du 15 juin 2001, N°01/774 du 21 septembre 2001 et N°01/888 du 12 novembre 2001 a décidé d'adopter les trois premières parties du Plan local d'Intégration établi au titre de l'année 2001 et a effectué la répartition des subventions de la Ville aux associations ou structures concernées.

Afin de poursuivre l'action engagée par la Ville de Lille dans ce domaine et pour permettre la réalisation des autres actions retenues, il convient maintenant de prendre les dispositions nécessaires.

Il est proposé , en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 26 novembre 2001, de bien vouloir:

- adopter la dernière répartition du Plan local d'Actions d'Intégration, établi pour l'année 2001, et repris dans la programmation jointe en annexe,
- allouer à chaque association ou structure maître d'ouvrage support de l'action concernée la subvention correspondant à la participation de la Ville conformément à la répartition figurant sur les tableaux récapitulatifs joints en annexe,

La dépense correspondante sera imputée au budget communal de 2001 sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 4222, enveloppe 5442, et fonction 524, enveloppe 12405.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Titre de l'action	Association ou Structure Maître d'ouvrage	Thématique	Description de l'action	Coût global prévisionnel	Participation de la Ville		Participation sollicitée auprès du F.A.S.	Autres Financements sollicités
					Délégation à l'intégration	Politique de la Ville		
Action en direction des migrants âgés	Association Service Social Familial Migrants ( A.S.F.A.M. ) 19, rue de Courtral 59800 Lille	Migrants âgés	Favoriser la prise en compte du public migrants âgés dans le cadre de l'action gérontologique locale par le biais: - d'un accompagnement social visant l'accès aux droits - d'un information sur les dispositifs adaptés - d'un appui technique auprès des acteurs de l'action gérontologique - d'une participation à des actions partenariales collectives	135 000 F	50 000 F		67 500,00 F	17 500 F
	Type d'action	Zone géographique						
Fiche N° 52 Enjeu N° 2	Reconduite	Transversal Lille						
					Pour mémoire, le montant sollicité est de :  67 500 F			
A la découverte des réalités africaines	Ch"TI TERANGA 44 rue de Valenciennes 59000 Lille	Vivre ensemble Culture d'intégration	Sensibiliser les populations organisées aux réalités Africaines par le biais d'ateliers artistiques ( Percussion Djembé et Sabar / Danse et chant ) et multimédia ( échanges avec les animateurs et artistes de Diamaguène )	223 200 F	40 000 F			183 200 F
	Type d'action	Zone géographique						
Fiche N° 15 Enjeu N° 3	Nouvelle	Moullins & Wazemmes						
					Pour mémoire, le montant sollicité est de :  40 000 F			

421

Titre de l'action	Association ou Structure Maître d'ouvrage	Thématique	Description de l'action	Coût global prévisionnel	Participation de la Ville		Participation sollicitée auprès du F.A.S.	Autres Financements sollicités
					Délegation à l'intégration	Politique de la Ville		
Echange réciproque des saveurs	Cimade Lille 68, rue du marché 59000 Lille	Vivre ensemble Culture d'intégration	- Production d'un livre de recettes présentant les personnes et leur pays d'origine - Organisation d'un repas multiculturel pour les acteurs bénévoles du quartier	21 300 F	16 000 F			5 300 F
	Type d'action	Zone géographique						
Fiche N° 11 Enjeu N° 3	Nouvelle	Wazemmes			Pour mémoire, le montant sollicité est de :  16 800 F			
Interculturalité et identité	Comité d'Animation des Bois Blancs 60, rue du Général Anne de la Bourdonnaye 59000 Lille	Educational	Donner des outils de réflexion à des personnes qui vivent l'interculturalité à travers l'organisation de deux conférences - Fêtes, calendrier et conte tunisiens - l'enfant entre deux cultures celle de l'école et celle de la structure familiale	115 600 F	15 000 F			100 600 F
	Type d'action	Zone géographique						
Fiche N° 38 Enjeu N° 1	Nouvelle	Bois Blancs			Pour mémoire, le montant sollicité est de :  15 000 F			

Titre de l'action	Association ou Structure Maître d'ouvrage	Thématique	Description de l'action	Coût global prévisionnel	Participation de la Ville		Participation sollicitée auprès du F.A.S.	Autres Financements sollicités
					Délégation à l'Intégration	Politique de la Ville		
Sensibilisation autour de la culture populaire maghrébine	Compagnie du Mentrir vrai 49, rue des Celestines 59800 Lille	Migrants âgés	organisation de séances de contes , d'ateliers théâtre et calligraphie dans les foyers ADATERELI et dans les quartiers. ce travail apour but de revaloriser le travail sur la mémoire et de sortir le public de son isolement par le biais d'une activité culturelle et artistique	110 000 F	20 000 F		30 000,00 F	80 000 F
	Type d'action	Zone géographique						
Fiche N° 67 Enjeu N° 1	Reconduite	Fives et Moulins						
Découverte et pratique des percussions orientales	MAQAM 2, rue des bulsees 59800 Lille	Vivre ensemble Culture d'intégration	2 heures hebdomadaires de pratique instrumentale pour une quinzaine d'adultes. Atteinte du niveau 1 pour les débutants et 2 pour les stagiaires 2000	38 603,2 F	15 000 F		10 000,00 F	13 603,2 F
	Type d'action	Zone géographique						
Fiche N° 17 Enjeu N° 3	Reconduite	Bois Blancs						

Pour mémoire,  
le montant  
sollicité est de :  
  
50 000 F

Pour mémoire,  
le montant  
sollicité est de :  
  
38 603,2 F

423

Titre de l'action	Association ou Structure Maître d'ouvrage	Thématique	Description de l'action	Coût global prévisionnel	Participation de la Ville		Participation sollicitée auprès du F.A.S.	Autres Financements sollicités
					Délégation à l'Intégration	Politique de la Ville		
Culture et Solidarité	Rencontres Francophones 8, rue de Seclin 59000 Lille	Vivre ensemble Culture d'intégration	Réalisation d'un spectacle de qualité dans lequel les artistes d'origine immigrée mettent en valeur leur culture d'origine, dans une ambiance festive, favorisant l'échange.	42 376 F	6 400 F		4 200,00 F	31 776 F
	Type d'action	Zone géographique						
Fiche N° 13 Enjeu N° 3	Reconduite	Transversal Lille			<i>Pour mémoire, le montant sollicité est de :</i>  6 500 F			

**Totaux généraux actions :** 686 079,20 F      162 400 F      111 700,00 F      411 979,2F

**Les Enjeux:**

- En jeu N°1: Résoudre les problèmes spécifiques des personnes issues de l'immigration
- En jeu N°2: Rétablir l'égalité de l'accès aux droits et lutter contre les discriminations
- Enjeu N°3: Valoriser l'apport des communautés

Pour mémoire, le total sollicité à la Délégation Intégration est de : 234 403,2F

424

425  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1064

OBJET

Fourrière Municipale - Tarifs- passage à l'euro

Rapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Dans l'attente de la parution du texte réglementaire portant adaptation de la valeur en euros des tarifs de frais de fourrière, le taux de conversion usuel (1 euro = 6,55957 F) sera appliqué provisoirement sur les tarifs de la fourrière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

La conversion se traduit comme suit :

	FRANCS	EUROS
ENLEVEMENT VOITURE	600	91,47
1 <sup>ère</sup> journée de gardiennage et les suivantes	30	4,57
Expertise	400	60,98
ENLEVEMENT POIDS LOURDS	800	121,96
1 <sup>ère</sup> journée de gardiennage et les suivantes	60	9,15
Expertise	600	91,47
ENLEVEMENT CARAVANE REMORQUE	300	45,73
1 <sup>ère</sup> journée de gardiennage et les suivantes	20	3,05
Expertise	200	30,49
OPERATIONS PREALABLES D'ENLEVEMENT		
caravane remorque	50	7,62
voiture	100	15,24
poids lourd	150	22,87
restitution sur place (véhicule levé non mis en fourrière)	600	91,47
DEPLACEMENT		
jour	180	27,44
nuit	225	34,30

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir adopter provisoirement la conversion de ces tarifs en monnaie européenne en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales qui s'est réunie le 10 décembre 2001.

ADOPTÉE à l'unanimité

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1065

OBJET

## FOURRIERE MUNICIPALE

Enlèvement de véhicules automobiles

Demande de Remboursement des frais aux propriétaires

Rapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

A la suite d'opérations d'enlèvements, plusieurs contrevenants ont présenté une requête aux fins d'obtenir le remboursement des frais de fourrière et de gardiennage en apportant des explications sur les circonstances particulières ayant conduit à l'infraction.

Eu égard à la recevabilité de ces demandes qui entrent dans les critères retenus par l'administration municipale ( personnes handicapées, véhicule en panne imprévisible, accident, malaise sur la voie publique du conducteur ou d'un de ses passagers, hospitalisation, ou toute autre situation nécessitant un arrêt d'urgence, la requête étant accompagnée de justificatifs) et en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, qui réunie le 10 décembre 2001 a retenu les arguments invoqués, nous vous proposons d'émettre un avis favorable aux demandes des personnes dont les noms suivent :

Monsieur Laurent ENGELAERE  
28, rue de Turgot  
59260 HELLEMMES 96,43 euros ou 630 francs

Madame Brigitte DELABY  
31, rue Delcambre  
59500 DOUAI 96,43 euros ou 630 francs

Madame Anne-Sophie VERIN BRANQUART  
66, rue Ghesquières  
59260 HELLEMMES 96,43 euros ou 630 francs

Monsieur Vincent BUTIN  
12, chemin du Fournau  
59710 ENNEVELIN 96,43 euros ou 630 francs

Monsieur David LECOEUVRE  
83, rue Kuhlmann  
59160 LOMME 96,43 euros ou 630 francs

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1066

OBJET

Police Municipale

Réglementation : Caution pour obtention  
du bip d'accès à la borne de la zone de taxi  
Place des Buisseries

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Pour faciliter la prise en charge des usagers, une borne d'accès a été mise en place, Place des Buisseries, à l'entrée de la zone de stationnement des taxis pour que ceux-ci puissent déposer ou prendre en charge leurs clients.

Cette borne sera commandée par un bip acheté par la Ville de Lille et remis aux chauffeurs de taxi moyennant une caution de 150 euros :

- Par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Trésor Public qui sera débité et mis sur un compte d'attente.

Cette caution sera remboursée lors de la cessation d'activité sur le site en contre partie de la restitution du bip au service gestionnaire.

En cas de perte ou de destruction, la caution sera définitivement perdue.

Nous vous proposons, en accord avec la Commission des Finances - du Personnel et des Affaires Générales réunie le 10 décembre 2001, d'adopter ce paiement d'une caution de 150 euros.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1067

OBJETPolice MunicipaleRéglementation : Caution pour obtentionD'une plaque de taxi - Revalorisation du tarifPassage à l'euro

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le dépôt de garantie des plaques de contrôle délivrées aux chauffeurs de taxis était fixé à 100 F par l'arrêté municipal N° 3 790 du 17 novembre 1989, coût toutes taxes comprises achetée chez BISMAN GRAVEUR.

Actuellement le coût de cette plaque est de 145 F.

L'arrêté municipal N° 3.790 du 17 novembre 1989 fixait également les modalités en cas de perte et quelle qu'en soit la cause, la plaque de contrôle serait remplacée par les soins de la municipalité contre versement à la Caisse de Monsieur le Trésorier Principal de la somme correspondante (100 F).

Nous vous proposons, en accord avec la Commission des Finances - du Personnel et des Affaires Générales réunie le 10 décembre 2001 :

- l'actualisation du tarif à la somme de 23 euros (150,87 francs)
- le remplacement de la plaque en cas de perte et quelle qu'en soit la cause, contre un versement de la somme de 23 euros à la Caisse de Monsieur le Trésorier Principal

Ces tarifs sont la limite de ceux qui seront fixés par le Maire conformément à la délibération du 01/105 du 25 mars portant délégation de compétence au Maire.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1068

OBJET

Police Municipale

Réglementation : Droits de stationnement  
dus par les taxis - Actualisation des tarifs -

Passage à l'euro

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Les taxis Lillois paient à ce jour, une redevance de 320 F par an (48.78 euros) au titre de droit de stationnement.

Cette redevance a été fixée par délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 1993 après avis de la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public. Aucune modification de tarif n'a été décidée depuis lors.

Conformément à la politique tarifaire de la Ville de Lille, il a été demandé de les revaloriser en fonction du montant de l'inflation à savoir 2.5% pour qu'ils soient applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2002. Nous vous proposons donc, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002 :

- d'adopter la conversion en monnaie européenne, au taux usuel de 1 euro = 6,55957 F soit arrondi à 50 euros.

Nous vous proposons, en accord avec la Commission des Finances - du Personnel et des Affaires Générales réunie le 10 décembre 2001, d'adopter ce tarif converti en euros, qui est la limite de celui qui sera fixé par le Maire conformément à la délibération du 01/105 du 25 mars portant délégation de compétence au Maire.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

VILLE DE LILLE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1069

OBJET

Mise à l'euro du tarif de la carte PIAF  
offerte à l'occasion de la vente d'un PIAF

Rapport de Madame le Maire  
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 97/13 du 10 février 1997 le principe de vente de PIAF, accompagné de la remise gracieuse d'une carte à puce de stationnement, dite PIAF 200, d'une valeur de 200 francs de stationnement, avait été adopté.

Compte tenu du passage à l'euro, il convient de changer, en accord avec la Commission des Finances - du Personnel et des Affaires Générales qui s'est réunie le 10 décembre 2001, les termes de celle-ci par : carte PIAF 30 euros d'une valeur de 30 euros de stationnement.

Nous vous demandons en accord avec la Commission des Finances - du Personnel et des Affaires Générales du 10 décembre 2001, l'autorisation d'approuver cette mesure.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1070

OBJETMise à l'euro des régies d'avances et de recettes  
des ventes de cartes de stationnementRapport de Madame le Maire  
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 97/545 du 13 octobre 1997, vous avez autorisé la création de régie d'avances et de recettes pour les ventes de cartes de stationnement par les buroliers et les distributeurs de presse.

Compte tenu du passage à l'euro, il convient de changer, en accord avec la Commission des Finances - du Personnel et des Affaires Générales qui s'est réunie le 10 décembre 2001, les termes de celle-ci par :

- la carte ESCALE, actuellement à 50 unités pour une valeur de 50 francs, sera à 7,8 euros
- la carte PIAF, actuellement à 100 unités pour une valeur de 100 francs, sera à 15 euros
- la carte PIAF, actuellement à 200 unités pour une valeur de 200 francs, sera à 30 euros

Nous vous demandons en accord avec la Commission des Finances - du Personnel et des Affaires Générales du 10 décembre 2001, l'autorisation d'approuver cette mesure.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1071

OBJETParking des Tanneurs  
Approbation des comptes-rendus technique  
et financier année 2000

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations N°95/243 du 10 Avril 1995, le Conseil Municipal a décidé de confier la gestion du parking en ouvrage dénommé Les Tanneurs à la société d'économie mixte S.O.R.E.L.I., dont le siège social est situé 7 Boulevard Louis XIV à LILLE.

Conformément aux obligations prévues par l'article 30 du contrat d'affermage signé avec effet du 1<sup>er</sup> Janvier 1994, la S.O.R.E.L.I a établi les comptes-rendus technique et financier nécessaires au contrôle des opérations au titre de l'année 2000.

Après examen et vérification des états chiffrés par les services compétents, aucune observation n'est à formuler.

En accord avec la commission des finances, du personnel et des affaires générales, réunie le 10 décembre 2001, nous vous demandons d'adopter ce document, lequel fait apparaître un excédent d'exploitation de 1.601.318,33 F H.T. à répartir comme suit :

- Part S.O.R.E.L.I. 25 %	400.329,58 F H.T.
- Quote-part Ville de LILLE et LMCU 75 %	1.200.988,75 F H.T.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1072

OBJET**Parking du Nouveau Siècle**  
**Approbation des comptes-rendus technique**  
**et financier année 2000****Rapport de Madame le Maire****Mesdames, Messieurs,**

Par délibérations N°93/49 du 15 Mars 1993 et 94/95 du 12 Mai 1994, le Conseil Municipal a décidé de confier la gestion du parking en ouvrage dénommé Nouveau siècle à la société d'économie mixte S.O.R.E.L.I., dont le siège social est situé 7 Boulevard Louis XIV à LILLE.

Conformément aux obligations prévues par l'article 30 du contrat d'affermage signé avec effet du 1<sup>er</sup> Juin 1994, la S.O.R.E.L.I a établi les comptes-rendus technique et financier nécessaires au contrôle des opérations au titre de l'année 2000.

Après examen et vérification des états chiffrés par les services compétents, aucune observation n'est à formuler.

En accord avec la commission des finances, du personnel et des affaires générales, réunie le 10 décembre 2001, nous vous demandons d'adopter ce document, lequel fait apparaître un excédent d'exploitation de 4.488.687,78 F H.T. à répartir comme suit :

- |  |                     |
|--|---------------------|
| - Part S.O.R.E.L.I. 25 %                 | 1.122.171,95 F H.T. |
| - Quote-part Ville de LILLE et LMCU 75 % | 3.366.515,84 F H.T. |

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1073

OBJET

**Stationnement sur voirie**  
**Approbation des comptes-rendus technique**  
**et financier année 2000**

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération N°93/49 du 15 Mars 1993, le Conseil Municipal a décidé de confier à la société d'économie mixte S.O.R.E.L.I., dont le siège social est situé 7 Boulevard Louis XIV à LILLE, la gestion déléguée du stationnement sur voirie sur l'ensemble du territoire de la ville de Lille.

Conformément aux obligations prévues par les articles 25, 32 et 33 du contrat, la S.O.R.E.L.I a établi les comptes-rendus technique et financier nécessaires au contrôle des opérations au titre de l'année 2000.

Après examen et vérification des états chiffrés par les services compétents, aucune observation n'est à formuler.

En accord avec la commission des finances, du personnel et des affaires générales, réunie le 10 décembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir adopter ce document.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1074

OBJET**Les Parcs GTM**  
**Rapport d'activités 2000****Rapport de Madame le Maire****Mesdames, Messieurs,**

Deux conventions ont été passées les 25 Avril 1988 et 14 Décembre 1992, entre la ville de LILLE, la Société des parking du Nord et de l'Est (SOPANE), la Société UNIGARAGES ainsi que la Société GTM-ENTREPOSE (devenue LES PARCS GTM, suite à une réorganisation interne au groupe GTM) concernant la réalisation et l'exploitation des parcs de stationnement Grand Place et peuple Belge.

En application de l'article 2 de la loi N°95.127 du 8 Février 1995, qui vient compléter la loi du 29 janvier 1993, et également des conventions précitées, l'exploitant a établi un rapport d'activités retraçant :

- les comptes afférents à l'exécution de la délégation de service public,
- les conditions d'exécution du service public,
- l'analyse de la qualité du service public,
- les tarifs en vigueur à décembre 2000.

En accord avec la commission des finances, du personnel et des affaires générales, réunie le 25 octobre 2001, nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance de ce document, lequel fait apparaître un excédent brut d'exploitation de 6.969 KF. H.T. pour le parc Grand Place (5.903 KF. H.T. en 1999, 6.695 F. H.T. en 1998 et 6.575 F. H.T. en 1997) et de 1.281 KF F. H.T. (926 KF. H.T. en 1999, 740 F. H.T. en 1998 et 236 F. H.T. en 1997) pour le parc Peuple Belge.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1075

OBJET

**SOGEPARC - CGSt**  
**Rapport d'activités 2000**

**Rapport de Madame le Maire**

**Mesdames, Messieurs,**

Un contrat d'affermage a été passé le 24 Décembre 1994, entre la Communauté Urbaine de Lille, la ville et la Compagnie Générale de Stationnement concernant l'exploitation des parcs de stationnement Centre Euralille-Flandre, Lille Gare Europe, Lille Grand Palais et Tours.

En application de la loi du 8 Février 1995, qui vient compléter la loi du 29 janvier 1993, SOGEPARC-CGSt a établi un rapport d'activités 2000 correspondant aux comptes-rendus techniques et financiers prévus aux articles 36 et 37 du dit contrat.

Ce rapport retrace la totalité des opérations afférentes à l'exercice de la délégation de service public et l'analyse de la qualité du service.

Les résultats enregistrés durant l'exercice 2000 affichent une bonne progression par rapport aux années 1995 à 1999 et démontrent l'intérêt croissant du centre Euralille auprès de la Communauté Urbaine de Lille.

En effet, l'excédent d'exploitation avant impôt sur les sociétés s'élève à 15.918.404 F H.T. en 2000, alors qu'il était successivement de 1.189.632 F. H.T. en 1995, de 2.026.077 F. H.T. en 1996, de 4.570.409 F. H.T. en 1997, de 7.716.178 F. H.T. en 1998 et de 12.989.340 F HT en 1999.

Une synthèse, dont nous vous communiquons la teneur, a été établie par les services.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1076

OBJET

Rapport de Madame le Maire

**SOGEPARC**

**Rapport d'activités 2000**

Mesdames, Messieurs,

Deux conventions de concession ont été passées le 1<sup>er</sup> Septembre 1988, entre la Communauté Urbaine de Lille, la ville et SOGEPARC concernant l'exploitation des parcs de stationnement Opéra et République.

En application de l'article 2 de la loi N°95.127 du 8 Février 1995, qui vient compléter la loi du 29 janvier 1993, et également des articles 39 à 43 des conventions précitées, SOGEPARC a établi un rapport d'activités retraçant :

- les comptes d'exploitation de l'année 2000,
- les conditions d'exécution du service public,
- les analyses de la qualité du service.

En accord avec la commission des finances, du personnel et des affaires générales, réunie le 25 octobre 2001, nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance de ce document, lequel fait apparaître un excédent brut d'exploitation de 2.616.548,61 F. H.T. pour le parc Opéra et de 996.795,26 F. H.T. pour le parc République.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1077

OBJET

**Prévention de la Délinquance**  
**Convention avec l'Institut Universitaire**  
**de Technologie de Lille III**  
**Avenant**

**Rapport de Madame le Maire**  
**Mesdames, Messieurs,**

Par délibération n° 00/637 du 10 juillet 2000, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention entre la Ville de Lille et l'Institut Universitaire de Technologie de Lille III définissant les modalités d'intervention de ce dernier dans la démarche entamée par le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, afin d'oeuvrer pour une accession à une parentalité citoyenne.

Cette convention prend fin en octobre 2001. Or, la restitution des questionnaires diffusés dans le cadre de cette opération auprès des acteurs sociaux, des jeunes et des parents, s'est avérée plus longue qu'initialement prévu, et n'est pas encore achevée.

Nous vous proposons donc de prolonger jusqu'au 31 octobre 2002, la mission confiée à l'Institut Universitaire de Technologie de Lille III, par la conclusion d'un avenant à la convention précitée.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 10 décembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Maire, ou en cas d'empêchement l'Adjoint délégué au Contrat Local de Sécurité et au Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, à signer l'avenant ci-joint entre la Ville et l'Institut Universitaire de Technologie de Lille III.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1078

OBJET

**CONTRAT DE VILLE - XIIème PLAN**  
**PLAN D' ACTIONS DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE**  
**ET DE LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE**  
**PROGRAMME 2001 - SUBVENTIONS DE LA VILLE - 3ème REPARTITION**

**Rapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Lille, en collaboration avec le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, assure chaque année la réalisation d'un programme d'actions de prévention pour la sécurité dans la ville.

Cette politique de prévention menée sans discontinuité a connu une progression constante afin de s'adapter à l'évolution des besoins sociaux et s'est développée également face au phénomène de la drogue avec notamment la mise en place d'un plan spécifique de lutte contre la toxicomanie.

Afin de poursuivre l'action engagée par la Ville de Lille, le Conseil Municipal par délibération n° 01/372 du 15 juin 2001 a décidé :

- d'adopter le Plan d'Actions Lillois de Prévention de la Délinquance et de Lutte contre la Toxicomanie établi pour l'année 2001 au titre du Contrat de Ville,
- de solliciter le concours financier de l'Etat et des autres partenaires susceptibles d'apporter leur soutien,
- et a effectué une première répartition des subventions de la Ville.

Le Conseil Municipal a ensuite procédé par délibération n° 01/889 du 12 novembre 2001 à une seconde attribution de subvention de la Ville.

Pour permettre la réalisation dans de bonnes conditions des actions désignées ci-après, et en accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 10 décembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir décider :

- d'allouer aux associations supports des opérations concernées les subventions complémentaires suivantes.

**F 05 - « Ellipse » - Dispositif d'accueil et de réduction des risques pour personnes toxicomanes actives**

195 000 F (29 727,56 €)

à l'Association Départementale du Nord pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (A.D.N.S.E.A - Espace du Possible)

**F10 - Centre d'accueil et de traitement par la méthadone et le subutex**

94 000 F (14 330,21 €)

à l'Association Le Cèdre Bleu

- d'autoriser le Maire, ou en cas d'empêchement l'Adjoint délégué au Contrat Local de Sécurité et au Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, à signer la convention et l'avenant respectivement nécessaires à cet effet joints en annexe.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 512, enveloppes 5455 et 13621, du budget communal de 2001 sur les lignes intitulées Conseil Communal de Prévention de la Délinquance.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2001

N° 01/1079

OBJETAssociation Nationale des Visiteurs de Prison  
Organisation d'un colloque  
Subvention exceptionnelle**Rapport de Madame le Maire**  
**Mesdames, Messieurs,**

L'Association Nationale des Visiteurs de Prison, dont le siège de la Section de Lille est situé 6 boulevard Gambetta à Tourcoing, a organisé en collaboration avec le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, un colloque sur le thème « Regards Citoyens sur la Prison ! Les détenus, prévenus et condamnés sont-ils à nos yeux des citoyens ? Le seront-ils demain lorsqu'ils sortiront de leur incarcération ? » les 11 et 12 mai 2001 à Lille.

Afin de permettre la réalisation de cette manifestation, l'association précitée a sollicité une aide financière de la Ville de Lille.

Le thème de cette rencontre s'inscrit pleinement dans le contexte des préoccupations du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 10 décembre 2001, nous vous demandons de bien vouloir décider d'allouer une subvention de 15 000 F (2 286,74 euros) à l'Association Nationale des Visiteurs de Prison.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit au chapitre 65, article 6574, fonction 512, enveloppe 13621 du Budget Communal de 2001.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Prix : 25 Francs

Ville de Lille - Service reprographie